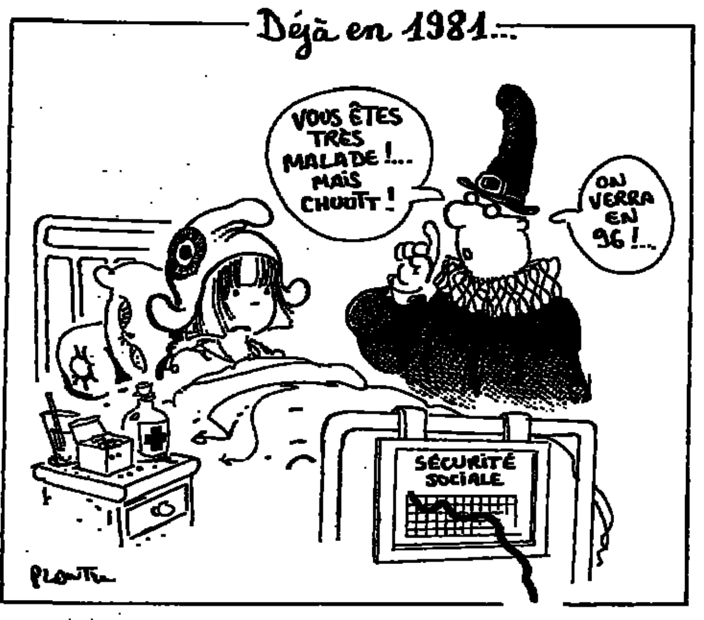
Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15855 – 7 F — JEUDI 18 JANVIER 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La hausse de la CSG s'accompagnera en juillet d'une baisse des cotisations d'assurance-maladie

Alain Juppé refuse aux balladuriens le report du RDS et envisage une réforme du livret A

SITÔT ACHEVÉE la trêve imposée par le décès de François Mitterrand, la polémique reprend dans les rangs de la majorité sur la politique économique suivie par le gouvernement. Redoutant que les prélèvements nouveaux ne freinent une croissance déjà très faible, l'ancien premier ministre, Edouard Balladur a plaidé, mardi 16 février, sur France 2, pour un report de *« tout ou partie du tiers provisionnel »* de l'impôt sur le revenu. Avant lui, l'ancien ministre du budget, Nicolas Sarkozy, le président du Parti républicain, François Léotard, ou encore l'ancien ministre des affaires sociales, Simone Veil, avaient multiplié les critiques à l'encontre du prélèvement pour le remboursement de la dette sociale (RDS). Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Gilles de Robien, a, de son côté, réclamé *« une politique un peu plus audacieuse d'augmentation des salaires en 1996 »*.



Le gouvernement n'entend pas, toutefois, dévier de sa route. Le premier ministre a refusé d'envisager de différer l'entrée en vigueur du RDS. Celui-ci s'appliquera donc sur les revenus dès le mois de février et touchera également les gains de jeux. Affichant l'ambition de rester à Matignon jusqu'aux élections législatives de 1998, Alain Juppé souhaite, cependant, prendre de nouvelles mesures de soutien à l'activité. Il envisage ainsi de transférer dès juillet deux points de cotisation maladie sur une CSG élargie à la quasi-totalité des revenus. Cette opération permettra de redonner un peu de pouvoir d'achat aux ménages et de compenser les effets du nouvel impôt social. Enfin, le gouvernement prépare des dispositions complémentaires pour soutenir la consommation. En particulier, le livret A fera l'objet d'une réforme, même si son taux de rémunération (4,5 %) ne sera pas abaissé.

Par ailleurs, quatorze grandes entreprises (Elf, Thomson, Danone, L'Oréal...) publient, mercredi 17 janvier, une « charte » en faveur des régimes de retraite par capitalisation. Le projet prend garde de ne pas s'opposer au système en vigueur de retraite par répartition, qui remporte l'adhésion des Français. Tous les salariés pourraient adhérer au fonds de leur entreprise ou d'une autre sur une base de volontariat. L'ensemble ferait l'objet d'une surveillance paritaire avec les syndicats.

Lire pages 6 et 16

La France, le nucléaire et l'OTAN

Brisant un tabou observé depuis 1966 à l'initiative du général de Gaulle, la France devait annoncer mercredi 17 janvier, lors de la réunion du Conseil atlantique à Bruxelles, sa *décision d'accepter* de débattre des questions nucléaires au sein de l'OTAN. Une manière de donner un peu de corps à l'idée, avancée au moment de la reprise des essais français dans le Pacifique, d'une dissuasion *« concertée »* avec ses alliés, notamment européens. Paris, malgré tout, entend préserver son entière indépendance à propos de la conception, de la fabrication et de l'utilisation des armes gardiennes du « sanctuaire » national.

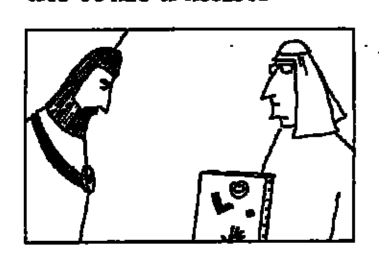
p. 3 et notre éditorial p. 13

Demande de saisie du livre du Dr Gubler sur François Mitterrand

M[me] Danielle Mitterrand et les trois enfants de l'ancien chef de l'Etat ont saisi mercredi 17 janvier en référé le président du tribunal de Paris d'une demande de saisie du livre *Le Grand Secret*, du docteur Claude Gubler, qui devait paraître le même jour chez l'éditeur Plon. L'affaire devait être plaidée mercredi à 17 heures. La plupart des dirigeants politiques de droite et de gauche ont témoigné, mardi 16 janvier, que la maladie n'altérait pas les capacités de l'ancien chef de l'Etat à gouverner, *même à la fin de son second septennat.*

p. 8

La réforme des cours d'assises



Le ministère de la justice a précisé les contours de la réforme des cours d'assises voulue par Jacques Toubon. Le projet est soumis à des impératifs budgétaires qui limitent sa portée.

p. 10 et notre enquête p. 12

Affaire Pacary : des élus mis en cause

Une vingtaine d'élus auraient reçu de l'argent de l'homme d'affaires Michel Pacary, actuellement sous le coup d'une enquête judiciaire. Jack Lang dément, Alain Carignon parle de *« machination »* et Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, refuse tout commentaire.

p. 10

Le conflit s'étend hors de Tchétchénie

Pour la première fois, le conflit entre Moscou et les indépendantistes de Tchétchénie a débordé les frontières de la Fédération de Russie avec le détournement d'un bateau russe dans un port de Turquie par des sympathisants de la cause tchétchène.

p. 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0118 - 7,00 F

Le télescope Hubble agrandit l'univers

WASHINGTON
de notre correspondant

Si ce n'est pas le bout de l'univers, c'est en tout cas son point le plus éloigné observé par l'homme. « Observé » est un bien grand mot : ce coin de ciel sur lequel s'est concentré pendant dix jours le télescope spatial Hubble est quatre milliards de fois moins visible que le plus petit point de lumière capté par l'œil humain. Et pourtant, quelle moisson de révélations ! Celles-ci tiennent en un cliché, lui-même le résultat de 342 photos, présenté, lundi 15 janvier, devant 1 200 scientifiques réunis à San Antonio (Texas) par la Société américaine d'astronomie. L'excitation de la découverte fait dire à certains qu'il s'agit de *« l'équivalent astronomique des manuscrits de la mer Morte »*.

Le docteur Robert Williams, directeur du Space Telescope Science Institute de Baltimore, précise qu'il s'agit de l'incursion la plus détaillée dans la partie la plus lointaine de l'univers jamais atteinte par l'astronomie optique. *« En termes archéologiques,* ajoute-t-il, *cela revient à découvrir une cité royale. Mais nous n'avons pas sa date, nous ne savons pas encore si nous voyons ou non les objets les plus éloignés »* de la Terre. Cette « fenêtre », qui se situe aux environs de la Grande Ourse, n'est pas plus large que 1/25[e] de degré, soit à peu près la taille d'un grain de sable tenu à bout de bras. Or cette portion de l'univers est immense. Les astronomes du programme Hubble ont y dénombré entre 1 500 et 2 000 galaxies !

Cela signifie qu'il y a probablement cinq fois plus de galaxies dans le ciel (aux environs de 50 milliards) que ce qu'on pensait jusque-là. Ces chiffres sont difficiles à conceptualiser, surtout en sachant que le Soleil est l'une des 50 ou 100 milliards d'étoiles de la Voie lactée, laquelle n'est qu'une galaxie moyenne... *« Nous pensons maintenant qu'il y a autant de galaxies dans le ciel qu'il y a d'étoiles dans notre propre galaxie »*, a confirmé au *New York Times* le docteur Andrew Fruchter, de l'Institut de Baltimore.

Les scientifiques sont particulièrement frappés par la diversité des galaxies observées par Hubble : *« On peut en voir une myriade,* a précisé le docteur Williams, *des grandes et des petites, des rouges et des bleues. »* Anciennes et jeunes (leur âge est calculé en années-lumière), elles ont des formes multiples, elliptiques ou ovales, *« des ballons de football et des cigares »*, précise le docteur Fruchter. Les plus estompées sont les plus lointaines. *« Nous voyons clairement certaines d'entre elles telles qu'elles se présentaient il y a plus de dix milliards d'années, au moment de leur formation »*, a indiqué Robert Williams.

Il faudra beaucoup de temps, sans doute plusieurs années, avant de pouvoir exploiter tous les renseignements provenant de cet échantillon céleste, mais les scientifiques ne désespèrent pas de comprendre enfin pourquoi certaines étoiles s'agglutinent pour former une galaxie, comme la Voie lactée. A partir de là, ils pourraient ne pas être très loin de dater plus précisément le fameux big-bang, c'est-à-dire l'explosion qui a fondé l'univers.

Laurent Zecchini

POINT DE VUE

Les leçons économiques de 1995 *par Michel Camdessus*

SI l'économiste avait le droit de ne se mêler que de macroéconomie, il aurait quelques raisons de se montrer serein. Sur le plan mondial, l'inflation est au plus bas depuis trente ans ; la croissance se poursuit ; les grandes monnaies ont infléchi leurs trajectoires vers des niveaux plus crédibles ; presque partout les gouvernements s'efforcent – avec, il est vrai, une détermination inégale – de mettre en œuvre les prescriptions bien connues pour une croissance stable et soutenue.

Pourtant, partout, parmi les pays en développement, ceux en transition, au sein même du groupe des pays industrialisés, une contestation du cours actuel des choses apparaît. Des crises majeures éclatent.

N'y a-t-il là qu'agitation, interrogations de clercs ou accidents de parcours ? Ne s'agirait-il pas plutôt, tout à la fois, du rejet du modèle que les pays industriels offrent au monde et des risques d'une économie mondialisée pourtant riche de promesses ? Il est en tout cas prudent de tendre l'oreille aux messages qui nous viennent ainsi de ces trois ensembles de pays où nous concentrons la géographie inquiète de ce temps.

Pour le monde en développement, 1995 a été la quatrième année consécutive de croissance vigoureuse : 6 % pour ce groupe dans son ensemble.

Il n'y a en cela nul accident heureux de conjoncture, mais la poursuite d'une évolution liée, souvent, à l'application persévérante de politiques macroéconomiques et financières rigoureuses. Ces politiques réussissent.

Lire la suite page 14

Michel Camdessus est directeur général et président du conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI). Ce texte reprend l'essentiel de la préface de l'édition 1996 du « Bilan du monde » qui analyse l'année économique et sociale 1995. Cette publication du « Monde » est en vente dans les kiosques à partir du 17 janvier (192 p., 50 F).



Une politique pour la ville

LE GOUVERNEMENT doit faire connaître, jeudi 18 janvier, son plan pour les quartiers en difficulté, qui devrait mettre l'accent sur les créations d'emplois et la sécurité. Nous publions à cette occasion un cahier spécial de huit pages, dans lequel sont abordés les différents aspects de la vie en banlieue : l'urbanisme, avec le lourd héritage des années 50 et 60 ; la précarité, qui s'accentue depuis la montée du chômage ; le sport, la création culturelle, le langage, les modes vestimentaires... Ce cahier se conclut par un aperçu de la situation dans les autres pays européens et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, le gouvernement met la dernière main à une réforme des attributions de logements sociaux *(lire page 9)*.

L'exhibition comme un art



SOPHIE CALLE et GREG SHEPHARD

SOPHIE CALLE, quarante-trois ans, est digne des grandes excentriques britanniques du début du siècle. Grands cheveux noirs avec frange, visage blafard, elle est une des artistes françaises les plus importantes, chef de file d'un art de l'exhibition qui, usant d'un subtil mélange de mots et de photographies, affiche ses sentiments, amours et jalousies, souvenirs d'enfance et secrets intimes. A vingt-sept ans, elle est strip-teaseuse à Pigalle, puis devient artiste qui dévoile sa vie comme celle des autres, un peu à l'image de Hervé Guibert, qui était son ami : elle invite au téléphone des hommes à venir dormir dans son lit pour les photographier, se fait embaucher comme femme de ménage dans un hôtel de Venise pour enregistrer les objets intimes des clients, se fait suivre et photographier par un détective privé. Elle a inspiré le personnage de Maria dans le roman de l'écrivain américain Paul Auster *Léviathan* (Actes Sud).

Aujourd'hui, Sophie Calle sort le film *No Sex Last Night*, réalisé avec son ex-mari, Greg Shephard. Chacun tenait une caméra vidéo, traversant l'Amérique en Cadillac, filmant, comme un *road movie*, leur couple en déliquescence.

Lire pages 24 à 26 nos articles sur le cinéma

COMMANDO Un commando favorable aux indépendantistes tchétchènes a pris d'assaut un ferry-boat turc dans le port de Trabzon, mardi 16 janvier dans la soirée. Ce bateau transportait de nombreux passagers russes, qui sont retenus en otage. Cette opération porte, pour la première fois, le conflit tchétchène en dehors du territoire de l'ex-URSS. ● DANS LE VILLAGE de Pervomaïskaïa (Daghestan), les troupes russes ne parvenaient toujours pas, mercredi 17 janvier en fin de matinée, à venir à bout du commando tchétchène, qui retient une centaine de personnes en otage, après trois jours de combats. ● *L'OPINION PUBLIQUE russe*, soumise à une campagne de désinformation sur la guerre, est de plus en plus divisée sur le conflit tchétchène. Et, à l'approche de l'élection présidentielle de juin, la classe politique hésite sur la marche à suivre.

Une prise d'otages en Turquie fait craindre une extension du conflit tchétchène

Un commando, dont l'identité demeure incertaine, retient cent soixante passagers, dont un grand nombre de Russes, et quarante-cinq membres d'équipage sur un ferry-boat turc. Il exige la fin de l'opération au Daghestan

ISTANBUL
de notre correspondante

Pour la première fois depuis le début de l'intervention militaire russe en Tchétchénie, en décembre 1994, le conflit entre Moscou et les indépendantistes s'est étendu en dehors des frontières de l'ex-URSS. Après la prise d'otages au Daghestan et l'enlèvement, mardi 16 janvier à Grozny, la capitale tchétchène, d'une quarantaine de civils russes, c'est désormais la Turquie voisine, qui abrite une forte communauté caucasienne, qui est touchée.

Un ferry-boat turc, l'*Avrasya* (Eurasie), a été pris, mardi soir, dans le port turc de Trabzon par un groupe d'individus armés et masqués, protestant contre les opérations militaires russes en Tchétchénie. Le navire s'apprêtait à traverser la mer Noire pour se rendre dans la ville russe de Sotchi avec, à son bord, au moins cent soixante passagers – en majorité russes – et quarante-cinq membres d'équipage.

La brève fusillade initiale, au cours de laquelle un policier turc a été légèrement blessé, a été suivie par une longue période d'attente. Exigeant la présence du capitaine, qui se cachait à bord, les pirates ont menacé d'exécuter un passager russe toutes les dix minutes. Près de trois heures après la prise d'otages, le navire a finalement quitté le port en direction d'Istanbul, son capitaine ayant été découvert dissimulé parmi les camions parqués dans la cale. Mercredi matin, le navire s'approchait du port de Samsun.

MENACES

Au cours de divers entretiens téléphoniques avec des chaînes de télévision privées, le chef des pirates, un jeune homme barbu, identifié par les autorités turques comme étant un certain Muhammet Tokcan, probablement étudiant, a exigé la suspension immédiate des opérations russes au Daghestan et réclamé la liberté pour les deux cent cinquante preneurs d'otages tchétchènes. S'exprimant dans un turc parfait, Muhammet Tokcan a déclaré que son groupe, composé de militants de diverses origines ethniques – Abkhazes, Circassiens –, luttait pour l'indépendance de la Tchétchénie et du nord du Caucase tout entier. « *Nous voulons nous rendre à Istanbul pour attirer l'attention de l'opinion mondiale* », a déclaré Muhammet Tokcan, s'exprimant au nom « *de l'Etat unifié et indépendant du Caucase Nord.* » « *Avec l'aide de Dieu, nous sommes certains que nos frères musulmans vont soutenir notre cause.* »

Selon les témoins qui ont assisté à la prise d'assaut initiale, six ou sept assaillants seulement se trouvaient sur le navire. Muhammet Tokcan, qui déclare être muni d'explosifs, affirme de son côté que des complices se trouvaient parmi les passagers et qu'une cinquantaine de pirates participent à cette prise d'otages. Une passagère russe, Nadia Naskova, qui est parvenue à s'échapper, a décrit une scène de terreur, faisant état de plusieurs passagers blessés. Les pirates ont catégoriquement démenti ces rumeurs, affirmant qu'ils n'avaient pas l'intention de blesser leurs otages pour autant que leurs exigences soient satisfaites. En revanche, Muhammet Tokcan a menacé de faire sauter le ferry-boat à Istanbul – après avoir au préalable évacué les passagers turcs – s'il n'obtenait pas satisfaction.

Les autorités turques ont choisi de ne pas intervenir militairement pour l'instant, de peur de déclencher un bain de sang qui risquerait d'enflammer les radicaux islamistes en Turquie, qui soutiennent les minorités musulmanes du Caucase. La Turquie se trouve en effet dans une situation délicate, tiraillée entre son désir de maintenir de bonnes relations avec Moscou – malgré la rivalité qui oppose les deux pays – et la sympathie naturelle qui existe, au sein de la population turque, pour les musulmans de Tchétchénie.

Nicole Pope



L'ÉTAT DES CONFLITS DANS LE CAUCASE
L'éclatement de l'URSS en 1991 a révélé la fragilité de la région du Caucase Nord et de la Transcaucasie, mosaïque d'ethnies et de nationalités.
CAUCASE NORD (Fédération de Russie). Le dernier des conflits russo-tchétchènes commence le 11 décembre 1994 lorsque Moscou envoie ses troupes dans cette République autonome de la Fédération russe, qui a déclaré son indépendance en 1991. Bilan : entre 20 000 et 30 000 morts parmi les civils, 10 000 chez les indépendantistes, entre 5 000 et 7 000 chez les militaires russes, et 600 000 déplacés, de source officielle russe. Les affrontements interethniques entre Ossètes et Ingouches éclatent en novembre 1992, suite à un conflit territorial. Bilan : plusieurs centaines de morts, 60 000 réfugiés.
TRANSCAUCASIE (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan). La guerre du Haut-Karabakh oppose depuis 1988 Arméniens et Azéris qui se disputent ce plateau montagneux majoritairement peuplé d'Arméniens en Azerbaïdjan. Bilan : 25 000 morts, un million d'Azéris déplacés. La guerre entre Abkhazes et Géorgiens éclate en 1992 lorsque l'Abkhazie, République autonome au sein de la Géorgie, décide de faire sécession. Bilan entre 3 000 et 10 000 morts et plus de 200 000 réfugiés.

Les troupes du Kremlin s'embourbent dans le piège de Pervomaïskaïa

Près de PERVOMAÏSKAÏA (Daghestan)
de notre envoyé spécial

Ici, tout le monde semble pris au piège : les combattants tchétchènes – qui, assiégés dans Pervomaïskaïa, opposent toujours une incroyable résistance aux assauts des forces russes –, leurs otages, les organisations humanitaires internationales, la presse et finalement le pouvoir russe lui-même. Rien ne doit filtrer du petit village, surtout pas le nombre d'otages tués. Rien ne doit passer. A part les informations officielles mais dont personne, ici, ne croit plus un traître mot.

Quarante-huit heures après le début de l'assaut des forces russes « *pour libérer les otages* » en une journée, on entendait toujours, mercredi 17 janvier, le bruit des combats, on voyait encore des hélicoptères lourdement armés de lance-missiles tournoyer au-dessus du village.

Comme toujours, la « *guerre éclair* » promise par Moscou a échoué. Tout est fait pour dissimuler le désastre. A quelques kilomètres de Pervomaïskaïa, des soldats russes en gilet pare-balles et kalachnikov ont arrêté la presse. « *On ne passe pas. Il y a un ordre* », répètent les miliciens. Et il n'y a aucune explication, aucune autorité. Les journalistes ne sont pas les seuls bloqués. Même Médecins sans frontières-Belgique et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne peuvent passer. Malgré le statut neutre de leur organisation, les délégués du CICR attendent aussi dans le froid, sans explication officielle.

BLOCUS DE L'INFORMATION

Tout le monde observe le ballet des hélicoptères de combat au-dessus de Pervomaïskaïa, le passage d'ambulances vides en direction du petit village, le retrait des blindés. Tout le monde est traité avec la même rudesse. Si un correspondant s'aventure un peu loin sur la route, les soldats tirent en l'air. On vient même avec un chien d'attaque pour repousser ces gêneurs qui attendent. Le molosse mord au moins trois personnes, dont deux journalistes. « *Voilà nos démocrates* », lâche un habitant d'un village voisin.

Un peu plus loin, aux premières loges, dans le village de Sovietskoïe, le plus proche de Pervomaïskaïa, les journalistes arrivés avant le blocus sont presque prisonniers. Les Russes interdisent de les ravitailler, de les relever. Mais les autorisent à partir. La population locale rassemblée près des barrages, qui couvrent peu à peu toutes les routes de la région, jette aux soldats : « *Vous les empêchez de passer car vous ne voulez pas de la vérité.* »

Malgré le blocus de l'information et des secours internationaux, le pouvoir russe paraît pris au piège de ses mensonges. Chacun voit d'ici à l'œil nu l'impuissance de son armée : « *C'est presque drôle : cent Tchétchènes, et toute la Russie est ici à genoux* », s'amuse un Avar du Daghestan *(voir la carte ci-dessus)*, qui ne peut s'empêcher d'admirer les qualités des combattants de Djokhar Doudaev face aux soldats russes, « *tout le temps ivres* ». « *Envoyez vos commandos Alpha* [de l'ex-KGB]. *Bêta, Delta, Gamma et même Omega ! Pour quel résultat ?* », lance un homme aux soldats russes.

Chacun voit d'ici les tirs de roquette, d'artillerie. Et ne peut donc croire que les forces russes avancent lentement « *pour épargner la vie des otages* », comme le dit la version officielle. Le général Alexandre Mikhaïlov, porte-parole du Service fédéral de sécurité (FSB, ex-KGB), nous a d'ailleurs confié, mercredi, qu'il ne s'agissait plus d'une « *opération pour libérer les otages, mais pour libérer la ville* ». Il a également affirmé que « *l'opération allait se terminer aujourd'hui* », mercredi.

Mais personne ici ne croit non plus aux « *informations* » russes pour justifier l'assaut. A l'hôpital d'Akcaï, un petit village voisin, Vladimir Timochenko, un Russe de trente-huit ans, soudeur à Kilziar, la ville où il a été capturé par le commando tchétchène, est l'un des rares ex-otages dits « libérés » à n'être pas sous le contrôle du FSB, qui affirme détenir vingt-huit rescapés. Il raconte son histoire, édifiante. Epuisé, amaigri, il est catégorique : « *Il n'y a pas eu d'exécutions d'otages* » par les Tchétchènes. « *Ils se comportaient bien avec nous*, dit-il. *Lorsque l'assaut a commencé, il restait des femmes en otage mais plus d'enfants. Moi, j'étais dans une tranchée avec une dizaine d'autres otages et des combattants tchétchènes.* »

Vladimir Timochenko affirme aussi qu'il n'a pas été « *libéré* » par les Russes. « *Quand les militants ont battu en retraite, je suis sorti de la tranchée et je me suis caché dans une cour. Puis je me suis enfui.* » On a tiré trois fois sur lui. Les soldats russes, semble-t-il. Que pense-t-il de l'« opération pour libérer les otages » ? « *Il fallait résoudre cela pacifiquement* », lâche-t-il avant d'être rapidement emmené par des responsables russes.

DÉMENTIS

Les exécutions de civils sont donc démenties par un ex-otage. *Démentie aussi* par les autorités du Daghestan, l'affirmation russe selon laquelle des combattants tchétchènes avaient tué, lundi matin, peu avant l'assaut, six « *anciens* » venus négocier. *Démentie encore*, par un des membres des forces spéciales russes qui s'est échappé, l'exécution, dimanche soir, de huit de ses collègues otages. Démentie par un colonel du ministère de l'intérieur du Daghestan, qui l'a qualifiée de « *provocation* », l'information russe selon laquelle les combattants tchétchènes avaient, dimanche, tiré et blessé des soldats russes. Démentie par tout le monde, ici, la version russe qui affirmait que les autorités daghestanaises et la population refusaient de laisser partir les combattants et leurs otages.

Toutes les bonnes raisons de passer à l'assaut sont donc démenties. Alors, pour la population, il ne reste donc plus que les mauvaises raisons et surtout d'énormes mensonges pour tenter de recouvrir le bain de sang. « *De toute façon, personne n'a jamais cru que les Tchétchènes pouvaient exécuter des otages. On les connaît* », dit un habitant. Même ceux qui jugent, comme Moscou, que les combattants indépendantistes sont des « *bandits* » n'y croyaient pas. Car ils savent à qui ils ont affaire, aujourd'hui comme depuis un siècle : à des *abreks*, les bandits d'honneur des montagnes du Caucase.

Bloqué par les forces russes qui s'acharnent sur Pervomaïskaïa et écœuré par la propagande, un homme dit rageusement : « *Ça va barder, ici.* » Le Daghestan rumine sa colère, mais de moins en moins contre les Tchétchènes et de plus en plus contre les Russes. Dans le Caucase, si ce n'est en Russie même, le piège tendu par le commando tchétchène semble commencer à fonctionner.

Jean-Baptiste Naudet

L'opinion publique russe reste partagée sur la poursuite de la guerre

MOSCOU
de notre correspondante

La multiplication des prises d'otages par des commandos tchétchènes peut-elle pousser Boris Eltsine à réviser sa politique de force et à lancer de réelles négociations ? C'est l'espoir des indépendantistes, qui veulent démontrer que la poursuite de la répression ne peut que provoquer une violence sans fin. En fait, la réponse dépend beaucoup des réactions en Russie même, où la classe politique, occupée essentiellement par l'élection présidentielle de juin, cherche d'abord à s'attirer les faveurs des électeurs plutôt que de trouver des solutions réalistes au conflit dans le Caucase.

« *En Russie, il y a des gens qui blâment le président Eltsine pour avoir lancé la guerre en Tchétchénie, mais la majorité le critique pour mettre tant de temps à se débarrasser des terroristes.* » Cette conviction, exposée la semaine dernière par Arkady Popov, le « spécialiste » des affaires tchétchènes au centre d'analyse présidentiel, semble être largement partagée au Kremlin. Ce qui expliquerait pourquoi M. Eltsine a choisi la force au Daghestan, quitte à porter la responsabilité, devenue pour lui habituelle, d'un nouveau bain de sang. Sachant qu'il sera de toute façon critiqué, le président pense que la « *majorité* » des électeurs votera pour celui qui saura « *éradiquer les terroristes* » en Tchétchénie, et non pas pour celui qui aura perdu la face en négociant avec le président indépendantiste Djokhar Doudaev.

Est-ce là un aveuglement semblable à celui qui l'a déjà poussé, il y a treize mois, dans le bourbier tchétchène ? Certains responsables dans son entourage, notamment des militaires, ont en effet reconnu officieusement que cette guerre fut une erreur et que son impopularité explique en partie pourquoi le « parti du pouvoir » n'a recueilli qu'un dixième des voix lors des législatives du 17 décembre 1995.

Mais le président russe a été apparemment sensible à d'autres arguments, tenant compte d'un glissement de l'opinion, provoqué d'ailleurs par les médias sous contrôle du pouvoir, comme des ambiguïtés de l'opposition et de l'absence de pressions internationales.

DÉNONCIATIONS FORMELLES

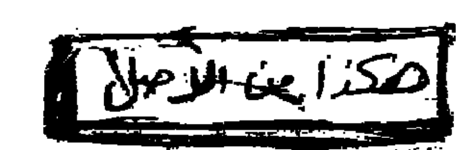
Les négociations engagées avec les indépendantistes par le premier ministre Viktor Tchernomyrdine en juin 1995, lors de la prise d'otages à Boudiennovsk, avaient été saluées avec soulagement par les médias et l'opinion. Il n'y a rien de tel aujourd'hui. Les journaux qui dénoncèrent la guerre ont ainsi appelé à « punir » les preneurs d'otages, même si cela devait entraîner un massacre de civils. Ce fut le cas du *Moskovski Komsomolets*, dont le directeur s'était entre-temps réconcilié avec le ministre russe de la défense, de la *Nezavissimaïa*, « l'indépendant », rachetée pendant l'été 1995 par une banque du pouvoir, ou des *Izvestias*, qui n'ont pas hésité à reprendre, sous un grand titre, les déclarations attribuées à Djokhar Doudaev par la désinformation officielle, et demandant au commando de « *tuer plus de femmes que d'hommes* » parmi les otages ! Il n'est ainsi guère étonnant que, dans un sondage publié le 15 janvier, 44 % des personnes interrogées approuvent l'assaut mené par les forces russes à Pervomaïskaïa et que 36 % soient d'un avis contraire.

D'autres facteurs ont aussi joué dans ce changement de l'opinion russe depuis la prise d'otages de Boudiennovsk. D'abord, celle-ci se déroulait en territoire « ethniquement russe », alors que le drame actuel se joue au Daghestan. En juin 1995, les bombardements faisaient rage dans les montagnes tchétchènes et l'opinion en était consciente. Cette fois-ci, elle ignore largement que de tels bombardements ont repris.

Par ailleurs, l'opposition politique est surtout représentée par le Parti communiste, dont l'hostilité au conflit est toute relative. Son président, Guennadi Ziouganov, s'il dénonce haut et fort « *la faillite du régime* » dans la conduite des opérations, n'avait pas manqué de saluer l'« élection » à la présidence tchétchène, mise en scène par Moscou, de Dokou Zavgaev, l'ancien chef de la Tchétchénie soviétique. Des proches de M. Ziouganov ont cependant dénoncé le fait que les troupes russes aient empêché le commando de revenir en Tchétchénie, où il devait relâcher les otages. Ils se rapprocheraient ainsi de la position de Grigori Iavlinski, un des chefs de l'opposition démocratique, qui avait proposé, dès le 9 janvier, une solution pour éviter un assaut fatal. D'autres partis d'opposition ont aussi dénoncé l'assaut mené contre le village de Pervomaïskaïa – à l'exception, traditionnelle, de Vladimir Jirinovski.

Ces dénonciations restent surtout formelles et les promesses de les formaliser à la Chambre basse du Parlement, la Douma, qui s'est réunie pour la première fois mardi, n'ont pas été tenues. Les nouveaux députés ont consacré toute la journée à tenter sans succès d'élire leur président. C'est seulement dans les couloirs qu'on a pu entendre quelques démocrates proposer des solutions. Outre l'ex-dissident Sergueï Kovalev, qui avait déjà appelé Boris Eltsine à arrêter « *une destruction insensée de tout ce qui est vivant* » à Pervomaïskaïa, il y eut l'ex-conseillère du président, Galina Staravoïtova, qui déclara que « *la Russie devra reconnaître un jour ou l'autre l'indépendance de la Tchétchénie. Plus vite l'Occident l'aidera à le comprendre, mieux ce sera pour la Russie* ». Mais ce fut devant les caméras d'une télévision étrangère, un tel message n'ayant guère droit de cité sur les écrans russes.

Sophie Shihab



Boris Eltsine sacrifie Anatoli Tchoubaïs, le « père des privatisations »

Un revirement de la politique économique ?

MOSCOU
de notre correspondante

Boris Eltsine a congédié, mardi 16 janvier, l'homme qui, au sein de son gouvernement, était le pionnier depuis quatre ans des réformes économiques russes, et notamment des privatisations, le premier vice-premier ministre, Anatoli Tchoubaïs. La question reste cependant posée de savoir si cette décision, attendue depuis la « victoire » communiste, avec 22 % des voix aux législatives de décembre 1995, vise seulement à réduire le mécontentement de la population et des milieux industriels pour préparer une possible candidature de Boris Eltsine, en juin, ou si elle annonce un réel relâchement de la rigueur financière dont M. Tchoubaïs était devenu le symbole, concentrant toutes les rancoeurs.

« J'espère qu'il s'agit d'un changement de personne », a déclaré M. Tchoubaïs, sans exclure cependant qu'il soit question d'un changement de politique, auquel cas, d'après lui, toute son équipe au sein du gouvernement pourrait être poussée à la démission. Il semble songer surtout au ministre de l'économie, Evgueni Iassine, déjà sur la sellette. *« Ce serait une erreur monumentale qui frapperait durement ses auteurs »*, a prédit le « père des privatisations », lors d'une conférence de presse organisée dans la soirée.

« UN PREMIER PAS »

Le conseiller économique présidentiel, Alexandre Livchits, a répondu, lors d'une autre rencontre avec la presse, qu'on *« ne peut éternellement mener une politique de stabilisation financière »*, qu'il *« faut passer à une politique de croissance »*, et que le départ d'Anatoli Tchoubaïs est *« un premier pas vers cette politique »*. Venant de la part d'un économiste réputé libéral, une telle déclaration du Kremlin n'est pas nécessairement à prendre au pied de la lettre.

Le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, a déclaré attendre de *« voir comment et en quoi »* le départ de M. Tchoubaïs va *« affecter la composition globale du gouvernement Eltsine »*. Tout dépendra en effet de la personne qui sera nommée en remplacement de M. Tchoubaïs. Ce dernier a indiqué avoir évoqué *« deux ou trois noms possibles »*, lors de sa rencontre avec le premier ministre. Lors de cet entretien, Anatoli Tchoubaïs, informé par M. Tchernomyrdine que le président Eltsine exigeait sa démission, a obtempéré. Officiellement le Kremlin lui reproche d'être responsable des longs retards de versement des salaires dans la fonction publique, d'une très forte augmentation des non-paiements interentreprises, *« qui auraient atteint 10 milliards de dollars fin 1995 »*, et d'une organisation peu *« honnête »* des ventes aux enchères des biens d'Etat. Les dernières attributions de parts d'entreprises nationalisées à des banques, en échange de prêts à l'Etat, se sont en effet déroulées sous la marque d'un népotisme qui a fait scandale.

Mais pour que le calcul présidentiel ait des chances de réussir – si calcul électoral il y a –, le remplaçant de M. Tchoubaïs doit être un homme « miracle », capable de convaincre la population que la vie peut s'améliorer sous Boris Eltsine, tout en coupant l'herbe sous le pied de l'opposition politique, avant tout communiste. Le chef du PC, Guennadi Ziouganov, a ainsi constaté que le président, qui a déjà remplacé son ministre des affaires étrangères et le chef de son administration, *« se distancie de toute l'équipe qui a mené le pays à la pauvreté généralisée et à la honte »*. *« On ne peut bien sûr aller aux élections avec un tel fardeau »*, a-t-il dit, en prévoyant que *« d'autres remaniements ministériels »* allaient suivre.

Sophie Shihab

Pour la première fois depuis 1966, la France accepte de parler du nucléaire au sein de l'OTAN

Paris précise son rapprochement avec l'Alliance atlantique

Brisant un tabou observé par Paris depuis 1966, la France devait annoncer, mercredi 17 janvier, lors de la réunion du Conseil atlantique à Bruxelles, sa décision d'accepter de débattre des questions nucléaires au sein de l'OTAN. C'est, notamment, une manière de donner corps à l'idée, avancée au moment de la reprise des essais dans le Pacifique, d'une dissuasion « concertée » *(lire aussi notre éditorial page 13)*.

BRUXELLES
de notre correspondant

La France devait proposer mercredi, à la réunion hebdomadaire du Conseil atlantique, d'engager un dialogue avec ses alliés sur les questions nucléaires (*Le Monde* du 16 décembre 1995). Certes, Paris entend préserver son entière indépendance en ce qui concerne la conception, la fabrication et l'utilisation des armes gardiennes du « sanctuaire » national. Mais il sera dorénavant posé en principe que cette responsabilité nationale a des implications multilatérales. La *« dissuasion concertée »*, déjà promise aux Européens par plusieurs dirigeants français, fera donc l'objet d'échanges de vues – d'un *« dialogue politique »*, disent les Français –, dans le cadre spécifique de l'OTAN.

Cette décision devait être annoncée par Gérard Errera, l'ambassadeur de France auprès de l'OTAN. Même s'il ne s'agit que d'un *« dialogue politique »*, devant permettre à Paris d'exposer ses conceptions, cette décision marque un tournant. Depuis que le général de Gaulle a ordonné le retrait de la France des structures militaires intégrées de l'OTAN en 1966, aucun gouvernement français n'avait débattu de la force nucléaire à Bruxelles. Mais cette décision est aussi conforme au mouvement de rapprochement de la France vers l'OTAN amorcé depuis l'arrivée de Jacques Chirac à l'Elysée.





L'ambassadeur Errera devait ainsi préciser, mercredi, les conséquences pratiques du retour de la France au comité militaire de l'OTAN (où se réunissent les chefs d'état-major), annoncé le 5 décembre 1995. Il s'agit de sortir du flou relatif qui entourait la position française depuis que, à la dernière réunion des ministres des affaires étrangères, Hervé de Charette avait indiqué que Paris désirait se rapprocher des instances militaires désertées par la France en 1966.

Dès le 6 décembre, ce qui était auparavant une simple « mission » auprès du comité militaire est devenu une « représentation » à part entière siégeant sur un pied d'égalité avec les autres alliés et prenant part à toutes les discussions et décisions. Celles-ci sont nombreuses et importantes, puisque le comité est responsable devant le Conseil atlantique (l'organe de décision politique) de la conduite générale des affaires militaires de l'Alliance. Jusqu'alors, les généraux français siégeant au comité devaient se cantonner dans un rôle d'observateurs passifs, à l'exception de ce qui avait trait aux opérations militaires de l'OTAN en Bosnie, dans lesquelles la France était engagée, sous contrôle opérationnel des états-majors alliés.

Désormais, aucun sujet ne sera tabou pour les *« milreps »* français, comme on dit à l'OTAN pour désigner les officiers représentant les pays alliés au comité militaire.

Si la participation française au comité militaire est sans ambiguïté, il n'en va pas de même en ce qui concerne la participation aux réunions des ministres de la défense, et il n'est pas sûr que les « explications » fournies mercredi éclairent pleinement les autres alliés. En effet, Paris confirme sa décision d'occuper son siège à ces conférences, mais sans que cela se transforme en un retour complet dans les structures militaires intégrées...

Après avoir paru miser sur l'Union de l'Europe occidentale (l'UEO) pour contourner une Alliance atlantique dominée par les Américains, Paris a pris acte du fait que la majorité des pays concernés veut que l'identité européenne de défense soit construite au sein de l'OTAN. Tel est le sens du premier message que devait faire passer l'ambassadeur Errera. Le deuxième message s'adresse aux Américains : sont-ils prêts à faire à l'Europe la place qui lui revient dans l'Alliance ? Un commencement de réponse est attendu lors de la visite du président Chirac aux Etats-Unis, prévue pour début février.

J. de la G.

Nouvelle tension dans les relations tchéco-allemandes à propos des Sudètes

L'affaire de la Philharmonie de Prague tourne à l'incident diplomatique

PRAGUE
de notre correspondant

La musique ne rapproche pas toujours les peuples. Tchèques et Allemands en font actuellement la preuve, se livrant, de part et d'autre de la frontière commune, à des échanges acerbes par voie de presse au sujet de Gerd Albrecht, le chef d'orchestre allemand de la prestigieuse Philharmonie tchèque. La polémique, qui n'a jamais cessé depuis l'engagement en 1993 de M. Albrecht à la tête du premier orchestre praguois, s'est envenimée ces derniers jours. Après la publication par le magazine allemand *Der Spiegel*, début janvier, d'un entretien dans lequel le chef d'orchestre se livrait à une véhémente critique des *« nationalistes tchèques »*, le ministre de la culture, Pavel Tigrid, invoquant la *« perte de confiance »* en M. Albrecht, a décidé de réduire les prérogatives de ce dernier à la tête de la Philharmonie.

Premier chef étranger à diriger la Philharmonie, qui fête cette année son centenaire, Gerd Albrecht fut dès le début mal accepté par une partie de la population tchèque. Malgré le soutien initial du ministre de la culture, M. Albrecht compliqua sa position en entretenant de mauvaises relations avec deux directeurs successifs de l'orchestre. Il s'est également souvent présenté dans la presse allemande comme une victime du *« chauvinisme tchèque »*, affirmant qu'il était le *« bouc émissaire de trois siècles de domination des Habsbourg en Bohême, de l'occupation nazie et de la participation de la RDA à la répression du « printemps de Prague » en 1968 »*.

Face à la tournure politique et diplomatique qu'a prise l'« affaire Albrecht » – le président allemand Roman Herzog a demandé à son homologue Vaclav Havel son opinion –, le chef de l'Etat tchèque et le premier ministre, Vaclav Klaus, ont pris leurs distances avec l'orchestre et M. Albrecht, d'autant que les relations tchéco-allemandes traversent une nouvelle crise. Aucun des deux dirigeants n'a assisté au concert du centenaire donné le 4 janvier à Prague, sous la baguette de Gerd Albrecht et du Tchèque Jiri Belohlavek – invité par le premier pour calmer les critiques –, et M. Klaus a réclamé une *« solution claire, nette et sans ambiguïté »* de l'affaire.

« DEPUIS MILLE ANS »

L'« affaire Albrecht » vient alourdir le climat, déjà pesant, entre Bonn et Prague sur la question de l'expulsion des trois millions d'Allemands des Sudètes en 1945 par les autorités tchécoslovaques de l'époque. Le projet d'une déclaration bilatérale visant à clore les problèmes hérités de la seconde guerre mondiale, en discussion depuis plus de six mois, ne parvient pas à voir le jour. Une réunion, vendredi 12 janvier à Bonn, des ministres tchèque et allemand des affaires étrangères, Josef Zieleniec et Klaus Kinkel, s'est soldée par un échec. Le chef de la diplomatie praguoise a reproché à son homologue d'avoir remis en question le texte en posant de nouvelles interrogations. *« Cette façon de faire monter les enchères ne peut mener à rien »*, a estimé M. Zieleniec, en soulignant que *« les forces opposées à cet accord se font entendre de plus en plus en Allemagne »*. Et en République tchèque on s'interroge de plus en plus sur l'*« urgence »* d'une déclaration censée régler la question d'indemnisation des victimes tchèques du nazisme et refermer le triste épisode de l'expulsion des Allemands de Bohême.

M. Klaus a d'ailleurs donné le signal de la mise en veilleuse du projet, au moins jusqu'à l'année prochaine, puisque deux échéances électorales, au printemps et à l'automne, ralentiront l'activité en ce sens. *« Il y a des problèmes dans les relations tchéco-allemandes depuis mille ans et il y en aura encore pendant mille ans »*, a-t-il déclaré à la radio tchèque, en ajoutant que la déclaration commune *« ne devait être qu'un petit pas partiel »* et que, *« si l'on n'y parvient pas aujourd'hui, on s'efforcera d'y parvenir dans un, deux ou trois ans »*.

Martin Plichta

Mehdi Zana reçoit, pour son épouse emprisonnée, le prix Sakharov

STRASBOURG. Klaus Hänsch, président du Parlement européen, ne pourra pas remettre en mains propres, mercredi 17 janvier, le prix Sakharov à Leyla Zana, lauréate de l'année 1995. Le 9 novembre 1995, les eurodéputés décernaient à cette militante kurde de Turquie la distinction qui récompense celui ou celle incarnant le mieux *« la liberté de l'esprit »*. Strasbourg réagissait ainsi à la confirmation, le 26 octobre, par la Cour de cassation de Turquie de la peine de quinze ans d'emprisonnement infligée à l'ex-députée turque.

Le bureau du Parlement a choisi de remettre ce prix au mari de la lauréate, Mehdi Zana, ancien maire de Diyarbakir, dans le sud-est anatolien. Après avoir purgé une longue peine de prison, il a été relaxé avant les élections législatives du 24 décembre 1995 mais reste soumis, depuis, à un contrôle judiciaire. Il lui fallait une autorisation pour se rendre à l'étranger. Ankara a fait attendre jusqu'à lundi soir sa réponse positive. Medhi Zana devait donc être finalement à Strasbourg mercredi. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **UNION EUROPÉENNE : Jacques Chirac se rendra au sommet de** Turin, fin mars, pour participer à la réunion de lancement des négociations intergouvernementales sur la réforme de l'Union européenne, a-t-on indiqué mardi 16 janvier. Lors du dernier sommet des Quinze, à Madrid en décembre, le président de la République avait mis en doute l'utilité de la réunion de Turin, ce qui avait irrité les dirigeants italiens, qui assument actuellement la présidence de l'Union.

■ **ROUMANIE : le parquet général a été officiellement saisi**, mardi 16 janvier, d'une demande de réouverture du procès de Nicolae et Elena Ceausescu, exécutés le 25 décembre 1989. Les associations qui soutiennent la réouverture du procès affirment ne pas souhaiter la réhabilitation des Ceausescu, mais celle de *« la justice »* roumaine. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE-UKRAINE : les présidents russe et ukrainien**, Boris Eltsine et Leonid Koutchma, ont entamé, mardi 16 janvier à Moscou, une réunion consacrée notamment à la question du partage de la flotte de la mer Noire et au traité d'amitié entre les deux pays, en souffrance depuis depuis deux ans. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **HAÏTI : une personne a été tuée** et au moins sept autres ont été blessées, mardi 16 janvier, à Cité-Soleil, le principal bidonville de Port-au-Prince, au cours de violences mettant aux prises des riverains et des policiers. Par ailleurs, des incidents se sont produits dans la ville des Gonaïves (à 153 kilomètres au nord-ouest de Port-au-Prince) à la suite de l'assassinat, lundi soir, d'un notable, responsable de « Borlette » (la loterie populaire haïtienne), Nolès Louis. Au Cap-Haïtien (deuxième ville d'Haïti, à 269 kilomètres au nord de la capitale), un des chauffeurs du consul honoraire d'Allemagne, Broder Schutt, a été abattu, lundi soir, par des hommes armés qui ont dérobé le véhicule du consul. Enfin, la nomination de Fourel Célestin, désigné par le président Jean-Bertrand Aristide comme directeur général de la nouvelle police nationale, a été repoussée, mardi, par le Sénat. – *(AFP.)*

Silvio Berlusconi se dit victime d'un complot « politico-judiciaire »

ROME
de notre correspondante

C'est sur fond de crise gouvernementale que s'est ouvert, mercredi 17 janvier, devant la septième section pénale du tribunal de Milan, le procès pour *« corruption »* de l'ancien président du Conseil italien, Silvio Berlusconi. Mardi, M. Berlusconi, qui était présent à cette séance d'ouverture, s'en est pris violemment, lors d'une conférence de presse, au juge Antonio Di Pietro, qui dirigea l'enquête « Mani pulite » sur la corruption, avant de démissionner en décembre 1994. Il a tout fait *« pour me faire démissionner et se dégager ainsi la voie vers le pouvoir »*, a déclaré Silvio Berlusconi, accusant l'ancien magistrat d'avoir fomenté un complot *« politico-judiciaire »* contre lui.

M. Berlusconi tente d'exploiter la faiblesse actuelle de l'ancien juge et de lui interdire ainsi une éventuelle arrivée en politique. Ne disait-on pas qu'il le craignait au point de lui avoir proposé, en 1994, lorsqu'il était au pouvoir, le poste de ministre de l'intérieur ? Aujourd'hui, Antonio Di Pietro est à son tour pris dans la tourmente et attend de savoir s'il passera lui-même en jugement pour *« concussion »* et *« abus de pouvoir »*.

Sur le banc des accusés devaient prendre place mercredi, aux côtés de Silvio Berlusconi, une dizaine d'autres inculpés, dont Paolo Berlusconi, son frère, le responsable des services fiscaux de Fininvest, Salvatore Sciascia, le conseiller légal du groupe, Massimo Maria Berruti, ainsi que le général de la brigade financière, Giuseppe Cerciello, et quatre de ses subordonnés. Ils comparaissent dans le cadre de la première des enquêtes ouvertes sur le magnat des ondes et fondateur de Fininvest ; il en existe au moins quatre autres, concernant notamment des caisses noires du groupe.

Les faits reprochés à M. Berlusconi ont trait aux versements effectués par Fininvest entre 1989 et 1994, pour 380 millions de lires (soit environ 1 300 000 francs), à la brigade financière, afin qu'elle ne soit pas trop regardante dans le contrôle de plusieurs sociétés du groupe, dont Videotime, Mondadori, Mediolanum et Télé Piu, la télévision à péage. Fininvest dément contrôler effectivement Télé Piu.

PROCÈS-SPECTACLE

Paolo Berlusconi a déjà admis ses propres responsabilités dans l'affaire, mais il n'existe pas de preuve irréfutable que son frère Silvio ait lui-même ordonné les versements. Les accusations ne reposent que sur un *« fort réseau de présomptions »*, comme devaient le déclarer les enquêteurs. A cet égard sont retenus comme un fait très significatif les liens étroits qui unissaient le patron de Fininvest et le responsable de ses services fiscaux, Salvatore Sciascia, qui distribuait les « enveloppes ». M. Sciascia, arrêté il y a plusieurs mois, n'a reconnu avoir parlé de ces versements qu'à Paolo Berlusconi, mais les juges estiment qu'étant donné la structure de Fininvest Silvio *« ne pouvait pas ne pas savoir »*. De son côté, la défense, qui citera 68 témoins pour Silvio Berlusconi (et 150 pour le général Cerciello), cherchera à établir ce qu'elle appelle l'*« acharnement non fondé »* des juges milanais contre leur client.

Ce procès sera sans doute, avec celui en cours de Giulio Andreotti pour *« association mafieuse »*, l'un des procès-spectacles de l'année. Toutefois la première audience devait être technique et traiter notamment la couverture télévisée du procès. D'autre part, le président de la septième section pénale, Carlo Crivelli, a fait savoir qu'il ne pourrait consacrer à ce procès que trois audiences par mois. C'est peut-être ce qui explique que Silvio Berlusconi – qui à la tête du Pôle des libertés joue en ce moment un rôle difficile dans les tractations sur le futur gouvernement – ait décidé d'apparaître dès l'ouverture, pour se présenter comme la victime d'une justice trop politisée.

Marie-Claude Decamps

Les Américains jaugent les qualités et les limites du premier ministre japonais

M. Hashimoto a tenu à rassurer Washington

WASHINGTON
de notre correspondant

Quel autre homme politique japonais pourrait se permettre de dire – surtout avec humour – à propos de Mickey Kantor, le représentant américain pour le commerce : *« Il me donne davantage la frousse que ma femme lorsque je rentre ivre à la maison »* ? Si Ryutaro Hashimoto est apprécié à Washington, c'est en partie en raison de son franc-parler. Le style direct du nouveau premier ministre nippon plaît aux Américains. Tomiichi Murayama, son prédécesseur, était un homme respectable, mais dont la personnalité diaphane ne permettait guère de donner une impulsion aux relations bilatérales. C'est même cette absence de leadership à Tokyo, estime-t-on dans la capitale fédérale, qui a souvent été à l'origine de la tension dans les relations commerciales entre les deux pays.

De ce point de vue, M. Hashimoto donne quelques garanties... Ses passes d'armes hautes en couleur avec M. Kantor en ont fait un homme politique japonais exceptionnellement bien connu des téléspectateurs américains. Ses cheveux gominés, son inévitable cigarette, cette photo désormais fameuse où Mickey Kantor pointe en souriant un sabre de kendo à la gorge de l'ancien ministre de l'industrie et du commerce international, ont brossé l'image d'un homme carré, avec qui on peut discuter pied à pied.

NÉGOCIATEUR CORIACE

Mais Ryutaro Hashimoto a les défauts de ses qualités : c'est un négociateur coriace. Avec lui, les désaccords risquent d'être plus profonds, les disputes plus acrimonieuses.

Au moins, se consolent les diplomates américains, ses positions ne seront pas ambiguës. Le nouveau premier ministre japonais a tenu à rassurer l'Amérique sur ses intentions, lesquelles sont d'*« approfondir »* les relations nippo-américaines, et de demander à ses concitoyens davantage de compréhension s'agissant *« du ferme maintien du système bilatéral de sécurité »*. Intervenant dans le contexte du réveil de l'anti-américanisme provoqué par le viol d'une fillette d'Okinawa par trois GI, cette réaffirmation a été accueillie avec satisfaction par l'administration américaine, qui sait pouvoir compter sur le nationaliste Ryutaro Hashimoto pour se faire l'avocat du maintien de la présence de quarante-sept mille soldats américains dans l'archipel.

Les Etats-Unis ne sont donc pas inquiets s'agissant de la réaffirmationn solennelle du caractère *« indispensable »* du traité de sécurité entre les deux pays, lors de la visite que Bill Clinton fera à Tokyo, en avril. Au-delà des bonnes intentions affichées par l'intéressé, les Américains s'interrogent, cependant, sur la liberté de manœuvre dont bénéficiera M. Hashimoto pour imposer sa volonté de réforme à la politique japonaise, notamment une plus grande ouverture du marché nippon aux importations américaines. Le premier ministre sera, en particulier, soumis aux surenchères du charismatique président du Nouveau Parti du progrès (NPP), Ichiro Ozawa, homme réputé plus réformiste que lui, et qui jouit aussi d'une image favorable au département d'Etat. Par ailleurs, la crise japonaise et la nécessité de réformer de fond en comble le système bancaire sont des freins naturels à la remise en cause du statu quo. Par le passé, remarque-t-on enfin à Washington, M. Hashimoto n'a pas manifesté un grand zèle pour rogner les pouvoirs de la bureaucratie.

Toutes ces raisons font que la perspective de nouveaux différends commerciaux américano-japonais reste latente. Le dossier de l'automobile est réglé, mais le fait que les compagnies japonaises, comme Toyota, accentuent leur implantation aux Etats-Unis, sans que, en contrepartie, les constructeurs de Detroit aient beaucoup élargi leur accès aux réseaux de distribution japonais, constitue le ferment d'une reprise des « hostilités ».

POMMES DE DISCORDE

La question de la pénétration commerciale d'Eastman Kodak au Japon, en butte au quasi-monopole de Fuji, celle du transport aérien, des télécommunications, de la protection des œuvres musicales, enfin le renouvellement, en juillet prochain, de l'accord sur les semi-conducteurs, constituent autant de *pommes de discorde potentielles.*

L'Amérique, de son côté, est entrée en année électorale. Si Bill Clinton est peu soucieux de déclencher une « guerre commerciale », par nature incertaine, avec le Japon, il est cependant décidé à mettre en place un nouveau système de vérification des accords commerciaux conclus avec certains partenaires des Etats-Unis, comme le Japon, la Chine et le Canada, afin de répondre aux accusations des républicains, pour qui la « diplomatie du négoce » de Washington coûte des emplois à l'Amérique. Les occasions de mettre à l'épreuve les relations de confiance établies entre Mickey Kantor et son *« ami »* Ryutaro Hashimoto ne devraient pas manquer.

Laurent Zecchini

Peu de femmes ont une chance de l'emporter aux élections du Conseil de l'autonomie palestinienne

Le rêve d'émancipation né avec l'Intifada est remis à plus tard

Le poids de la tradition, les intimidations ou l'arbitraire ont empêché de nombreuses Palestiniennes de se porter candidates aux élections d'un Conseil législatif de l'autonomie palestinienne, prévues en Cisjordanie et à Gaza le 20 janvier. Sur les 704 candidats, 28 seulement sont des femmes, qui n'hésitent pas à exprimer leur déception de voir leur rôle dans la lutte pour la cause nationale aussi chichement récompensé.

JÉRUSALEM
de notre envoyé spécial

Yasser Arafat a tranché : mieux vaut encore un Samaritain que des femmes. Au premier, un siège a été réservé dans le futur Conseil de l'autonomie, où seront donc défendus les intérêts de cette petite communauté de deux cent cinquante âmes installée à Naplouse. Aux secondes, le scrutin du 20 janvier ne donnera que peu de chances de l'emporter, même si elles représentent près de la moitié du corps électoral. *« Nous manquons trop de temps et de moyens »*, se plaint Rana Nashashibi, dans la course à Jérusalem.

Dans son bureau situé à la sortie de cette ville, les traits creusés par la campagne électorale et la voix usée par les réunions publiques où elle défend les intérêts des candidates, Ghada Zughayar, directrice du Centre de Jérusalem pour les femmes, remâche sa colère. *« Nous avions plaidé auprès des responsables de l'Autorité palestinienne pour un report des élections et pour que 30 % des sièges du Conseil nous reviennent. Les quotas nous paraissaient indispensables compte tenu de la nature inégalitaire de la société palestinienne, mais ils ne nous ont pas écoutées »*, déplore-t-elle.

Le poids de la tradition, les intimidations ou l'arbitraire ont empêché de nombreuses Palestiniennes de se porter candidates. *« Trois fois, je l'ai emporté dans les primaires organisées par mon parti, le Fatah de Yasser Arafat, et pourtant je n'ai pas été retenue »*, constate amèrement l'une des responsables du Centre. Samedi 20 janvier, 28 femmes seront opposées à 676 hommes, et seule une poignée d'entre elles est susceptible de l'emporter.

DES REVENDICATIONS IGNORÉES

Il n'y aurait là rien que de banal – compte tenu des maigres effectifs parlementaires féminins qui prévalent également dans les pays occidentaux – si ces premières élections ne signifiaient pas brutalement pour les Palestiniennes la fin, ou du moins la remise à plus tard, d'un rêve d'émancipation qui a pris corps avec la lutte pour un Etat souverain, et plus particulièrement à Gaza et en Cisjordanie, avec l'Intifada de 1987 à 1993.

Les Palestiniennes ont alors bien mérité de la cause nationale, en prenant une part très active à la lutte, notamment dans des manifestations durement réprimées par les troupes d'occupation, tout en maintenant à bout de bras une société civile engagée dans un affrontement interminable avec l'armée juive. *« Les Israéliens, qui sont d'excellents connaisseurs de la société palestinienne, ont pris conscience de l'importance des femmes dans la résistance »*, assure Islah Abdel Jawad, maître de conférences à l'université de Birzeit, en Cisjordanie. *« Ils ont alors répandu des rumeurs selon lesquelles les femmes les plus actives se comportaient mal, ou avaient des relations avec des Palestiniens " collaborateurs ", pour favoriser une sorte de contrôle social par les familles palestiniennes »*, explique-t-elle. Tout cela a renforcé l'idéologie sociale islamiste, *« très restrictive vis-à-vis des femmes »*.

Depuis la fin de l'Intifada et le retour de Yasser Arafat à Gaza, les Palestiniennes constatent que la nouvelle Autorité tarde à rembourser la dette contractée à leur égard. *« En Cisjordanie, nous sommes toujours régies par la loi jordanienne, qui stipule que la femme doit disposer de l'aval d'un tuteur, père, mari ou frère, pour obtenir un passeport ou pour se déplacer. Rien n'a changé ! »*, proteste Mme Zughayar.

« MILITARISATION DE LA SOCIÉTÉ »

A l'occasion de la Conférence internationale de Pékin consacrée aux droits des femmes, en septembre 1995, les représentantes des territoires avaient déjà eu la désagréable surprise d'entendre un membre de l'Autorité leur conseiller d'aborder uniquement les problèmes liés à Israël, et non les violences subies à l'intérieur de la société palestinienne, dont le « crime d'honneur » est la forme la plus extrême.

Selon la directrice du Centre de Jérusalem pour les femmes, le peu de cas qui est fait de ses préoccupations augure mal de la suite des événements. *« C'est mauvais pour la démocratie. D'ailleurs, nous constatons de nos propres yeux la militarisation croissante de la société palestinienne. Je rentre d'une tournée électorale à Naplouse. Avec tous ces policiers et ces agents de sécurité, j'avais l'impression d'être en Jordanie »*, maugrée-t-elle.

Pour elle, les élections de 1996 constituent un drôle d'anniversaire. *« En 1976, pour des élections municipales en Cisjordanie, les Israéliens avaient donné le droit de vote aux femmes en pensant qu'elles en useraient d'une manière très conservatrice, alors qu'en fait elles s'étaient prononcées massivement pour le courant nationaliste. Vingt ans plus tard, nous sommes bien mal récompensées. »*

Gilles Paris

Samiha Khalil se présente contre Yasser Arafat

BEIT SAHOUR (Cisjordanie)
de notre envoyé spécial

Samiha Khalil n'est pas sectaire. Unique challenger de Yasser Arafat dans la course à la présidence du Conseil exécutif autonome que les Palestiniens doivent élire samedi 20 janvier, en même temps que leurs quatre-vingt-huit représentants au Conseil législatif, elle a fait coller sous les affiches qui la représentent dans ce rassemblement électoral deux portraits de... Yasser Arafat.

PORTRAIT

« Je ne suis pas contre lui, lance-t-elle aux trois cents personnes venues l'entendre ; *je pense simplement qu'il devrait rester président de l'OLP et moi je dirigerai notre gouvernement. »* Une ingénue de soixante-douze ans en politique ! Croit-elle avoir une chance, la Palestinienne qui a sauvé l'honneur et osé se présenter contre le symbole, le chef ? *« Evidemment, sinon je ne serais pas là. »* La rumeur selon laquelle c'est M. Arafat qui aurait suscité sa candidature pour faire apparaître l'exercice électoral un peu moins couru d'avance qu'il ne l'est la met en rage.

« C'est faux ! Je ne l'ai rencontré qu'une fois, lorsqu'il m'a invité à un conseil des ministres à Jéricho. Et encore, il ne m'a presque pas parlé. » Certes, Yasser Arafat lui a encore une fois envoyé une voiture avec chauffeur et garde du corps pour faire campagne cette semaine à Gaza. Mais *« cela ne prouve rien, sinon qu'il est bien élevé »*. En tout cas, Oum Khalil, comme on l'appelle affectueusement, n'a pas la langue dans sa poche. Dans les années 80, elle a été arrêtée six fois par les Israéliens pour incitation à la violence.

Aujourd'hui, elle veut la paix. Mais elle dit ce qu'elle pense des accords conclus jusqu'à présent avec Israël. *« On a tout fait à l'envers. On aurait d'abord dû se mettre d'accord sur l'essentiel : les frontières de 1967 pour notre Etat, la libération de tous nos prisonniers, l'éviction de tous les colons juifs, le retour de tous nos réfugiés et ensuite seulement s'inquiéter des détails, comme le partage de l'eau et du reste ! Il faut tout arrêter et repartir sur ces bases-là. »*

Mère de cinq adultes qui vivent tous à l'étranger, Oum Khalil est célèbre pour avoir créé l'une des institutions charitables les plus vastes et les plus efficaces pour les femmes palestiniennes. Si elle perd l'élection, c'est juré, elle ne sera *« pas triste »*. Elle aura fait ce qu'elle a pu pour ce pays, *« ma Palestine que j'aime tant »*.

Patrice Claude

Le coup d'Etat en Sierra Leone pourrait contrarier le processus électoral

Le président Valentine Strasser a été expulsé vers la Guinée

UN COUP D'ÉTAT *« pacifique »*, selon la radio nationale, a renversé le chef de la junte au pouvoir, le capitaine Valentine Strasser, mardi 16 janvier. Le pouvoir exécutif est désormais assumé par le général Julius Maada Bio, jusqu'ici vice-président du Conseil national provisoire de gouvernement. Un couvre-feu, de 19 heures à 6 heures, a été imposé dans la capitale, Freetown. Dans la soirée, le capitaine Strasser est arrivé en compagnie de son épouse à l'aéroport de Conakry, la capitale de la Guinée, où il aurait débarqué menottes aux poignets.

Ce coup d'Etat intervient six semaines avant les élections présidentielle et législatives qui devaient rendre le pouvoir aux civils, quatre ans après le coup d'Etat qui porta Valentine Strasser et un groupe de jeunes officiers à la tête de ce pays d'Afrique de l'Ouest ravagé par la guerre civile. Dans un communiqué, les nouveaux dirigeants ont accusé le capitaine Strasser d'avoir voulu faire passer en force des décrets lui permettant de rester au pouvoir.

Ces déclarations ont suscité un certain scepticisme, l'opinion générale à Freetown étant que le chef d'Etat déposé avait vigoureusement encouragé le processus démocratique – malgré la pression de la rébellion armée – contre l'avis de ses collègues de la junte. Le capitaine Strasser, à la tête d'un groupe de jeunes officiers, dont Julius Maada Bio, avait pris le pouvoir en avril 1992, renversant le président Joseph Momoh, qui a, depuis, trouvé asile à Conakry. Les putschistes voulaient imprimer un nouveau cours à la guerre que le gouvernement menait contre les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) de Foday Sankoh.

LA FAMINE MENACE

Alors âgé de vingt-six ans, Valentine Strasser estimait que la corruption du régime du président Momoh interdisait tout espoir de victoire. Doublant en quelques mois les effectifs de l'armée, les jeunes officiers remportèrent dans un premier temps de nets succès contre le RUF, une nébuleuse dont le seul but est la conquête du pouvoir et dont les méthodes n'ont rien à envier aux factions armées du Liberia. Mais, à partir du second semestre de 1994, les coups de main du RUF contre les principales ressources (diamants, rutile, titane ainsi que le tourisme) de ce pays de 4,5 millions d'habitants ont désorganisé l'économie et jeté 40 % de la population sur les routes.

Aujourd'hui, la famine menace, que ce soit à Bo, deuxième ville du pays, ou dans la région diamantifère de Kenema. La junte, débordée par des éléments incontrôlés des troupes régulières, s'est vue obligée de faire appel à des concours extérieurs, d'abord des contingents nigérians et guinéens, puis des mercenaires, gurkhas népalais et « agents de sécurité » de la société sud-africaine Executive Outcomes.

Tout au long de cette lente dégradation, le capitaine Strasser est apparu comme un élément modérateur. Il a, plusieurs fois, refusé de s'engager personnellement dans le processus politique. Le jeune chef d'Etat s'était d'abord refusé à faire abaisser l'âge requis pour les candidats à la présidence, fixé à quarante ans (ce qui lui interdisait de se présenter), avant de faire savoir qu'il ne serait pas non plus candidat aux législatives. D'autre part, il aurait encouragé des tentatives de négociations avec le RUF.

En revanche, Julius Maada Bio, qui assumait depuis le début de l'année la conduite des opérations militaires, a acquis, à trente-trois ans, la réputation d'un homme de pouvoir. Les déclarations d'intention du nouvel homme fort, qui devait réunir, mercredi, les membres de la junte, les partis politiques et les chefs coutumiers, vont dans le sens d'une poursuite du processus électoral. Mais il semble peu probable que la date du 26 février, à laquelle devaient avoir lieu les scrutins, soit respectée.

Thomas Sotinel

Des combats interclaniques font une soixantaine de morts au Somaliland

DE NOUVEAUX COMBATS ont fait une soixantaine de morts et une centaine de blessés, lundi 15 janvier, près de Burao, à 170 kilomètres à l'est de Hargeisa, la capitale de la République autoproclamée du Somaliland, où des affrontements claniques surgissent sporadiquement depuis la fin de 1994. Après avoir fait sécession en mai 1991, l'ancien Somaliland britannique (réuni à la Somalie italienne en juillet 1960) a vécu dans une paix relative pendant trois ans, jusqu'à être considéré comme *« le modèle à suivre »*, au moment où guerre et famine ravageaient le sud de la Somalie, après la chute du régime de Syad Barre en janvier 1991.

Dominé par les Issaks, le clan principal, l'ancien « Nord-Est somalien » vit maintenant au rythme des accrochages entre sous-clans issaks rivaux, renforcés par des alliances conjoncturelles. Les forces gouvernementales, qui regroupent une coalition de clans alliés au président Mohamed Ibrahim Egal, ont bombardé Burao en janvier 1995. La ville est en ruine et quasiment déserte. Dans la partie sous contrôle gouvernemental ne vivent plus que les militaires et leurs familles.

ALLIANCE AVEC LE GÉNÉRAL AÏDID

Quelque 70 000 personnes ont quitté cette région pour se réfugier en Ethiopie, rejoignant ceux qui avaient fui les combats autour de Hargeisa, en décembre 1994, ainsi que les anciens réfugiés, rescapés de la féroce répression du régime de Syad Barre – lorsque l'armée somalienne combattait les rebelles issaks du Mouvement national somalien entre 1988 et 1990. Aucun pays n'a, jusqu'à présent, reconnu *la République du Somaliland* (2,5 millions d'habitants dont 250 000 réfugiés en Ethiopie). Les communiqués officiels des Nations unies mentionnent toujours *« la région nord-est de la Somalie »*.

La recrudescence des combats, ces dernier jours, s'expliquerait par la livraison, début janvier, d'armes, de munitions, de mines et d'uniformes par le général Mohamed Farah Aïdid, le plus puissant des chefs de guerre somaliens, qui s'est allié, en 1994, à l'opposition dirigée par le premier président du Somaliland, Abdurahman Ahmed Ali « Tuur » (1991-1993). Une alliance contre-nature : les partisans de « Tuur » sont sécessionnistes, alors que l'ambition affichée du général Aïdid est de devenir président d'une Somalie réunifiée.

Le chef de guerre somalien bénéficie aujourd'hui du soutien officiel libyen, militaire et financier, et il tente, depuis la prise de Baïdoa, en septembre 1995, d'étendre son influence du nord au sud du pays. Mais, de son côté, le président Egal a également les moyens de s'armer : il contrôle le port de Berbera, dont les exportations annuelles de quelque 2 millions de têtes de bétail vers les pays du Golfe en font une précieuse source de revenus.

Hormis la vente de quelques permis de pêche, le bétail est la principale ressource de ce pays désertique, où les compagnies pétrolières prospectent en vain. Comme dans le sud, la situation n'est pas suffisamment stable pour permettre le lancement de projets de développement. Les agences humanitaires se plaignent de l'insécurité ; ainsi l'organisation britannique Save the Children Fund vient de quitter le pays.

Jean Hélène

Deux militaires israéliens tués en Cisjordanie

HÉBRON : un officier et un soldat israéliens ont été tués, mardi soir 16 janvier, par des tirs de Palestiniens, sur la route Hébron-Jérusalem, dans le sud de la Cisjordanie. L'armée a imposé le couvre-feu sur le secteur. En vertu de l'accord d'extension de l'autonomie en Cisjordanie, l'armée israélienne peut intervenir dans la zone rurale, dont fait partie le lieu de l'attentat, mais pas dans les agglomérations urbaines. Selon un porte-parole israélien, ce premier attentat meurtrier anti-israélien depuis l'application de l'accord du mois de décembre n'affectera pas le déroulement des élections palestiniennes, prévues samedi 20 janvier. – *(AFP.)*

La Chine réclame le rappel de deux attachés militaires étrangers

PÉKIN : les autorités chinoises ont demandé le rappel dans leur pays de deux attachés militaires étrangers, le colonel Kenji Maetani, de nationalité japonaise, et le lieutenant-colonel Bradley Gerdes, de nationalité américaine, interpellés alors qu'ils se trouvaient ensemble à Saixi, le 11 janvier, dans la province méridionale du Guangdong. Tokyo et Washinton ont protesté contre ces interpellations. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CORÉE DU SUD : des mandats d'arrêt ont été lancés,** mercredi 17 janvier, contre cinq anciens généraux putschistes accusés de *« trahison »* et de *« mutinerie »* pour leur participation au coup d'Etat du général Chun Doo-hwan en 1979 et à la répression sanglante d'émeutes à Kwangju en 1980. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **SOUDAN : l'opposition a annoncé,** mardi 16 janvier, qu'elle boycotterait les élections présidentielle et législatives prévues en mars, et préconisé l'intensification de la lutte armée contre le régime. A New York, certains pays membres du Conseil de sécurité envisagent de déposer un projet de résolution contre le Soudan, en raison de son refus d'extrader trois terroristes présumés réclamés par l'Ethiopie. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : les forces de l'ordre** ont empêché, mardi 16 janvier, les extrémistes tutsis de manifester à Bujumbura où ils tentent d'organiser, depuis lundi, une *« opération ville morte »* afin de contraindre le président hutu, Sylvestre Ntibantunganya, à la démission. – *(AFP.)*

■ **NIGER : le président Mahamane Ousmane a été désavoué,** mardi 16 janvier, par la Cour suprême de Niamey, qui lui reproche d'avoir refusé de promulguer la loi de finances 1996. Cette décision constitue une nouvelle étape dans l'épreuve de force entre le président Ousmane et sa majorité parlementaire. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **VENEZUELA : le secteur pétrolier, nationalisé il y a vingt ans,** va être ouvert aux compagnies étrangères. Un premier appel d'offres pour l'octroi de permis d'exploration sera lancé le 22 janvier, a annoncé, mardi 16 janvier, Petroleos de Venezuela, la compagnie nationale. – *(AFP.)*

■ **OPEP : les revenus pétroliers des pays de l'OPEP** ont atteint en 1995 leur plus haut niveau depuis 1984 (hormis 1990), selon la revue spécialisée *Pétrostratégies*. Les douze pays membres ont accru de 13,2 % leurs revenus.

L'Union européenne est décidée à maintenir l'interdiction d'utiliser des hormones dans l'élevage

Les Etats-Unis veulent porter l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce

Entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis, une querelle risque de rebondir, celle sur l'utilisation d'hormones naturelles ou de synthèse dans l'élevage. Les parlementaires européens ont réaffirmé qu'il n'était pas question de revenir sur une interdiction déjà ancienne. Dans ces conditions, un conflit commercial avec les Etats-Unis apparaît inévitable. Il n'est pas acquis que Bruxelles l'emporte.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

L'Union européenne est décidée à maintenir la directive qui interdit l'usage d'hormones dans l'élevage et proscrit par là même l'importation de viandes traitées. C'est la position exprimée avec force, mardi 16 janvier à Strasbourg, par le Parlement européen, et que confirmera probablement la Commission européenne. Dans ces conditions, le conflit avec les Etats-Unis paraît inéluctable : Mickey Kantor, le représentant du président Clinton pour les négociations commerciales, vient en effet d'annoncer son intention d'attaquer l'UE devant l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC).

Après une phase de consultations censée favoriser la recherche d'un arrangement, la procédure devant l'OMC prévoit la constitution d'une instance d'arbitrage (un panel), au verdict duquel les parties sont tenues de se conformer. S'il donne tort à l'Union, celle-ci devra donc soit modifier sa réglementation, c'est-à-dire revenir sur l'interdiction des activeurs de croissance, soit accorder des compensations aux Etats-Unis.

UNE INITIATIVE MALADROITE

Les chances de l'Union paraissent faibles : les règles de l'OMC n'autorisent un embargo du type de celui appliqué par l'UE que lorsqu'un risque pour la santé publique est clairement démontré. Or la Commission européenne, se piégeant ainsi elle-même, a organisé en novembre 1995 une conférence scientifique qui vient de conclure que cinq hormones du type de celles utilisées par les éleveurs américains étaient sans danger pour les consommateurs.

Des parlementaires ont jugé maladroite l'initiative ainsi prise par Franz Fischler, le commissaire chargé des affaires agricoles, estimant que la conférence n'aurait pas dû se cantonner à une évaluation scientifique mais prendre en considération les aspects sociologiques et économiques du dossier. « Nous avons peur, car nous avons l'impression que vous vous préparez à faire des concessions aux Américains », a expliqué au commissaire José Happart, un socialiste belge. De nombreux parlementaires ont par ailleurs déploré une surreprésentation des industriels et des lobbies pro-hormones, alors que les consommateurs étaient au contraire sous-représentés. *« Le profit* [dans le cas où l'interdiction serait levée] *n'ira pas dans la poche des producteurs, mais dans celle des entreprises multinationales »*, a averti Raoul Miguel Rosado-Fernandez, un euro-député portugais du centre-droit. Parlementaire belge appartenant au groupe des Verts, Paul Lannoye a invité la Commission à réclamer une révision des règles de l'OMC, lesquelles, dans leur état actuel, ne tiennent aucun compte de la sensibilité des consommateurs.

Philippe Lemaître

Les agriculteurs français s'inquiètent de l'élargissement de l'Europe

*« **ATTENTION** qu'à l'occasion des négociations sur l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne (UE) certains Etats membres ne règlent pas des comptes, dans le mauvais sens pour nous, à la politique agricole commune »*, a déclaré Luc Guyau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), mardi 16 janvier, en présentant les résultats d'une étude sur l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

Les agriculteurs français craignent que l'élargissement de l'Union ne finisse par faire peser sur le budget de l'agriculture l'essentiel de la restructuration économique des nouveaux entrants ; leur production de bovins, de céréales, d'oléagineux ou de lait notamment représente des volumes importants. En Roumanie, l'agriculture entre pour 20 % dans le PIB, en Lituanie pour 11 %. Le quart de la population active polonaise est employé dans l'agriculture ou l'élevage, soit cinq fois plus que dans l'Europe des Quinze. Les exportations agroalimentaires sont une source appréciable de devises pour la Hongrie, la Bulgarie, l'Estonie notamment.

Selon Luc Guyau, reçu par Jacques Chirac sur ce sujet mercredi 10 janvier, il faudra que, pendant les négociations d'adhésion, cinq principes soient respectés :

– simplifier les contraintes administratives qui rendent actuellement très lourde la gestion de la PAC ;

– approfondir la PAC, par exemple en l'élargissant aux élevages extensifs ou à la politique de la montagne. La FNSEA, en tout cas, est hostile à un nouvel abaissement des prix garantis ;

– continuer à maîtriser les productions et faire en sorte que les PECO soient soumis aux mêmes contraintes et aux mêmes disciplines que les Etats membres actuels ;

– appliquer le principe de la subsidiarité, pour laisser davantage de latitude aux Etats, par exemple dans l'application des mesures relatives à l'environnement ;

– conforter la vocation exportatrice de l'Union européenne en matière agricole, par exemple pour ce qui concerne les céréales et les volailles.

Bref, selon la FNSEA, il faut que la période de préadhésion soit mise à profit pour favoriser une convergence graduelle des politiques agricoles de ces pays avec la PAC et éviter les délocalisations de productions, par exemple de porcs ou de volailles. Luc Guyau a distingué les pays où l'agriculture occupe une place importante et constituera un enjeu décisif dans les négociations d'adhésion (Pologne, Hongrie) et ceux, développés aussi, où l'agriculture compte peu et où l'enjeu est donc moindre (République tchèque, Slovaquie et Slovénie).

F. Gr.

MAJORITÉ Après une courte trêve imposée par le décès de François Mitterrand, la polémique sur la politique économique du gouvernement reprend dans les rangs de la majorité. Les balladuriens multiplient les critiques et suggèrent, notamment, un report du RDS ou, à défaut, du premier tiers de l'impôt sur le revenu. ● LE PREMIER MINISTRE ne veut pas en entendre parler. Affichant l'ambition de rester à Matignon jusqu'en 1998, il met la dernière main à un nouveaux plan de soutien à l'activité. Pour inciter à moins épargner, le livret A devrait faire l'objet d'une réforme, même si son taux de rémunération ne devrait pas être abaissé. ● LE RDS ne s'appliquera finalement qu'aux revenus perçus à partir de février. M. Juppé a l'intention d'opérer, dès juillet, un transfert d'environ deux points de cotisation d'assurance-maladie sur une CSG élargie.

M. Juppé cherche à adapter sa politique économique à la conjoncture

Soucieux de « durer », le premier ministre se donne pour objectif la victoire de la majorité aux élections législatives de 1998. Dans un premier temps, il étudie des mesures pour encourager la consommation, sans accepter pour autant le report du RDS, que demande Edouard Balladur

IL FAUT reconnaître à Alain Juppé le mérite de la franchise. *« Qu'est-ce que Mitterrand a réussi et que vous voudriez réussir à votre tour ? »*, lui demande *Le Figaro* du 17 février, en conclusion d'un entretien avec lui. *« Durer ! Mais est-ce une fin en soi ? »*, répond sans détour le premier ministre.

Durer... La formule peut paraître brutale – et l'ambition un peu courte –, mais elle a au moins les accents de la sincérité. Alors que les spéculations sur sa longévité politique à Matignon continuent d'agiter le microcosme parisien, M. Juppé entend montrer qu'il se voit, lui, en fonctions jusqu'aux législatives de 1998. Lors de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux à la presse, mardi 16 janvier, il l'a clairement suggéré, invitant le pays à *« se projeter sur l'avenir, sur les deux années qui sont devant nous et qui vont être, pour des raisons électorales, [...] des années importantes, sinon décisives »*.



Dans la formule, il y a aussi une forme d'aveu : le premier ministre sait, quoi qu'il en dise, que dans les rangs mêmes de sa propre majorité il ne lui sera rien pardonné et qu'il a devant lui d'innombrables embûches. En faut-il une preuve ? Les controverses sur la politique économique suivie par le gouvernement ont pris une nouvelle ampleur.

Dès le 7 janvier, l'ancien ministre du budget, Nicolas Sarkozy, et le président du Parti républicain, François Léotard, ont lancé la première charge, reprochant au gouvernement de multiplier les prélèvements, au risque de freiner encore plus la croissance, et ont plaidé pour un report du remboursement de la dette sociale. Lundi 15 janvier, l'ancien ministre des affaires sociales, Simone Veil, a poursuivi sur le même registre et accusé le gouvernement de *« faire payer deux fois »* les Français pour la dette de la Sécurité sociale. Critique cinglante : le gouvernement prétend en effet que le nouveau prélèvement servira à combler une dette cumulée de 230 milliards de francs, alors qu'en réalité, sur ce montant, 130 milliards de déficit avaient déjà été partiellement financés par le relèvement de 1,1 % à 2,4 % de la CSG, décidé en juillet 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur.

L'ancien premier ministre lui-même est monté au créneau. Dans un point de vue publié par *Le Monde* du 17 janvier, il a conseillé au gouvernement de *« différer de quelques mois la perception de telle ou telle recette de l'Etat »*, et, mardi soir sur France 2, il a suggéré *« de reporter tout ou partie du tiers provisionnel* [de l'impôt sur le revenu] *qui va être perçu par le gouvernement »*.

Plus embarrassant pour le premier ministre, la nouvelle polémique n'est pas alimentée que par le camp balladurien. Dimanche, l'ancien ministre des finances, Alain Madelin, a, lui aussi, souhaité que le RDS soit assorti d'un taux d'imposition qui n'atteigne pas le niveau prévu de 0,5 %, et a assorti cette recommandation d'une mise en garde : si dans les prochains mois la confiance n'est pas revenue, inévitablement *« la mi-1996 sera un moment de vérité »*. Enfin, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Gilles de Robien, a également fait entendre sa voix, mardi, pour réclamer une *« politique un peu plus audacieuse d'augmentation de salaires en 1996 »*. Estimant que les *« grands perdants »* de la victoire contre l'inflation sont *« sans aucun doute les salariés »*, qui ont *« payé le plus cher cette politique »*, il a préconisé des hausses de salaires, qui pourraient être décidées sans que les charges sociales suivent le même mouvement.

Dans cette conjoncture politique agitée, le premier ministre a donc ressenti le besoin de contre-attaquer. Au cours de son entretien avec *Le Figaro*, il réplique donc sèchement à ses détracteurs que leur argumentaire est frappé d'un vice de forme : *« Ce qui est parfois* [...] *surprenant – mais c'est peut-être aux intéressés de faire leur examen de conscience –, c'est d'entendre certains remettre en question aujourd'hui des projets qu'ils ont votés dans l'enthousiasme il y a quelques semaines à peine. Je rappelle que le RDS figurait dans le plan soumis au Parlement et voté par la majorité sans qu'aucune voix ne fasse défaut. »*

Dans un climat économique très morose, le premier ministre sait pourtant que cette simple repartie ne suffit pas. Avec une croissance qui marque le pas et un chômage qui repart à la hausse, le gouvernement ne peut se borner à réfuter purement et simplement les critiques qu'on lui adresse.

Le taux de rémunération du livret A devrait rester à 4,5 % mais d'autres pistes sont explorées

A demi-mot, il lui faut aussi admettre qu'il a sans doute mal pris la mesure de l'effondrement de l'activité, et que le plan de soutien à l'activité annoncé le 21 décembre devra être musclé par de nouvelles dispositions. M. Juppé a donc également apporté, mardi, des précisions sur le nouveau dispositif à l'étude. Il s'agit, a-t-il précisé, *« d'abord, d'inciter les épargnants à remettre dans le circuit de la consommation une partie de l'argent qu'ils ont immobilisé ; ensuite, de soutenir certains secteurs d'activité, qui malgré les incitations décidées l'an dernier n'ont pas vraiment redémarré,* [comme le] *logement, qu'il soit neuf ou ancien ; enfin, de diffuser dans l'économie la baisse des taux d'intérêt, notamment pour le crédit à la consommation »*. Le premier ministre ne s'est pas montré plus prolixe.

En particulier, il n'a pas levé le voile sur le dispositif précis auquel *il songe dans le cas du livret A*, même s'il apparaît clair maintenant qu'il n'aura sans doute pas la tentation de baisser son taux de rémunération, fixé actuellement à 4,5 %, mais qu'il préférera explorer d'autres pistes, jugées politiquement moins explosives, comme une éventuelle baisse du plafond des dépôts autorisés sur ce livret (100 000 francs actuellement), la mise en place d'un taux de rémunération différent selon le montant des sommes placées, ou encore une diminution du nombre de livrets par famille.

Le message n'en est pas moins transparent : si le premier ministre n'entend pas donner le sentiment de reculer sous la pression de ses détracteurs ni se laisser *« titiller »*, selon ses propres mots, par le premier d'entre eux, M. Balladur, il souhaite malgré tout faire preuve de souplesse et, à défaut de remettre en cause le RDS, adapter sa politique économique autant que de besoin.

Lors de ses vœux, sur le ton de la confidence, il a d'ailleurs promis – même si *« on ne change pas dans sa cinquante et unième année »* – qu'il s'appliquerait à corriger les *« maladresses »* dont on lui fait parfois grief pour apprendre à mieux *« dialoguer »*. Est-ce la bonne recette pour *« durer »* ? La trêve imposée par le décès de François Mitterrand a, en tout cas, été très vite écourtée.

Laurent Mauduit

L'avenir de M. Giscard d'Estaing à l'UDF est en jeu dans l'élection des délégués des fédérations

A l'UDF, les années changent, mais les marottes demeurent. Toujours hors d'état de définir une stratégie politique collective face au RPR et de faire vivre un débat d'idées, la confédération libérale est à nouveau absorbée par ce qui fait son ordinaire depuis si longtemps : son organisation interne et le sort de son président, Valéry Giscard d'Estaing. Cette question sera tranchée au plus tard le 31 mars, à Lyon, lors de la réunion du conseil national pour renouveler les instances dirigeantes de la seconde formation de la majorité. D'ici là, les acteurs de cet interminable feuilleton s'apprêtent à jouer un nouvel épisode, puisqu'à partir de cette semaine, et jusqu'au 18 février, les fédérations départementales sont appelées à élire leurs représentants à la réunion du 31 mars. Comme la nouvelle composition du conseil leur accorde une plus grande place, chaque camp porte la plus grande attention à leur désignation.

Echaudés par plusieurs tentatives restées sans lendemain, ceux qui voudraient pousser M. Giscard d'Estaing à faire valoir ses droits à la retraite ont décidé de présenter un front uni. Pour isoler le dernier carré des fidèles de l'ancien président de la République, regroupés pour l'essentiel autour d'Hervé de Charette au sein du Parti populaire pour la démocratie française (PPDF), le Parti républicain de François Léotard, Force démocrate de François Bayrou et le regroupement des Adhérents directs et du Parti radical s'efforcent de constituer des listes communes dans les fédérations.

UNE OFFENSIVE ATTENDUE AVEC FLEGME

Les quatre partenaires devraient donner un nouveau gage de leur entente en rendant public un texte commun sur l'organisation de l'UDF. Puisqu'il ne doit pas être dit que l'objectif essentiel de cette opération est l'éviction de M. Giscard d'Estaing, les signataires proclament leur attachement à l'UDF, se disent prêts à la renforcer en y instillant davantage de fédéralisme, à maintenir le principe d'une présidence unique et à prévoir une procédure pour la désignation d'un candidat à l'élection présidentielle.

Chez les giscardiens, on fait mine de ne pas s'émouvoir de la menace, et l'on affirme attendre avec flegme l'offensive des assaillants. On convient toutefois que, si François Léotard et François Bayrou maintiennent leur alliance jusqu'en mars, ils disposeront, face à l'ancien président de la République, d'une majorité. Mais que voudront-ils en faire ? Passant en revue les différents scénarios envisageables, ses proches assurent que M. Giscard d'Estaing disposera d'une marge de manœuvre et qu'il refusera de s'avouer vaincu avant d'avoir joué de toutes les possibilités.

Pour tenter de dissuader le PR et FD de recourir à un affrontement ouvert contre l'ancien chef de l'Etat, on fait valoir que les quelque 2 000 membres du conseil national ne seront pas nécessairement disposés à obéir au doigt et à l'œil aux états-majors des composantes et constitueront une assemblée que M. Giscard d'Estaing se fait fort de pouvoir, le cas échéant, convaincre qu'il demeure le contrepoids le plus efficace face au RPR. En outre, les giscardiens relèvent que leurs adversaires n'ont pas encore trouvé le candidat qui pourra défier le président sortant avec un projet et une ambition suffisamment attractifs pour s'imposer.

UNE CONFÉDÉRATION INDISCIPLINÉE

Les giscardiens ont beau jeu de souligner les divergences qui divisent leurs deux principaux adversaires. Mercredi 17 janvier, sur RMC, Jean-Pierre Raffarin, délégué général adjoint du PPDF, nommé secrétaire général de l'UDF par M. Giscard d'Estaing, ne s'est pas privé de reprocher à certains anciens ministres d'Edouard Balladur d'avoir demandé, comme François Léotard, le report de l'entrée en vigueur du RDS, dont est notamment chargé, au gouvernement, le centriste Jacques Barrot, ministre des affaires sociales. *« Les balladuriens ne constituent pas un bloc homogène. »*

« Il y a, d'une part, les balladuriens pro-gouvernement, qui participent activement à la politique gouvernementale, la soutiennent, et les balladuriens hors gouvernement, qui animent un débat public pas toujours très constructif pour la majorité », a ironisé M. Raffarin. Quelle que soit la solution retenue par le conseil national, l'ambition affichée par l'UDF de rétablir en sa faveur le partenariat avec le RPR au sein de la majorité lors des élections législatives de 1998 appellera davantage de discipline au sein de la confédération.

Cécile Chambraud

Le transfert des cotisations maladie sur la CSG commencerait dès juillet 1996

APRÈS PLUSIEURS SEMAINES de flottement, les projets du gouvernement en matière de Sécurité sociale sortent peu à peu de la zone d'ombre où les avaient plongés le conflit de décembre et une certaine impréparation des dossiers. On est maintenant fixé sur l'assiette et la date d'entrée en vigueur de la contribution de 0,5 % pour le remboursement de la dette sociale (RDS), qui sera prélevée sur tous les revenus à compter du 1er février 1996. On connaît également les premiers éléments de la réforme du financement de l'assurance-maladie, qui devrait intervenir dès le mois de juillet, à la fois pour rendre ce financement plus équitable et compenser les effets du nouvel impôt social sur le pouvoir d'achat des ménages.

LES GAINS DES JEUX TAXÉS

Le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, a confirmé, mardi 16 janvier, devant l'Assemblée nationale, que *« les salaires de février, qui sont versés en fin de mois, feront l'objet d'un prélèvement au moment de leur versement »*. Il a annoncé que *« pour les pensions de retraite et les indemnités de chômage dus au mois de février, et versés au début du mois de mars, le prélèvement se fera à cette date »*. En précisant qu'*« il n'y aura aucun prélèvement au mois de janvier »*, M. Barrot coupe court aux critiques des associations de retraités et de chômeurs, qui refusaient que ces catégories acquittent le RDS sur leurs pensions et leurs allocations de janvier alors que les salariés ne le payaient que sur leurs revenus de février.

M. Barrot a, par ailleurs, révélé devant la majorité sénatoriale que les gains de jeux seront soumis au RDS. Enfin, il a précisé qu'un conseil de surveillance sera placé auprès de la caisse d'amortissement chargé de rembourser la dette sociale sur treize ans. Il sera notamment composé de parlementaires et de représentants des caisses de Sécurité sociale.

Le remboursement de la dette sociale va se traduire, en 1996, par un prélèvement de l'ordre de 22,5 milliards de francs sur les revenus. C'est le prix à payer pour le redressement de la « Sécu », juge le chef du gouvernement. M. Juppé ne sous-estime pas, pour autant, les effets d'une telle ponction sur le pouvoir d'achat des ménages – et donc sur la consommation.

Comment redonner un peu de pouvoir d'achat aux ménages ? Après les espoirs suscités par les promesses de campagne de Jacques Chirac, la voie des hausses de salaires a été très vite refermée, même si M. Juppé n'entend pas succomber aux sirènes de l'OCDE et des économistes libéraux qui réclament la suppression du Smic. *« C'est un faux problème. Le Smic est un acquis social, et je n'y porterai pas atteinte »*, a-t-il confirmé, mercredi, dans un entretien publié par *Le Figaro*.

Pour compenser ou atténuer les effets du RDS sur le pouvoir d'achat des ménages – celui-ci devrait reculer de 0,6 % au premier semestre 1996, selon l'Insee –, M. Juppé devrait faire le nécessaire pour qu'une loi permette d'engager dès juillet, et non en janvier 1997, le transfert des cotisations salariales d'assurance-maladie sur une CSG élargie à tous les revenus (et donc très proche du RDS). Matignon confirmait mardi, en marge des vœux à la presse du premier ministre, qu'il serait *« souhaitable »* qu'un transfert important s'opère dès la mi-96.

MESURE DE COMPENSATION

Deux points de cotisation maladie des salariés (6,8 % du salaire brut actuellement) seraient remplacés par 1,4 ou 1,5 point d'une CSG élargie à la totalité des revenus (hors minima sociaux). Les salariés y gagneraient un demi-point de pouvoir d'achat, ce qui compenserait les effets du RDS. En revanche, les retraités ne seraient pas concernés par ce transfert et seraient donc lourdement pénalisés. En dépit de la parité moyenne de pouvoir d'achat existant désormais entre actifs et inactifs, les effets de ce transfert pour les retraités devraient faire réfléchir les pouvoirs publics au moment où leurs pensions complémentaires sont quasiment gelées et où, outre le RDS, ils vont voir leur contribution à l'assurance-maladie augmenter de façon importante en 1996 et 1997.

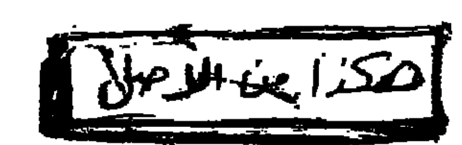
Plusieurs syndicats, la Fédération nationale de la Mutualité française et de grandes associations ont demandé à M. Juppé de forcer l'allure sur cette réforme. En présentant, mardi, le *« comité de vigilance »* sur la Sécurité sociale, la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, n'a pas caché que *« si, au-delà du 1er juillet, une première étape de transfert des cotisations maladie sur la CSG n'était pas opérée, nous considérerions qu'il y a un problème lourd »*.

Jean-Michel Bezat

Un « comité de vigilance » sur la Sécurité sociale

La CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA (syndicats autonomes), la *Mutualité française*, la Fnath (accidentés du travail) et l'Uniopss (œuvres sanitaires et sociales) ont créé, mardi 16 janvier, un « comité de vigilance » sur la réforme de la Sécurité sociale. Ces organisations ont approuvé les grandes orientations de la refonte de l'assurance-maladie, mais elles n'entendent pas *« donner un blanc-seing au gouvernement »*.

Le président de la Mutualité française, Jean-Pierre Davant, estime que *« l'application de la réforme est d'ores et déjà menacée de ne pas aller à son terme devant les poussées conservatrices et la multiplication des intérêts particuliers »*. Le comité va créer différents groupes de travail. La secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, a déclaré *« inadmissible »* que le gouvernement n'ait pas encore mis en place les ateliers de travail sur la « Sécu » annoncés en décembre.



Le gouvernement aborde en position délicate la révision constitutionnelle sur la Sécurité sociale

M. Toubon souligne qu'« il convient de ne pas porter atteinte au paritarisme »

L'Assemblée nationale doit examiner, à partir du 23 janvier, le projet de loi visant à réviser la Constitution pour associer le Parlement aux choix financiers en matière de protection sociale. La commission des lois, qui a examiné ce projet mardi 16 janvier, s'est inquiétée du caractère limité des compétences nouvelles accordées au Parlement et se prépare à amender le texte présenté par Jacques Toubon, garde des sceaux.

PARALLÈLEMENT aux ordonnances qu'il a été habilité à prendre pour réformer la Sécurité sociale, le gouvernement entend faire adopter rapidement le projet de révision de la Constitution, annoncé le 15 novembre par le premier ministre et qui est indispensable pour associer le Parlement à la définition des grands choix financiers en matière de protection sociale. Mardi 16 janvier, la commission des lois de l'Assemblée nationale a commencé l'examen de ce projet de loi constitutionnelle et entendu les explications de Jacques Toubon, ministre de la justice. Pierre Mazeaud (RPR), président de cette commission, devait présenter son rapport mercredi, l'examen du texte étant prévu pour le 23 janvier en séance publique.

Comme pour les deux premières ordonnances, et notamment celle concernant le remboursement de la dette sociale (RDS), le gouvernement semble, peu à peu, découvrir la complexité des problèmes soulevés par ce texte. Ainsi, tout en rappelant qu'*« il n'est pas possible de laisser le législateur à l'écart des décisions qui impliquent tous les acteurs de la vie économique et sociale de notre pays »*, M. Toubon a souligné, devant la commission des lois, les limites de l'exercice : *« Il ne s'agit pas de faire adopter par le Parlement un véritable "budget" de la Sécurité sociale. »* En effet, a-t-il insisté, *« il convient de ne pas porter atteinte au paritarisme social, qui constitue le socle de notre système de Sécurité sociale »*. Pour M. Toubon, la loi d'équilibre de la Sécurité sociale *« ne saurait donc emporter, comme la loi de finances, ni autorisation de dépenses ni crédits limitatifs »*.

La première préoccupation de la commission des lois est donc d'éviter que l'intervention du Parlement sur le budget de la Sécurité sociale n'apparaisse, au bout du compte, comme un *« alibi »*, selon la formule de Jean-Pierre Chevènement (RL, Territoire de Belfort). M. Mazeaud entend faire apparaître la notion de recettes dans le champ de compétence futur du Parlement, mais, du fait de la nature même de ces recettes (des cotisations sociales à hauteur de près de 80 % des recettes globales) et de la responsabilité du gouvernement et des partenaires sociaux en la matière, la marge de manœuvre est étroite. Le président de la commission des lois devrait proposer un amendement selon lequel la loi annuelle d'équilibre de la Sécurité sociale ne se contenterait pas de fixer *« les objectifs de dépenses »*, mais comporterait aussi les *« prévisions de recettes »*.

EXAMEN FORMEL

Deuxième objection soulevée par la commission : en n'évoquant que « la » loi d'équilibre de la Sécurité sociale, le texte du gouvernement n'autorise pas, comme pour le budget de l'Etat, la possibilité de lois rectificatives, en cours d'année, afin de tenir compte de l'évolution des comptes sociaux. Cela renforce le caractère formel de l'examen du budget social par le Parlement. Un amendement de la commission des lois pourrait tenter d'assouplir le projet sur ce point. De même, aucun mécanisme de sanctions n'est prévu dans l'hypothèse où les objectifs de dépenses fixés par le Parlement ne seraient pas respectés par le gouvernement. La commission souhaite combler cette lacune.

Reste, en marge du projet gouvernemental, l'épineux problème du service public. Alain Juppé s'était engagé, le 5 décembre, à l'Assemblée, à profiter de la révision constitutionnelle à venir pour inscrire cette notion *« dans nos textes fondamentaux »*. Devant la levée de boucliers provoquée, notamment à l'UDF, par cette idée, il s'est bien gardé de passer à l'acte dans le projet de loi. Ni M. Chevènement ni Jacques Brunhes, au nom du groupe communiste, n'ont caché leur intention de reprendre à leur compte cet engagement du premier ministre en déposant des amendements qui risquent de placer le gouvernement dans une position très inconfortable.

Gérard Courtois

L'Insee relance la controverse sur l'« ascenseur social »

« L'ASCENSEUR SOCIAL est bloqué »... Dans le débat politique français, la formule a fait florès. Popularisée, à droite, notamment par Alain Madelin, reprise par les socialistes, elle semblait jusqu'à présent reposer sur une intuition séduisante, mais pas franchement établie, statistiques à l'appui. Simple question de bon sens : malgré la hausse quasi ininterrompue du pouvoir d'achat, les espoirs de promotion ne se sont-ils pas malgré tout amenuisés au fil des années récentes ? A l'origine du malaise social que traverse la France, n'y a-t-il pas ce sentiment diffus, assez communément partagé mais difficile à mesurer, que la société est grippée et que des parents ne peuvent plus nourrir l'espoir d'offrir à leurs enfants une situation meilleure que la leur ?

Dans une étude publiée mercredi 17 janvier, l'Insee apporte à ce débat une contribution importante, puisqu'il s'applique à chiffrer ces évolutions. Et le résultat est conforme à ce que l'on pressentait : au cours des deux dernières décennies, la société s'est, certes, fortement enrichie, mais les plus jeunes générations n'en ont quasiment pas profité.

La mesure établie par l'Insee est évidemment à manier avec prudence, car elle repose essentiellement sur les revenus fiscaux déclarés par les ménages, c'est-à-dire avant impôts et hors prestations sociales. Elle établit cependant que le niveau de vie des ménages a fortement progressé de 1970 à 1990 : de l'ordre de 60 % en francs constants durant cette période, soit de 2,4 % en moyenne par an. Très favorable, cette évolution globale recouvre néanmoins de fortes disparités. D'abord, entre les années 70 et les années 80, il y a une brutale rupture de rythme. Stimulée par de fortes hausses du pouvoir d'achat et des bas salaires, la hausse atteint, en moyenne, 4 % l'an jusqu'en 1979, avant de refluer à seulement 1 % l'an, ensuite.

LE « TAPIS ROULANT » DE LA CROISSANCE

Ce diagnostic corrobore ce que l'on sait de longue date : peut-être moins rigoureuses, les années 70 ont aussi été plus favorables à la résorption des inégalités. L'Insee relève ainsi que, durant cette décennie, *« les hausses ont touché de façon presque uniforme toutes les générations considérées »*. Selon la formule de l'institut, le *« tapis roulant »* de la croissance fonctionnait donc bien et tout le monde, ou presque, en a bénéficié.

Ensuite, le fameux *« tapis roulant »* a visiblement ralenti, mais pas pour tout le monde, ni au même rythme. *« L'analyse des disparités entre générations*, explique l'Institut, *fait apparaître une forte césure entre celles nées jusqu'à la guerre et celles nées à partir de 1950. Pour les premières, le renouvellement des générations s'est traduit par une amélioration : chaque génération avait, à un âge donné, un niveau de vie supérieur à celui des générations précédentes au même âge. (...) Chaque génération bénéficiait par rapport à la précédente des augmentations accumulées et prenait pied dans de meilleures conditions sur le « tapis roulant » qui avait avancé. En revanche, les générations nées dans l'après-guerre et arrivées sur le marché du travail à partir de 1975 sont dans une situation moins favorable. Alors que le « tapis roulant » avançait moins vite, elles y entraient dans de moins bonnes conditions. A un âge donné, leur niveau de vie est peu différent de celui de la génération précédente. »*

L'Insee fait en particulier ce constat : *« Les jeunes qui s'installent depuis les années 80 ont un niveau de vie qui n'est pas plus élevé que celui de leurs parents vingt ans plus tôt. »* Pis, l'institut relève que si la situation des retraités s'est améliorée, le taux de pauvreté n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière période pour les générations les plus récentes. En clair, pour certains, le *« tapis roulant »* a fait du sur-place et, pour d'autres, il a même eu tendance à reculer.

L. M.

★ « Le niveau de vie par génération », ***Insee première*** **nº 423, janvier 1996, 14 francs.**

Première visite officielle en Israël d'un numéro un du PCF

M. Hue se rendra à Jérusalem au printemps

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis 1948, le plus haut responsable du Parti communiste français est invité, officiellement, en Israël. Robert Hue devrait se rendre au printemps à Jérusalem, à l'invitation du gouvernement israélien, dans le cadre d'un voyage officiel au Proche-Orient (territoire autonome palestinien, Liban) qu'il a lui-même souhaité. Le secrétaire national du Parti communiste devait préciser ce projet, ainsi que son tout prochain voyage au Japon (Hiroshima) et en Chine, mercredi 17 janvier, à l'occasion d'une conférence de presse au cours de laquelle il relancera l'idée d'une pétition pour un référendum sur le passage à la monnaie unique.

A l'échelle de l'histoire du Parti communiste français (PCF), l'acte revêt une importance symbolique. Comme l'Union soviétique – premier pays à reconnaître *de jure* le nouvel état –, *« le Parti communiste français salue chaleureusement la naissance de l'Etat d'Israël »*, écrivait *L'Humanité* le 19 mai 1948. Le PCF fait de son soutien à la revendication nationale juive un moyen de contrer l'impérialisme anglais et de poursuivre sa lutte anticolonialiste.

Mais la guerre de six jours, en juin 1967, fait basculer le PCF dans le camp pro-arabe et consacre, dans la communauté juive de France, un divorce entamé à la fin des années 50. Si des responsables du parti, comme Francis Wurtz, en charge du secteur international, se sont depuis régulièrement rendus en Israël – notamment à Haïfa pour rencontrer leurs pairs du Rakah, le Parti communiste israélien –, ni Maurice Thorez ni Waldeck-Rochet ni Jacques Duclos ni Georges Marchais n'avaient officiellement été invités à Jérusalem depuis la déclaration d'indépendance, le 14 mai 1948.

Quelques signes avant-coureurs laissaient présager une « réconciliation ». Robert Hue avait sauté dans un avion pour Jérusalem, au lendemain de l'assassinat du premier ministre Yitzhak Rabin, le 4 novembre 1995. Le processus de paix n'est évidemment pas étranger à ce rapprochement. *« La situation internationale a complètement changé »*, explique M. Hue dans *L'Humanité* du 7 novembre. *« J'ai voulu signifier par ma présence que* [...] *les communistes veulent entreprendre toutes les démarches qui permettront de marquer notre volonté que le processus de paix* [...] *s'accélère. »* Le secrétaire national évoque aussi *« les changements intervenus dans le PCF »*. Ce voyage participe de *« l'ouverture »* entreprise depuis le 28e Congrès : normalisation de son parti au sein de l'échiquier politique, mais aussi dans les relations internationales.

ENDIGUER LE DÉCLIN

Le Parti communiste, qui tente d'endiguer son déclin en renforçant sa base, veut sans doute aussi donner un signe à une communauté ashkénaze qui, à la fin des années 50, s'est peu à peu éloignée de lui. Venus avant-guerre des deux grandes terres du communisme juif et du sionisme de masse, la Pologne et l'Ukraine, les immigrés juifs, originaires des ghettos et très politisés, avaient été pris en main par le parti et la CGTU. Cette dernière avait organisé son bureau de la Main-d'œuvre étrangère (MOE) en *« groupes de langues »*, où l'on fait l'apprentissage simultané de la langue et du communisme français.

Mais après-guerre, le Parti communiste avait laissé lentement filer ses troupes et passer ses chances : sous influence stalinienne, le Parti tait la part étrangère (notamment juive) de la Résistance et les procès intentés en Union soviétique aux intellectuels. La jeunesse juive s'investit volontiers dans le gauchisme et participe d'une désaffection plus générale, que le PCF tente aussi aujourd'hui, par ce voyage, de stopper.

Ariane Chemin

La plupart des groupes de l'Assemblée réservent un accueil favorable à la proposition de loi de Jean-François Mattei sur l'adoption

LE PROFESSEUR Jean-François Mattei peut se flatter d'avoir respecté les délais qu'il s'était fixés. Mardi 16 janvier, ce médecin généticien et député (UDF) des Bouches-du-Rhône a présenté à l'Assemblée nationale « sa » proposition de loi sur l'adoption, fruit de dix-huit mois de réflexions, de rencontres et de débats passionnés (*Le Monde* du 29 novembre 1995).

Père des lois sur la bioéthique, M. Mattei n'a pas manqué d'établir un parallèle entre l'adoption et l'assistance médicale à la procréation : *« Après m'être penché sur les procédures qui permettaient de donner un enfant à des parents,* a-t-il souligné, *il fallait évidemment se préoccuper des procédures qui permettaient de donner des parents à un enfant. »* La législation relative à l'adoption, qui datait du 11 juillet 1966, n'avait pas été réformée depuis cette date. Et cette loi ne permettait pas à la France de ratifier la convention de La Haye, de mai 1993, sur la protection des enfants, et la coopération en matière d'adoption internationale.

De nombreuses dispositions de cette proposition de loi qui vise à rendre les procédures *« plus simples, plus sûres et plus justes »* sont consensuelles. Il en va ainsi de celles qui suggèrent d'assouplir les conditions d'âge et de mariage des adoptants. De même, le délai de rétractation du consentement à l'adoption pourrait être réduit et l'adoption simple – qui, à la différence de l'adoption plénière, ne rompt pas tout lien entre l'adopté et sa famille d'origine – pourrait changer de nom pour devenir *« complétive »*. En cas d'échec d'une première adoption plénière, une adoption complétive serait possible. Enfin, concernant les procédures, la proposition de loi envisage de donner une valeur nationale à l'agrément. Un organisme national de coordination de l'adoption (ONCA) est envisagé pour assurer une plus grande transparence.

La question la plus controversée est celle du secret des origines. Le texte ne remet pas en cause l'accouchement sous « X », possibilité pour une femme de mettre au monde son enfant dans des conditions sanitaires satisfaisantes tout en conservant l'anonymat. *« La contrainte ou la répression auraient pour effet d'augmenter les avortements, les infanticides et surtout les accouchements clandestins suivis d'abandons »*, a déclaré M. Mattei. La proposition prévoit le recueil d'éléments non identifiants qui pourront être utiles à l'enfant. *« Mieux l'accouchement sous « X » sera organisé et garanti,* a estimé le rapporteur de la proposition, *mieux les renseignements non identifiants pourront être rassemblés et plus tard communiqués. »* M. Mattei a plaidé pour que l'adoption *« soit assimilée à une nouvelle naissance »*, et donc qu'elle donne droit aux mêmes prestations sociales que la naissance d'un enfant.

Dans l'hémicycle, les critiques ont été rares. Au nom du gouvernement, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, a affirmé qu'il s'agissait là d'une *« œuvre législative utile »*. *« Donner une famille à un enfant, au-delà de l'obligation morale, est aussi un devoir social »*, a noté M. Gaymard, qui estime que *« nous sommes menacés d'un déficit démographique et d'un déficit de générosité »*. Après avoir exprimé quelques réserves, Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis) a souligné qu'*« en tout état de cause les députés communistes voteront en faveur de cette proposition qui apporte des progrès »*. Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis) a été plus sévère. Mme Neiertz a affirmé que *« ce n'est pas encore ce texte qui rendra l'adoption plus facile en France »*, tout en reconnaissant qu'il comporte *« ici ou là des dispositions bénéfiques »*. *« Le groupe socialiste arrêtera sa décision au vu des débats »*, a-t-elle prévenu.

Michèle Aulagnon et Jean-Baptiste de Montvalon

Jacques Chirac à la rentrée de la Cour des comptes

PREMIER PRÉSIDENT de la République à avoir été membre de la Cour des comptes, Jacques Chirac a participé, mardi 16 janvier, à la séance solennelle de rentrée de cette haute juridiction. Pierre Joxe, premier président de la Cour, a rappelé la note attribuée, en décembre 1960, au futur chef de l'Etat : *« Jeune auditeur sérieux et à l'esprit clair dont les premiers travaux (...) permettent d'envisager favorablement l'avenir. »* M. Joxe a justifié l'intervention de la Cour dans le contrôle des finances sociales, et Hélène Gisserot, procureur général près la Cour, a souhaité un nouvel élargissement de ses pouvoirs dans la surveillance des associations faisant appel à la générosité publique. Dans sa réponse M. Chirac s'est félicité de ce que la Cour des comptes soit épargnée *« par le discrédit qui atteint parfois l'Etat »*, et il lui a demandé d'être *« l'aiguillon d'un Etat moins dépensier et plus efficace »*. Il a toutefois insisté sur *« la nécessaire protection du secret de l'instruction »*.

DÉPÊCHES

■ **OPPOSITION : Laurent Fabius estime que les socialistes sont** ***« dans un état d'esprit très offensif »*** et qu'ils vont développer des contre-propositions. En présentant ses vœux à la presse, mardi 16 janvier, le président du groupe socialiste de l'Assemblée a déploré le *« rôle complètement croupion »* auquel est réduit le Parlement. M. Fabius a appuyé sa critique sur la réforme de la Sécurité sociale : *« On nous dit : il faut des ordonnances parce qu'il faut décider tout de suite, et deux mois plus tard, on ne sait même pas qui va payer le RDS. »*

■ **FRANCS-MAÇONS : Patrick Kessel, ancien grand-maître du Grand Orient de France, ne siégera pas au sein du futur exécutif de cette obédience maçonnique** qui devrait être élu au cours du convent des 20 et 21 janvier. Le congrès de Paris ne l'a pas désigné, le 16 janvier, parmi ses candidats au conseil de l'ordre.

■ **FRAUDE : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a écrit, vendredi 12 janvier, à Jacques Dominati** (UDF-PR), adjoint au maire de Paris et ancien maire du 3e arrondissement, pour lui demander des explications sur le fait que l'appartenance politique de certains électeurs était mentionnée sur les listes découvertes par les élus socialistes de cet arrondissement (*Le Monde* du 22 décembre 1995).

■ **PÊCHE : Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, devait annoncer,** mercredi 17 janvier, dans une communication au conseil des ministres la création prochaine d'un véritable office des produits de la mer dans le cadre du futur projet de loi d'orientation sur la pêche.

■ **COLLECTIVITÉS LOCALES : Dominique Perben, ministre de la fonction publique, devait présenter un projet de loi sur la solidarité financière entre les communes** au conseil des ministres du 17 janvier. Ce texte modifie les critères d'attribution de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Il simplifie la définition de *« logement social »* et diminue le poids de ce critère au profit du nombre de bénéficiaires d'allocation-logement. Il révise la répartition de la DSU et devrait l'étendre à plus de villes de 5 000 à 10 000 habitants.

La famille de M. Mitterrand demande la saisie de l'ouvrage de son ancien médecin personnel

L'ensemble de la classe politique, à l'exception du FN, condamne les révélations du docteur Gubler

La famille de l'ancien chef de l'Etat a demandé, mercredi 17 janvier, la saisie en référé de l'ouvrage du docteur Claude Gubler, *Le Grand Secret*. L'affaire devrait être plaidée à Paris, mercredi, à 17 heures. Les révélations de l'ancien médecin personnel de François Mitterrand, sur le silence qui lui avait été imposé par son patient au sujet du cancer observé chez lui dès 1981, ont été largement condamnées dans le milieu politique.

UNE SEMAINE après sa mort, « l'effet Mitterrand » perdure. Empêchés, pour cause de vacances, de participer à la célébration quasi unanime de l'ancien président de la République, les députés ont fait bloc, mardi 16 janvier, autour du souvenir de François Mitterrand. Plus généralement, à de très rares exceptions près, les responsables politiques de tout bord et les anciens collaborateurs de l'ancien chef de l'Etat se sont retrouvés, après les révélations faites par l'ancien médecin de François Mitterrand, pour jeter l'opprobre sur un homme : le docteur Claude Gubler.

Le procédé a été jugé *« indécent »*, *« misérable »*, *« scandaleux »*. Très amer, Jean Glavany, ancien chef de cabinet de François Mitterrand et député des Hautes-Pyrénées, qui avait été, le 10 janvier, l'organisateur de l'émouvant rassemblement de la Bastille, a donné le ton le premier : *« J'en ai assez de cette société où plus aucun secret n'est respecté, ni le secret de l'instruction, ni le secret médical, ni celui de la correspondance. Une société qui ne respecte plus ça devient une société sans confiance. »* L'ancien chef de cabinet de l'Elysée a cependant apporté cette précision : *« J'ai posé la question à François Mitterrand, cet été, au mois d'août, quand il est venu me voir chez moi, sur l'origine de sa maladie. Il m'a donné la réponse. Cette réponse, précisément au nom de la confiance qu'il m'a faite à ce moment-là, je ne la divulguerai jamais. »*

Silencieux sur ce sujet, le Parti communiste a fait part de son émoi par la voix de Claude Cabanes, le rédacteur en chef de *L'Humanité* : *« Le docteur Gubler a franchi la frontière invisible où commence ce que peut désigner le mot barbarie. »* Député (PS) de Seine-Maritime et ancienne collaboratrice de François Mitterrand à l'Elysée, Frédérique Bredin s'est indignée : *« Les déclarations de M. Gubler sont infâmes. Comment un médecin peut-il livrer en pâture la souffrance quotidienne d'un homme, eût-il été président, pour vendre un livre ? C'est indigne et terrifiant. »* D'autres « anciens » de l'Elysée, Hubert Védrine et Anne Lauvergeon, ont assuré que *« le président Mitterrand a été en mesure d'assumer ses fonctions jusqu'au terme de son mandat »*. Lors de la présentation de ses voeux à la presse, l'ancien premier ministre Laurent Fabius s'est refusé à toute déclaration. Interrogé par les journalistes, il a seulement confié : *« La seule question qui compte est de savoir si le président était en capacité d'exercer ses fonctions. La réponse est évidente. »*

Dans la majorité, le premier ministre lui-même a apporté un pareil témoignage, en évoquant les relations étroites qu'il avait entretenues, en tant que ministre des affaires étrangères, avec l'ancien chef de l'Etat. *« Je ne l'ai jamais trouvé en situation d'empêchement. Jamais,* a affirmé Alain Juppé. *« Il n'a jamais cessé d'être à la hauteur de la fonction. Pas un moment je n'ai eu le sentiment que la présidence de la République était abandonnée »*, a renchéri le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou. *« C'est à l'homme public de décider s'il est en situation d'exercer ses responsabilités »*, juge Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises et secrétaire général de l'UDF, en déplorant *« le déballage de la vie privée »*.

MENSONGE

Mais le mensonge entretenu jusqu'en 1992 ? *« Il a bien fait ! La raison d'Etat est plus forte que tout »*, s'exclame Jean-Yves Chamard, député (RPR) de la Vienne, en expliquant que, si François Mitterrand avait révélé sa maladie, *« la France aurait été perçue comme malade »* lors des rencontres internationales. Claude Bartolone, député (PS) de Seine-Saint-Denis, développe le même raisonnement, sur le plan intérieur : *« S'il est vrai que la maladie était diagnostiquée dès 1981, il faut bien comprendre que s'il le disait, il était cuit. Son propre parti aurait désigné son successeur, l'opposition aurait fait de même, et le fonctionnement normal des institutions n'aurait pu être assuré. »*

Médecin de profession et député (RPR) des Bouches-du-Rhône, Renaud Muselier condamne d'abord la *« faute »* que constitue la publication régulière de *« faux certificats médicaux »*, et juge *« gravissime l'hypocrisie d'Etat »*. *« Je peux comprendre qu'au début la raison d'Etat ait prévalu*, dit-il, *mais le fait qu'il n'ait rien dit au moment de sa réélection en 1988 témoigne d'une relation au peuple très ambiguë. »* Pour Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine, si le chef de l'Etat choisit de donner des renseignements sur l'état de sa santé, *« il n'a pas le droit de laisser truquer ou falsifier des bulletins de santé qui trompent les Français »*. Dans le cas contraire, *« il est difficile de parler d'autre chose que de mensonge »*.

Jean-Marie Le Pen, sur RTL, a été plus net encore : *« François Mitterrand,* a-t-il dit, *qui avait lui-même pris l'initiative de faire publier son bulletin de santé, a commis une escroquerie qui a duré pendant quatorze ans. »*

Jean-Louis Saux

Un cas médical exceptionnel

L'ancien chef de l'Etat aura survécu quinze ans à son cancer alors que l'espérance de vie en pareil cas est estimée à trois ans

LE DOSSIER MÉDICAL presque complet de François Mitterrand, aujourd'hui précieusement conservé par le docteur Claude Gubler, pourrait un jour prochain faire l'objet d'une publication dans une revue médicale internationale. Les données scientifiques et biologiques aujourd'hui disponibles laissent clairement penser qu'il s'agit bien d'un cas exceptionnel caractérisé par un succès thérapeutique hors du commun.

Le cancer de la prostate dont souffrait l'ancien chef de l'Etat est une tumeur maligne fréquente, troisième cause de mortalité par cancer chez l'homme, après le poumon et le colorectum. Elle peut être découverte dans diverses circonstances et à des stades différents de l'évolution de la lésion. Ce diagnostic peut notamment être évoqué face à des symptômes dus à des métastases osseuses en rapport avec le cancer prostatique. Cette dernière situation est aujourd'hui moins fréquente qu'elle ne pouvait l'être au début des années 80, et cela grâce à l'usage de plus en plus fréquent de tests biologiques de dépistage. Auparavant, on ne disposait en effet dans ce domaine que de tests biologiques relativement imprécis.

« Les premiers éléments cliniques qui nous ont conduits à formuler le diagnostic de cancer de la prostate chez François Mitterrand datent bien du mois de novembre 1981. A aucun moment, je n'avais noté auparavant de signes évocateurs de cette lésion, y compris lors du bilan complet effectué en mai 1981 », nous a déclaré le docteur Claude Gubler, qui suivait François Mitterrand depuis 1969. L'attention médicale quant à la possibilité de l'existence de cette tumeur devait être d'autant plus grande que plusieurs membres de la famille du futur chef de l'Etat avaient déjà eu à souffrir de cette lésion, dont il est confirmé aujourd'hui qu'elle peut avoir une dimension génétique nullement négligeable.

Selon les déclarations faites au *Monde* par le docteur Gubler, après différents examens cliniques et certaines divergences d'appréciation chez les médecins militaires et leurs confrères civils quant au volume et à la consistance de la glande prostatique, le diagnostic fut porté au terme des investigations réalisées à l'hôpital du Val-de-Grâce. Il était acquis dès le mois de novembre qu'il s'agissait d'un cancer de la prostate ayant déjà atteint un stade avancé de son évolution. Au point que la scintigraphie osseuse qui fut réalisée dans cet établissement montrait la présence de nombreuses métastases disséminées. Les résultats biologiques obtenus alors ne laissaient, d'autre part, aucun doute quant au caractère rapidement évolutif de la lésion cancéreuse.

La longueur de la rémission obtenue chez M. Mitterrand est liée à des facteurs psychologiques

« Le fait que la scintigraphie osseuse ait pu montrer dès cette époque la présence de nombreuses métastases constitue un élément essentiel du dossier médical », nous ont confié plusieurs spécialistes d'urologie. En général, estiment ces médecins, de telles flambées évolutives sont le plus souvent de fort mauvais pronostic, correspondant à des cancers résistant aux traitements hormonaux qui peuvent être mis en oeuvre. Or ce ne fut curieusement pas le cas du cancer de François Mitterrand, qui répondit de manière remarquable à ce type de thérapeutique médicamenteuse, tout comme aux traitements radiothérapiques qui furent mis en oeuvre à plusieurs reprises pour lutter contre les diverses métastases osseuses dont il put souffrir.

Depuis 1981, les traitements hormonaux prescrits chez les malades souffrant d'un cancer de la prostate associé à des métastases ont fait la preuve de leur efficacité. Pour autant, la longueur de la rémission obtenue chez François Mitterrand apparaît aux yeux de tous les spécialistes d'une durée hors du commun. Alors que la moyenne de survie était estimée à trois ans en 1981, elle aura en définitive dépassé quinze ans. Sans doute faudrait-il, pour comprendre, intégrer des facteurs ayant trait à la psychologie de François Mitterrand et à la nature des relations qui l'unissaient à certains de ses médecins, parmi lesquels le professeur Adolphe Steg et le docteur Claude Gubler.

J.-Y. N.

Une procédure d'empêchement constitutionnelle inapplicable

UNE MALADIE du chef de l'Etat rendant impossible l'exercice de sa fonction est un cas prévu par la Constitution. Son article 7 prévoit : *« En cas de vacance de la présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du président de la République (...) sont provisoirement exercées par le président du Sénat. »* Cette disposition n'a jamais été utilisée, ni lorsque Georges Pompidou était manifestement très malade ni lorsqu'il était possible de se demander si François Mitterrand pouvait continuer à remplir ses fonctions.

Si cette procédure n'a servi ni dans un cas ni dans l'autre, cela tient beaucoup à un même homme qui, à vingt ans d'écart, a joué un rôle essentiel : Edouard Balladur. En 1974, secrétaire général de la présidence de la République, il dû tenir « la maison » pendant la maladie de Georges Pompidou. Il ne pouvait qu'y penser lorsqu'il s'est retrouvé premier ministre d'un autre chef de l'Etat luttant, lui aussi, contre une maladie implacable. Enclencher, en 1994, une procédure d'empêchement, puisque c'est au chef du gouvernement que la Constitution en confie la responsabilité première, aurait certainement été pour lui désavouer le choix fait par celui dont il se veut toujours l'héritier fidèle.

L'attitude de M. Balladur ne pouvait qu'arranger Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel. Cet ami fidèle de François Mitterrand redoutait, bien évidemment, de devoir, par fonction, se prononcer sur la gravité de sa maladie, même s'il a toujours pensé que le président de la République aurait la force de terminer son mandat. Dans son entourage, toutefois, on avait commencé à réfléchir à ce qu'il faudrait faire au cas où le premier ministre enclencherait la procédure de l'article 7 de la Constitution, même si, semble-t-il, jamais M. Balladur n'a évoqué cette éventualité avec M. Badinter.

Constitutionnellement, cela aurait été, pourtant, possible. Guy Carcassonne, dans *La Constitution*, qu'il vient de publier au Seuil, écrit : *« L'empêchement peut résulter de n'importe quelle circonstance de fait – maladie, enlèvement, disparition, aliénation, etc. – par laquelle le président de la République se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. »*

Les constituants de 1958 ont été, en la matière, peu diserts. Certes, la procédure figure, presque en son état définitif, dans le tout premier avant-projet, mais, tout au long des multiples travaux préparatoires, cette question précise a été à peine abordée. Les parlementaires du comité consultatif et le Conseil d'Etat avaient simplement introduit une distinction entre empêchement provisoire, n'entraînant pas une élection présidentielle anticipée, et empêchement définitif, ayant les mêmes conséquences qu'un décès.

Rien n'est dit, en revanche, sur les critères sur lesquels devrait s'appuyer le chef du gouvernement pour déclencher la procédure, ni sur les garanties dont devraient s'entourer les gardiens de la Constitution pour décréter l'empêchement du chef de l'Etat. En confiant l'initiative au premier ministre, les constituants ont forcément donné un caractère politique à cette démarche. En outre, les liens entre les deux têtes de l'exécutif, sauf en période de cohabitation, reviennent, de fait, à laisser au seul président de la République la responsabilité de décider s'il est en état d'exercer la fonction que les citoyens lui ont confiée.

Thierry Bréhier

Le président avait envisagé de démissionner en 1990

APRÈS la publication du livre du docteur Claude Gubler (*Le Monde* du 17 janvier), Alain Juppé, qui présentait ses voeux à la presse, mardi 16 janvier, s'est inscrit en faux contre les propos du médecin sur l'incapacité de l'ancien président de la République, *« en novembre 1994 »*, à *« assumer ses fonctions »*. *« Je ne l'ai jamais trouvé en situation d'empêchement. Jamais. Son mal n'a jamais empêché son action »*, a dit le premier ministre. M. Juppé, qui fut ministre des affaires étrangères du gouvernement Balladur, était amené à travailler régulièrement avec le chef de l'Etat. Le premier ministre a ajouté qu'il avait *« constaté un passage difficile en novembre 1994, lors du sommet franco-africain »*, mais il a souligné que l'état de santé de François Mitterrand ne lui avait pas paru *« grave »* pour la France. *« Intellectuellement*, a-t-il dit, *il fonctionnait. »*

De fait, la période qui avait suivi la deuxième intervention chirurgicale subie par l'ancien président de la République, le 18 juillet 1994, avait été difficile. S'il exerçait véritablement ses fonctions, du moins son activité était-elle notablement réduite. Entre l'automne 1994 et les premiers mois de 1995, François Mitterrand était obligé de se ménager, dans la journée, des moments de repos.

Cela ne l'avait pas empêché de se rendre à Berlin le 8 septembre 1994, pour une visite, il est vrai, écourtée. La gravité de son état était perceptible lors de l'entretien qu'il avait accordé à Jean-Pierre Elkabbach, sur France 2, le 12 septembre 1994. Après son discours devant la Mutualité française, par exemple, à Bayonne, le 17 septembre 1994, il avait gagné sa résidence de Latche, dans les Landes, et s'était couché.

DÉCOURAGEMENT

Lors du sommet franco-africain, réuni à Biarritz du 7 au 9 novembre, il avait eu un malaise et avait dû quitter la salle, accompagné par son médecin personnel, le docteur Claude Kalfon (qui avait pris la suite du docteur Gubler), et par Philippe Douste-Blazy, alors ministre délégué à la santé et lui-même médecin, qui avait alors redouté le pire. L'inquiétude qu'inspirait la santé de François Mitterrand avait d'ailleurs été l'un des facteurs qui avaient incité Jacques Chirac à annoncer, dès le 4 novembre 1994, sa candidature à l'élection présidentielle, a indiqué M. Juppé, mardi, au cours de ses conversations avec les journalistes.

En 1986-1987, durant la première cohabitation, François Mitterrand s'était interrogé sur son aptitude à exercer un second mandat présidentiel de sept ans. Son cancer était alors en période de rémission, selon le docteur Gubler, mais l'ancien chef de l'Etat s'était ouvert à certains de ses interlocuteurs de ses interrogations. Réélu en mai 1988, François Mitterrand avait traversé, en juillet 1990, une période de découragement, au cours de laquelle il avait envisagé de se démettre de son mandat en invoquant sa maladie, qu'il aurait alors rendue publique. Le récit fait de cet épisode par le docteur Gubler est confirmé, mais corrigé par l'entourage de l'ancien chef de l'Etat. En fait, les problèmes qu'il avait alors rencontrés étaient d'ordre personnel et familial. L'hebdomadaire *L'Evénement du jeudi* avait publié, dans son numéro daté 7-13 juin, un article mettant en cause l'un des deux fils du président, Jean-Christophe, chargé des affaires africaines à l'Elysée.

En juillet, un différend entre le chef de l'Etat et son épouse, Danielle Mitterrand, était peut-être à l'origine du départ inopiné de celle-ci, qui avait inquiété les services de sécurité de la présidence. Mme Mitterrand séjournait, en fait, dans un hôtel du Pays basque. Le 20 juillet, François Mitterrand avait décidé de faire rédiger par le docteur Gubler un communiqué révélant sa maladie. Michel Charasse, conseiller du président, était alors intervenu auprès de lui pour le convaincre de changer d'avis et avait décidé de censurer le communiqué. Moins de deux semaines plus tard, le 2 août, l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes, qui allait provoquer la guerre du Golfe, avait balayé les états d'âme du chef de l'Etat.

Récit du service France

Le secret après la mort

LE DOCTEUR Claude Gubler a-t-il « violé » le secret médical ? En révélant la date du diagnostic du cancer de la prostate de son patient et les thérapeutiques mises en oeuvre dès 1981, l'ancien médecin personnel de François Mitterrand n'a pas – c'est une évidence – respecté l'une des dispositions essentielles du code de déontologie médicale. A ce titre, il encourt devant la juridiction ordinale des sanctions allant du symbolique *« blâme »* à l'interdiction plus ou moins prolongée d'exercer la médecine. On ajoutera qu'il a également bafoué le serment d'Hippocrate, qui précise que le médecin *« admis dans l'intérieur des maisons »* ne doit *« pas voir ce qui s'y passe »* et qu'il doit *« taire les secrets »* qui lui seront confiés.


ANALYSE

Mais le palais de l'Elysée est-il une maison ? Et que vaut un tel secret dès lors que le président de la République avait pris l'engagement de faire la transparence sur son état de santé, que des bulletins semestriels devaient recevoir le paraphe de son médecin personnel et qu'au nom de la raison d'Etat on imposa à ce dernier – qui ne s'y opposa pas – de signer durant treize ans des faux certificats ?

D'autres médecins ont été tentés ces dernières années par le non-respect des règles en vigueur. Ainsi le professeur Bernard Debré avait-il expliqué, en septembre 1992, qu'il avait été *« ému et fier »* d'assister le professeur Adolphe Steg. Il avait commenté dans l'hebdomadaire *Impact-Médecin* le stade d'évolution du cancer prostatique, déclarant que le président n'avait pas reçu de traitement médical avant 1992 et qu'il n'avait pas de métastases osseuses. Il situait l'espérance de vie de François Mitterrand *« entre cinq et quinze ans »*.

« UNE RÈGLE INTANGIBLE »

Réponse *post mortem* à une demande qu'aurait formulée l'ancien président de la République ou spectaculaire tentative de se délivrer du poids d'un mensonge d'Etat dont il fut l'un des principaux acteurs ? Le docteur Gubler pose au grand jour les délicats problèmes du secret médical. Il soulève notamment la question de l'application des règles en vigueur qui ont pour objet de protéger le malade après sa mort. *« Après la mort, le secret médical existe toujours. Il s'agit là d'une règle intangible qui vise à protéger la réputation du défunt et sa famille*, explique le professeur Etienne-Charles Frogé, vice-président de la Société française de médecine légale. *La jurisprudence dans ce domaine est très claire. »*

En pratique, toutefois, il apparaît que journalistes et historiens ont toujours, après un délai plus ou moins long, connaissance des données médicales concernant les hommes publics. On confie même aujourd'hui dans les milieux ordinaux que l'ouvrage du docteur Gubler n'aurait guère posé de problèmes s'il avait été publié dans quelques années.

Clé de voûte de l'exercice médical, la conception du secret a grandement varié selon l'époque et les pays. *« Il y eut jadis, il y a encore, plusieurs façons de comprendre le secret des médecins : son histoire est un miroir de l'évolution des mentalités*, écrit le professeur Raymond Villey, ancien président du conseil national de l'ordre des médecins, dans sa remarquable *Histoire du secret médical* (Editions Seghers). *Tantôt ce qui a paru justifier la règle du secret, c'était l'engagement privé du médecin envers son malade ; tantôt on a considéré l'intérêt public de cette règle, la garantie qu'apporte à la société l'engagement de toute une profession. »*

En violant le secret qui s'imposait à lui, le docteur Gubler a-t-il, comme beaucoup de ses pairs le pensent, déshonoré sa profession ? Celui que François Mitterrand comparait à un *« pasteur luthérien »* pourrait demain se défendre en faisant valoir qu'il existe dans des pays proches d'autres conceptions du secret médical, plus soucieuses de l'intérêt général. C'est le cas, entre autres, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Suède et du Danemark. C'est aussi le cas de la Grande-Bretagne, où, parmi les exceptions au secret médical, figure *« une obligation majeure envers la société »*.

Jean-Yves Nau

هكذا من الأصل

SOCIAL Alain Juppé devrait annoncer, jeudi 18 janvier, à l'occasion de la présentation du programme national d'intégration urbaine, plusieurs mesures visant à redéfinir les règles d'attribution des logements sociaux. ● DANS CHAQUE QUARTIER sensible, une commission d'harmonisation des attributions, commune à l'ensemble des organismes HLM, devrait être créée. Les plafonds de ressources seraient supprimés pour l'accès aux logements sociaux dans ces quartiers et les surloyers n'y seraient pas appliqués. ● SELON LES BASSINS d'habitat, les organismes HLM ont des pratiques très variables en matière d'attribution. Dans le Val-de-Marne, l'OPAC a établi un guide statistique, sorte d'échelle des risques, afin de mieux gérer sa politique de peuplement et d'éviter la concentration, dans certaines cités, de familles en grande difficulté.

Les organismes HLM tentent d'améliorer leurs règles d'attribution

Régulièrement mis en cause pour l'opacité qui prévaut en la matière, les bailleurs sociaux ont multiplié les expériences ces dernières années. Le gouvernement s'apprête à prendre plusieurs mesures afin d'harmoniser les conditions d'accession aux logements

LA RÉFORME des procédures d'attribution des HLM est un serpent de mer des politiques du logement. Inscrite parmi les priorités du ministre Pierre-André Périssol, elle devrait trouver un début de traduction dans le programme national d'intégration urbaine (PNIU) que doit présenter le premier ministre, jeudi 18 janvier à Marseille *(lire ci-contre)*. Rechercher une meilleure *« mixité sociale »* ; accroître la transparence des attributions : dès juin, le cadre de la réforme avait été fixé par M. Juppé, alors que la polémique sur le domaine privé de la Ville de Paris battait son plein.

La nécessité de coordonner l'action des organismes intervenant dans le même quartier ou l'idée de restructurer les grands logements en petites unités ne sont pas des nouveautés. Depuis une quinzaine d'années, les organismes HLM ont multiplié les expériences. L'augmentation du nombre de logements vides dans les cités déshéritées a pesé lourd sur leurs finances.

La *« vacance »*, symptôme de la marginalisation progressive d'une cité entière, d'une barre ou d'un allée est presque toujours le premier signal du malaise. *« Aux Minguettes*, souligne André Barthélémy, de l'Union des HLM, *elle avait atteint 20 à 30 % au début des années 80 et c'est par ce biais qu'élus et organismes ont pris la mesure du problème. On a, alors, gelé les attributions pour réhabiliter l'image du quartier avant de réattribuer les logements. Mais la mixité sociale ne se décrète pas. Les Minguettes n'ont pas pu échapper à une seconde vague de paupérisation. »*

FICHIERS CENTRAUX

Les enquêtes sur les politiques menées par les organismes et leurs procédures d'attribution sont rares et jalousement gardées. Des fichiers centraux existent parfois, qui permettent de regrouper la demande sur une agglomération ou un département. Le gouvernement se propose de généraliser les « conférences communales du logement ». Des villes comme Rennes, Lyon ou Dunkerque, le département du Nord ont déjà mis en place de telles procédures. Néammoins, chacun donne l'impression de bricoler dans son coin et d'être sur la défensive sur la question des attributions.

Ainsi, une enquête, non publiée, sur l'accueil des ménages défavorisés dans le parc HLM de quatre organismes de la région Rhône-Alpes montre que les problèmes de comportement, réels ou supposés, des familles candidates au logement pèsent plus que leur situation économique lors de l'examen de leur demande. Dans les dossiers, des mentions telles que *« risques d'impayés »* ou *« instabilité professionnelle »* voisinent avec d'autres signalant la *« séparation du couple »*, des *« problèmes psychologiques »* ou encore le *« bruit occasionné par les enfants »*. Les organismes HLM se sont-ils transformés en apprentis sorciers ? Aux critères économiques, à la date d'inscription dans le fichier s'ajoutent d'autres guides de la décision, fondés sur ces comportements familiaux ou sur l'origine ethnique. La demande reste en attente, la non-attribution d'un logement n'est jamais motivée, ce qui permet un flou total sur ses motivations réelles.

D'un bassin d'habitat à l'autre, les marges de manœuvre des sociétés HLM sont infiniment variables. A Rennes, par exemple, où existe depuis 1963 un système de guichet unique, les organismes procèdent chaque année à 2 400 attributions dans un parc de 24 000 logements. Mais les trois quarts sont dictées par les entreprises et les administrations réservataires dans le parc, la commission *« unique »* d'attribution ne maîtrisant que le quart restant : 6 000 dossiers sont en souffrance, soit une durée moyenne d'attente de deux à trois ans.

A Maubeuge et dans la vallée de la Sambre, en revanche, la SA d'HLM Promocil et l'Avesnoise disposent de ressources plus importantes. Promocil demeure pratiquement le seul opérateur urbain dans cette région sinistrée. Il possède 60 % du parc social de l'arrondissement d'Avesnes (250 000 habitants), dont un tiers en maisons individuelles. Le marché local du logement, très déprimé, accroît ces marges de manœuvre : de nombreux logements ouvriers, souvent vétustes et peu chers, ont été laissés à l'abandon avec la crise industrielle des années 80. Ils sont rachetés par les organismes HLM et servent de réservoir de logements lors des opérations de réhabilitation des cités de Maubeuge et de sa région.

BLOCAGES EN COMMISSION

Ces logements permettent également aux familles étrangères exclues du logement social d'accéder à la propriété dans certains quartiers, comme l'Epinette ou Sous-le-Bois, à Maubeuge. *« C'est sur la question des familles étrangères que se font les blocages en commission d'attribution »*, souligne Jean-Marie Allain, président de l'association Habitat pour tous de Maubeuge et responsable de l'agence d'urbanisme de la Sambre. *« La guérilla psychologique de certains maires de la région pousse les immigrés vers l'accession. »*

En périphérie de Maubeuge, la cité des Rois-de-France, dans le quartier de l'Epinette, a vécu une opération coup de poing en 1984-1985. Construite dix ans plus tôt pour accueillir les ouvriers d'une filiale de Renault, MCA, mais progressivement vidée de ses premiers occupantsattirés par l'accession à la propriété, la cité a *« en deux ou trois ans basculé dans le ghetto »*, souligne Joel Varlet, directeur de Promocil. Ses 200 logements ont été rénovés deux fois, sans résultat. En 1984, la cité est finalement entièrement vidée puis rénovée une troisième fois. La moitié des locataires furent relogés dans d'autres cités, un quart en maisons individuelles.

La même opération sera conduite dans la cité des Parisiens, dans le quartier de Sous-le-Bois, où se trouve concentrée une importante population d'origine étrangère. Là encore, près de 40 % des habitants seront relogés à l'extérieur de la cité. *« La clé de l'équilibre, c'est la mutation à l'intérieur du parc »*, affirme Didier Derousseau, responsable de l'agence Promocil.

Cet équilibre est plus difficile à trouver dans le secteur de Jeumont, socialement plus hétérogène. Dans ce secteur, coexistent différents ensembles de logements, qui n'offrent pas les mêmes conditions de loyer et qui n'ont pas la même histoire. Au centre de Jeumont, 500 logements Promocil, *« où il fait bon vivre »* et où l'on déménage peu, sont jalousement veillés par l'équipe municipale. A la périphérie, un millier de logements demeurent dégradés. 5 % d'immigrés au centre, près de 80 % à la pépriphérie. *« Les demandes de mutation vers le centre des familles étrangères ne sont pas prioritaires*, reconnaît M[me] Chiffe, chef d'agence. *Nous avons deux objectifs : lutter contre les impayés et la vacance, conserver le patrimoine en bon état. »*

LOYERS TROP ÉLEVÉS

Une autre partie du parc, très convoitée, est un lotissement de 250 logements individuels avec jardin, situé dans la commune rurale d'Assevant. Certains logements de Jeumont doivent être proposés dix ouquinze fois avant de trouver preneur. A Assevant, quand une maison se libère, dix familles sont en concurrence. Toutes françaises de souche, assure le chef d'agence : les loyers sont trop élevés pour les familles étrangères, les logements trop éloignés de Maubeuge où travaillent la majorité de la main-d'œuvre immigrée. *« Construire ou ne pas construire. Répondre ou non aux besoins de la population locale*, souligne le président d'Habitat pour tous, Jean-Marie Allain. *Les villes et les organismes sont, qu'ils ne veuillent ou non, à l'origine de choix qui déterminent des politiques. »*

Christine Garin

Des mesures pour les « zones urbaines sensibles »

Diverses mesures pourraient s'appliquer dans les 700 « zones urbaines sensibles » définies par le programme national d'intégration urbaine (PNIU). Serait créée, dans chaque quartier sensible, une commission d'harmonisation des attributions, commune à l'ensemble des organismes HLM, qui sont parfois plusieurs dizaines à se partager un territoire.

Les plafonds de ressources seraient en outre supprimés pour l'accès aux logements sociaux dans ces quartiers. Les surloyers, désormais obligatoires pour les occupants dépassant les plafonds de revenus, ne seraient pas appliqués. Enfin, une modification des règles de subvention de l'État en matière de réhabilitation des ensembles HLM pourrait favoriser la transformation de certaines barres concentrant, sur plusieurs étages, dans des logements de grande taille, des familles nombreuses.

Le logement des plus défavorisés manque de moyens financiers

LE TROISIÈME rapport annuel du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, qui devait être remis, mercredi après-midi 17 janvier, au président de la République, est moins sévère que les deux précédents. Intitulé « Droit au logement : du devoir de solidarité à l'obligation de résultat », ce document rend d'abord compte des *« moyens financiers développés d'année en année »* et de l'*« intense effort de mobilisation »* entrepris par l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes constructeurs et les associations.

Le Haut Comité, présidé par Louis Besson, l'ancien ministre socialiste auteur de la loi du 31 mai 1990 sur le logement des plus démunis, relève ainsi que 53 000 logements d'insertion ont été créés en cinq ans et que 350 000 familles ont été aidées par les fonds de solidarité pour le logement (FSL). Mais, ajoute-t-il aussitôt, *« les résultats sont localement très divers et inégaux et, de ce fait, ne sont pas globalement à la hauteur des besoins »*. Par exemple, en 1994, *« l'objectif de 20 000 PLA-TS* [prêts locatifs aidés très sociaux] *n'a été atteint qu'à 55 % »*. S'agissant du nombre de logements d'insertion – avec un accompagnement social adéquat –, le rapport estime qu'il faudrait le *« quadrupler d'ici l'an 2000 et s'en donner les moyens »*.

UNE LOI DE PROGRAMMATION

Or, l'actuel danger, selon lui, réside dans le fait que *« l'accueil d'urgence devient peu à peu une priorité gouvernementale, au détriment d'une action globale visant l'insertion par le logement »*. C'est pourquoi le Haut Comité préconise – c'est la première des 34 propositions qu'il formule – l'*« élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle prévoyant la réalisation de 40 000 logements d'insertion par an »*.

Les propositions de l'instance présidée par M. Besson s'articulent autour de quatre axes : 1) considérer le logement social comme *« un produit de première nécessité »*, le financer en conséquence, et *« impulser une vigoureuse mobilisation des logements vacants par le double mécanisme de la taxe d'inhabitation et de la prime à l'amélioration de l'habitat »* ; 2) garantir l'accès (et le maintien) au logement des personnes aux ressources les plus modestes, notamment par la revalorisation des APL (aides personnelles au logement) et des FSL. Le rapport critique *« les loyers trop élevés dans les HLM neuves »* et, d'une façon générale, *« la réduction massive des offres accessibles »* aux plus démunis ; 3) *« diversifier et étendre, au niveau des bassins d'habitat, la palette de l'offre de logements d'insertion »* ; 4) créer une *« obligation de résultat »*, en mettant en place des *« structures supracommunales, à l'échelle du bassin d'habitat, disposant des moyens, notamment urbanistiques et juridiques, attribués à ce jour aux communes »*.

« LA STRATÉGIE DU MISTIGRI »

Cette dernière disposition permettrait, selon le Haut Comité, de lutter contre *« la stratégie du mistigri »*, qui consiste, pour un maire, à renvoyer à son voisin les problèmes liés au logement social. *« L'Etat*, affirme le rapport, *ne doit pas hésiter* [à] *imposer le logement des personnes défavorisées lorsque localement les responsables sont réticents à l'accueil de ces populations. »* Il faut cependant *« distinguer de façon radicale »*, insiste le rapport, entre les familles *« dont la seule difficulté consiste en la faiblesse ou l'irrégularité de leurs revenus »* et celles *« qui cumulent les handicaps pour accéder à un logement décent »*. Pour cela, le Haut Comité recommande *« la création d'une observation statistique permanente sur l'exclusion par le logement »*.

A deux mois de la reprise des expulsions, le rapport juge indispensable la *« mise en place, dans toutes les préfectures, d'un service unique pour la prévention des expulsions et le relogement des personnes en situation d'expulsion »*. Il suggère aussi *« des sanctions pénales dissuasives »*, lors d'atteintes au droit au logement par la force, la démolition anticipée ou *« la pression abusive »*. Enfin, le Haut Comité demande l'instauration d'un *« droit de recours au logement »*, sorte de procédure d'appel, en cas de refus ou d'absence d'attribution. Il y va, affirme-t-il, de *« l'obligation légale de solidarité nationale »*.

M. C.

L'échelle des risques établie par l'OPAC du Val-de-Marne

L'OFFICE public d'aménagement et de construction (OPAC) du Val-de-Marne, l'un des plus importants de la région parisienne avec 21 000 logements, dont la moitié sont implantés à Orly, Choisy et Champigny, élabore depuis 1993 une typologie de ses groupes d'immeubles dans le but d'affiner sa politique d'attribution des logements vacants. Une sorte d'« échelle des risques » permet ainsi, à partir d'indicateurs statistiques sur le fonctionnement des groupes de logements et les caractéristiques des occupants, de savoir si l'on peut, ou non, y accueillir des familles fragiles.

« Certaines cités, comme celle des Emouleuses, à Créteil, servaient depuis des années de réserve pour les familles les plus démunies, explique Anne-Marie Fekete, directrice du développement social de l'OPAC. *Ce sont d'anciennes cités de transit, aux loyers très bas – 1 000 francs, charges comprises, pour un quatre-pièces –, occupées dès l'origine par une population marginalisée. Ce sont ces cités qui ont été conventionnées les premières, à partir de 1977, quand l'aide personnalisée au logement a été instaurée. Comme l'APL, au début, remplissait vraiment son rôle, les bailleurs, nous inclus, ont mis dans ces cités les familles les plus pauvres, qui se trouvaient d'un coup entièrement solvabilisées par l'APL. Les effets pervers du système sont apparus plus tard. »*

HANDICAPS MULTIPLES

La troisième réhabiliation des Emouleuses va commencer prochainement et prévoit la démolition d'une partie des logements. Mais les marges de manœuvre dont dispose l'OPAC, à Créteil, sont étroites. Un autre groupe géré par l'OPAC, les Petits-Prés, présente strictement les mêmes caractéristiques : handicaps multiples, déshérence sociale. Point de salut donc, en dehors d'une démarche concertée à l'échelon de l'ensemble du parc HLM de la ville, *« où les bailleurs sont nombreux et le patrimoine très diversifié »*.

A Orly, où le patrimoine de l'OPAC a été presque entièrement réhabilité, *« ce qui a parfois entraîné des hausses de loyer insupportables pour certaines familles »*, souligne M[me] Fekete, la majeure partie du parc est classée en *« zone sensible »*. Il n'y a guère qu'un seul groupe d'une centaine de logements qui offre une soupape possible. *« Trafics divers »*, *« dettes lourdes »*, *« problèmes de comportement »* sont le lot commun ailleurs.

A Choisy-le-Roi, où l'OPAC du Val-de-Marne dispose d'un parc très important, la réhabilitation d'un grand ensemble a permis de casser les grands logements : onze étages comportant chacun, en vis-à-vis, un F4 et un F5. Des studios et des deux-pièces ont été construits à la place. *« Malgré cela, on a un mal de chien à attribuer ces logements*, souligne Anne-Marie Fekete. *Soit les gens n'en veulent pas, soit il tentent, par tous les moyens, d'en partir le plus vite possible. »*

Ch. G.

La lutte contre la pauvreté ne recueille qu'un cinquième des dons des Français

LE CHÔMAGE demeure, de loin, la première préoccupation des Français : 71 % d'entre eux le placent en tête des *« grandes questions du monde actuel les plus urgentes à traiter »*, selon le « Baromètre de la solidarité » que s'apprête à publier, pour la septième année consécutive, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) – avec *La Vie*, France Inter et *Le Monde* –, après une enquête réalisée du 2 au 13 octobre 1995 par l'institut Lavialle auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

Bien qu'en léger recul par rapport à 1994 (– 2 %) et 1993 (– 3,5 %), cette préoccupation devance largement les deux autres soucis majeurs de l'opinion : la paix (50,5 %) et la faim dans le monde (49 5 %), qui perdent, respectivement, 6,5 et 7,5 points par rapport à l'an dernier. Le Proche-Orient et l'ex-Yougoslavie suscitent peut-être moins d'inquiétudes. Et les événements de l'été – attentats en France, reprise des essais nucléaires français et révélations sur l'insécurité des centrales atomiques à l'Est – ont ravivé deux craintes : le terrorisme international (33,5 %) et le risque d'accident nucléaire (29 %), qui « gagnent » respectivement 14 et 10 points par rapport à 1994.

RELEVANT DES POUVOIRS PUBLICS

Les trois causes qui doivent être *« soutenues en priorité »* sont, dans l'esprit des Français, les mêmes que les années précédentes : la recherche médicale (69,5 %), la lutte contre la pauvreté en France (62 %) et les enfants victimes dans le monde (53,5 %). Viennent ensuite, assez loin : les droits de l'homme (29,5 %), les handicapés (28,5 %), les secours d'urgence en cas de catastrophe (16 5 %) et le développement du tiers-monde (16 %), ce dernier atteignant son niveau le plus bas depuis la création de ce baromètre.

Que le combat contre l'exclusion soit en hausse régulière de trois points depuis 1991 n'est pas étonnant. En revanche, la grande surprise de ce sondage provient du fait que les donateurs se mobilisent assez peu contre la pauvreté. Au cours des douze derniers mois, 47 % des interviewés ont fait un don (proportion corroborée par des enquêtes similaires). A la question – nouvelle dans ce baromètre – de savoir à qui est allée leur générosité, 67 % des donateurs ont répondu : à la recherche médicale (cancer, sida...) et à l'aide aux malades. La pauvreté arrive certes en deuxième position, mais avec seulement 18 % des dons, juste devant les secours humanitaires d'urgence (15,5 %) et l'aide au tiers-monde (13,5 %). Les Français considèrent que le combat contre la misère est d'abord du ressort des pouvoirs publics. Le projet de loi d'orientation contre l'exclusion que prépare le gouvernement devra certainement en tenir compte.

Faut-il, parallèlement, *« augmenter »* l'aide aux pays en développement ? Oui, pour 46 % des « sondés » (contre 48,5 % en 1994), non, elle est suffisante, pour 35,5 % (contre 30,5 %). Plus de 80 % d'entre eux estiment que cette aide doit être *« mieux utilisée »*. Comment ? En l'accordant aux pays qui s'engagent, dans l'ordre, à *« lutter contre la corruption et le gaspillage de leurs ressources »*, à *« faire progresser le droit des femmes »* (la récente conférence de Pékin n'est pas étrangère à cette exigence), à *« développer leurs propres productions alimentaires »*, à *« instaurer davantage de démocratie »* et, enfin, à *« mieux respecter leur environnement »*.

Ce ne sont pas les institutions officielles (ONU, Union européenne, gouvernement...), mais les organisations humanitaires qui, à 77 %, inspirent le plus *« confiance »* aux Français dans l'effort envers le tiers-monde. Quant à savoir qui, en définitive, fournit *« l'aide la plus utile »*, le sondage est éloquent : les organisations humanitaires (48 %) caracolent devant l'ONU (19 %), le gouvernement (6,5 %), l'Union européenne (5 %), les Eglises (4 %) et les entreprises (3 %)...

M. C.

Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire sur l'ARC

LE PARQUET DE PARIS a ouvert, mardi 16 janvier, une information *judiciaire contre X... pour abus de confiance, complicité, recel, faux et* usage de faux au sujet de la gestion de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC).

Le dossier a été confié au juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto. L'information judiciaire vise les éventuels délits relevés par la Cour des comptes, et notamment la surfacturation du prix du papier des publications de l'ARC au profit d'un courtier proche du président de l'association, Jacques Crozemarie. La répartition des dons perçus par l'ARC – 27 % seulement auraient été affectés à la recherche en 1993 – ne constitue pas en soi un délit.

Vendredi 12 janvier, le procureur général de la cour d'appel de Paris, Jean-François Burgelin, avait demandé au parquet de Paris d'ouvrir une information judiciaire, compte tenu de « *la nature des faits précis et graves mis en évidence dans le rapport de la Cour des comptes* ». Paris a été choisi en raison de la compétence spéciale qu'elle détient en matière financière et en raison « *de la grande complexité de l'affaire, et de l'émotion très vive qu'elle suscite dans l'opinion publique et auprès des donateurs* ».

■ **JUSTICE : Jacques Cheminade**, ex-candidat à l'élection présidentielle de 1995, a été condamné à neuf mois de prison avec sursis par la 13e chambre de la cour d'appel de Paris, mardi 16 janvier, qui l'a jugé coupable du vol de 1,2 million de francs à une vieille dame atteinte de la maladie d'Alzheimer. Assortie d'une mise à l'épreuve de trois ans, la peine a été réduite par rapport au premier jugement du tribunal correctionnel de Paris qui avait condamné M. Cheminade à quinze mois de prison avec sursis.

■ **Joseph Sercia, conseiller général (divers droite) du Var, a été écroué** mardi 16 janvier à Toulon dans le cadre de l'enquête sur les incidents survenus au cours d'un meeting du député PR Yann Piat quelques mois avant son assassinat, le 25 février 1994. « Jo » Sercia, déjà mis en examen le 15 décembre 1995 pour « *complicité de voies de fait avec arme et préméditation* », s'est vu signifier une nouvelle mise en examen pour « *complicité de dégradation volontaire par explosif* », à la suite du jet d'une grenade contre la permanence de Yann Piat.

■ **ASSASSINAT : le fils du couple retrouvé mort à Troyes,** Damien Grivaud, a été mis en examen pour assassinats et écroué, mardi 16 janvier, à Troyes, dans l'Aube (*Le Monde* du 17 janvier). « *Damien a reconnu très vite être l'auteur du double meurtre* », a précisé le procureur de la République, Jean-Paul Content.

■ **INCENDIE : un sexagénaire est mort et deux autres personnes ont été blessées,** dont l'une très gravement, dans l'incendie qui s'est déclaré mardi 16 janvier au soir au foyer Sonacotra d'Essy-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle). Le feu aurait pris dans la chambre d'un homme qui fumait dans son lit, et dont les pompiers ont retrouvé le cadavre calciné.

Une note d'un inspecteur sur l'affaire Pacary met en cause plusieurs personnalités politiques

Curieusement, ce document n'a pas été transmis au juge Edith Boizette

Dans une note datée du 23 février 1995, le chef-inspecteur divisionnaire Jean-Claude Levert, mis en examen pour « *corruption passive* », met en cause une vingtaine de personnalités politiques parmi lesquelles Alain Carignon, Jack Lang et Jean-François Mancel. Cette note, figurant au dossier du juge d'instruction Sylvie Pantz, n'a curieusement jamais été transmise à sa collègue Edith Boizette qui enquête sur l'affaire Pacary.

LA NOTE est sobrement intitulée « *A/s Rhoddlams et Pacary Michel* », dactylographiée sur une page simple, sans en-tête, et datée du 23 février 1995. Les noms d'une vingtaine de personnalités politiques y figurent, parmi lesquels ceux des anciens ministres Alain Carignon et Jack Lang, ainsi que du secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, précédés de ces simples mentions : « *Différentes personnes auraient reçu de l'argent de la société Rhoddlams* » et, plus loin, « *Ont également touché* »... Le document ne comporte aucune signature, mais son auteur est connu. Le chef-inspecteur divisionnaire Jean-Claude Levert, fonctionnaire de la 8e division de la direction centrale de la police judiciaire, en a revendiqué la paternité, après avoir été mis en examen et placé en détention provisoire, au mois de juin 1995, pour « *corruption passive* ».

Soupçonné d'avoir, contre quelques faveurs, renseigné l'homme d'affaires Michel Pacary et son épouse sur l'avancement de l'enquête sur la société de courtage financier qu'ils dirigeaient (Rhoddlams), le policier avait été interpellé à la suite d'une enquête de l'inspection générale de la police nationale (*Le Monde* du 9 juin 1995). Au juge Sylvie Pantz, qui instruit son dossier – en marge de l'enquête consacrée aux époux Pacary, conduite par le juge Edith Boizette –, M. Levert a expliqué qu'il avait voulu consigner par écrit quelques-uns des renseignements « *exploitables* » recueillis grâce à ses contacts privilégiés avec le couple.

La liste dressée par le policier ne saurait donc en aucun cas avoir valeur de preuve. Elle fut rédigée deux jours après l'interpellation de Michel Pacary, alors en fuite au Luxembourg, le 21 février 1995. Mais, étrangement, ce document, qui constitue ce que les policiers appellent un « *blanc* » – un rapport officieux dont rien n'indique l'origine –, n'a jamais été porté à la connaissance du juge Boizette.

Pourquoi Mme Pantz n'a-t-elle pas transmis le document à sa collègue ? Certes, les policiers chargés d'enquêter sur les activités du couple Pacary avaient de quoi douter de la fiabilité de l'inspecteur Levert. Mais tel n'est pas l'argument invoqué par les enquêteurs. En réponse aux questions du juge Pantz, ces derniers ont confirmé que l'inspecteur Levert leur avait bien transmis sa note, mais qu'ils n'y avaient, curieusement, prêté aucune attention. « *Au retour du Luxembourg, fin février ou début mars 1995*, a expliqué sur procès-verbal l'un de ces policiers, *Levert nous a présenté un feuillet tapé à la machine avec des indications portant sur des noms de personnes ayant trait à l'affaire. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'informations ne présentant pas d'intérêt vu leur ancienneté.* » Remettant la note à Mme Pantz, le 22 juin 1995, un autre enquêteur a indiqué : « *J'ai jeté un coup d'œil sur ce document qui ne m'intéressait pas, puisqu'il concernait des faits prescrits.* »

Ces réponses appellent une question : comment les policiers pouvaient-ils d'emblée considérer comme prescrits des faits que l'inspecteur Levert, en les recensant, n'avait nullement datés ? Dans le fameux « *blanc* », seule l'évocation du versement de salaires, « *pendant quinze mois* », par la société Rhoddlams au frère d'un ministre de l'actuel gouvernement était située dans le temps, mais de manière on ne peut plus vague : « *Il y a quelques années* »... Pour le reste, le document se borne à désigner, par leur nom ou par leur mandat, les bénéficiaires supposés des libéralités de Michel Pacary.

« RUE DE LILLE »

La lecture de cette liste impose ce constat : chacun des noms cités a été mentionné, depuis, par M. Pacary lui-même, au cours de ses auditions par le juge Boizette. Le 24 octobre 1995, en reconnaissant avoir contribué au financement occulte du RPR, en apportant en personne des espèces au siège du parti (*Le Monde* daté 24-25 novembre 1995), l'homme d'affaires a donc inauguré une piste politique qui aurait pu l'être bien plus tôt. Huit mois auparavant, l'inspecteur Levert avait inscrit, dans sa note, la mention : « *rue de Lille* », accompagnée de deux noms. Le nom de M. Carignon figurait lui aussi sur le document. Il sera confié au juge Boizette le 24 octobre 1995, lorsque M. Pacary affirmera avoir versé des commissions à de nombreux élus, à l'occasion de la renégociation de dettes communales. Il désignera l'ancien maire de Grenoble parmi ceux qui, « *sur certaines opérations, voulaient 50 % de la totalité des commissions pour eux* ». Réinterrogé le 13 novembre, l'homme d'affaires a précisé l'identité des deux « *collaborateurs* » de M. Carignon qui « *venaient chercher l'argent* » au siège parisien de Rhoddlams.

Hervé Gattegno

Les réponses de M. Carignon et de M. Lang

S'INTERROGEANT sur le « *caractère opportun de ces révélations* », alors que M. Carignon a fait appel de sa condamnation à cinq ans d'emprisonnement – dont deux ans avec sursis – pour « *corruption* » dans l'affaire Dauphiné News, son avocat, Me Alex Ursulet, a affirmé au *Monde* que son client était « *prêt à être entendu par la justice* » sur ce dossier. Il a également estimé que ces accusations, écrites et orales, participaient d'« *une sombre machination, dont Alain Carignon est la victime, au même titre que Jack Lang* ».

Sollicité par *Le Monde*, M. Lang a, pour sa part, démenti « *avec force et indignation les propos attribués à M. Pacary* », qu'il assure n'avoir « *croisé qu'à une ou deux reprises à Blois* ». Au cours de ses deux derniers interrogatoires, Michel Pacary avait évoqué certains marchés de la ville de Blois, dans l'attribution desquels il prétend être intervenu. Il avait en outre assuré avoir remis de l'argent à un collaborateur de l'ancien ministre socialiste. Dans sa note, l'inspecteur Levert avait, dès le début de l'année dernière, consigné le nom de M. Lang, précisant de même que, si une somme avait été perçue, ce fut par l'intermédiaire d'un collaborateur. Affirmant qu'il se « *porte garant de ses collaborateurs* », M. Lang nous a indiqué avoir « *demandé que le nécessaire soit fait pour écarter M. Pacary, dont les manières et les intentions ne* [lui] *paraissaient pas très claires* ». De fait, les propositions de M. Pacary ne furent pas retenues lorsque la ville de Blois décida de renégocier sa dette, en 1990. Tel ne fut pas le cas à Grenoble, où la chambre régionale des comptes constata, en 1991, que 2,3 millions de francs lui avaient été versés en trois ans par la commune et s'étonna, dans son rapport, de « *l'importance des commissions versées à ce courtier* ».

Contacté par *Le Monde* à plusieurs reprises, M. Mancel n'a pas souhaité répondre à nos questions.

H. G.

M. Bayrou lance les états généraux de l'enseignement supérieur

DEUX ANS APRÈS la grande manifestation du 16 janvier 1994 pour la défense du service public, la coordination nationale des étudiants avait prévu de rappeler au ministre de l'éducation nationale l'ampleur des difficultés persistantes à l'université. Avec deux défilés de 300 personnes à Paris et 400 à Toulouse, la tentative de relance du mouvement de l'automne a échoué. Pour François Bayrou, l'heure est venue de passer à la seconde phase de la réforme engagée après le plan d'urgence présenté en décembre. « *Les difficultés que rencontre l'éducation nationale sont les mêmes que celles de la société française. (...)Nous devons tout faire pour que les choses changent* », a-t-il indiqué quelques heures plus tard, lors de la cérémonie des vœux, en annonçant le lancement des états généraux de l'enseignement supérieur.

Dès la semaine prochaine, il recevra toutes les associations, les organisations syndicales d'étudiants, d'enseignants et de personnels qui en feront la demande pour préparer « *le cahier des charges* » et le programme des rencontres prévues jusqu'au mois de juin. Résolu à « *inventer une nouvelle pratique sociale* » fondée sur « *le dialogue et la participation* », M. Bayrou mise sur l'engagement de « *tous les partenaires pour qu'ils se transforment de spectateurs critiques en acteurs engagés* ».

« *Il faut que nous réécrivions ensemble les principes auxquels l'Université et l'enseignement supérieur doivent obéir* », a expliqué le ministre, qui a évité d'entrer dans le détail des urgences en cours. Aucun sujet ne devrait être exclu : l'avenir des premiers cycles, le statut de l'étudiant ou la filière technologique... Dans un entretien au *Figaro* du 17 janvier, Alain Juppé a néanmoins tracé des pistes : « *J'ai demandé au ministre de l'éducation nationale d'entamer la réforme de la fin du second cycle secondaire et du premier cycle universitaire. Il faut adapter les filières de formation en les diversifiant,* a-t-il indiqué. *C'est cela l'enjeu de la réforme et pas seulement l'augmentation des moyens à structure constante.* » En fixant au mois de juin le terme de ces états généraux, François Bayrou n'a pas caché qu'« *il faudra du temps pour que les réformes interviennent* ».

En guise de réponse aux premières remarques de la commission Fauroux (*Le Monde* du 16 janvier), le ministre envisage de modifier les structures de l'éducation nationale. « *Pour éviter que les changements ne soient provoqués par des crises d'ampleur nationale, il faut arriver à construire les institutions de la réforme en continu, de la réforme au jour le jour* », a-t-il indiqué.

Michel Delberghe

Jacques Toubon remanie sa réforme des cours d'assises

***AU LENDEMAIN** de son arrivée* place Vendôme, Jacques Toubon avait annoncé son intention de réformer la cour d'assises. Le canevas retenu par la chancellerie bouleversait la procédure criminelle française : inspiré par le modèle anglais, la cour héritée de la Révolution française n'examinait plus l'ensemble des dossiers, mais uniquement les appels. En première instance, les affaires graves – vols à main armée, viols ou meurtres – étaient soumises à un tribunal criminel départemental composé de trois magistrats et deux citoyens-assesseurs.

Le taux d'appel étant estimé à 20 %, beaucoup s'étaient insurgés contre la marginalisation de la cour d'assises. « *Cette réforme sonne insidieusement la mort du jury* », regrettait le bâtonnier de Paris, Jean-René Farthouat. « *Elle relègue le jury populaire à un rang secondaire* », renchérissait le Syndicat de la magistrature. « *Le peuple sera privé du droit de participer systématiquement au jugement des crimes* », concluait l'Association des avocats pénalistes.

Face à ces critiques, Jacques Toubon a remanié son texte. Les affaires seront toujours examinées en première instance par un tribunal criminel, mais le visage de ce nouveau tribunal sera très légèrement modifié.

Dans le premier projet, les « *citoyens-assesseurs* » étaient nommés par le garde des sceaux sur une liste présentée par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel. Pour éviter les nominations politiques, le choix des assesseurs reviendra désormais au premier président de la cour d'appel. La procédure de désignation sera *longue : le maire dressera une première liste* qui sera soumise pour avis au procureur et au bâtonnier ; sur cette base, l'assemblée générale des magistrats du siège transmettra au premier président une liste de personnes choisies en raison de leur « *expérience professionnelle, sociale ou humaine* » ; enfin, le choix définitif reviendra au premier président, après avis du procureur général.

La durée du mandat de ces « *assesseurs non professionnels* » a également été modifiée. Dans la première version, les citoyens appelés à participer à l'oeuvre de justice pouvaient siéger pendant une durée de trois ans renouvelable une fois. On était loin des jurés de la *cour d'assises, qui siègent* pour une session de quelques semaines, voire de quelques jours. Pour limiter la professionnalisation des « *citoyens-assesseurs* », Jacques Toubon a finalement réduit leur mandat de six à trois ans. Ils ne pourront en outre siéger plus de deux mois par an.

LE SECOURS DE LA VIDÉO

La dernière innovation du texte concerne l'enregistrement de certaines *phases de l'instruction. S'il* le souhaite, le juge d'instruction pourra ainsi procéder, en présence de l'avocat, à l'enregistrement sonore ou visuel des perquisitions, des reconstitutions ou des interrogatoires. « *Il ne s'agit pas de filmer l'ensemble de la procédure mais de donner un cadre légal à des pratiques qui existent déjà,* note la Place Vendôme. *Elles peuvent notamment éviter à certaines victimes – les femmes violées par exemple – de témoigner plusieurs fois : devant la police, puis devant le juge, enfin, devant les jurés. Bien entendu, cet enregistrement ne pourra se substituer aux pièces de procédure écrites. Il pourra être produit devant la cour d'assises.* »

Ces pratiques ont déjà cours dans certains tribunaux. A Grenoble, lors du procès en assises de Didier Gentil et Richard Roman, les jurés avaient ainsi pu visionner une cassette vidéo retraçant la reconstitution du viol et du meurtre de la petite Céline. « *Au tribunal de Nanterre, nous avons un Caméscope à notre disposition,* confirme le président de l'Association française des magistrats chargés de l'instruction, Jean-Michel Gentil. *Ce peut être utile, notamment pour les reconstitutions, mais l'enregistrement des interrogatoires pose problème car on ne dit pas les mêmes choses lorsque l'on se sait filmé. Il faudrait en outre préciser les actes que l'on peut filmer et les conditions dans lesquelles on peut le faire, afin d'éviter que cet enregistrement soit à la seule disposition du juge d'instruction.* »

Anne Chemin

Lire également notre enquête page 12

هكذا من الأصل

DISPARITIONS

Alain Girard

Un sociologue discret qui fut un défricheur

SOCIOLOGUE et démographe, ancien professeur à la Sorbonne, Alain Girard, mort le 11 janvier, à près de quatre-vingt-deux ans, a tenu une place importante dans l'Université et la recherche française : président des sections de démographie et de sociologie du comité national du CNRS et du Comité consultatif des universités dans les années 70, après avoir participé à la restructuration des sciences humaines de l'ex-faculté des lettres de Paris, il a joué naturellement un grand rôle dans les recrutements et les carrières des enseignants et des chercheurs.

Mais cet homme discret a surtout été un défricheur. Littéraire de formation – sa thèse de doctorat, publiée en 1963, fut consacrée à cet exercice d'écriture qu'est le « journal intime » –, recruté par Alfred Sauvy, après la guerre, alors qu'il travaillait à la Bibliothèque nationale, pour développer les enquêtes par sondage à l'Institut national d'études démographiques (INED), il a largement assuré cette mission.

Il est devenu un des premiers spécialistes des sondages d'opinion et consacra ce type d'enquête dans les sciences sociales. Responsable du département de « psycho-sociologie » à l'INED, il a ainsi, pendant près de vingt ans, mené et réalisé nombre d'études s'attaquant à des sujets qu'on jugerait aujourd'hui ambitieux ou difficiles – les immigrés et l'attitude des Français à leur égard (*Français et Immigrés*, 1953), *La Réussite sociale en France* (1961) –, aussi bien que sur l'habitat, *Les Facteurs sociaux et culturels de la mortalité infantile* (1961) ; dans les années 50 et 60, il a conduit les vagues successives d'enquêtes de l'INED sur la famille (« Le nombre idéal d'enfants ») ou le déroulement des scolarités.

Sur ces thèmes divers, dont on trouve un panorama dans son dernier ouvrage, *L'Homme et le Nombre des hommes* (1986), il a aussi innové. Dans les années 70, évoquant l'« explosion » de la population du tiers-monde, il notait déjà le ralentissement de la croissance démographique ; dès les années 50 et 60, dans les enquêtes sur les scolarités, il a décrit la « distillation fractionnée » opérée par l'école sur les générations d'enfants et mis en évidence le rôle de l'héritage socioculturel dans la réussite scolaire, avant que Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ne théorisent les mécanismes de la « reproduction ».

Dans son livre le plus connu, *Le Choix du conjoint*, publié en 1967, il montrait comment les choix « intimes » étaient encadrés dans les structures sociales : homme de convictions libérales, il restait en même temps fidèle au déterminisme sociologique de l'école durkheimienne, à travers une analyse, une « morphologie », selon le terme de Maurice Halbwachs, dont il fut le disciple et dont il réédita et préfaça *La Morphologie sociale*.

A propos de l'immigration, Alain Girard avait été un des premiers à évoquer le « seuil de tolérance » dans les écoles, mais il eut le sentiment d'avoir été mal compris : ce qui était pour lui un constat ne pouvait être une norme.

Guy Herzlich

François Bresson

Un psychologue spécialiste des sciences cognitives

FRANÇOIS BRESSON, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, est mort à Paris vendredi 12 janvier.

Né dans la capitale en 1921, François Bresson enseigna après la guerre comme agrégé de philosophie à Besançon. Il occupa ensuite les fonctions d'assistant de psychologie à la Sorbonne (1947), puis entra au CNRS dans le laboratoire de psychologie expérimentale (1951). Après avoir travaillé aux côtés de Jean Piaget au Centre d'épistémologie génétique de Genève, puis comme maître de conférence à l'université de Nancy, il fut appelé par Fernand Braudel à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (à l'époque la sixième section de l'EPHE). Il dirigea également le Centre d'étude des processus cognitifs et du langage (CNRS-EHESS). François Bresson fut enfin président de la section de psychologie du Comité national du CNRS et membre de la Commission nationale d'éthique.

Homme de vaste culture, pionnier de l'approche multidisciplinaire dans l'étude de l'activité psychologique et des sciences cognitives, François Bresson sut faire dialoguer les psychologues avec des mathématiciens, des logiciens, des linguistes et des neurologues. Il s'intéressa aussi bien aux problèmes de la perception qu'aux modèles mathématiques du fonctionnement mental, aux opérations logiques, à la prise de décision ou au développement du langage.

Au carrefour de différentes disciplines, François Bresson, grâce à sa maîtrise des connaissances, joua, par ses conseils comme par ses critiques, un rôle discret mais capital. Auteur de multiples contributions savantes – il rédigea notamment l'étude sur « La représentation » dans le volume consacré à la psychologie, dirigé par Jean Piaget, pour l'encyclopédie de « La Pléiade », et un article important sur « Compétences iconiques et compétences linguistiques », en 1981, pour *Communications* –, François Bresson collabora à de nombreux ouvrages : *De l'espace corporel à l'espace écologique* (PUF, 1974), *La Genèse de la parole* (PUF, 1977)... Il dirigea également le *Vocabulaire de la psychologie* (PUF, 1973).

Patrick Kéchichian

Moshoeshoe II

Le roi du Lesotho a connu un règne long et agité

LE ROI Moshoeshoe II du Lesotho est mort lundi 15 janvier dans un accident de voiture au centre du pays, dans la région de Maluti. Il avait cinquante-neuf ans (*Le Monde* du 17 janvier).

Le royaume du Lesotho, enclavé de toutes parts par l'actuelle Afrique du Sud, fut fondé par Moshoeshoe Ier au début du XIXe siècle. La dynastie dont était issu Moshoeshoe II sut – à travers le protectorat anglais – se protéger de la domination boer, et maintenir au moins l'apparence du pouvoir dans ce qui devint – de 1878 à 1966 – le Basutoland. Moshoeshoe II fut le premier chef d'Etat du Lesotho indépendant. La Constitution de 1966 prévoyait alors un régime de monarchie constitutionnelle, mais le souverain démontra tout au long de son règne agité qu'il n'entendait clairement que le premier de ces deux termes. Dès 1967, des affrontements sanglants opposaient ses partisans à ceux du premier ministre Lebua Jonathan, et le roi devait renoncer publiquement à ses prérogatives exécutives avant d'être envoyé en exil en 1970. Revenu au Lesotho, Moshoeshoe II attendit la chute de Lebua Jonathan, renversé par un coup d'Etat militaire en 1986, pour faire valoir à nouveau ses prétentions à la direction du pays.

Après lui avoir fait une place dans les structures du nouveau pouvoir, l'homme fort du Lesotho, le général Lekhanya, se vit contraint d'expulser l'encombrant monarque en novembre 1990, couronnant à sa place son fils Letsie III. Moshoeshoe II avait conservé suffisamment d'influence sur son héritier pour que celui-ci organise, en 1994, sa propre déposition au profit de son père. Mais cette manœuvre intervenait dans un pays et une région qui avaient profondément changé. A la suite du renversement du général Lekhanya en 1991, le multipartisme avait été rétabli. Et surtout, le puissant voisin sud-africain n'était plus une menace permanente : le Lesotho avait toujours oscillé entre soutien à la lutte anti-apartheid et collaboration avec le régime blanc de Pretoria, entravé dans ses choix par son enclavement et la présence de 150 000 migrants sothos (sur une population totale d'environ deux millions) en Afrique du Sud, qui le mettaient totalement à la merci de son voisin.

L'Afrique du Sud de Nelson Mandela s'est comportée comme une puissance tutélaire et bienveillante. Avec le soutien du Zimbabwe, Pretoria a imposé un compromis constitutionnel qui a abouti, le 25 janvier 1995, à un nouveau couronnement de Moshoeshoe II, dont le faste avait beaucoup frappé, d'autant qu'il était inversement proportionnel à la réalité des pouvoirs dont avait dû se contenter le souverain. Le souverain sotho aura régné moins d'un an après cette ultime restauration.

Thomas Sotinel

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 15-mardi 16 janvier sont publiés :

● **Justice** : un décret ainsi que plusieurs arrêtés relatifs à l'organisation du ministère de la justice.

● **« Pantouflage »** : un décret relatif à l'exercice d'activités privées par des militaires placés dans certaines positions statutaires ou ayant cessé définitivement leurs fonctions.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mme Yves GROSRICHARD
a la grande joie d'annoncer la naissance de sa première petite-fille,

Julie,

le 23 décembre 1995.

Chez Sandra et Stéphane.

Anniversaires de naissance

– Ô temps suspends ton vol...

Joyeux anniversaire,

Laurence N.,

Dominique et Hubert.

Décès

– Guérande (44).

M. Marcel Bailhache,
son père,
Mme Catherine Bailhache,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BAILHACHE,

dans sa soixante-quatrième année.

– Les parents et amis de

Simone BALLAND,
née DAZELLE,

ont la chagrin de faire part de son décès survenu le 11 janvier 1996, à l'âge de cinquante-sept ans, et rappellent le souvenir de son époux,

Pierre-Antoine BALLAND,

décédé le 30 avril 1986.

– Mme Anita Baudry,
son épouse,
Mme Agnès Baudry,
sa fille,
M. Thierry Baudry,
son fils,
M. Jean-Luc Cournac,
son petit-fils,
Mlle Marie Kelber,
sa petite-fille,
Les familles Calvet, Catelon, Morgue,
font part du décès de

M. Henri BAUDRY,
docteur en droit,
directeur honoraire de l'École nationale supérieure de la Police,
chargé de mission honoraire à la GMF,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 janvier 1996, à 9 heures, en l'église de la Madeleine, place de la Madeleine, à Paris-8e, sa paroisse, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille aux Roches-de-Condrieu (Isère), le même jour à 16 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

8, rue Saint-Florentin,
75001 Paris.

– Gilbert Rochu,
son époux,
a la tristesse de faire part du décès de

Suzanne BARON,
cinéaste, chef monteuse,
membre de l'Academy of Motion Picture Arts and Sciences,
collaboratrice de Jean Rouch, Jacques Tati, Frédéric Rossif, Joris Ivens, Louis Malle, Volker Schloendorff,

survenu le 20 décembre 1995.

L'incinération a eu lieu le 29 décembre au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Paul-Féval,
75018 Paris.

– M. et Mme Hervé Berthelot,
ses parents,
Juliette Berthelot,
sa sœur,
Mme Gilles Berthelot,
Mme Roger Garnier,
ses grands-mères,
Gonzague Demazure,
son fiancé
et leurs familles,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel de

Alice BERTHELOT,

survenu le 14 janvier 1996, à l'âge de vingt-deux ans.

Un service religieux sera célébré le jeudi 18 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, 1, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e, suivi de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, à Paris-14e.

30, rue Bonaparte,
75006 Paris.

– Paris. Saint-Maximin. Le Bois-Plage en Ré. Bordeaux. Royan.

Les familles de Forsan de Gabriac, Gaillon et Ruffet,
ont la douleur de faire part du décès de

Françoise GAILLON,
née RUFFET,

survenu le 22 décembre 1995, à Paris, à l'âge de cinquante-huit ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie qu'elle a affrontée avec un courage de tous les instants.

Selon son désir, elle a été incinérée à La Rochelle et ses cendres dispersées au Jardin du souvenir du cimetière de Le Bois-Plage en Ré, le 28 décembre.

– François et Gilbert Gallieni,
ses frères,
Bertrand Bost,
son filleul,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bertrand GALLIENI,
lieutenant-colonel (er)
d'artillerie de marine,
officier de la Légion d'honneur à titre militaire,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre des TOE avec Palme,
nombreuses citations,

survenu le 7 janvier 1996, à l'âge de soixante-douze ans, à l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt.

A sa disparition sont associées la mémoire de son père

Gaëtan,

mort pour la France en 1940, et celle de son grand-père, le

maréchal GALLIENI.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 janvier, à 15 h 45, en l'église Sainte-Marguerite du Vésinet, suivie de l'inhumation au cimetière du Vésinet.

12, rue Las-Cases,
75007 Paris.
5, rue Camille-Saulnier,
78110 Le Vésinet.

Mme Josette GUINTOLI

nous a quittés le 13 janvier 1996.

Elle a fait don de son corps à la science.

Ses enfants, sa famille et ses amis lui diront au revoir dans la communion œcuménique à l'enclos Saint-Césaire, rue Lucien-Guintoli, à Arles, le vendredi 19 janvier à 10 heures.

Pas de fleurs.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Jacques Jacquier
et leurs enfants,
Mme Anne-Marie Jacquier
et ses enfants,
Les docteurs Robert et Nicole Bringuier
et leurs enfants,
M. le professeur Philippe Chapal,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Bernard JACQUIER,
maître de conférences
à l'université Pierre-Mendès-France,

survenu le 13 janvier 1996, à l'âge de soixante et un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la basilique Saint-François-de-Sales, à Thonon-les-Bains, le jeudi 18 janvier, à 14 h 30.

Elle sera suivie d'une incinération dans l'intimité familiale.

30, boulevard de la Corniche,
74200 Thonon-les-Bains.
10, rue Aristide-Bergès,
38000 Grenoble.

– Nicolas
a la profonde tristesse de faire part du décès de sa mère,

Esther KIRSZENZAFT
(Stella KIRSOZA),

survenu le samedi 23 décembre 1995, à Gordes.

– Christian Gerin,
son fils,
Gabrielle et Marie,
ses petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jeannine
LANTHEAUME de LANGE,

dans sa soixante-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Mme Marie Maarek,
Mme Liliane Levy,
M. André Levy,
Mme Louise Levy,
ses enfants,

Eliane Maarek,
Brigitte Maurice,
Elisabeth Aflalo,
Ann-Sophie Levy-Brachet,
ses petites-filles,

Caroline, David et Laure,
ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Eftihoula LEVY,

survenu à Paris, le 14 janvier 1996, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

L'inhumation a lieu ce jour au cimetière parisien de Pantin.

– Mme René Pic,
Ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès survenu le vendredi 12 janvier 1996, de

René PIC,
officier de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés,
médaille des services volontaires de la France libre.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le mardi 16 janvier à Pau.

– Le général de corps d'armée (cr),
Paul Oddo, président,
Le conseil d'administration de l'Union des blessés de la face et de la tête « Les Gueules Cassées »,

ont la douleur de faire part du décès survenu le vendredi 12 janvier 1996, de

René PIC,
officier de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés,
médaille des services volontaires de la France libre,
administrateur des « Gueules Cassées ».

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le mardi 16 janvier, à Pau.

– Les familles Sahed, Abdoun,
Les amis Jean-Philippe Coz,
Martine et Franck Layani,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher

Farid SAHED,

survenu le lundi 15 janvier 1996, à Paris, à l'âge de trente-six ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 18 janvier, à 11 heures, au cimetière de Morangis (Essonne).

15, rue Brown-Sequart,
75015 Paris.
3, square de l'Avenue-du-Bois,
75016 Paris.
18, avenue Gabriel-Péri,
91420 Morangis.
Benni Yenni,
Grande Kabylie.

– Mme Gisèle Roberts
et ses enfants,
Mme Palierne-Stern
et ses enfants,
M. André Stern,
son épouse et leurs enfants,
M. Roger Stern,
son épouse et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Hélène STERN,
née ASSOUS,

survenu le 14 janvier 1996, à Athis-Mons (Essonne).

L'inhumtion aura lieu à Herzoya (Israël).

Anniversaires

– Il y a un an, le 12 janvier 1995,

Benoît VERGNE,
ancien élève du Conservatoire national supérieur d'art dramatique,
promotion 1986-1989,

nous quittait.

Sa famille, ses amis, se souviennent.

Ses parents remercient tous ceux qui les ont tant aidés.

Communications diverses

SOS-RONFLEMENT : 47-54-07-55

Cessez de ronfler après une seule séance de laser de quinze minutes, sans hospitalisation, rapide, indolore, efficace, grâce à une technique approuvée par la FDA aux Etats-Unis !

SOS-RONFLEMENT : association de formation médicale continue et d'information pour les malades.

Expositions

Galerie Art présent
expose, du 3 au 26 janvier, les peintures de

Chung-Ja LEE

79, rue Quincampoix,
75003 Paris.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**

Eric Dubreucq : « La formation de « l'honnête homme ». Morales et rapports à soi au XVIIe siècle », 25 janv., 18 heures-20 heures, mairie de quartier du Vieux-Lille.

Stéphane Douaillier, Eric Lecerf, G. Navet, P. Vermeren, dans le cadre des « Dialogues philosophiques » ; *Borges et le roman*, conférence de M. Costa-Netto-Bouchereau, 23 janvier, 18 h 30-21 heures, Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris.

● **Colloque**

Logique du lieu et œuvre humaine, sous la responsabilité de P. Nys, J.-M. Besse, B. Stevens et A. Berque, du 22 au 27 janvier, Centre de recherches sur le Japon contemporain, EHESS, 105, boulevard Raspail, Paris.

● **Samedis autour d'un livre**

L'Imparfait du subjectif, de Jacqueline Rousseau du Jardin avec L. Cornu, P. Loraux, R. Major, S. Prokhoris, J. Rousseau du Jardin, 20 janvier, 14 h 30, salle des Résistants, ENS, 45, rue d'Ulm.

● **Diplôme**

« Boîtes de lecture », diplôme de D. Maurizi sous la responsabilité de M. Deguy et J. Lauxerois. Exposition à la Galerie du Ressort, 112, rue de Lille, Paris, du 11 janvier au 8 février.

Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites.

Renseignements sur les salles, répondeur : 44-41-46-85. Autres renseignements : 44-41-46-80.

Soutenances de thèse

– **Bénédicte HALBA** soutiendra sa thèse de doctorat d'économie intitulée : *Analyse comparative des modes de financement du sport en Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni*, à l'université Paris-I, centre PMF (90, rue de Tolbiac 75013 Paris), salle C 22-04, vendredi 19 janvier à 14 h 30.

Le jury sera composé de W. Andreff, E. Archambault, B. Gerbier, J.-F. Nys et G. Rotillon.

– Henri NAHUM soutiendra le samedi 27 janvier 1996, à 14 h 30, à l'université Paris-IV Panthéon-Sorbonne (salle Louis-Liard), une thèse de doctorat d'histoire intitulée *Les Juifs de Smyrne à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle*. Le jury sera composé de MM. Chevallier, Mantran, Fremeaux et Georgeon.

– Hanna STEINUNN THORLEIFS DÒTTIR soutiendra sa thèse de doctorat, *« La traduction norroise du chevalier au Lion (Yvain) de Chrétien de Troyes et ses copies islandaises »*, samedi 27 janvier 1996, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, à l'université de Paris-Sorbonne (Paris-IV). Le jury sera composé de Mme Marchello-Nizia et de MM. Zink, Walter, Boyer (dir.).

HORIZONS

ENQUÊTE

La cour d'assises en appel

IL y a bien longtemps que l'on dit que la cour d'assises est malade. Depuis l'introduction du jury dans les juridictions criminelles en 1790, les différents pouvoirs n'ont cessé de lui infliger les pires traitements. Parfois, il s'agissait de rendre ses décisions *« plus justes »*, mais, en réalité, les modifications apportées n'avaient souvent pour but que d'aligner les décisions des cours d'assises sur la politique criminelle du régime en place.

Malgré la sévérité des médications employées depuis deux cents ans, la cour d'assises a survécu, mais la dernière potion imaginée par les services de Jacques Toubon risque fort de la tuer. La potion a pourtant bon goût. Elle est douce et agréable, car son excipient est essentiellement constitué par l'instauration d'une procédure d'appel des décisions en matière criminelle. L'absence d'appel, c'est l'immense défaut de la cour d'assises, le plus criant, celui que jusqu'alors on refusait de voir. M. Toubon l'argumente abondamment. Mais, dans le sirop de sa potion, le ministre de la justice a ajouté quelques gouttes d'un poison qui va tuer le jury. Selon le projet, les crimes seraient soumis à un tribunal criminel départemental, composé de trois magistrats et de deux citoyens-assesseurs dont le mode de recrutement est encore mal défini. Quant à la cour d'assises telle qu'elle existe actuellement, elle deviendrait juridiction d'appel.

L'appellation de tribunal criminel fut la première locution utilisée pour désigner la juridiction créée par une loi du 22 juillet 1791. Il était composé de deux jurys. Le premier, dit jury d'accusation, composé de huit jurés, décidait s'il y avait lieu de renvoyer l'accusé devant le tribunal, selon une procédure toujours en vigueur au Royaume-Uni. Le second était composé de douze jurés qui siégeaient aux côtés de quatre magistrats, mais ils décidaient seuls de la culpabilité en répondant, la main sur le cœur, par oui ou par non. Les juges décidaient alors du montant de la peine. Cette juridiction a fonctionné jusqu'en 1810, avec une année d'interruption, celle de la Terreur, où siégea le redoutable Tribunal révolutionnaire.

Avec le nouveau code d'instruction criminelle, le jury d'accusation disparaît pour être remplacé par un juge d'instruction. La cour d'assises est créée. Elle comporte cinq magistrats et douze jurés. Ce nombre restera figé jusqu'en 1941, quand une loi de Vichy réduira le jury à six membres. En 1945, une ordonnance rajouta un juré et, en 1959, le code de procédure pénale en rajouta deux autres. On s'arrêta à ce total de neuf jurés qui composent nos cours d'assises actuelles. Parallèlement, le pouvoir des jurés subissait plusieurs modifications. Jusqu'en 1832, le jury ne se prononçait que sur la culpabilité. Aussi, quand il craignait que le condamné ne se voit infliger une peine trop sévère, les jurés n'avaient que la solution de le déclarer non coupable. On décida alors de leur permettre d'accorder des circonstances atténuantes.

Même si cette disposition a permis à beaucoup de condamnés d'éviter l'échafaud, elle ne faisait qu'abaisser légèrement l'échelle des peines et, en 1932, on jugea qu'il y avait encore trop d'acquittements. Une loi du 5 novembre imposa que, désormais, le jury continuerait à délibérer seul sur la culpabilité, mais qu'il se réunirait avec les magistrats tant pour décider de la qualification du crime que pour juger de l'importance de la peine prononcée. Les résultats n'étant pas encore satisfaisants, une réforme, votée le 25 novembre 1941, rassembla jurés et magistrats pour délibérer sur l'ensemble des décisions rendues par la cour d'assises.

Outre ces profondes modifications, le législateur tâtonna aussi pour déterminer l'âge minimum des jurés ou pour modifier leurs pouvoirs. Mais rien ne fut entrepris pour corriger la disparité des peines infligées d'un département à l'autre. Les phénomènes culturels conduisaient à ce qu'un même crime était sanctionné avec mansuétude au Nord et réprimé avec une grande sévérité au Sud, alors qu'un autre crime connaissait un sort inverse. Si la disparité des peines persiste encore, elle n'est plus en relation directe avec la situation géographique. On peut même l'observer à l'intérieur de juridictions importantes comportant deux formations d'assises siégeant en alternance. La déduction s'impose de façon inéluctable : l'influence du président est incontestablement prépondérante, et tous les avocats savent d'ailleurs qu'il vaut mieux « passer » devant tel magistrat plutôt que devant tel autre, selon un phénomène encore plus couramment observé en correctionnelle.

La disparité des peines prononcées et l'absence de procédure d'appel sont deux reproches formulés à l'encontre de cette juridiction criminelle. Le ministre de la justice entend y remédier, mais son projet paraît trop dicté par des impératifs budgétaires

A cet égard, la réforme proposée par le ministre de la justice n'apporte pas de réelle solution. Ce ne sont pas deux jurés siégeant avec trois magistrats professionnels qui sauront résister à l'emprise d'un président. Le fait que la décision du tribunal criminel sera motivée n'est pas plus rassurant. Même si le nouveau code pénal a réaffirmé que *« la loi pénale est d'interprétation stricte »*, combien de jugements sont peu ou mal motivés, voire non motivés ? Est-ce qu'avec l'habitude, la lassitude, la routine le tribunal criminel ne tombera pas dans les mêmes travers ?

En outre, partir en délibération avec le dossier annulera l'oralité des débats, pierre angulaire de la cour d'assises. Le 11 janvier 1791, Adrien du Port déclarait devant l'Assemblée constituante : *« Des juges qui devraient avoir entre leurs mains les dépositions ne prendraient pas aux débats la part nécessaire d'attention et de réflexion pour être convaincus. Ils se reposeraient toujours sur le moment où ils liraient les dépositions et suspendraient jusque-là leur jugement intérieur (...) et voilà, comme je l'ai déjà dit, de très mauvais juges au lieu d'excellents jurés. »* Le propos du député reste d'une grande fraîcheur quand on constate que nombre de jugements correctionnels semblent ne pas tenir compte d'une audience publique pourtant plus riche que le dossier.

> Avec un jury, la routine n'existe pas. A chaque session, le président accueille des hommes et des femmes qui ont besoin de comprendre pour se déterminer

Avec un jury, la routine n'existe pas. A chaque session, le président accueille des hommes et des femmes qui ont besoin de comprendre pour se déterminer. Qu'il soit magistrat, avocat, expert ou policier, chacun doit, pour communiquer avec les jurés, sortir de son professionnalisme, remettre en cause ses habitudes, être clair. Même s'il a des défauts, le jury n'accepte pas tout. Si certains acquittements sont peut-être des erreurs judiciaires, ils sont, dans bien des cas, de retentissants rappels à la rigueur adressés aux enquêteurs, au juge d'instruction et à la chambre d'accusation, qui est censée vérifier s'il y a des charges suffisantes permettant le renvoi en cour d'assises. D'autre part, en cette période où la justice donne parfois l'impression de céder à l'opinion publique, un jury peut prendre certaines décisions sans encourir la colère du peuple, puisqu'il est le peuple. Ainsi, par exemple en février 1993, la cour d'assises de la Moselle a accordé les circonstances atténuantes à un débile mental pourtant reconnu coupable d'avoir égorgé une petite fille de trois ans. Enfin, le jury permet de contraindre les parlementaires à modifier la loi par des acquittements spectaculaires. Le professeur Jean Pradel relève, dans son traité de procédure pénale, que c'est dans ces circonstances qu'ont été correctionnalisés l'avortement en 1923, la bigamie en 1933, la banqueroute frauduleuse et le faux en écriture privée en 1958.

En fait, le projet de M. Toubon semble être le résultat d'un compromis entre l'indispensable appel des décisions criminelles et la nécessité de dépenser le moins d'argent possible. Mais le souci d'économie ne se découvre qu'au travers d'une série de prétextes. Ainsi, la solution la plus simple était de conserver la cour d'assises en première instance et de faire juger l'appel par une autre cour d'assises. C'est à peu de choses près le contre-projet présenté par l'Association des avocats pénalistes (ADAP), qui propose l'instauration d'un tribunal d'assises composé de six jurés et de trois magistrats et dont les décisions sur la culpabilité seraient prises à la majorité de sept voix au moins. En appel, une cour d'assises composée de neuf jurés et de trois magistrats devrait réunir au moins neuf voix, au lieu de huit actuellement, pour prononcer la culpabilité. A cette proposition, Jacques Toubon répond par un argument purement abstrait : les décisions d'un jury populaire, émanation du peuple, ne peuvent être contestées, car personne ne dispose de la légitimité nécessaire. Il ne s'agit pas là d'un raisonnement, mais de l'utilisation d'un mythe. Tous les jurés interrogés ont trouvé normal qu'une juridiction d'appel passe derrière eux. La légitimité ne peut pas résulter d'un tirage au sort ; vouloir absolument voir un caractère sacré dans la décision d'un groupe de personnes réunies par le hasard n'est plus acceptable au XX[e] siècle.

D'AUTRES avocats, dont M[e] Daniel Soulez Larivière, proposent une solution déjà adoptée dans certains pays où la tradition du jury est ancestrale. L'audience est intégralement retranscrite en sténotypie, afin qu'en cas d'appel des magistrats puissent examiner si les preuves sont suffisantes et si la procédure est conforme au droit. Si des lacunes sont relevées, le procès est renvoyé devant une autre cour d'assises. Cette solution, qui est plus un filtre qu'un véritable appel, serait acceptée par Michel Zavaro, ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature et président de la cour d'assises de Haute-Garonne. Ce magistrat, pourtant attaché à la souveraineté absolue du jury populaire, estime qu'en élargissant les pouvoirs de la Cour de cassation on contournerait ce qu'il appelle lui-même *« un écueil théorique »*.

Dans un entretien accordé à la revue *Justice*, il explique que dans ce cas une émanation du peuple n'est pas déjugée par une autre, puisque la première décision a été cassée. Mais, tout en partageant certaines options retenues par le ministre de la justice, M. Zavaro ajoute : *« En Haute-Garonne, la durée moyenne d'une audience pour une affaire criminelle est de deux jours. Il est raisonnable de penser que le tribunal criminel départemental fera tomber cette moyenne à une journée seulement. Cette pression, plus le droit de se retirer avec le dossier, c'est la fin de l'oralité des débats : rien n'est plus facile que de faire comparaître les quelques témoins essentiels d'une affaire et de s'en tenir aux dépositions écrites pour les autres. »* Et le magistrat souhaite que la cour d'assises motive ses décisions en appel. Sur ce point, il a été entendu. Jacques Toubon a récemment annoncé qu'il modifierait son projet en ce sens uniquement dans le cas où la cour d'assises, saisie par un appel du parquet d'un acquittement prononcé par le tribunal, déciderait de condamner.

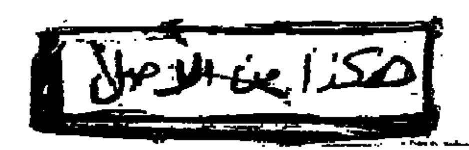
A l'évidence, le projet élaboré à la chancellerie n'a pas bénéficié de la nécessaire concertation avec les praticiens de la cour d'assises. En dehors des membres de l'Association professionnelle des magistrats (APM), qui constitue l'entourage de M. Toubon, il est bien difficile de trouver un juriste qui se montre entièrement favorable à la réforme envisagée par le garde des sceaux. Même certains de ses amis montrent quelques signes d'inquiétude, notamment sur la présence des citoyens-assesseurs dans la composition du tribunal criminel. C'est l'un des aspects purement économiques du projet, car il évitera de recruter trop de magistrats en les remplaçant par ce que les avocats pénalistes appellent *« des sous-professionnels (...) n'étant pas non plus des citoyens »*.

Enfin, selon les calculs de la chancellerie, 20 % des condamnés feraient appel devant la cour d'assises. Le chiffre sera discuté. Mais il n'est même pas certain qu'il soit atteint si, comme en correctionnelle, la cour se montre plus répressive que les tribunaux afin de décourager l'afflux des affaires conduisant à la surcharge. En définitive, ce serait un petit nombre d'accusés qui bénéficieraient encore du jury, alors que les autres n'auraient droit qu'à une sorte de correctionnelle améliorée.

D'importants changements dans la procédure criminelle sont nécessaires. Le droit à être jugé par deux degrés de juridiction est indiscutable. Mais si l'on ne veut pas tuer le jury, c'est une réforme d'ensemble qui doit être envisagée. Une réforme qui ne soit pas seulement dictée par des impératifs budgétaires. Certes, comme d'autres administrations, la justice a un coût, mais elle n'a pas de prix.

Maurice Peyrot





Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
■
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Médiateur : André Laurens
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ». Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy
■ Les principes contradictoires de la transparence démocratique et du secret médical, l'un et l'autre très précieux, ne se laissent pas facilement mettre sur la même musique. Le curieux docteur Gubler aura réussi l'exploit rare de les accorder en les jetant spectaculairement tous les deux aux orties, ce dont son employeur est au fond le premier responsable. Un épisode à ajouter au fameux « inventaire » de l'héritage mitterrandien.

LE FIGARO
Georges Suffert
■ Ce que révèle une fois de plus cet épisode fracassant, c'est la toute-puissance de la tricherie. Le souci de transparence, de vérité, débouche sur l'organisation du mensonge. On ment aujourd'hui sans vergogne. Sur l'argent, sur ses convictions, sur sa santé. C'est l'exigence de vérité qui se dissout dans ce fatras de discours sur la raison d'Etat.

L'HUMANITÉ
Claude Cabanes
■ Les chacals de l'ombre sont à la besogne. Leurs poches se remplissent. Ils ont à faire : ils comptent. Le récit de l'ancien médecin personnel du chef de l'Etat (...) fait effraction dans le cercle de la vie privée, autrement dit de l'intimité : le respect de ce foyer si précieux à toute personne humaine, qu'elle soit la plus puissante ou la plus modeste, est une des bases de notre communauté. En le foulant aux pieds et en déchirant sa mémoire, le docteur Gubler a franchi la frontière invisible où commence ce que peut désigner le mot barbarie.

LE CANARD ENCHAÎNÉ
■ Si l'ex-médecin tontonien raconte n'importe quoi, le démenti est long à venir. S'il dit la vérité, comme cela semble malheureusement être le cas, c'est que François Mitterrand, avec la complicité du corps médical, nous a menti pendant quatorze ans (...). Il convient, dans ce cas, d'ajouter à la liste des nombreux superlatifs sous lesquels repose déjà le célèbre défunt celui, tout à fait mérité, de résistant exceptionnel aux métastases et surtout le titre indéniable de menteur hors catégorie !

RTL
Philippe Alexandre
■ Force est de constater que le scandale éclate aujourd'hui par la faute délibérée de deux familiers du défunt... Un livre publié avec une déplaisante opportunité par un homme qui fut, treize ans durant, le médecin personnel, le confident, le compagnon de tous les jours de François Mitterrand ; et des photos du président sur son lit de mort, prises par un membre de son entourage le plus proche (...). François Mitterrand s'est toujours entouré d'une cour disparate, mêlant selon des critères obscurs seigneurs et forbans, hommes d'argent et gens de coeur, anciens amis et ouvriers de la dernière heure, ceux qui n'attendaient rien de lui et ceux qui lui tendaient la main, les esprits les plus vulgaires comme les plus délicats.

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ L'étrange docteur Gubler est le contraire d'un témoin de moralité (...). Il admet lui-même avoir joué un rôle de premier plan, du début à la fin, dans ce qui apparaît comme une falsification et une manipulation de la vérité, c'est-à-dire une tromperie d'Etat (...). Ce n'était pas à François Mitterrand de décider s'il était encore apte à exercer ses fonctions. La transparence et le contrôle qui caractérisent une République moderne ont été bafoués. Aux successeurs de l'homme de Jarnac de savoir en tirer les conséquences.

Le Monde

ÉDITORIAL

L'OTAN et la bombe française

DANS son rapprochement avec l'OTAN, la France avance à grands pas. Après avoir annoncé, au début de décembre dernier, que le ministre de la défense et le chef d'état-major des armées pourraient participer de plein droit à des instances de l'OTAN, comme le Conseil ministériel et le Comité militaire, la voilà qui s'apprête à accepter, dès la mi-janvier, de lancer un dialogue sur la dissuasion nucléaire avec ses alliés, au sein de l'Organisation atlantique. Officiellement, la France peut prétendre qu'elle est dans la logique de son idée, émise à l'automne dernier par le premier ministre, d'une *« dissuasion concertée »* avec les partenaires qui voudront bien en évoquer la perspective en Europe.

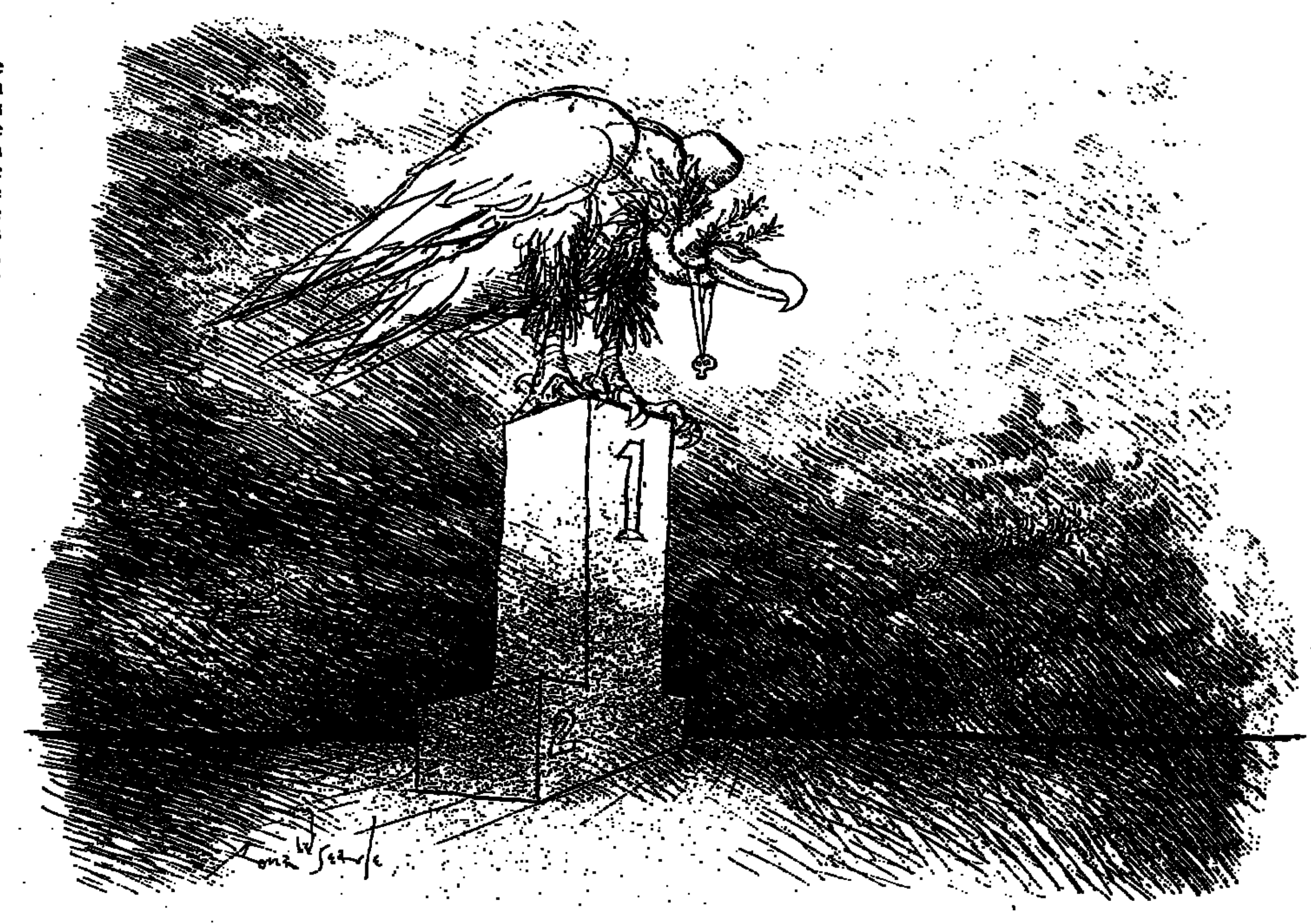
Il n'en demeure pas moins que, trente-cinq ans après la formalisation des thèses de la dissuasion *« à la française »* par le général de Gaulle et sa décision, en 1966, de rester à l'écart des structures les plus contraignantes de l'OTAN, la France vient, en l'espace de deux à trois mois à peine, de bouleverser radicalement – dans une indifférence quasi générale – les principes de sa politique de défense et de retourner au bercail atlantique, sans consultation préalable de son Parlement.

Pendant des années, la ligne à laquelle la France s'est tenue a été la conception d'une dissuasion indépendante, tous azimuts, l'outil d'une défense du « donjon » national, même si les fortifications en question – censées protéger les « intérêts vitaux » – pouvaient commencer au-delà des frontières géographiques naturelles. Puis la France s'est prise à rêver d'une dissuasion « élargie », dès lors que l'espace de la bataille risquait de déborder le territoire national. Mais cette notion a vite été récusée par les alliés de la France, du seul fait que cette dissuasion n'était pas partagée ni insérée dans un dispositif plus large en Europe.

Aujourd'hui, la France, rejetant tout tabou, accepte de débattre des conditions dans lesquelles sa dissuasion serait concertée, c'est-à-dire combinée avec d'autres pays de l'OTAN. A commencer par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, puisque, seuls, ces deux pays ont des armements nucléaires et qu'ils se concertent, déjà, au sein du groupe des plans nucléaires (GPN), où le point de vue américain l'a toujours emporté.

Comment, dans ces conditions, la France réussira-t-elle à sauvegarder, en matière nucléaire, sa notion d'un pilier européen distinct du pilier euro-atlantique ? N'est-ce pas vouloir faire le grand écart, et quelle contrepartie peut-elle en espérer ? Une fois le dialogue noué à l'OTAN, la France pourra-t-elle continuer à refuser de comptabiliser des forces – somme toute encore modestes – dans un nouveau grand marchandage Est-Ouest sur le désarmement nucléaire ? En réalité, ces interrogations masquent une constatation de fond. Le chef de l'Etat et le gouvernement accentuent le mouvement de repli de la dissuasion déjà amorcé du temps de François Mitterrand, ce qui se traduira dans la programmation militaire à venir.

Le gagnant *par Ronald Searle*



Vers un « coup de force » monétaire franco-allemand ?

DÉGRADATION de l'activité économique, perte de confiance des chefs d'entreprise, qui n'investissent pas assez, et des ménages, qui épargnent trop, persistance de déficits publics importants : en Allemagne comme en France, la situation paraît si mauvaise que les engagements européens semblent de plus en plus difficiles à tenir, notamment la création de la monnaie unique en 1999. Dans le cas où ni la France ni l'Allemagne ne seraient au rendez-vous, faudra-t-il assouplir les critères de Maastricht ou allonger le calendrier ?

Un report de la monnaie unique ferait subir un revers sérieux à la construction européenne ; d'abord, un ajournement pourrait masquer un abandon pur et simple ; ensuite, les conséquences toucheraient l'ensemble de l'édifice. Ce risque a été jugé suffisamment grave pour qu'Alexandre Lamfalussy sorte de sa réserve habituelle. Pour le président de l'Institut monétaire européen, embryon de la future banque centrale, il s'agirait presque d'un *« désastre »* ; il ne voit pas comment on pourrait poursuivre d'autres objectifs essentiels comme la défense commune ou la coopération en matière de sécurité intérieure.

Même aléatoire, le rendez-vous de 1999 n'est pas définitivement compromis. La morosité actuelle freine les recettes fiscales, dégradant d'autant les ratios d'endettement et de déficit publics, mais la conjoncture économique peut très bien s'améliorer au cours des mois à venir. Les déclarations officielles qui, en Allemagne comme en France, se multiplient sur le redémarrage de l'activité économique en 1996 ne relèvent pas de la seule propagande. Il est probablement vrai que, de l'autre côté du Rhin, le creux de la vague soit maintenant dépassé.

Après avoir vu leurs impôts et cotisations beaucoup augmenter depuis 1993 (TVA, taxe sur l'essence, contribution de solidarité de 7,5 %...), les Allemands vont pouvoir souffler. Leur charge fiscale sera sensiblement réduite cette année et la consommation des ménages devrait croître presque deux fois plus vite qu'en 1995, malgré le niveau élevé du chômage. Les prélèvements obligatoires supportés par l'ensemble de l'économie allemande s'allégeront de 4 milliards de marks (14 milliards de francs) : c'est peu, mais c'est un renversement de tendance par rapport à l'année dernière, année où les prélèvements avaient été alourdis de 37 milliards de marks.

Les mois qui viennent seront plus durs en France, où les mesures décidées par le gouvernement pour réduire les déficits de la Sécurité sociale et commencer à éponger ses dettes aggraveront une politique budgétaire nettement restrictive. Les ménages vont supporter 40 des 60 milliards de francs de prélèvements supplémentaires, soit trois quarts de point de leur revenu disponible.

Jacques Chirac tente de résoudre le problème par des annonces de relance concertée avec l'Allemagne. La meilleure raison d'espérer réside toutefois dans la baisse importante des taux d'intérêt à court terme, qui atteint 2,4 points depuis le 26 octobre. Il faut y voir le salut des marchés à la conversion du président de la République aux exigences de la rigueur budgétaire et du traité de Maastricht. A défaut des ménages, les marchés ont apprécié.

Toutefois, la réaccélération de l'activité, si elle se produit bien au printemps en Allemagne et peut-être en France – mais c'est moins certain –, ne sera probablement pas suffisante pour que les critères de Maastricht soient complètement respectés. Il reviendrait alors aux gouvernements des Quinze d'utiliser la marge d'appréciation politique que leur laisse le traité. Le climat général influera sur les décisions ; elles seront positives si l'activité est repartie et si la conférence intergouvernementale qui commence fin mars est un succès ; elles risquent fort d'être négatives, dans le cas contraire.

Paris et Bonn pourraient décider de créer des parités fixes entre le franc et le mark, donc une mini-Union monétaire de fait

Ses malheurs actuels amèneront-ils l'Allemagne à assouplir sa position ? Gardiens de la plus stricte orthodoxie, les dirigeants de Bonn n'ont cessé de répéter que les critères de Maastricht devraient être complètement et définitivement respectés par les pays voulant participer à l'UEM. Theo Waigel, le ministre de l'économie, comme Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, ne laissent aucune illusion aux partisans d'une interprétation plus politique des critères. Pour dissiper toute ambiguïté, Theo Waigel a même proposé aux prétendants à l'UEM un pacte de stabilité durcissant les critères et instituant des sanctions automatiques pour les pays contrevenants. Ce rigorisme s'explique par le souci de rassurer une opinion publique inquiète à la pensée de troquer un mark fort contre une monnaie européenne faible et par la volonté d'écarter des candidats jugés peu sérieux comme l'Italie, dont les efforts ont pourtant été impressionnants ces dernières années.

Si dans six mois le retournement de la conjoncture n'a pas apporté l'éclaircie espérée, les Européens seront placés devant un choix : ou pratiquer la politique de l'autruche, en continuant à proclamer leur confiance dans les engagements pris, ou annoncer suffisamment tôt l'ajournement de la troisième phase de l'UEM, le temps de permettre aux principaux Etats membres de l'Union de se conformer aux critères de convergence, en étalant la réduction des déficits, donc en limitant les tensions sociales.

Les deux hypothèses présentent cependant les mêmes inconvénients : toutes les deux constituent des aveux d'échec qui seront nécessairement exploités par les eurosceptiques. Pour échapper à ce dilemme, une solution consisterait en un « coup de force » monétaire franco-allemand. Sans attendre les échéances prévues par Maastricht et sans se soucier des critères, mais constatant que les économies des deux pays ont largement convergé au cours des dernières années, Paris et Bonn décideraient de créer des parités fixes entre le franc et le mark, donc une mini-Union monétaire de fait. Il y a quelques années déjà, alors qu'il était ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure avait suggéré un « big bang » monétaire, pour échapper à la spéculation. Dans le cas d'une initiative franco-allemande spectaculaire, le « big bang » serait, dans un premier temps, limité aux deux pays, mais ce noyau servirait de pôle d'attraction pour les autres pays membres de l'Union européenne et devrait faciliter, dans un deuxième temps, la réalisation de l'UEM.

Une telle démarche va, pour l'instant, à contre-courant de tout le discours officiel allemand, qui s'en tient à la théorie dite *« du couronnement »* : l'union monétaire doit parachever la convergence entre les économies, et non l'inverse. Elle peut s'appuyer cependant sur des précédents dans les relations franco-allemandes. Au début des années 60, c'est l'échec d'un projet européen – en l'occurrence le plan Fouchet – qui avait poussé le général de Gaulle à prendre une initiative bilatérale qui devait aboutir au traité de l'Elysée de 1963. En 1978 encore, le chancelier Schmidt et le président Giscard d'Estaing avaient passé outre aux avis de leurs experts pour décider la création du système monétaire européen, parce qu'ils accordaient plus d'importance au geste politique qu'aux données strictement économiques.

Pour surmonter les réticences des Allemands, les dirigeants français devraient les convaincre que seul un coup d'accélérateur peut sauver l'Europe du marasme ; pour montrer qu'ils sont sérieux, ils devraient aller de l'avant sur la voie d'une union politique européenne, comme Jacques Chirac et Helmut Kohl ont commencé à le faire au sommet de Baden-Baden. La France peut faire plus, en précisant ses positions sur la défense européenne, que ce soit les rapports avec l'OTAN ou la dissuasion nucléaire, et en montrant son attachement à la coopération intérieure (application totale de l'accord de Schengen). Si Jacques Chirac est convaincu, comme il le dit, que l'Europe est la nouvelle dimension de la politique française, il trouvera dans le chancelier Kohl un interlocuteur attentif. Au sommet de Baden-Baden, le chancelier et le président ont déclaré que *« les Etats qui en ont la volonté et la capacité peuvent développer entre eux des coopérations renforcées dans le cadre institutionnel unique de l'Union »*. Le temps n'est peut-être plus très éloigné où il faudra passer aux actes.

Daniel Vernet et Alain Vernholes

La loi quinquennale sur l'emploi : premier bilan *par Michel Giraud*

LE 20 décembre 1993 était promulguée la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. L'âpreté de certains débats, la vivacité des prises de position et des commentaires de l'époque témoignent qu'il s'est agi, dans ces premiers mois du gouvernement d'Edouard Balladur, d'un enjeu politique majeur : apporter des réponses de fond à une situation de l'emploi singulièrement dégradée, qui plaçait la France en position très défavorable parmi les grands pays développés.

Le taux de chômage était de 4 points supérieur au niveau moyen de celui de nos partenaires de l'OCDE ; le chômage des jeunes actifs concernait 26 % d'entre eux, contre 8 % en Allemagne, tandis que la proportion des chômeurs de longue durée avait doublé en vingt-cinq ans, atteignant 40 % des effectifs pris en charge par l'Unedic. C'est une insuffisante densité en emplois, à niveau de croissance égale, qui handicapait cruellement notre pays puisque, depuis 1976, notre emploi total n'avait crû, en moyenne, que de 0,50 % par an, contre 1,20 % en Allemagne et 2,1 % aux Etats-Unis.

Quelles furent les dispositions essentielles votées en décembre 1993 et engagées dans la foulée des textes d'application au cours du semestre qui suivit ?

Abaisser les coûts indirects du travail non qualifié. La démarche fut engagée dès juillet 1993 ; elle devait monter en puissance et concerner plus de la moitié des effectifs du secteur marchand, en 1998. Qui conteste, aujourd'hui, qu'alléger les charges sociales sur les bas salaires revient à sauvegarder ou rétablir l'emploi ? Cette même logique qui fait préférer la budgétisation automatique et progressive de certaines charges sociales à l'octroi, « au guichet », de subventions parfois discrétionnaires s'applique aussi à l'embauche des premiers salariés, aux formations en alternance, à la réduction collective et négociée de la durée de travail.

Proposer une dynamique de souplesse dans l'organisation du travail au sein de l'entreprise. Rendre possible la remise en cause globale du cadre institutionnel régissant la durée du travail fut une ambition majeure de la loi quinquennale.

Les débats les plus larges, souvent les plus contrastés, y furent consacrés.

Par-delà des modalités parfois complexes, j'en conviens volontiers, c'est vers une rupture culturelle que nous avons tendu : laisser l'Etat garant de l'*« ordre public social »* et renforcer, par recours au droit conventionnel, la capacité des entreprises et de leurs salariés à choisir les modes de gestion et les types d'organisation les mieux appropriés. Outre l'annualisation-réduction négociée, la panoplie des mesures proposées comprenait le temps partiel, éventuellement annualisé, la préretraite progressive, le capital de temps de formation, l'encouragement au repos compensateur.

Cette diversité d'options dépassait largement le slogan simplificateur de la semaine de quatre jours. Dans le même esprit furent assouplies les règles du repos dominical. A cet égard, les polémiques de l'été 1993 sont bien derrière nous.

Répondant aux appels de la loi quinquennale qui les invitait à reprendre, notamment par l'annualisation de la durée légale, le mouvement séculaire de réduction de la durée de travail, les partenaires sociaux ont conclu un bon accord-cadre interprofessionnel, le 31 octobre dernier. Les discussions de branches doivent maintenant se développer alors que, dans de nombreux entreprises et établissements, des « flexibilités » sont déjà validées.

Inciter les chômeurs indemnisés à retrouver un emploi. La plupart des partenaires sociaux, gestionnaires du régime d'assurance-chômage, sont désormais convaincus du bien-fondé économique, social et moral de *« l'activation »* des dépenses indemnitaires. Après avoir accepté de s'impliquer dans le *« temps réduit indemnisé de longue durée »*, ceux-ci ont franchi une nouvelle étape en créant, le 5 août 1995, le *« fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi »*, qui permet aux entreprises et aux salariés de surmonter, sans licenciement, une conjoncture difficile.

Susciter l'émergence de nouveaux types d'emplois, notamment dans le secteur des services aux personnes. Que n'a-t-on pas écrit sur les fameux *« gisements »* d'emplois qu'il suffisait d'exploiter ? Encore fallait-il concevoir un signe, oser un premier pas, déverrouiller des blocages, abattre des complexités : la loi quinquennale a créé le chèque-emploi-service. Le succès de cette mesure phare n'est plus à démontrer. Je m'en réjouis en soulignant que cette démarche de grande simplification n'aura de portée définitive qu'à travers un effort de solvabilisation de la demande, de professionnalisation des prestataires, dans le strict respect d'une relation individualisée.

Il convient désormais d'encourager le développement de ces emplois de proximité en tant qu'exigence durable de notre société, et non pas comme une simple réponse circonstancielle à une situation de chômage aggravé, d'autant que la diversification des besoins personnalisés de la population ne peut qu'y convier de plus en plus fortement.

Promouvoir la formation professionnelle, en favorisant, par la décentralisation et l'essor de toutes les filières de formation en alternance, une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les attentes des demandeurs d'emploi, singulièrement des jeunes. Un nouveau contexte institutionnel a été créé à la faveur duquel les régions, les partenaires sociaux et le service public de l'emploi sont irréversiblement invités à engager un partenariat actif dont les termes et les étapes sont définis par la loi.

> Lorsque le gouvernement appelle au « devoir national d'insertion des jeunes », il a raison, mais les résultats dépendront de la ferveur de l'engagement des divers partenaires

Lorsque le gouvernement appelle au *« devoir national d'insertion des jeunes »*, il a raison, mais les résultats dépendront de la ferveur d'engagement des divers partenaires dans le cadre des responsabilités respectives définies par la loi quinquennale, en particulier pour favoriser l'insertion des jeunes non qualifiés dans un premier emploi, comme s'y attache aujourd'hui le conseil régional d'Ile-de-France.

Dans ce vaste effort en faveur d'une formation *« tout au long de la vie »*, bien des progrès sont encore à accomplir. Devons-nous demeurer, au sein de l'Union européenne, le seul pays où se juxtaposent, sans cohérence, les filières diplômantes, qualifiantes et sous statut scolaire ?

Sommes-nous capables de garantir durablement, comme j'avais commencé à en entreprendre le processus avant de quitter le ministère, les moyens financiers de nos ambitions relatives à toutes les formations en alternance ? Quant à l'accès à la *« deuxième chance »*, n'en sommes-nous pas encore au stade des simples incantations ?

Rénover le service public de l'emploi, par l'explication et la concertation, au bénéfice d'une logique de simplification et de coopération. Désormais, ceux qui indemnisent, ceux qui placent, ceux qui forment et ceux qui contrôlent apprennent progressivement, à tous les niveaux, à travailler ensemble.

La délicate fusion des directions régionales du travail et de celles de la formation professionnelle, réalisée en 1994, a efficacement contribué à une meilleure coordination.

Faire du développement de l'emploi la priorité de la politique de la ville. S'agissant de l'adaptation du service public de l'emploi aux dysfonctionnements et aux tensions des quartiers dégradés, les nouvelles dispositions – *« plates-formes de services »*, *« espaces jeunes »*, et autres *« guichets uniques »* – doivent faire leurs preuves. L'essentiel réside, là encore, dans la volonté et la conscience des opérateurs.

Comment ne pas constater que les objectifs définis et les méthodes proposées dans la loi quinquennale demeurent d'une grande actualité ? Faire du dialogue social la règle d'or, la clé de voûte de l'évolution de nos règles de vie, dans et autour du travail. Confier aux collectivités locales des responsabilités décentralisées qu'au plus près du terrain elles peuvent mieux assumer, tant en matière de formation que d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes. Privilégier la démarche expérimentale, l'approche locale, afin de tester la faisabilité d'options envisagées sur le plan national. Prendre en compte les disparités territoriales, en cohérence avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Introduire, partout, de fortes exigences de contrôle et d'évaluation, à la mesure des attentes de résultats en matière de formation et d'emploi.

Mon expérience des responsabilités publiques me conduit enfin à exprimer ces recommandations :

– Un souhait très ardent de stabilité des mesures. Sans la continuité, il n'existe aucun espoir réel d'adaptation et de réforme.

– En matière de réduction du chômage et d'incitation au travail, une diversité instrumentale s'avère indispensable face aux spécificités des publics, notamment face aux publics exposés à l'exclusion et au chômage de longue durée.

Michel Giraud est président du conseil régional d'Ile-de-France et député (RPR) du Val-de-Marne.

Les leçons économiques de 1995

Suite de la première page

Ces pays leur doivent, de 1992 à 1995, la période de plus forte croissance depuis le début des années 70, sans que, en 1991-1992, la forte récession des pays industrialisés ait pu y faire obstacle. Il y a là un tournant dans l'histoire économique du monde.

Alors que jusqu'ici la conjoncture des pays en développement suivait celle des pays industriels, ils ont démontré qu'ils avaient su construire l'autonomie de leur croissance bien que la performance d'ensemble soit entachée d'inégalités préoccupantes.

La crise du Mexique a, en particulier, mis en pleine lumière à la fois l'insuffisance de l'approche purement économique des problèmes d'une société en mutation profonde et la nouvelle donne du développement dans un univers globalisé. Après plusieurs années de progrès spectaculaires reposant sur des politiques énergiques d'ajustement et de réforme, le Mexique, à l'approche de l'élection présidentielle, a relâché sa vigilance, prêtant le flanc à un retournement de l'attitude jusque-là très favorable des marchés de capitaux. Avec en toile de fond la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, une succession de chocs politiques majeurs (événements du Chiapas, assassinats de personnalités politiques), il a suffi d'une dévaluation maladroitement gérée pour qu'une crise majeure se déclenche, dont l'onde de choc s'est propagée, dans l'instant, à l'ensemble de l'hémisphère occidental et à quelques autres économies émergentes.

Certes, la riposte s'est mise en place. En février, le Mexique a adopté un programme d'ajustement rigoureux appuyé par un dispositif international de sauvetage centré sur des concours du FMI d'un niveau sans précédent. Les retombées de la crise à l'étranger ont pu être rapidement maîtrisées, et les flux de capitaux vers les pays en développement ont repris. L'ajustement courageux du Mexique a produit un renversement radical de sa position de balance des paiements, revenue maintenant à l'équilibre. Le rétablissement de l'économie, payé d'un prix social très lourd, devrait se poursuivre en 1996. Le retour de la confiance dépendra, cependant, de la détermination avec laquelle le gouvernement conduira l'indispensable modernisation des institutions politiques du pays.

C'est là la première leçon de cette crise. Les marchés sont moins indifférents qu'on ne l'a souvent prétendu à la qualité des consensus politiques et à l'aptitude des sociétés à régler leurs conflits, au travers d'institutions bien acceptées. Il y a là, au Mexique comme ailleurs, une précondition non économique au succès des efforts pour rétablir les conditions d'une croissance harmonieuse.

La deuxième leçon est que, dans une économie globalisée, aucun relâchement de la qualité des gestions n'est admis. Parfois longtemps inattentifs ou complaisants, les marchés finissent toujours par repérer les défaillances. Leur réaction est alors toujours grégaire, parfois brutale et excessive. Dans un monde où des crises de cette nature peuvent se déclencher à l'improviste, la conduite de la politique macroéconomique ne tolère plus d'à-peu-près.

Enfin, troisième leçon, l'ampleur du drame, liée à la profonde immersion du Mexique dans un marché mondialisé des capitaux, nous rappelle que nous vivons désormais, sans trop nous en soucier, dans l'économie globalisée du XXI[e] siècle. Stratégies et institutions doivent donc se situer face à cet horizon mondial. Il est grand temps d'y pourvoir.

Dans les pays en transition d'Europe et d'Asie qui sont en train de passer de la planification centrale à l'économie de marché, les performances économiques sont restées inégales, mais remarquablement en ligne avec leurs progrès respectifs vers la stabilisation et la restructuration des économies. Pour la première fois en 1995, la croissance été positive dans une majorité de ces pays. Elle devrait l'être pour l'ensemble du groupe en 1996. Elle est solidement établie dans les pays qui se sont engagés le plus tôt et qui ont avancé le plus résolument dans la voie de la stabilisation et des réformes. Un certain nombre d'entre eux, notamment la Pologne et la République tchèque, ont même eu à faire face aux problèmes posés par des entrées de capitaux considérables. Une reprise vigoureuse a commencé à inverser l'évolution du chômage.

Pour les pays industrialisés, l'expansion s'est quelque peu ralentie en 1995 puisqu'elle a été d'environ 2,5 %, au lieu de 3 % en 1994. Mais dans l'ensemble, les données économiques fondamentales – en particulier les performances généralement excellentes dans le domaine des prix – permettent de penser qu'un ralentissement prolongé est improbable et que la croissance peut retrouver pour quelque temps encore un niveau plus satisfaisant, pourvu que les pouvoirs publics ne relâchent pas leurs efforts pour résorber les faiblesses persistantes de leurs économies – déficits publics et rigidités de toutes sortes, notamment du marché du travail – et rétablir ainsi la confiance.

La France n'échappe pas à ces défis. En France, comme ailleurs, loin d'être un obstacle à la réduction du chômage, l'assainissement des finances publiques et des régimes sociaux en est la condition. En France, plus qu'ailleurs, tous les éléments d'une politique d'ensemble de lutte contre le chômage doivent être mis en œuvre sans délai. Mais toutes ces réformes financières et sociales trop longtemps différées touchent la chair vive de la société et ne peuvent prendre corps qu'au prix d'un effort continu de dialogue, associant autant que possible une très large fraction de l'éventail politique.

> Heureuse crise sociale française, si elle conduit à un renouvellement de nos méthodes et de nos mœurs qui permette une nouvelle intelligence par tous des défis, des chances et des efforts à consentir !

La crise sociale que la France vient de traverser a montré que, même dans des pays qui bénéficient plus que d'autres de la mondialisation, la poursuite de l'adaptation aux changements rapides de cette fin de siècle peut s'accompagner de traumatismes sociaux de grande ampleur si le dialogue social n'est pas permanent, l'explication des efforts demandés, surtout aux moins bien lotis, n'est pas convaincante, et si la question de l'*« à quoi bon ? »* – cette question du sens sous-jacente aussi aux crises des deux autres continents – ne se voit pas offrir, dans le grand débat national, une réponse satisfaisante.

Rien d'étonnant qu'un pays si rebelle à ces formes de dialogue ait eu à affronter cette épreuve. Heureuse crise, si elle conduit à un renouvellement de nos méthodes et de nos mœurs qui permette une meilleure intelligence par tous des défis, des chances et des efforts à consentir !

Partout, même là où l'économie de marché triomphe, la question fondamentale des objectifs mêmes de l'action économique se trouve posée. Nul pays ne peut l'éluder ; encore moins tenter d'y échapper en s'abandonnant aux euphorisants temporaires de l'évitement ou du relâchement des disciplines. Pour y répondre, le plus sûr est de prêter attention à ces messages qui nous parviennent des lieux de crise. Ils suggèrent que la réponse est dans un triple effort de renouvellement : de nos conceptions de la croissance, qui doivent être axées vers le développement humain avec toutes les dimensions que celui-ci implique ; de nos actions de solidarité nationale et internationale : elles doivent harmoniser les logiques de compétition et de coopération ; du dialogue au cœur de nos sociétés enfin, qui doit apporter une réponse à la question primordiale, celle du sens des efforts que l'on n'éludera pas !

Michel Camdessus

AU COURRIER DU « MONDE »

CSG ET JUSTICE FISCALE

La CSG fut instituée par le gouvernement Rocard en 1991 pour substituer à une partie des cotisations, assises sur les seuls salaires, une contribution, c'est-à-dire un quasi-impôt, assis sur un ensemble de revenus beaucoup plus étendus (revenus financiers, fonciers, etc.). Elle n'est pas déductible des revenus imposés à l'impôt général sur le revenu, ce qui, sur le plan de l'équité, a son importance par rapport à la déductibilité habituelle des cotisations sociales. On évoque en ce moment l'éventualité de la rendre déductible. Quelles en seraient les conséquences ?

A titre d'exemple, supposons un montant de revenus soumis à la CSG au taux de 2,4 % donnant lieu à une contribution de 100 F (ce qui correspond à une base d'environ 4 600 F) :

1. Cas d'un foyer à revenus très *modestes ne payant pas d'impôt sur* le revenu : cette CSG lui coûtera 100 F.

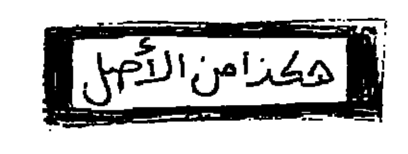
2. Cas d'un foyer à revenus modestes imposé au taux marginal de 1,2 %. Si la CSG était déductible, il ne payerait pas d'impôt sur ce montant de 100 F, soit une économie d'impôt de 12 F. La CSG ne lui coûtera alors en net que (100 F – 12 F) 88 F.

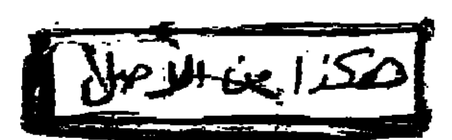
3. Cas d'un foyer à revenus élevés imposable au taux marginal de 56,8 %. Si la CSG était déductible, il ne payerait pas d'impôt sur ce montant de 100 F, soit une économie d'impôt de 56,80 F. La CSG ne lui coûtera alors en net que (100 F – 56,80 F) 43,20 F, ce qui ramènera le taux nominal de 2,4 % à un taux réel de 1,037 %.

Cela montre bien que la progressivité de l'impôt général sur le revenu a pour effet pervers de rendre dégressives en pourcentage les cotisations déductibles de l'impôt sur le revenu, ce qui est déjà le cas de toutes les cotisations sociales. Autrement dit, la déductibilité des cotisations profite aux revenus élevés.

Est-ce cette injustice fiscale majeure que l'on voudrait instaurer alors qu'une réforme fiscale exige plus de transparence et une meilleure équité ?

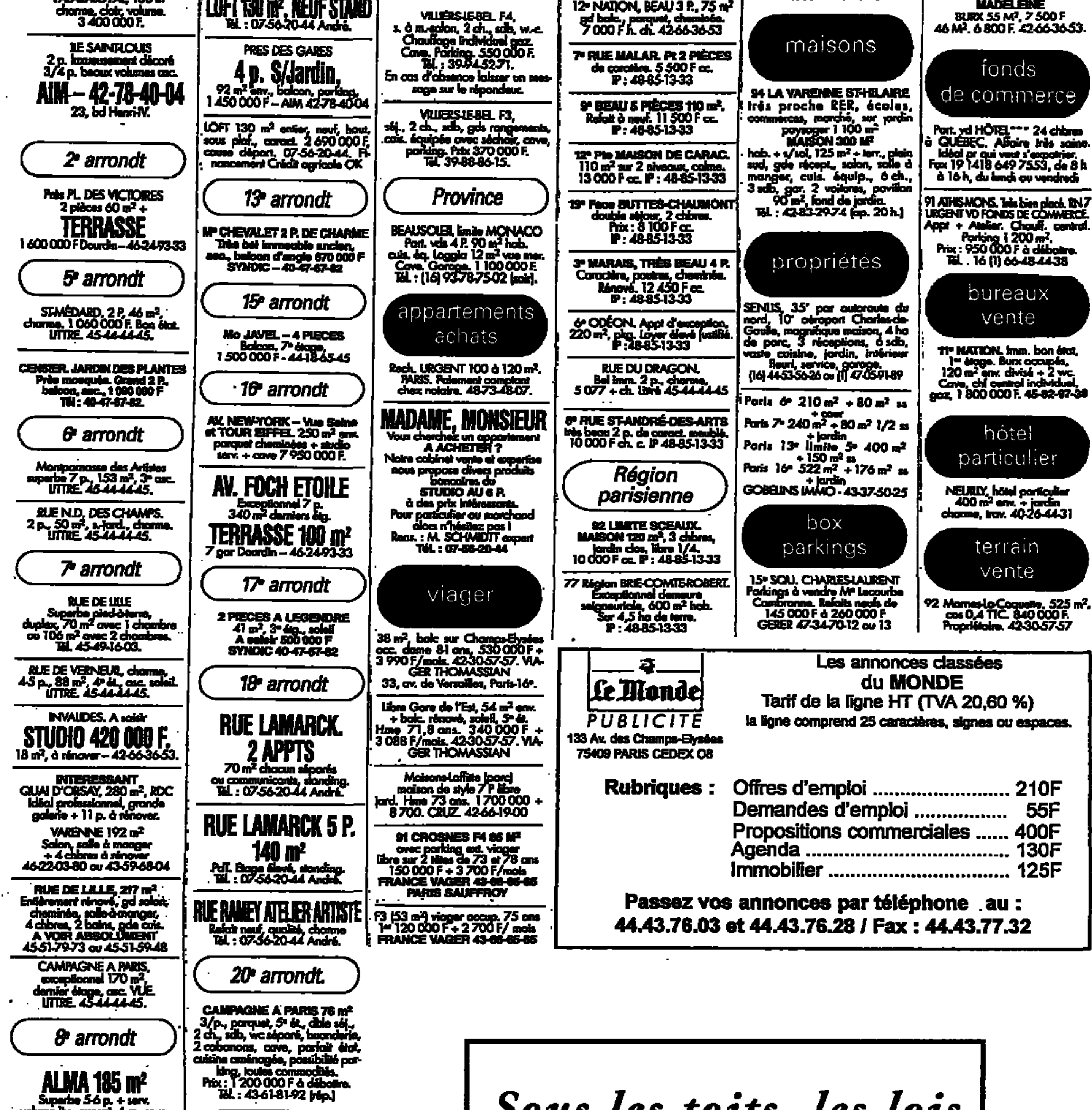
Pierre Lipmann, Paris





Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



appartements ventes

1er arrondt

PALAIS-ROYAL, 130 m² charme, clair, volume.
3 400 000 F.

ILE SAINT-LOUIS
2 p. luxueusement décoré
3/4 p. beaux volumes asc.
AIM – 42-78-40-04
23, bd Henri-IV.

2e arrondt

Près PL. DES VICTOIRES
2 pièces 60 m² +
TERRASSE
1 600 000 F Dourdin – 46-24-93-33

5e arrondt

ST-MÉDARD, 2 P., 46 m², charme, 1 060 000 F. Bon état. UITTRE. 45-44-44-45.

CENSIER. JARDIN DES PLANTES
Près mosquée. Grand 2 P., balcon, asc., 1 080 080 F
Tél : 40-47-67-82.

6e arrondt

Montparnasse des Artistes superbe 7 p., 153 m², 3e asc. UITTRE. 45-44-44-45.

RUE N.D. DES CHAMPS.
2 p., 50 m², s.-jard., charme. UITTRE. 45-44-44-45.

7e arrondt

RUE DE LILLE
Superbe pied-à-terre, duplex, 70 m² avec 1 chambre ou 106 m² avec 2 chambres.
Tél. 45-49-16-03.

RUE DE VERNEUIL, charme, 4-5 p., 88 m², 4e ét., asc. soleil. UITTRE. 45-44-44-45.

INVALIDES. A saisir
STUDIO 420 000 F.
18 m², à rénover – 42-66-36-53.

INTERESSANT
QUAI D'ORSAY, 280 m², RDC
Idéal professionnel, grande galerie + 11 p. à rénover.

VARENNE 192 m²
Salon, salle à manger + 4 chbres à rénover
46-22-03-80 ou 43-59-68-04

RUE DE LILLE, 217 m²
Entièrement rénové, gd salon, cheminée, salle-à-manger, 4 chbres, 2 bains, gde cuis.
A VOIR ABSOLUMENT
45-51-79-73 ou 45-51-59-48

CAMPAGNE A PARIS, exceptionnel 170 m², dernier étage, asc. VUE. UITTRE. 45-44-44-45.

8e arrondt

ALMA 185 m²
Superbe 5-6 p. + serv. volume liv., except. 6 m, sous-plafond, dernier étage, soleil
5 300 000 F.
PARTENA – 42-66-36-53

RUE TRONCHET 180 m²
Duplex – Travaux
3 150 000 F – 44-18-65-45

FREDERIC BASTIAT
Dans bel immeuble Pdt, 220 m², Triple réceptions, moulures, cheminées, hauteur sous-plafond, 4 chbres, 2 bains, cuisine.
BELLES PRESTATIONS
Chambre de service.
Tél. : 45-51-79-73 ou 45-51-59-48

ARTOIS – SUPERBE DERNIER ETG.
230 m², salon, lolt, salle-à-manger, cheminée parquet, 3 chbres, 3 bains, bureau, gde cuisine, chbre de service attenante à l'appt. avec salle de douche.
Tél. : 45-51-79-73 ou 45-51-59-48

10e arrondt

LOFT 130 m², NEUF STAND
Tél. : 07-56-20-44 André.

PRES DES GARES
4 p. S/Jardin,
92 m² env., balcon, parking,
1 450 000 F – AIM 42-78-40-04

LOFT 130 m² entier, neuf, haut. sous plaf., caract. 2 690 000 F, cause départ. 07-56-20-44. Financement Crédit agricole OK

13e arrondt

Mo CHEVALET 2 P. DE CHARME
Très bel immeuble ancien, asc., balcon d'angle 670 000 F
SYNDIC – 40-47-67-82

15e arrondt

Mo JAVEL – 4 PIECES
Balcon, 7e étage,
1 500 000 F – 44-18-65-45

16e arrondt

AV. NEW-YORK – Vue Seine et TOUR EIFFEL 250 m² env. parquet cheminées + studio serv. + cave 7 950 000 F.

AV. FOCH ETOILE
Exceptionnel 7 p.
340 m² derniers étg.
TERRASSE 100 m²
7 gar Dourdin – 46-24-93-33

17e arrondt

2 PIECES A LEGENDRE
41 m², 3e ét., soleil
A saisir 500 000 F
SYNDIC 40-47-67-82

18e arrondt

RUE LAMARCK.
2 APPTS
70 m² chacun séparés ou communicants, standing.
Tél. : 07-56-20-44 André.

RUE LAMARCK 5 P.
140 m²
PdT. Etage élevé, standing.
Tél. : 07-56-20-44 André.

RUE RAMEY ATELIER ARTISTE
Refait neuf, qualité, charme
Tél. : 07-56-20-44 André.

20e arrondt.

CAMPAGNE A PARIS 76 m²
3/p., parquet, 5e ét., dble séj., 2 ch., sdb, wc séparé, buanderie, 2 cabanons, cave, parfait état, cuisine aménagée, possibilité parking, toutes commodités.
Prix : 1 200 000 F à débattre.
Tél. : 43-61-81-92 (rép.)

78 Yvelines

ST-GERMAIN-EN-LAYE.
Près lycée international, appt 3 p., résidence stand. 2 jardins privatifs, séj. avec cheminée, cuis. équipée, parfait état. 1 150 000 F.
Tél. (1) 30-61-46-26.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY ST-JAMES
Superbe 4 pièces
GRAND JARDIN
4 200 000 Dourdin – 46-24-93-33

BOIS-COLOMBES STUDIO
Refait neuf, idéal investisseur
Tél. : 07-56-20-44. André.

CLAMART – STUDIO GEANT
+ de 40 m² avec 2 terrasses confort. 5 mn Pte de Châtillon
RARE Vue et verdure
Tél. : 40-47-67-82

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
UN CONTACT, POUR REPONDRE A VOS QUESTIONS
44.43.77.40

95 Val-d'Oise

VILLIERS-LE-BEL F4,
s. à m.-salon, 2 ch., sdb, w.-c. Chauffage individuel gaz. Cave, Parking. 550 000 F.
Tél. : 39-94-52-71.
En cas d'absence laisser un message sur le répondeur.

VILLIERS-LE-BEL F3,
séj., 2 ch., sdb, gds rangements, cuis. équipée avec séchoir, cave, parking. Prix 370 000 F.
Tél. 39-88-86-15.

Province

BEAUSOLEIL limite MONACO
Part. vds 4 P. 90 m² hab. cuis. éq. Loggia 12 m² vue mer. Cave. Garage. 1 100 000 F.
Tél. : (16) 93-78-75-02 (soir).

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m². PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07.

MADAME, MONSIEUR
Vous cherchez un appartement A ACHETER ?
Notre cabinet vente et expertise nous propose divers produits bancaires du STUDIO AU 6 P. à des prix intéressants.
Pour particulier ou marchand alors n'hésitez pas !
Rens. : M. SCHMIDT expert
Tél. : 07-58-20-44

viager

38 m², balc sur Champs-Elysées occ. dame 81 ans, 530 000 F + 3 990 F/mois. 42-30-57-57. VIAGER THOMASSIAN
33, av. de Versailles, Paris-16e.

Libre Gare de l'Est, 54 m² env. + balc. rénové, soleil, 5e ét. Hme 71,8 ans. 340 000 F + 3 088 F/mois. 42-30-57-57. VIAGER THOMASSIAN

Maisons-Laffitte (parc) maison de style 7 P libre jard. Hme 73 ans. 1 700 000 + 8 700. CRUZ 42-66-19-00

91 CROSNES F4 86 M² avec parking ext. viager libre sur 2 têtes de 73 et 78 ans 150 000 F + 3 700 F/mois
FRANCE VIAGER 43-66-65-65
PARIS SAUFFROY

F3 (53 m²) viager occup. 75 ans 1er 120 000 F + 2 700 F/ mois
FRANCE VIAGER 43-66-65-65

location offres

Paris

12e NATION, BEAU 3 P., 75 m² gd balc., parquet, cheminée. 7 000 F h. ch. 42-66-36-53

7e RUE MALAR. Pt 2 PIÈCES de caractère. 5 500 F cc.
IP : 48-85-13-33

9e BEAU 5 PIÈCES 110 m². Refait à neuf. 11 500 F cc.
IP : 48-85-13-33

12e Pte MAISON DE CARAC. 110 m² sur 2 niveaux, calme. 13 000 F cc. IP : 48-85-13-33

19e Face BUTTES-CHAUMONT double séjour, 2 chbres.
Prix : 8 100 F cc.
IP : 48-85-13-33

3e MARAIS, TRÈS BEAU 4 P. Caractère, poutres, cheminée. Rénové. 12 450 F cc.
IP : 48-85-13-33

6e ODÉON. Appt d'exception, 220 m², pkg. Loyer élevé justifié.
IP : 48-85-13-33

RUE DU DRAGON.
Bel imm. 2 p., charme,
5 077 + ch. Uitré 45-44-44-45

6e RUE ST-ANDRÉ-DES-ARTS très beau 2 p. de caract. meublé. 10 000 F ch. c. IP 48-85-13-33

Région parisienne

92 LIMITE SCEAUX.
MAISON 120 m², 3 chbres, jardin clos, libre 1/4.
10 000 F cc. IP : 48-85-13-33

77 Région BRIE-COMTE-ROBERT. Exceptionnel demeure seigneuriale, 600 m² hab. Sur 4,5 ha de terre.
IP : 48-85-13-33

location recherche

INTER-PROJETS recherche sur Paris et EST-PARISIEN, produits originaux ou grands appartements à louer.
Tél. : 42-83-46-46

maisons

94 LA VARENNE ST-HILAIRE très proche RER, écoles, commerces, marché, sur jardin paysager 1 100 m² MAISON 300 M² hab. + s/sol, 125 m² + terr., plein sud, gde récept., salon, salle à manger, cuis. équip., 6 ch., 3 sdb, gar. 2 voitures, pavillon 90 m², fond de jardin.
Tél. : 42-83-29-74 (ap. 20 h.)

propriétés

SENLIS, 35' par autoroute du nord, 10' aéroport Charles-de-Gaulle, magnifique maison, 4 ha de parc, 3 réceptions, 6 sdb, vaste cuisine, jardin, intérieur fleuri, service, garage.
(16) 44-53-56-26 ou (1) 47-05-91-89

Paris 6e 210 m² + 80 m² ss + cour
Paris 7e 240 m² + 80 m² 1/2 ss + jardin
Paris 13e limite 5e 400 m² + 150 m² ss
Paris 16e 522 m² + 176 m² ss + jardin
GOBELINS IMMO - 43-37-50-25

box parkings

15e SQU. CHARLES-LAURENT Parkings à vendre Mo Lecourbe Cambronne. Refaits neufs de 145 000 F à 260 000 F
GERER 47-34-70-12 ou 13

immobilier d'entreprise

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et ts services. – 43-55-17-50

MADELEINE
BURX 55 M², 7 500 F
46 M². 6 800 F. 42-66-36-53.

fonds de commerce

Part. vd HÔTEL*** 24 chbres à QUÉBEC. Affaire très saine. Idéal pr qui veut s'expatrier. Fax 19 1418 649 7553, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi

91 ATHIS-MONS. Très bien placé. RN 7 URGENT VD FONDS DE COMMERCE. Appt + Atelier. Chauff. central. Parking 1 200 m².
Prix : 950 000 F à débattre.
Tél. . 16 (1) 66-48-44-38

bureaux vente

11e NATION. Imm. bon état, 1er étage. Burx occupés, 120 m² env. divisé + 2 wc. Cave, chf central individuel, gaz, 1 800 000 F. 45-82-87-38

hôtel particulier

NEUILLY, hôtel particulier 400 m² env. + jardin charme, trav. 40-26-44-31

terrain vente

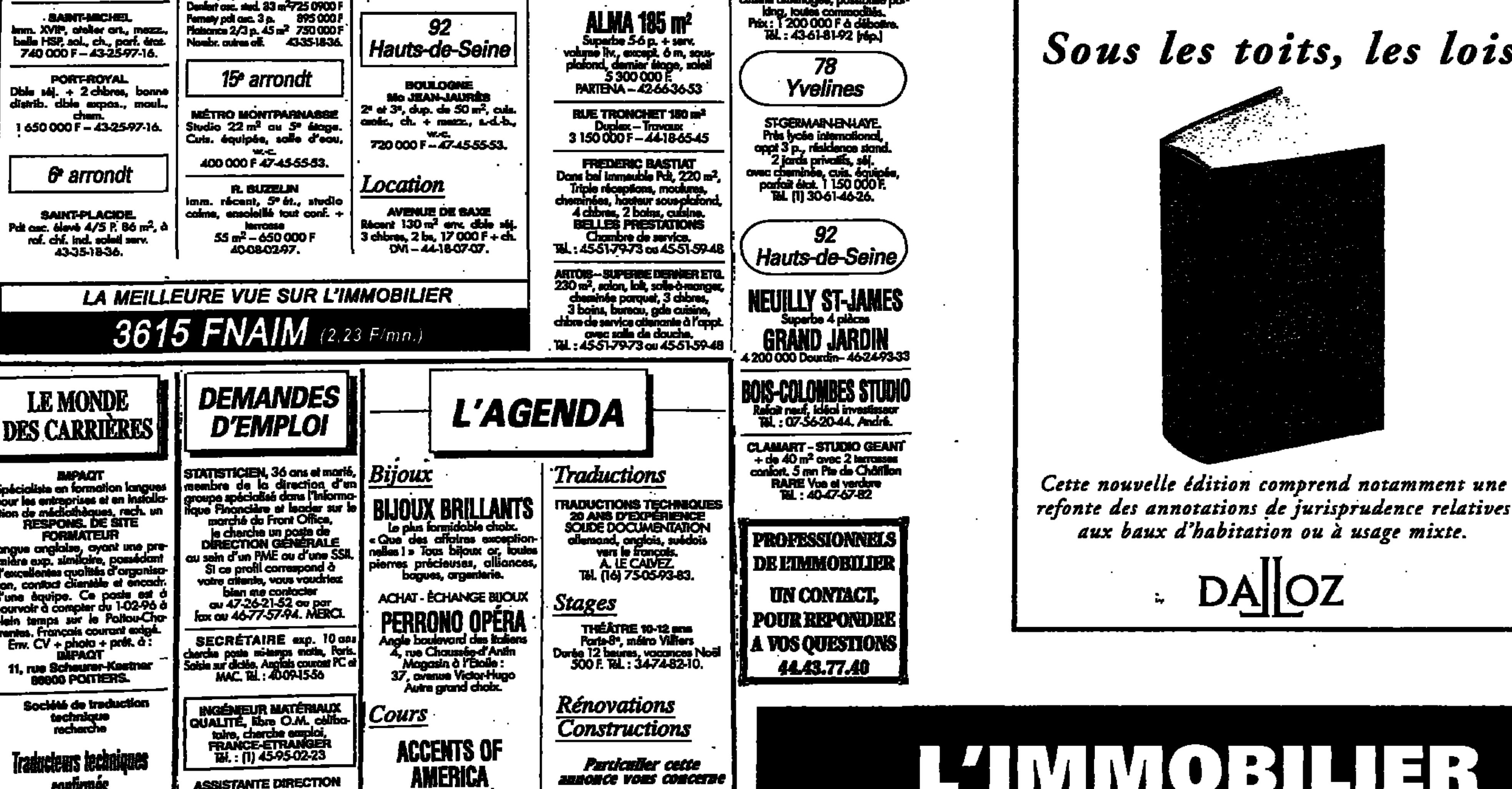
92 Marnes-la-Coquette, 525 m², cos 0,4 TTC. 840 000 F. Propriétaire. 42-30-57-57

Le Monde PUBLICITE
133 Av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08

Les annonces classées du MONDE
Tarif de la ligne HT (TVA 20,60 %)
la ligne comprend 25 caractères, signes ou espaces.

Rubriques :	
Offres d'emploi	210F
Demandes d'emploi	55F
Propositions commerciales	400F
Agenda	130F
Immobilier	125F

Passez vos annonces par téléphone au :
44.43.76.03 et 44.43.76.28 / Fax : 44.43.77.32



LE MONDE DES CARRIÈRES

IMPACT
Spécialiste en formation langues pour les entreprises et en installation de médiathèques, rech. un
RESPONS. DE SITE FORMATEUR
langue anglaise, ayant une première exp. similaire, possédant d'excellentes qualités d'organisation, contact clientèle et encadr. d'une équipe. Ce poste est à pourvoir à compter du 1-02-96 à plein temps sur le Poitou-Charentes. Français courant exigé.
Env. CV + photo + prét. à :
IMPACT
11, rue Scheurer-Kestner
86000 POITIERS.

Société de traduction technique recherche
Traducteurs techniques confirmés
de langues maternelle allemande, espagnole et brésilienne pour postes salariés à plein temps et collaboration free-lance.
Envoyer CV et candidatures à Isabelle PAIN
DAT, 1, allée des Garays, 91120 Palaiseau.

L'APEJAU rech. pr. lycée internat. Saint-Germain-en-Laye.
Profs primaire, second. pr. enseigner japonais, hist. jap. (dipl. jap. + exp. au Japon exigés) ; évent. intéressé pr trav. adm. et gestion (connaiss. fr. souhait.). Env. (jap. & fr.) + lettre motiv. avant 1/2/96 à Maeda, 27, rue Croix-de-Fer, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

DEMANDES D'EMPLOI

STATISTICIEN, 36 ans et marié, membre de la direction d'un groupe spécialisé dans l'Informatique Financière et leader sur le marché du Front Office, je cherche un poste de DIRECTION GÉNÉRALE au sein d'un PME ou d'une SSII. Si ce profil correspond à votre attente, vous voudriez bien me contacter au 47-26-21-52 ou par fax au 46-77-57-94. MERCI.

SECRÉTAIRE exp. 10 ans cherche poste mi-temps matin, Paris. Saisie sur dictée. Anglais courant PC et MAC. Tél. : 40-09-15-56

INGÉNIEUR MATÉRIAUX QUALITÉ, libre O.M. célibataire, cherche emploi, FRANCE-ETRANGER
Tél. : (1) 45-95-02-23

ASSISTANTE DIRECTION Polyv. Resp. B. relat. organ. 33 ans. Tél. 43-43-93-29 rép.

Associations

La Didacthèque organise une Université d'été à La Havane (Cuba) destinée aux professeurs et aux étudiants d'espagnol. Cours d'initiation ou de perfectionnement pour les accompagnants. Deux sessions en juillet et août 1996.
Pour connaître le programme, contacter : La Didacthèque, 3, avenue Jean-Darrigrand, 64100 Bayonne.
Tél. 56-52-89-90.
Fax : 59528989.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile :
37, avenue Victor-Hugo
Autre grand choix.

Cours

ACCENTS OF AMERICA
L'Américain avec des Professeurs Américains
Aussi : TOESL
9, rue Casimir-Delavigne
75006 PARIS
44-07-05-05.
Métro : ODÉON

Vds piano droit récent BECHSTEIN, très peu joué. A saisir : Px : 50 000 F
Tél. (1) 43-06-04-69.

PARLEZ CHINOIS
China Langue Express
Spécialiste des débutants.
Entreprises exclusivement
42-23-12-53

Traductions

TRADUCTIONS TECHNIQUES
20 ANS D'EXPÉRIENCE
SOLIDE DOCUMENTATION
allemand, anglais, suédois vers le français.
A. LE CALVEZ.
Tél. (16) 75-05-93-83.

Stages

THÉÂTRE 10-12 ans
Paris-8e, métro Villiers
Durée 12 heures, vacances Noël
500 F. Tél. : 34-74-82-10.

Rénovations Constructions

Particulier cette annonce vous concerne

CÔTE FACE

EXPERTS EN RENOVATION DE FAÇADES
- IMPERMEABILISATION
- DECORATION
- ISOLATION PAR EXTERIEUR
- CONSEIL ET ETUDE GRATUITS
- TELEPHONEZ ET DEMANDEZ Mr GAULT Marc

SOGEP CONSTRUCTION
11, rue Marc-Seguin
ZI Mitry Compans
77290 MITRY MORY
Tél : (1) 64.27.98.74

RETRAITES Quatorze grandes entreprises, réunies sous l'égide de l'association France Pensions, présidée par Raymond Soubie, publient, mercredi 17 janvier, une charte en faveur d'un régime de retraite par capitalisation. Les auteurs prennent garde de ne pas opposer ce projet à la retraite par répartition, le système en vigueur, qui remporte l'adhésion des Français. Les deux doivent être complémentaires. ● LES SYNDICATS sont appelés à débattre de ces fonds, qui feraient l'objet d'une surveillance paritaire. ● TOUS LES SALARIÉS pourraient être concernés, sur la base d'un volontariat, par le fonds de leur entreprise ou d'une autre. En cas de cession de travail, l'épargne serait transférable. Les fonds seraient investis en *« faisant largement appel aux actions »*. ● UN FONDS DE RÉGULATION serait créé pour assurer les revalorisations en cas de dépression financière longue.

Des grandes entreprises relancent le débat sur les fonds de pension

Quatorze groupes publient une « charte » pour proposer des fonds d'épargne en complément du système actuel de retraite
Ils conseillent aux entreprises d'utiliser au maximum les dispositifs légaux existants

LE MINISTRE DU TRAVAIL l'affirme : les fonds de pension ne sont pas d'actualité. Malgré tout, les dirigeants de quatorze grandes entreprises (Cardif, Ciments français, Compagnie générale des eaux, Crédit du Nord, Danone, Elf Aquitaine, L'Oréal, Lyonnaise des eaux, Paribas, Pechiney, Renault, Saint-Gobain, Thomson, Total) ainsi que la Fédération nationale du bâtiment ont rendu publique, mercredi 17 janvier, une *« charte des fonds d'épargne-retraite »* élaborée dans le cadre de l'association France Pensions, présidée par Raymond Soubie.

Ce groupe prend bien soin de ne pas jouer les va-t-en guerre. Et précise quelques points souvent litigieux. Ainsi, l'encouragement à la création de régimes de capitalisation *« n'a pas à être présenté comme une solution de substitution, même partielle, à des régimes par répartition qui auraient échoué »*. N'en déplaise à certains banquiers ou assureurs, *« les fonds d'épargne-retraite auront toujours en France un rôle marginal et complémentaire »*. Cela est d'autant plus vrai que, malgré l'avis des experts, *« l'opinion pense (...) que le problème des retraites a été réglé durablement par les mesures récentes »*. En témoignent l'absence de conflit dans les entreprises sur ce sujet et, surtout, la relative indifférence des fonctionnaires pour la Préfon, un système de retraite par capitalisation qui leur est réservé et procure de réels avantages fiscaux.

UN DOCUMENT EN DIX POINTS

Si l'équilibre des futurs régimes de retraite ne préoccupe pas beaucoup les actifs, les décideurs politiques hésitent à ouvrir un dossier qui les obligerait à répondre à une question taboue : *« Doit-on considérer comme intangible le niveau actuel des retraites au point que toute politique a pour but principal de le maintenir ? »* Quoi qu'il en soit, estime France Pensions, qui espère relancer le débat, aucune réforme d'importance instituant des fonds de capitalisation ne peut se faire contre les partenaires sociaux qui ont toujours eu en France un rôle éminent dans la protection sociale, en particulier dans le domaine des retraites.

C'est pourquoi le projet de charte intègre deux soucis souvent exprimés par les syndicats. Pour éviter la mise en place d'un système à deux vitesses qui privilégierait les grandes entreprises, France Pensions préconise un double niveau de dispositions : les unes dépendant d'un accord contractuel, les autres permettant d'accueillir les salariés non couverts et qui souhaiteraient bénéficier de la capitalisation. *« Tout salarié doit pouvoir adhérer à un fonds d'épargne retraite »*, stipule le document. Deuxième innovation : pour *« mieux tenir compte des réalités de la vie »*, le nouveau régime d'épargne retraite doit aussi permettre l'acquisition d'une résidence principale, le financement de la reconversion professionnelle, du congé parental d'éducation et du congé de création d'entreprise.

Partant de ces principes, la charte comporte dix points. Les fonds d'épargne-retraite permettent aux salariés d'affecter une épargne volontaire à la constitution de revenus complémentaires de retraite *« dans le cadre d'une gestion collective à surveillance paritaire »*. Si les cotisations versées par les salariés *« bénéficient d'un avantage fiscal et social »*, la charte n'en précise pas le montant. Non seulement la participation des salariés est facultative mais ceux-ci peuvent participer au fonds de leur entreprise ou à tout autre fonds externe. L'épargne des salariés peut être abondée par l'entreprise. Cet abondement peut varier en fonction des résultats de l'entreprise et peut être entièrement investi à la demande de l'entreprise dans ses valeurs mobilières. Il est défiscalisé et exonéré de charges sociales.

En cas de cession du contrat de travail, l'épargne est, à la demande du salarié, soit maintenue dans le plan de l'entreprise, soit transférée sur un autre plan. Si le fonds sert des prestations sous forme de compléments de pensions viagères, une sortie en capital est possible, sous réserve d'imposition assurant l'équité fiscale. La gestion des fonds d'épargne-retraite est confiée à des gérants externes à l'entreprise. Elle est contrôlée par un comité de surveillance paritaire et un commissaire aux comptes. Pour maximiser le rendement à long terme, l'épargne est investie dans un système *« faisant largement appel aux actions »*. Pragmatiques, les experts de France Pensions préconisent d'affecter une partie des résultats (15 % à 20 % des capitaux constitutifs) à un fonds de régulation, qui serait utilisé pour assurer les revalorisations en cas de dépression financière longue.

Sans attendre une hypothétique loi sur ce sujet, les membres de France Pensions proposent aux entreprises d'optimiser les dispositions existantes, en particulier en invitant leurs salariés à adhérer à un *« plan-groupe d'épargne-retraite »* en assurance-vie, souscrit par elles. Ces plans pourraient recevoir les fonds versés sur les plans d'épargne d'entreprise mais aussi éventuellement sur des plans d'épargne populaire.

Le message de France Pensions est clair : avec ou sans l'aval du pouvoir politique, les grandes entreprises ont bien l'intention d'ouvrir dès à présent ce dossier qui, à force d'attendre, risque de devenir explosif, comme le montrent les difficiles négociations actuelles sur l'avenir des régimes de retraite complémentaire.

Frédéric Lemaître

Un dossier non prioritaire pour le gouvernement

La création des fonds de pension semble une nouvelle fois reportée. En déclarant, lundi 15 janvier, que le projet paraissait *« difficile à très court terme »*, le ministre du travail et des affaires sociales a livré la dernière position en date du gouvernement. *« Il faut aller à l'essentiel,* a estimé Jacques Barrot. *Aujourd'hui, c'est soutenir la croissance. Dès que nous aurons retrouvé un taux de croissance convenable, il sera indispensable d'inciter les Français à se constituer une épargne-retraite. »*

La priorité actuelle du gouvernement est de relancer la consommation et d'abaisser le taux d'épargne des Français, qui a atteint 14 %, soit le niveau le plus élevé depuis dix ans, un objectif incompatible avec la constitution d'une retraite complémentaire. Fin septembre 1995, Alain Juppé avait affirmé que ce projet devait être *« discuté dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, pour voir si on* [pouvait] *mettre en place* [les fonds de pension] *d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine »*.

Axa augmente son capital et clarifie ses liens avec Generali

Le groupe italien détiendra en direct 11 % de l'assureur français

L'ANNÉE 1996 va sans conteste marquer un tournant historique dans la vie d'Axa, troisième groupe français d'assurance. L'annonce, mardi 16 janvier, d'une augmentation de capital de 5,9 milliards de francs, de la simplification de ses structures et de la clarification de ses liens capitalistiques avec Generali préfigurent des changements majeurs du groupe développé par Claude Bébéar.

Les mutuelles Axa, à l'ombre desquelles le groupe s'est épanoui en toute quiétude – le statut de mutuelle interdisant les OPA – vont perdre le contrôle de l'ensemble, qui réalise un chiffre d'affaires de 134 milliards de francs. *« Nous sommes au stade où nous n'avons pas besoin d'une protection aussi étanche*, répète Claude Bébéar. *Aujourd'hui, notre capitalisation avoisine 50 milliards de francs. Une OPA devient plus difficile. »* Autre événement de taille, Axa va être introduite à la Bourse de New York, ce qui va donner sa vrai dimension internationale au groupe.

Sans en être le phénomène déclencheur, la volonté de l'italien Generali de devenir un actionnaire actif d'Axa, alors que sa participation de quelque 7 milliards de francs était jusqu'à présent coincée dans une structure non cotée, *(Le Monde* du 13 janvier) a contribué à accélérer le calendrier. Aux termes d'un protocole signé le 15 janvier, Generali deviendra actionnaire direct d'Axa à hauteur de 11 %, ce qui fait titrer au *Corriere della serra* du 17 janvier : *« Noces françaises pour Generali »*. Parallèlement, les deux groupes ont annoncé dans un communiqué conjoint s'être engagés à signer avant le 15 février un nouvel accord d'actionnaires, qui mettra ainsi fin à leurs prises de participations respectives dans des sociétés mutuelles non cotées.

DÉBUT DE DÉSENDETTEMENT

L'accord conclu permettra d'aménager les structures de contrôle et de développement communes mises en place en 1990 et entraînera la fusion-absorption de Midi Participations par Axa SA. Jusqu'à présent, les Mutuelles Axa contrôlaient Axa SA, cotée au règlement mensuel, au travers de deux holdings successives, Finaxa, dont Paribas détient 26,5 %, et Midi Participations, dont l'assureur italien Generali possède 40 %. Generali détenait 40 % de cette structure dont Finaxa détenait 60 %.

Avec la disparition de Midi Participations, et grâce à une souscription de 650 millions de francs à l'augmentation de capital de 5,9 milliards de francs lancée par Axa, Generali deviendra un actionnaire direct d'Axa, conformément à ses voeux. Le poids des Mutuelles descendra à 35 %.

Axa retrouvera également sa liberté : Generali s'est engagé à racheter sa participation de 40 % (2,5 milliards de francs) bloquée dans GME (Generali Midi Expansion) par l'échange de 10 millions d'actions Axa SA et deviendra ainsi l'unique actionnaire de GME.

L'augmentation de capital de 5,9 milliards de francs, la première lancée par Axa, permettra à l'assureur d'amorcer son désendettement. En commençant par rembourser sa dette de 2,3 milliards de francs à l'égard de Finaxa, qui lui avait permis d'acquérir l'assureur australien National Mutual. Le solde permettra au groupe d'assurance de disposer d'une marge de manœuvre suffisante en cas de nouvelles opportunités d'acquisitions et de consolider ses positions existantes, explique-t-on au siège de l'assureur.

Babette Stern

Sony se réorganise pour se renforcer dans le multimédia

TOKYO
de notre correspondant

Lorsqu'elle fêtera son cinquantième anniversaire, le 7 mai, Sony, une entreprise qui symbolise l'expansion japonaise et à laquelle est attaché le nom de l'un de ces entrepreneurs nippons « battants » des années 60-70, Akio Morita, ne sera plus tout à fait la même. Sony (3 983 milliards de yens de chiffre d'affaires en 1994-95, soit 183 milliards de francs) veut oublier les structures héritées de la personnalité de ses fondateurs. Le plan annoncé le 16 janvier va dans ce sens, qui prévoit une réorganisation de Sony Corp., à compter du 1er avril (date du début de l'année fiscale du groupe), en dix sociétés. Deux nouvelles entités seront centrées sur les marchés informatique et multimédia.

Cette restructuration fait éclater l'activité électronique de loisirs en trois entités distinctes, dont une spécialisée dans les ordinateurs personnels. Plus largement, elle confère aux différentes entités une plus grande autonomie et une plus grande responsabilité en matière de chiffre d'affaires, de bilan et de gestion des actifs, et vise à accélérer la prise de décision. L'âge moyen des directeurs va, par la même occasion, être abaissé à cinquante-deux ans, soit sept ans et demi de moins que précédemment. La direction du groupe conservera néanmoins la haute main sur les secteurs stratégiques de la distribution et, surtout, du développement des nouveaux produits. Un conseil exécutif, placé sous la houlette du nouveau président, Nobuyuki Idei, sera chargé de définir les grandes orientations.

Le redéploiement de Sony est nécessaire pour lui permettre de faire face aux rapides mutations du marché de la communication. Sony ne campe plus en seigneur de la guerre sur le secteur de l'électronique grand public, comme en témoignent deux événements qui ont fortement affecté la vie de l'entreprise au cours des dernières années : d'abord le retrait de son président et cofondateur, Akio Morita, frappé en 1993 d'une hémorragie cérébrale ; ensuite, la mésaventure de l'entrée dans la production cinématographique avec le rachat, en 1989, de Columbia Pictures, qui s'est soldé par une ardoise de 2,7 milliards de dollars (13,5 milliards de francs) en 1994.

UN ŒIL SUR LE « GRAND MALADE »

La nouvelle organisation qui va se mettre en place porte la marque de Nobuyuki Idei. Depuis qu'il a été nommé à la présidence, en avril 1995, ce dernier s'est efforcé de redresser la compétitivité du groupe, entamée par la force du yen et la concurrence d'autres pays asiatiques. Il a voulu redéfinir la stratégie de l'entreprise en cherchant à accroître la synergie entre les productions traditionnelles et les nouvelles activités, notamment celles liées aux marchés multimédias.

Une des premières tâches de M. Idei a été de reprendre en main le « grand malade » Sony Pictures Entertainment, ci-devant Columbia Pictures. Il l'a fait sans ménagements, en remerciant, le 5 décembre 1995, Michael Schulhof, qui présidait aux destinées de Sony Pictures : protégé de M. Morita et de son successeur, Norio Ohga, celui-ci jouissait d'une considérable latitude de manœuvre et il était jugé largement responsable de la faillite de l'opération hollywoodienne. Ses extravagances semblent en outre avoir irrité à Tokyo.

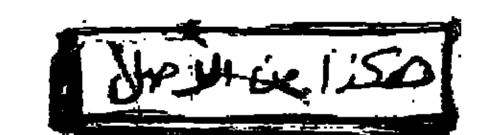
Sa révocation met fin à une époque où Sony Amérique était le flambeau d'une entreprise à vocation mondiale et redonne le contrôle de celle-ci à la direction à Tokyo : M. Idei a pris les fonctions de vice-président de Sony Amérique. Sony se séparera-t-elle de Sony Pictures comme Matsushita l'a fait avec la vente de 80 % du capital de MCA ? Pour l'instant, la direction nie avoir l'intention de quitter Hollywood.

Globalement, les Etats-Unis restent d'une importance stratégique pour Sony. Sony Pictures est, de ce point de vue, un ancrage important. Toute la question est de savoir comment rendre cette entreprise rentable. En tout état de cause, le groupe nippon mise désormais davantage sur la micro-informatique (en coopération avec l'américain Intel), les communications mobiles, la télévision câblée et la communication par satellite.

Philippe Pons







Matra-Hachette l'emporte contre ses actionnaires minoritaires et porte plainte

LAGARDÈRE GROUPE a obtenu gain de cause face aux cinq actionnaires minoritaires de Matra qui contestaient la fusion entre Matra et Hachette intervenue fin 1992 (*Le Monde* du 15 janvier). Dans un arrêt rendu mardi 16 janvier, la cour d'appel de Paris a débouté les plaignants, qui demandaient, avec l'appui du parquet, la nomination d'un expert. Objectif : vérifier que le contrat de vente de missiles à Taïwan signé en novembre 1992, estimé à 12 milliards de francs par *Le Nouvel Economiste* du 12 janvier 1996 et classé « secret défense », avait bien été pris en compte dans la valorisation de Matra (*Le Monde* du 16 janvier).

Fort de cette victoire, Matra-Hachette contre-attaque. Le groupe rappelle qu'il a fait en 1994 l'objet d'une *« tentative d'extorsion de fonds à hauteur de 150 millions de francs »* contre l'arrêt de toutes poursuites. L'affaire fait depuis trois ans l'objet de polémiques rocambolesques, les minoritaires étant accusés d'être manipulés par la CIA ou Thomson-CSF. *« Le groupe ayant acquis la conviction et réuni des preuves de l'implication d'importantes personnalités dans cette volonté de déstabilisation à un moment critique pour les industries françaises de la défense, une plainte a été déposée aujourd'hui entre les mains du procureur de la République »*, indique Lagardère Groupe dans un communiqué publié mardi 16 janvier. L'industrie de la défense française doit, comme ses concurrentes, se réorganiser, à la suite de la baisse des budgets de défense.

Ar. L.

Les marchés financiers français sont portés par les espoirs de détente monétaire

La Banque de France pourrait abaisser ses taux directeurs d'un quart de point

La Bourse de Paris a gagné 1,44 %, mardi 16 janvier, tandis que les taux d'intérêt à long terme s'établissaient à leur plus bas niveau depuis janvier 1994. Les opérateurs attendent un geste de la part du conseil de la Banque de France, qui se réunit jeudi 18 janvier. Ils excluent toutefois une relance monétaire franco-allemande.

« LA QUESTION n'est pas de savoir si la Banque de France va baisser ses taux directeurs, mais de combien », résumait un opérateur de marché à la veille de la réunion, jeudi 18 janvier, du conseil de la politique monétaire (CPM) de l'Institut d'émission. *« Tous les indicateurs sont au vert. »* En premier lieu, la stabilité des prix – qui constitue la mission essentielle de la Banque de France – est aujourd'hui acquise. Les prix à la consommation, en glissement annuel, ont progressé de 2,1 % au mois de décembre. Ils devraient continuer à évoluer à une rythme semblable en 1996.

Les deux objectifs « intermédiaires » auxquels se réfère la Banque de France pour maintenir l'inflation à un faible niveau sont également atteints. La croissance de la masse monétaire M3 s'est inscrite à 3,9 % au mois de novembre, alors que l'institut d'émission souhaite la voir s'établir à 5 % à moyen terme. L'objectif externe – *« la stabilité du franc vis-à-vis des monnaies les plus crédibles du système monétaire européen (SME) »* – est lui aussi rempli. Le franc s'échangeait mercredi matin à 3,4180 francs pour 1 deutschemark, à l'intérieur de ses anciennes marges de fluctuation au sein du système monétaire européen. Le franc, comme la lire ou la peseta, tire profit de la faiblesse actuelle de la monnaie allemande.

L'évolution des taux d'intérêt à long terme, dont la Banque de France s'estime la gardienne, plaide également pour une détente monétaire. Le rendement des emprunts d'Etat à dix ans est tombé, mercredi matin 17 janvier, à 6,34 %, tandis que son écart avec le titre d'Etat allemand se réduisait à 0,55 %. Enfin, même s'ils sont loin de partager le pessimisme ambiant – ils croient, comme leurs collègues de la Bundesbank, à un rebond de l'activité en cours d'année –, les membres du CPM ne sont pas insensibles au ralentissement de la croissance. Ils savent qu'un petit coup de pouce monétaire, sans être la panacée, serait le bienvenu.

Justifié économiquement, un geste de la Banque de France l'est aussi par des raisons techniques. A 4,5 %, le taux de l'argent au jour le jour, qui constitue une sorte de troisième taux directeur, vient désormais buter sur le niveau des appels d'offres, fixé à 4,45 % depuis le 18 décembre, créant une situation qui ne peut être durable.

Les analystes prévoient généralement une baisse d'un quart de point du taux des appels d'offres et du taux des prises en pension de cinq à dix jours (5,85 % depuis le 21 décembre). Ils ne croient guère à un geste de plus grande ampleur. Pour deux raisons. La première est que la Banque de France est traditionnellement hostile à des mouvements de 0,5 % sur ses taux directeurs, en raison des risques de turbulences sur les marchés financiers français que présenteraient, selon elle, des fluctuations trop brusques.

La seconde raison est que la Banque de France ne souhaite pas épuiser trop rapidement le potentiel de baisse des taux qui lui reste. Celui-ci n'apparaît plus, aujourd'hui, très important. Il se limite, en l'absence d'initiatives nouvelles de la part de la Bundesbank sur son taux REPO (3,65 %), à environ 0,6 %. En restant fidèle à sa politique des petits pas, la Banque de France permettrait de préserver quelque temps encore l'ambiance de détente monétaire dans laquelle les agents économiques et les opérateurs des marchés financiers vivent depuis la fin du mois d'octobre (les échéances à trois mois ont reculé de près de 3 % depuis cette date). Cette stratégie viserait également à tenter de prolonger le silence des détracteurs de la politique monétaire. Déjà certaines voix, comme celle de l'ancien ministre de l'économie et des finances Alain Madelin, commencent à s'élever pour réclamer une baisse des taux d'intérêt réels (hors inflation) à un niveau proche de zéro.

En dépit des hasards du calendrier – la réunion du conseil de la Banque de France, qui a été reportée d'une semaine en raison du décès de François Mitterrand, se tiendra en même temps que celle de la Bundesbank –, les économistes ne croient pas à une baisse parallèle, jeudi, des taux directeurs de la banque centrale allemande. Ils excluent toute forme de *« relance »* monétaire franco-allemande et rappelent, à cet égard, que les banques centrales allemande et française sont non seulement indépendantes de leur gouvernement respectif, mais qu'elles prennent également leurs décisions sans se consulter. A fortiori, la Bundesbank n'est guère disposée à donner l'impression qu'elle agit sur ordre de l'Elysée.

Pierre-Antoine Delhommais

Mannesmann, Veba et Cable & Wireless s'associent en Allemagne

LE GROUPE ALLEMAND Mannesmann Eurokom et la société Vebacom, filiale du groupe allemand Veba et de l'opérateur téléphonique britannique Cable & Wireless, ont annoncé, mercredi 17 janvier, la création d'une société commune (50-50) chargée de construire et exploiter un réseau de télécommunications à travers l'Allemagne. Cette alliance tend à simplifier quelque peu le futur paysage allemand. D'autant que d'autres concurrents déclarés de Deutsche Telekom n'excluent pas des rapprochements : le groupe allemand RWE pourrait annoncer une coopération avec son homologue Viag, pour sa part déjà associé à l'exploitant téléphonique britannique BT.

■ **GRANADA : le groupe de loisirs et de télévision** a marqué un point important mardi 16 janvier dans son offre publique d'achat (OPA) hostile sur Forte, en achetant sur le marché 9,2 % du capital de sa proie. Granada a été contraint par le gouvernement britannique de s'engager à vendre les activités de services autoroutiers de Forte, si son OPA réussit. – *(AFP)*

■ **CRÉDIT LYONNAIS : le président de la banque publique**, Jean Peyrelevade, a été condamné mardi 16 janvier par le tribunal correctionnel de Paris à payer 40 000 francs de dommages-intérêts à l'ancien directeur de l'agence du Caire, Jean-Louis Laguens, pour l'avoir décrit comme un escroc en fuite.

■ **KIMBERLKY-CLARK - SCOTT : les deux groupes papetiers** ont obtenu mardi 16 janvier le consentement de la commission européenne pour fusionner leurs activités en Europe, à la condition qu'ils procèdent à certains désengagements en Grande-Bretagne et en Irlande, où ils sont en position dominante. Ils vont constituer le premier groupe mondial dans les produits d'hygiène et domestique, qui prendra le nom de Kimberly-Clark.

■ **ALCAN : le producteur canadien d'aluminium** a annoncé mardi 16 janvier un résultat net de 263 millions de dollars (1,3 milliard de francs) contre 96 millions l'année précédente. Malgré un affaiblissement de la demande, des grèves et des annulations de projets, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 12,5 % à 9,29 milliards de dollars.

■ **SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PROPULSION : le fabricant des moteurs de la fusée Ariane** et des missiles nucléaires balistiques français, a enregistré une hausse de 10 % à la fois de son résultat net et de son chiffre d'affaires consolidé (respectivement 146 millions de francs et 5,4 milliards). La filiale cotée en Bourse de la Snecma est intéressée par le rachat de Messier, une autre filiale de la Snecma spécialisée dans les freins pour avions.

■ **INTEL : le fabricant américain de semi-conducteurs** a clos l'année 1995 sur un bénéfice net de 3,6 milliards de dollars (18 milliards de francs), en hausse de 56 %, pour un chiffre d'affaires de 16,2 milliards de dollars (+ 41 %). Mais le groupe reconnaît que *« sa rentabilité a été affectée par de fortes réserves »* dues à une trop grande production de certains produits par rapport à la demande.

■ **USAIR : Stephen Wolf, 54 ans, ancien PDG de United Airlines**, a été élu à la direction de USAir le 16 janvier par le conseil d'administration du groupe. M. Wolf est actuellement l'un des conseillers de la Banque d'investissement Lazard Frères Co. et d'Air France et est membre du conseil d'administration de R.R. Donnelley Sons Co. et de Philip Morris.

■ **MICROSOFT : le groupe américain**, qui tente de se placer sur le marché des logiciels destinés à faciliter l'accès au réseau Internet, a annoncé mardi 16 janvier le rachat de Vermeer Technologies, société spécialisée dans les programmes permettant de créer des documents pour le réseau informatique mondial.

■ **LE DOLLAR** poursuivait sa hausse mercredi 17 janvier à Paris à 5,01 francs, 1,4653 mark et 105,92 yens contre 4,9920 francs, 1,4605 mark et 105,77 yens mardi.

■ *LE BILLET VERT* a touché, mercredi, sur le marché des changes de Tokyo son plus haut niveau face au yen depuis le mois de mars 1994 à *106,19 yens pour un dollar.*

■ **LA BUNDESBANK** a *annoncé*, mercredi, une baisse de son taux de prise en pension (REPO), son troisième taux directeur, à 3,65 % contre *3,73 % la semaine dernière.*

■ **TOKYO** a abandonné son avance initiale mercredi pour finir sur un gain de 3,19 points (0,02 %) de l'indice Nikkei à 20 570,26 points, après un pic à 20 754,34.

■ **LA BOURSE DE HONGKONG** a terminé en baisse de 0,7 % mercredi. L'indice Hang Seng a perdu 77,33 points à 10 593,82, après quatre progressions consécutives.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Irrégularité à Paris

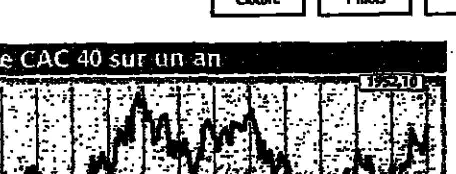
LA BOURSE DE PARIS s'inscrivait en légère baisse, mercredi 17 janvier, en fin de matinée. L'indice CAC 40 s'établissait à 1947,74 points, à douze heures, en recul de 0,22 %. Il avait ouvert en hausse de 0,15 %, sur sa lancée de la veille. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs.

Le contrat notionnel du Matif était stable à 122,68 points. La Bundesbank a annoncé, en début de matinée, une réduction du taux de ses prises en pension hebdomadaire, ramené de 3,73 % à 3,65 %.

Le dollar restait bien orienté. Il s'échangeait à 1,4635 mark, 105,65 yens et 5,01 francs. Le financier américain Georges Soros a estimé que *les Etats-Unis souhaitent* une baisse du yen face au dollar.

Les opérateurs attendent un geste significatif de la Banque de *France sur ses taux directeurs* à l'issue de la réunion, jeudi 18 janvier, du conseil de la politique monétaire.

Indice CAC 40 sur un an



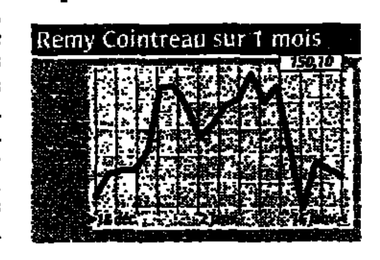
CAC 40 5 jours

Parmi les titres en hausse sensible on relèvait Publicis + 5,9 %, Legris + 4,4 % et Groupe de la Cité + 4 %. L'action du Crédit Foncier reprenait 2,9 % après sa chute supérieure à 7 % la veille. Coflexip abandonnait 6,9 % tandis qu'Axa, qui a annoncé une augmentation de capital de près de 6 milliards de francs, cédait 2,8 %.

Rémy-Cointreau, valeur du jour

RÉMY-COINTREAU a reculé de 0,6 %, à 150,10 francs mardi 16 janvier après l'annonce par la société des résultats du premier semestre 1995-1996. A 216 millions de francs, le résultat d'exploitation s'effondre de 45 %. *Le groupe a des difficultés* avec le cognac, boudé à cause des hausses de prix. Il reste pénalisé à l'export par la force du franc. La conversion en actions des obligations de la famille Hériard-Dubreuil permet de réduire les frais financiers de 63 millions de francs. La dette, qui atteint 8,6 milliards de francs, pour 2,7 milliards de fonds propres, devrait être réduite de 2 milliards dans les prochains mois.

Remy Cointreau sur 1 mois



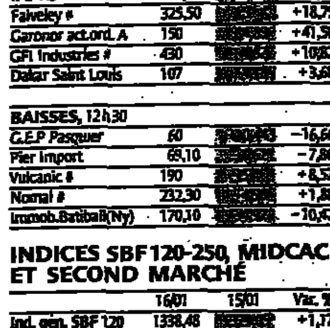
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 17/01	Var. % 16/01	Var. % 31/12
Publicis	329	[illegible]	+13,84
Legris indust.	167,20	[illegible]	+4,89
Poliet	440	[illegible]	+10,60
Cred.Fon.France	62,10	[illegible]	−12,28
Zodiac ex.dt divid	900	[illegible]	+17,80
Labinal	588	[illegible]	+8,28
Groupe De La Cite	593	[illegible]	+11,04
Sommer-Allibert	1463	[illegible]	+12,62
Intertechnique 1	435	[illegible]	+1,63
Cetelem	958	[illegible]	+4,24
BAISSES, 12h30			
Coflexip	189,90	[illegible]	+4,05
OLIPAR	191,60	[illegible]	−40,49
Usinor Sacilor	69,10	[illegible]	+6,71
Moulinex	78,20	[illegible]	+16,71
Metaleurop	44,35	[illegible]	−2,31
Pechiney Intl	85	[illegible]	−2,18
BIC	516	[illegible]	+3,61
NRJ #	496	[illegible]	+0,40
Axa	318,60	[illegible]	−3,45
UAP	116,30	[illegible]	−9,06

VALEURS LES PLUS ACTIVES

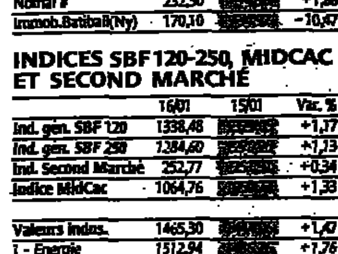
SÉANCE, 12h30	17/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Axa	380791	121432611,30
Eaux (Gle des)	213256	117164227
Total	231005	82762961,90
Alcatel Alsthom	161679	70245273,30
Danone	71903	58397981
Carnaudmetalbox	256435	57466866,80
LVMH Moet Vuitton	53318	56918062
Carrefour	17106	55494173
Michelin	265026	52692160,50
Peugeot	75472	51717515

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

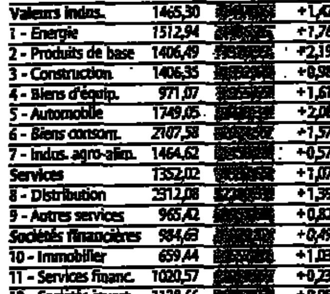


HAUSSES, 12h30	Cours au 17/01	Var. % 16/01	Var. % 31/12
IPO Ns	193,70	[illegible]	+10,68
Faiveley #	325,50	[illegible]	+18,79
Caronor act.ord. A	150	[illegible]	+41,50
GFI Industries #	430	[illegible]	+10,82
Dalar Saint Louis	107	[illegible]	+3,68
BAISSES, 12h30			
G.E.P Pasquer	60	[illegible]	−16,66
Fier Import	69,10	[illegible]	−7,86
Vulcanic #	190	[illegible]	+8,57
Normal #	232,30	[illegible]	+1,88
Immob.Batibail(Ny)	170,10	[illegible]	−10,47

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

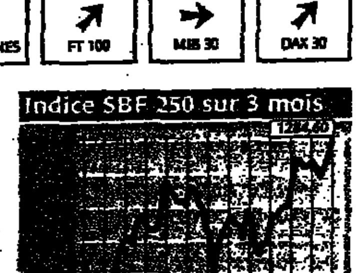


	16/01	15/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1338,48	[illegible]	+1,17
Ind. gén. SBF 250	1284,60	[illegible]	+1,13
Ind. Second Marché	252,77	[illegible]	+0,34
Indice MidCac	1064,76	[illegible]	+1,33

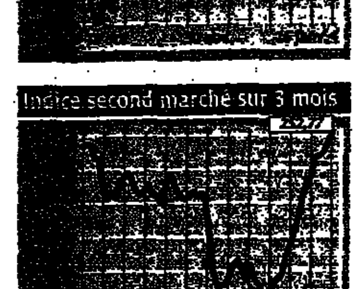


Valeurs indus.	1465,30	[illegible]	+1,47
1 - Energie	1512,94	[illegible]	+1,76
2 - Produits de base	1406,49	[illegible]	+2,19
3 - Construction	1406,35	[illegible]	+0,98
4 - Biens d'équip.	971,07	[illegible]	+1,61
5 - Automobile	1749,05	[illegible]	+2,08
6 - Biens consom.	2107,58	[illegible]	+1,57
7 - Indus. agro-alim.	1464,62	[illegible]	+0,57
Services	1352,02	[illegible]	+1,07
8 - Distribution	2312,08	[illegible]	+1,39
9 - Autres services	965,42	[illegible]	+0,82
Sociétés financières	984,63	[illegible]	+0,49
10 - Immobilier	659,44	[illegible]	+1,03
11 - Services financ.	1020,57	[illegible]	+0,23
12 - Sociétés invest.	1138,66	[illegible]	+0,95

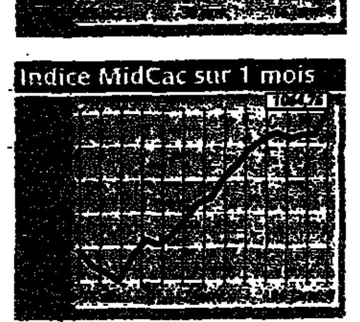
Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois



Wall Street se reprend

LA BOURSE de Tokyo a consolidé ses positions le mercredi 17 janvier. L'indice Nikkei a gagné 3,19 points (0,02 %) à 20 570,26 points.

La veille, à Wall Street, l'indice Dow Jones s'est adjugé un gain de 44,44 points (0,88 %), à 5 088,22 points dans un marché actif, avec 425 millions de titres échangés. Après deux jours de baisse, les actions ont été dopées par *les résultats de sociétés et par la* baisse des taux d'intérêt à long terme. Le taux de l'emprunt de référence à 30 ans s'est détendu, à 6,04 %. Ce recul des taux a été attribué en partie à des déclarations faites à Tokyo par le financier américain George Soros, très écouté sur les marchés, dans lesquelles il incitait les investisseurs à acheter des obligations américaines.

La hausse du marché obligataire reflète aussi le sentiment des investisseurs concernant un probable ralentissement de la croissance économique en 1996. « *Le PIB croîtra sans doute de 2 % environ en 1996, le taux de chômage demeurant en deçà de 6 % et l'inflation à 3 %* », a estimé Cathy Minehan, président de la Réserve fédérale de Boston.

A Francfort, l'indice Dax a battu un nouveau record historique, à 2376,87 points, en hausse de 17,82 points (0,76 %).

INDICES MONDIAUX

	Cours au 16/01	Cours au 15/01	Var. en %
Paris CAC 40	1952,10	1924,40	+1,42
New-York/DJ indus.	5046,31	5043,78	+0,05
Tokyo/Nikkei	20567,10	20287,40	+1,36
Londres/FT100	3709	3663,20	+1,25
Francfort/Dax 30	2376,87	2359,05	+0,75
Frankfort/Commer.	852,59	848,59	+0,47
Bruxelles/Bel 20	1888	1872,48	+0,82
Bruxelles/Général	1627,32	1613,94	+0,82
Milan/MIB 30	983	983	—
Amsterdam/Gé. Cbs	331,20	330	+0,36
Madrid/Ibex 35	326,02	325,99	+0,01
Stockholm/Affarsal	1328,49	[illegible]	—
Londres FT30	2760	2727,20	+1,19
Hong Kong/Hang S.	10671,20	10634,50	+0,34
Singapour/Strait t	2397,83	2413,59	−0,66

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	16/01	15/01
Alcoa	49,62	50,50
American Express	39,25	38,75
Allied Signal	48,87	49,62
AT & T	66,25	66
Bethlehem	14	14,25
Boeing Co	76,25	77
Caterpillar Inc.	55,87	56,87
Chevron Corp.	53,50	53
Coca-Cola Co	73,50	73,75
Disney Corp.	59,87	60
Du Pont Nemours&Co	70,50	70,12
Eastman Kodak Co	67,75	67,75
Exxon Corp.	79,62	78,75
Gén. Motors Corp.H	51,87	51,75
Gén. Electric Co	70,12	70,25
Goodyear T & Rubbe	43,87	43,75
IBM	84,75	83,12
Intl Paper	36,75	37,75
J.P. Morgan Co	76,50	75,50
Mc Don Dougl	90,25	92
Merck & Co.Inc.	63,87	63,62
Minnesota Mng.&Mfg	66,12	65,37
Philip Moris	89,62	90
Procter & Gamble C	86,50	85,75
Sears Roebuck & Co	43,12	43,25
Texaco	76,25	76,37
Union Carb.	39,87	40
Utd Technol	91,87	92,37
Westingh. Electric	17,87	17,87
Woolworth	10,62	10,50

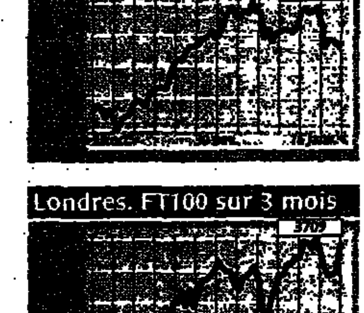
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	16/01	15/01
Allied Lyons	5,49	5,42
Barclays Bank	7,56	7,42
B.A.T. industries	5,67	5,56
British Aerospace	8,35	8,38
British Airways	5,04	4,94
British Gas	2,67	2,63
British Petroleum	5,23	5,17
British Telecom	3,77	3,68
B.T.R.	3,34	3,33
Cadbury Schweppes	5,46	5,39
Eurotunnel	0,82	0,78
Glaxo	9,02	8,85
Grand Metropolitan	4,47	4,41
Guinness	4,82	4,81
Hanson Plc	2,04	2,01
Great Ic	6,88	6,74
H.S.B.C.	9,94	9,79
Impérial Chemical	8,11	7,98
Marks and Spencer	4,35	4,31
National Westminst	6,50	6,38
Peninsular Orienta	4,82	4,75
Reuters	6,17	6,06
Saatchi and Saatch	0,95	0,92
Shell Transport	8,29	8,26
Smithkline Beecham	6,90	6,86
Tate and Lyle	4,54	4,54
Univeler Ltd	13,28	13,14
Zeneca	12,90	12,50

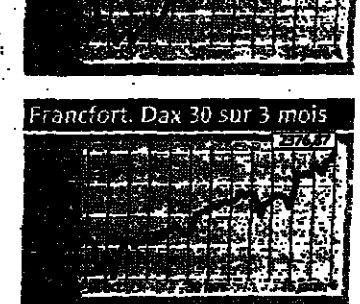
FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	16/01	15/01
Allianz Holding N	2878	2860
Basf AG	353	346,50
Bayer AG	422,50	415,50
Bay hyp&Wechselbk	36,24	36,32
Bayer Vereinsbank	42,70	42,60
BMW	811	797
Commerzbank	346,50	346,80
Continental AG	21,55	21,75
Daimler-Benz AG	764,50	757,50
Degussa	530,50	535
Deutsche Babcock A	131,20	130,50
Deutsche Bank AG	68,82	68,25
Dresdner BK AG FR	37,35	37,55
Henkel VZ	567	564
Hoechst AG	431	419,50
Karstadt AG	608	614
Kaufhof Holding	464	469,50
Linde AG	900	881
DT. Lufthansa AG	218,30	208,70
Man AG	433,10	430
Mannesmann AG	493,20	488,70
Mettaliges AG	34,15	34,21
Preussag AG	427,60	426
Rwe	551	544,50
Schering AG	102,05	100,55
Siemens AG	815,50	813,80
Thyssen	278,80	277
Veba AG	64,33	63,95
Viag	619	613,50
Wellag AG	782	765

New York, Dow Jones sur 3 mois



Londres, FT100 sur 3 mois



Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

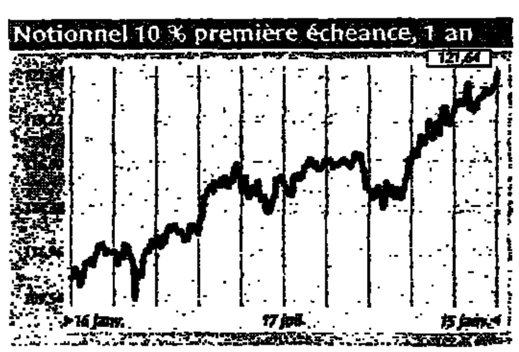
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Nouveau geste de la Bundesbank

La Bundesbank a annoncé, mercredi matin 17 janvier, une baisse du taux de ses prises en pension hebdomadaire, ramené de 3,73 % à 3,65 %.

Le contrat notionnel du Matif –le contrat à terme sur les obligations d'Etat françaises – a, pour sa part, ouvert en hausse. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 20 centièmes, à 122,88 points. La veille, le contrat s'était envolé, terminant la séance sur une hausse de 1,02 point. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait mercredi matin à 6,34 %. Les opérateurs attendent une baisse des taux directeurs de la Banque de France à l'issue de la réunion de son conseil, qui se tiendra jeudi 18 janvier dans la matinée. Le taux des appels d'offres, fixé à 4,45 %, pourrait être réduit à 4,2 %.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 16/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,56	6,51	7,27	1,90
Allemagne	3,69	5,87	6,69	1,50
Grande-Bretagne	6,50	7,47	7,72	3,90
Italie	10,12	10,59	10,98	5,80
Japon	0,38	3,12	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,38	5,74	6,15	2,60

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/01	Taux au 15/01	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,43	5,50	100,76
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,94	6,99	100,76
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,37	6,42	101,03
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,61	6,64	100,88
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,14	7,23	101,97
Obligations françaises	6,85	6,89	100,36
Fonds d'État à TME	−1,41	−1,37	100,27
Fonds d'État à TRE	−1,09	−1,08	100,10
Obligat. franç. à TME	−0,94	−0,89	99,72
Obligat. franç. à TRE	+0,19	+0,25	100,10

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,50 %)

	Achat 16/01	Vente 16/01	Achat 15/01	Vente 15/01
Jour le jour	4,5625	—	4,5625	—
1 mois	4,53	4,68	4,53	4,68
3 mois	4,60	4,75	4,69	4,87
6 mois	4,65	4,80	4,73	4,91
1 an	4,65	4,85	4,73	4,91
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,5313	—	4,7344	—
Pibor Francs 3 mois	4,5508	—	4,7891	—
Pibor Francs 6 mois	4,5898	—	4,8125	—
Pibor Francs 9 mois	4,5938	—	4,8125	—
Pibor Francs 12 mois	4,5938	—	4,8125	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,8802	—	4,9792	—
Pibor Ecu 6 mois	4,8021	—	4,9063	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7969	—	4,8750	—

MATIF

Échéances 16/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	193169	—	122,68	121,86	122,68
Juin 96	2746	122,94	122,94	122,32	123,14
Sept. 96	1356	121,20	121,70	121,20	121,94
Déc. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	47147	[illegible]	95,40	95,26	95,35
Juin 96	11172	[illegible]	95,64	95,48	95,58
Sept. 96	6197	95,59	95,70	95,55	95,64
Déc. 96	3966	[illegible]	95,64	95,50	95,58
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	2757	91,74	92,22	91,64	92,24
Juin 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 16/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 96	18542	[illegible]	1960	1942	1959
Février 96	715	1956	1965	1950	1965,50
Mars 96	394	1963	1970	1957	1973
Juin 96	—	[illegible]	—	[illegible]	1951

LES MONNAIES

US/F ↗ 4,9810 | US/DM ↗ 1,4575 | US/¥ ↗ 105,6200 | DM/F ↘ 3,4175 | £/F ↗ 7,6815

Vive hausse du dollar

LE DOLLAR était en forte hausse, mercredi matin 17 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4660 mark, 106,10 yens et 5,01 francs. Le dollar tire profit de l'inquiétude croissante des investisseurs internationaux concernant l'économie allemande.

Certains analystes estiment que l'essoufflement marqué de l'activité outre-Rhin accélérera le processus de détente des taux directeurs de la Bundesbank. Les opérateurs attendaient également la publication, dans l'après-midi, des statistiques de la balance commerciale américaine au mois d'octobre.

Le mark restait faible, mercredi matin, face à l'ensemble des devises européennes. Il s'inscrivait à 3,4170 francs et 1 081 lires italiennes.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 16/01	% 15/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	341,7500	[illegible]	328	[illegible]
Ecu	6,3245	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	4,9810	[illegible]	4,6400	[illegible]
Belgique (100 F)	16,6295	[illegible]	16,0500	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	305,1500	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,1550	[illegible]	2,8200	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,4200	[illegible]	82,5000	[illegible]
Irlande (1 iep)	7,9475	[illegible]	7,4700	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,6815	[illegible]	7,2000	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,0825	[illegible]	1,7500	[illegible]
Suède (100 krs)	75,1400	[illegible]	68	[illegible]
Suisse (100 F)	424,8600	[illegible]	409	[illegible]
Norvège (100 k)	77,9600	[illegible]	72	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,5950	[illegible]	47	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0600	[illegible]	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3050	[illegible]	2,8500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,6504	[illegible]	3,3200	[illegible]
Japon (100 yens)	4,7066	[illegible]	4,4600	[illegible]
Finlande (mark)	113,0300	[illegible]	106	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	17/01	16/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4575	[illegible]	+0,75
TOKYO : USD/Yens	105,6200	[illegible]	+0,40

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9510	[illegible]	4,9490	[illegible]
Yen (100)	4,6996	[illegible]	4,7097	[illegible]
Deutschemark	3,4232	[illegible]	3,4307	[illegible]
Franc Suisse	4,2545	[illegible]	4,2569	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,1525	[illegible]	3,1386	[illegible]
Livre sterling	7,6528	[illegible]	7,6319	[illegible]
Peseta (100)	3,3033	[illegible]	4,0811	[illegible]
Franc Belge	16,648	[illegible]	16,699	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,68	[illegible]	4,81
Eurodollar	5,56	[illegible]	5,43
Eurolivre	6,50	[illegible]	6,37
Eurodeutschemark	3,68	[illegible]	3,50

L'OR

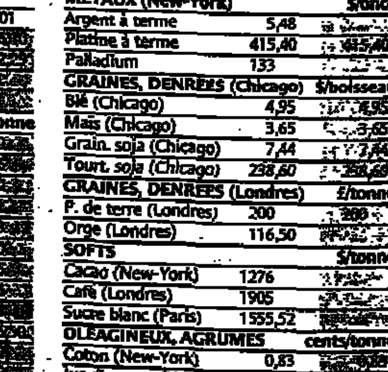
	cours 16/01	cours 15/01
Or fin (k. barre)	62700	63300
Or fin (en lingot)	62850	63850
Once d'Or Londres	395,55	397,60
Pièce française(20f)	367	362
Pièce suisse (20f)	364	362
Pièce Union lat(20f)	362	365
Pièce 20 dollars us	2260	2250
Pièce 10 dollars us	1360	1360
Pièce 50 pesos mex.	2270	2365

LE PÉTROLE

En dollars	cours 16/01	cours 15/01
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	16/01	15/01
Dow-Jones comptant	227,50	[illegible]
Dow-Jones à terme	323,27	[illegible]
CRB	—	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2554	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2454	[illegible]
Aluminium comptant	1586	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1584	[illegible]
Plomb comptant	693	[illegible]
Plomb à 3 mois	686	[illegible]
Etain comptant	6201	[illegible]
Etain à 3 mois	6235	[illegible]
Zinc comptant	1012	[illegible]
Zinc à 3 mois	1033	[illegible]
Nickel comptant	7505	[illegible]
Nickel à 3 mois	7605	[illegible]



MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,48	[illegible]
Platine à terme	415,40	415,40
Palladium	133	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,95	4,95
Maïs (Chicago)	3,65	3,65
Grain. soja (Chicago)	7,44	7,44
Tourt. soja (Chicago)	238,60	238,60
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	200	200
Orge (Londres)	116,50	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1276	[illegible]
Café (Londres)	1905	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1555,52	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,83	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,16	[illegible]

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 17 JANVIER
Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 5,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,21 %
CAC 40 : 1948,00

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7580	7595	+ 0,19	01/06/95
B.N.P. (T.P)	938	931	− 0,74	30/06/95
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	830	− 1,19	22/10/95
Renault (T.P.)	1913	1913	—	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	2050	2030	− 0,97	04/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1153	1159	+ 0,52	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1080	—	—	01/08/95
Accor	645	652	+ 1,08	26/07/95
Air Liquide	890	878	− 1,57	10/07/95
Alcatel Alsthom	429,10	431,70	+ 0,60	28/08/95
Alcatel Cable	358,90	356	− 0,80	07/07/95
Alspi	348	350	+ 0,57	07/07/95
AGF-Ass.Gen.France	151,80	152,50	+ 0,46	18/07/95
Axa	327,10	318,60	− 2,59	12/06/95
Axime	435	430	− 1,14	—
Bail Investis	868	860	− 0,92	12/07/95
Bancaire (Cie)	508	513	+ 0,98	30/08/95
Bazar Hot. Ville	390	390	—	13/06/95
Bertrand Faure	142,40	143,50	+ 0,77	13/07/95
BIC	532	516	− 3	16/01/96
BIS	383	394	+ 2,87	01/08/92
B.N.P.	212,70	211,50	− 0,56	28/07/95
Bollore Techno	436,50	439,90	+ 0,77	15/07/92
Bongrain	2830	2838	+ 0,28	16/06/95
Bouygues	495,20	488	− 1,45	21/06/95
Canal +	968	967	− 0,10	18/06/95
Cap Gemini Sogeti	135,80	133	− 2,06	10/02/92
Carnaudmetalbox	224,20	224,10	− 0,04	15/06/95
Carrefour	3235	3263	+ 0,86	23/06/95
Casino Guichard	157	155,80	− 0,76	12/06/95
Casino Guich.ADP	116,30	116,20	− 0,08	12/06/95
Castorama Dl (Li)	850	845	− 0,58	[illegible]
C.C.F.	244,80	244	− 0,32	29/06/95
CCMX(ex.CCMC) Ly	54,85	54,50	− 0,63	30/06/95
Cegid (Ly)	373,20	376,90	+ 0,99	26/06/95
CEP Communication	432	434	+ 0,46	22/06/95
Cerus Europ.Reun	70,90	70,70	− 0,28	[illegible]
Cetelem	926	958	+ 3,45	[illegible]
CGIP	1040	1054	+ 1,34	[illegible]
Chargeurs	992	982	− 1	[illegible]
Christian Dior	560	562	+ 0,35	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	186,10	186,50	+ 0,21	[illegible]
Clarins	501	505	+ 0,79	[illegible]
Club Mediterranee	435	433	− 0,45	[illegible]
Coflexip	204	189,90	− 6,91	[illegible]
Colas	873	870	− 0,34	[illegible]
Comptoir Entrep.1	11,70	11,70	—	[illegible]
Comptoir Moder.	1689	1694	+ 0,29	[illegible]
CPR	403	400	− 0,74	03/07/95
Cred.Fon.France	59,30	62,10	+ 4,72	26/06/95
Credit Local Fce	405,50	403,50	− 0,49	15/06/95
Credit Lyonnais CI	242	246,50	+ 1,85	[illegible]
Credit National	374	373	− 0,26	01/06/95
CS Signaux(CSEE)	221,50	221,20	− 0,13	27/07/95
Damart	3895	3890	− 0,12	19/12/95
Danone	813	810	− 0,36	15/05/95
Dassault-Aviation	345	350	+ 1,44	18/06/95
Dassault Electro	230	230	—	22/06/95
De Dietrich	246,20	249	+ 1,13	16/06/95
Degremont	423	425,10	+ 0,49	06/06/95
Dev.R.N-P.Cal #Li	47,60	47,60	—	—
DMC (Dollfus Mi)	213,50	210,20	− 1,54	19/06/95
Docks France	790	794	+ 0,50	01/06/95
Dynaction	99	98	− 1,01	10/07/92
Eaux (Cie des)	548	555	+ 1,27	03/07/95
Ecco	833	842	+ 1,08	03/07/95
Eiffage	733	733	—	02/01/96
Elf Aquitaine	378,50	376	− 0,66	12/07/95
ERAMET	322,70	330	+ 2,26	31/07/95
Eridania Beghin	888	888	—	12/07/95
Essilor Intl	1063	1062	− 0,09	04/07/95
Essilor Intl ADP	758	756	− 0,26	04/07/95
Esso	583	580	− 0,51	22/06/95
Eurafrance	1815	1805	− 0,55	20/12/95
Euro Disney	12,45	12,20	− 2	[illegible]
Euro RSCG W.W.	422	425	+ 0,71	05/10/95
Europe 1	1018	1010	− 0,78	04/04/95
Eurotunnel	6,25	6,25	—	—
Filipacchi Medias	763	762	− 0,13	21/08/95
Finextel	72,65	73,50	+ 1,16	27/06/95
Fives-Lille	475	473	− 0,42	12/07/95
Fromageries Bel	4747	4650	− 2,04	27/06/95
Galeries Lafayette	1225	1216	− 0,73	05/07/95
GAN	161,30	164,90	+ 2,23	05/07/94
Gascogne (B)	418,40	419,90	+ 0,35	19/06/95
Gaz et Eaux	1798	1814	+ 0,88	27/06/95
Geophysique	187	188	+ 0,53	12/07/93
G.F.C.	382	382	—	26/02/96
Groupe Andre S.A.	336	338	+ 0,59	14/02/96
Groupe De La Cite	570	593	+ 4,03	19/06/95
Gr.Zannier #(Ly)	57,60	56,50	− 1,90	01/08/95
GTM-Entrepose	318	319	+ 0,31	21/07/95
Guilbert	570	571	+ 0,17	07/08/95
Guyenne Gascogne	1420	1422	+ 0,14	19/06/95
Havas	408,50	405,70	− 0,68	[illegible]
I.D.I.A	199,70	199,70	—	[illegible]
Imetal	587	590	+ 0,51	[illegible]
Immeubl.France	306,50	306,90	+ 0,13	[illegible]
Ingenico	34	33,30	− 2,05	[illegible]
Interbail	264	268	+ 1,51	[illegible]
Intertechnique 1	420	435	+ 3,57	[illegible]
Jean Lefebvre	293	287	− 2,04	[illegible]
Klepierre	613	600	− 2,12	[illegible]
Labinal	565	588	+ 4,07	[illegible]
Lafarge	315,50	313	− 0,79	[illegible]
Lagardere (MMB)	106,50	106,20	− 0,28	[illegible]
Lapeyre	266,50	273	+ 2,43	[illegible]
Lebon	185	185	—	[illegible]
Legrand	815	822	+ 0,85	[illegible]
Legrand ADP	535	538	+ 0,56	[illegible]
Legris Indust.	158	167,20	+ 5,82	[illegible]
Locindus	827	830	+ 0,36	[illegible]
L'Oreal	1366	1369	+ 0,21	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1060	1068	+ 0,75	30/11/95
Lyonnaise Eaux	480,20	478,70	− 0,31	31/07/95
Marine Wendel	370	370,80	+ 0,21	30/11/95
Matra-Hachette	105,40	104,30	− 1,04	04/07/95
Metaleurop	45,90	44,35	− 3,37	04/07/90
Metrologie Inter.	15,10	15	− 0,66	—
Michelin	197,40	199,20	+ 0,91	30/07/95
Moulinex	81	78,20	− 3,45	14/09/92
Navigation Mixte	678	679	+ 0,14	10/08/95
Nord-Est	125,50	125	− 0,40	15/06/95
Nordon (Ny)	370	370	—	—
NRJ #	510	496	− 2,74	18/09/95
OLIPAR	200,10	191,60	− 4,24	—
Paribas	271,10	269,20	− 0,70	02/06/95
Pechiney	183,90	181	− 1,57	—
Pechiney CIP	187,70	185,70	− 1,06	18/07/95
Pechiney Intl	87,90	85	− 3,29	08/07/96
Pernod-Ricard	294	293,50	− 0,17	11/09/96
Peugeot	684	676	− 1,16	06/07/96
Pinault-Prin.Red	1082	1082	—	03/07/95
Plastic-Omn.(Ly)	339	349,90	+ 3,21	04/07/95
Poliet	420	440	+ 4,76	08/06/95
Primagaz	437	430	− 1,60	12/06/95
Promodes	1283	1285	+ 0,15	09/06/95
Publicis	304	329	+ 8,22	12/07/95
Radiotechnique	283	281,50	− 0,53	08/06/95
Remy Cointreau	150,10	148	− 1,39	02/10/95
Renault	156,80	155,50	− 0,82	04/07/95
Rexel	982	960	− 2,24	03/07/95
Rhone Poulenc A	108,40	107,20	− 1,10	03/07/95
Rochette (La)	28,90	29,10	+ 0,69	25/06/92
Roussel Uclaf	907	911	+ 0,44	19/05/95
Rue Imperiale(Ly)	3680	3661	− 0,51	10/08/95
Sade (Ny)	179	178	− 0,55	19/06/95
Sagem SA	2873	2871	− 0,06	10/07/95
Saint-Gobain	585	586	+ 0,17	28/07/95
Saint-Louis	1430	1432	+ 0,13	05/07/95
Salomon (Ly)	3035	3036	+ 0,03	02/10/95
Salvepar (Ny)	345	343	− 0,57	28/08/95
Sanofi	325	327	+ 0,61	24/07/95
Sat	1760	1790	+ 1,70	10/07/95
Saupiquet (Ns)	1200	1200	—	01/06/95
Schneider SA	184	184	—	31/07/91
SCOR SA	165,50	163,50	− 1,20	20/02/95
S.E.B.	662	649	− 1,96	14/06/95
Sefimeg	333,90	330	− 1,16	11/02/94
SEITA	190,90	190,80	− 0,05	30/06/95
Selectibanque	98,20	98,35	+ 0,15	12/02/95
SFIM	963	980	+ 1,76	11/08/95
SGE	103,50	103,60	+ 0,09	08/08/95
Sidel	1518	1511	− 0,46	30/06/95
Simco	474	470	− 0,84	04/08/95
S.I.T.A	896	903	+ 0,78	10/07/95
Skis Rossignol	1316	1310	− 0,45	29/09/95
Sligos	430	433,80	+ 0,88	07/07/95
Societe Gale A.	609	611	+ 0,32	06/06/95
Sodexho	1544	1547	+ 0,19	03/08/95
Sommer-Allibert	1411	1463	+ 3,68	21/06/95
Sophia	204	202,50	− 0,73	30/06/95
Sovac	575	574	− 0,17	10/05/95
Spir Communication	470	480	+ 2,12	27/06/96
Strafor Facom	293,30	292,50	− 0,27	01/08/95
Suez	197,90	195	− 1,46	24/07/95
Synthelabo	326,70	330	+ 1,01	27/06/95
Technip	365	364,30	− 0,19	01/06/95
Thomson-CSF	114	113,90	− 0,08	11/08/95
Total	358	357,90	− 0,02	21/07/95
UAP	119,40	116,30	− 2,59	09/08/95
UFB Locabail	418	418	—	30/08/92
UGC DA (M)	239,40	238	− 0,58	01/08/95
UIC	66	67	+ 1,51	05/07/93
UIF	450	456	+ 1,33	31/07/95
UIS	124	126,50	+ 2,01	04/07/95
Unibail	505	508	+ 0,59	12/06/95
Union Assur.Fdal	549	542	− 1,27	15/06/95
Usinor Sacilor	71,95	69,10	− 3,96	—
Valeo	244	242,50	− 0,61	25/07/95
Vallourec	206	208	+ 0,97	16/07/92
Via Banque	149	149	—	13/06/95
Worms & Cie	247,50	246,60	− 0,36	16/06/95
Zodiac ex.dt divid	862	900	+ 4,40	22/01/96
Elf Gabon	892	890	− 0,22	27/06/95

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	236	235,50	− 0,21	06/10/95
Adidas AG #	280,50	282,20	+ 0,60	—
American Express	195,20	199	+ 1,94	09/02/96
Anglo American	346	352,20	+ 1,79	12/01/96
Amgold	473	480	+ 1,47	15/12/95
Arjo Wiggins App	14,40	14,85	+ 3,12	15/11/95
A.T.T. #	330	333	+ 0,90	01/02/96
Banco Santander #	241,90	240,10	− 0,74	31/10/95
Barrick Gold #	140,30	140,90	+ 0,42	15/12/95
B.A.S.F. #	1204	1200	− 0,33	12/05/95
Bayer #	1442	1432	− 0,69	22/04/95
Blenheim Group	18,65	—	—	05/01/96
Buffelsfontein	20,30	20,50	+ 0,98	16/09/94
Chase Manhattan #	290	304,20	+ 4,89	15/11/95
Cordiant PLC	7,10	7,20	+ 1,40	—
Daimler Benz #	2627	2612	− 0,57	26/05/95
De Beers	165,20	168,70	+ 2,11	26/10/95
Deutsche Bank #	231,60	230,10	− 0,64	19/05/95
Dresdner Bank #	128	128	—	22/05/95
Driefontein	72	72	—	02/08/95
Du Pont Nemours #	349,80	355,20	+ 1,54	14/12/95
Eastman Kodak #	340,10	344,90	+ 1,41	02/01/96
East Rand	3,61	3,70	+ 2,49	15/08/94
Echo Bay Mines #	59	58,25	− 1,27	02/01/96
Electrolux #	214	217,10	+ 1,44	16/05/95
Ericsson #	92,70	92,30	—	22/05/95
Exxon Corp. #	394,30	398,80	+ 1,14	11/12/95
Ford Motor #	138	137,70	− 0,21	01/12/95
Freegold	50	49,50	− 1	15/12/95
Gencor Limited	19,75	20,50	+ 3,79	05/10/95
General Elect. #	348,40	353,70	+ 1,52	25/01/96
General Motors #	243,70	244,90	+ 0,49	09/12/95
Cie Belgique #	419,30	422,60	+ 0,78	24/05/95
Grd Metropolitan	34	33,75	− 0,73	09/04/96
Guinness Plc #	36,55	36,85	+ 0,82	07/11/95
Hanson Plc	15,60	15,55	− 0,32	05/01/96
Harmony Gold	51,85	51,50	− 0,67	01/09/95
Hitachi #	49,70	49,10	− 1,20	—
Hoechst #	1473	1460	− 0,88	26/04/95
I.B.M #	422	428	+ 1,42	09/12/95
I.C.I #	61	—	—	09/10/95
I.T.T. #	606	615	+ 1,48	01/07/95
Ito Yokado #	309,90	308,50	− 0,45	15/11/95
Matsushita #	82,85	83	+ 0,18	—
Mc Donald's #	222,90	224,40	+ 0,67	15/12/95
Merck and Co #	319	324,50	+ 1,72	02/01/96
Minnesota Mg #	327,50	334,20	+ 2,04	12/12/95
Mitsubishi Corp.#	61,10	60,25	− 1,39	—
Mobil Corporat.#	547	549	+ 0,36	11/12/95
Morgan J.P. #	378,30	386,50	+ 2,16	12/01/96
Nestle SA Nom. #	5370	5360	− 0,18	06/06/95
Nipp. MeatPacker #	74,40	—	—	30/06/95
Norsk Hydro #	216,40	213,50	− 1,34	23/05/95
Petrofina #	1508	1506	− 0,13	24/05/95
Philip Morris #	445,10	452	+ 1,55	10/01/96
Philips N.V #	193,60	193,20	− 0,20	23/05/95
Placer Dome Inc #	133,20	132,20	− 0,75	18/12/95
Procter Gamble #	434,30	444,60	+ 2,37	15/11/95
Quilmes	220	222,40	+ 1,09	17/07/95
Randfontein	36,50	36,60	+ 0,27	04/08/95
Rhone Poul.Rorer #	259	259,60	+ 0,23	30/11/95
Royal Dutch #	673	674	+ 0,14	26/09/95
R T Z #	68,70	68,05	− 0,94	11/12/95
Sega Enterprises	256,30	256,30	—	—
Saint-Helena	36,20	36,50	+ 0,82	15/09/95
Schlumberger #	331,30	334,10	+ 0,84	05/01/96
SGS Thomson Micro.	143	147,50	+ 3,14	—
Shell Transport #	63,05	63,15	+ 0,15	02/11/95
Siemens #	2784	2780	− 0,14	24/02/95
Sony Corp. #	312,50	315,60	+ 0,99	01/12/95
Sumitomo Bank #	105,70	105	− 0,66	—
T.D.K #	244,80	249	+ 1,71	—
Telefonica #	72,20	73,25	+ 1,45	27/07/95
Toshiba #	39,05	39,70	+ 1,66	—
Unilever #	702	706	+ 0,56	20/12/95
United Technol. #	455,20	459	+ 0,83	10/12/95
Vaal Reefs	417	424,90	+ 1,89	15/09/95
Volkswagen A.G #	1769	1809	+ 2,26	02/06/95
Volvo (act.B) #	101,20	—	—	02/05/95
Western Deep	206,50	208,50	+ 0,96	15/09/95
Yamanouchi #	109	108	− 0,91	—
Zambia Copper	2,90	2,89	− 0,34	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	116,85	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	104,71	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,50	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	119,60	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	114,70	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	107,50	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,65	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	110,50	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,06	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	107,40	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	118,31	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	113,12	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,50	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,05	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	114,27	[illegible]
Em.Etat10,26%86-96	100,76	[illegible]
Emp.Etat 6%7/93-97	101,89	[illegible]
Finansder 9%91-06#	118,85	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	112,85	[illegible]
Flora9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,12	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	105,21	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	109,15	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	101,85	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	101	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	110,38	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,63	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,37	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,68	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	105,30	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,16	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	102,45	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,03	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	116,62	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	117	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,20	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	891	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	163,10	[illegible]
Bains C.Monaco	619	[illegible]
B.N.P.Intercont	291	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	5,20	[illegible]
Cambodge	777	[illegible]
Carbone Lorraine	475	[illegible]
CBC	94,50	[illegible]
Centenaire Blanzy	300,20	[illegible]
Ceragen Holding ◆	21,80	[illegible]
Champex (Ny) ◆	14,80	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	368	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2169	[illegible]
Cpt Lyon Alem	402,10	[illegible]
Concorde-Ass Risq	682	[illegible]
Gpe Valfond ex.CMP ◆	13,55	[illegible]
Credit Gen.Ind.	25,05	[illegible]
Darblay ◆	345	[illegible]
Didot Bottin	591	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	4298	[illegible]
Ecia	596	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	2200	[illegible]
Eridania Beghin CI ◆	758	[illegible]
Fidei	53	[illegible]
Finalens ◆	360	[illegible]
F.I.P.P. ◆	84,60	[illegible]
Fonciere (Cie) ◆	480	[illegible]
Fonciere Euris ◆	160,10	160,10
Foncina #	405	405
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	895	889
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	334	330
Genefim	98,50	[illegible]
Gevelot	1180	1150
G.T.I (Transport)	284,50	284
Immobail	110	[illegible]
Immobanque	675	679
Im.Marseillaise	5400	[illegible]
Invest.(Ste Cle.) ◆	1350	1350
Lille Bonnieres	1640	1640
Locafinanciere ◆	410	[illegible]
Louvre #	154	[illegible]
Lucia	53,60	[illegible]
Machines Bull ◆	2,90	[illegible]
Monoprix	158	[illegible]
Metal Deploye	395	[illegible]
Mors #	15	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	55,20	55,20
Paluel-Marmont ◆	240	240
Pap.Clairefont(Ny) ◆	851	[illegible]
Parfinance	189	[illegible]
Paris Orleans	220	220
Piper Heidsieck	1439	[illegible]
Porcher	205	205
Promodes (CI) ◆	937	[illegible]
PSB Industries Ly ◆	331,90	331,90
Rochefortaise Com.	135	139,50
Rosario ◆	187	187
Rougier #	509	500
S.A.F.I.C Alcan ◆	270	270
Saga	184	185
Salins du Midi	429,50	430
Savoisienne (M)	125	124
Silic	700	682
S.I.P.H. ◆	153	168,60 d
Sofal ◆	135	135
Soffo ◆	354	354
Softam act.a reg. ◆	67,70	67,70
Sofragi ◆	3743	3743
Soudure Autogene	975	1000
Sovabail	390	[illegible]
Taittinger	1600	[illegible]
Tour Eiffel ◆	280	[illegible]
Elyo	150	152
Vicat	441	441
Virax ◆	120	120

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	147	147
Commerzbank AG	1131	1131
Fiat Ord	15,50	15,50
Gevaert	300,80	300,80
Gold Fields South	168,90	169
Kubota Corp.	31,60	31,60
Montedison act.ep.	4,54	5,502 d
Olympus Optical	49,35	49,35
Ottomane(cie Fin.)	161	161
Robeco	352	358,90
Rodamco N.V.	146,70	144,60
Rolinco	375	380,40
Solvay SA	2737	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Adal (Ns) #	57,95	57,50
AFE #	364	363
Aigle #	228	235
Albert S.A (Ns) ◆	141	141
Altran Techno. #	790	810
Montaignes P.Gest. ◆	475	475
Bque Picardie (Li) ◆	561	561
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#	210	[illegible]
Bque Vernes	635	635
Beneteau # ◆	351	351
B I M P	84	84,50
Boiron (Ly) #	514	517
Boisset (Ly)#	218,10	218,10
But S.A.	261,50	265
Cardif SA	597	[illegible]
CDA-Cie des Alpes	148	145
C.E.E #	250	250
CEGEP #	156	[illegible]
Cermex # (Ly)	265	[illegible]
CFPI #	255	[illegible]
Change Bourse (M)	255	[illegible]
Christ.Dalloz #	1130	[illegible]
Cipe France Ly #	295	[illegible]
CNIM CA#	150	[illegible]
Codetour ◆	275	275
Comp.Euro.Tele-CET	260	[illegible]
Confandey S.A.	279,90	[illegible]
C.A. de la Brie	355,50	[illegible]
C.A.Gironde (B)	447	[illegible]
C.A.Haute Normand	348	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	346	[illegible]
C.A. Paris IDF	726	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly#	363	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	334	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire#	218,50	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	338,40	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	465	[illegible]
C.A. Oise CCI ◆	243	[illegible]
C.A.Pas de Calais	421	[illegible]
C.A. Somme CCI	239	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	371	371
CFJPE(exGAN part#	131	[illegible]
Chaine et Trame #	133	[illegible]
C.A. Midi CCI#(Ly)	268	[illegible]
Creeks ◆	51,15	51,15
Delta Prot.# Ly ◆	301	301
Devanlay	470	[illegible]
Deveaux(Ly)#	475	[illegible]
Devernois (Ly)	458	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	27,85	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	325,70	[illegible]
Emin-Leydier# (Ly)	403	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	223	[illegible]
Europ Propulsion	374,50	[illegible]
Expand s.a ◆	281	[illegible]
Factorem	570	[illegible]
Faiveley #	310	[illegible]
Finabail	82,65	[illegible]
Finacor	118	[illegible]
Fininfo	450	[illegible]
Fructivie	524	[illegible]
Gautier France #	295	[illegible]
Gel 2000	85	[illegible]
GFI Industries #	410	[illegible]
Girodet # (Ly)	51,95	[illegible]
GLM S.A.	219	[illegible]
Grandoptic.Photo #	472	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	147,80	[illegible]
Kindy #	167,90	[illegible]
Guerbet	275	[illegible]
Hermes internat.1#	1022	[illegible]
Hurel Dubois ◆	380	[illegible]
ICBT Groupe #	189	[illegible]
I.C.C.	146	[illegible]
Idianova	71,50	[illegible]
Immob.Hotel. #	73	[illegible]
Installux (Ly)	475	[illegible]
Inc. Computer #	90	92,50
Invest.Paris	135	133,10
IPBM	82,80	82,50
M6-Metropole TV	473	472
Manitou #	530	[illegible]
Manutan	625	[illegible]
Marie Brizard	1080	1080
Maxi-Livres/Profr.	285	[illegible]
Mecadyne ◆	127,10	[illegible]
Mecelec (Ly)	76	[illegible]
MGI Coutier	196,50	[illegible]
Michel Thierry#	675	[illegible]
Monneret Jouet # ◆	64,50	[illegible]
Naf-Naf #	39,50	[illegible]
Norbert Dentres.#	677	[illegible]
N.S.C Schlum. Ny	805	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin ◆	900	[illegible]
Onet #	767	765
Paul Predault #	200	[illegible]
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	105,60	[illegible]
Pier Import	74	[illegible]
Pochet	940	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	215	215
Radiall #	579	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	153	154,30
Reydel Indust.Li ◆	964	964
Robertet #	1035	1035
Rouleau-Guichard	430,20	[illegible]
Securidev #	81	[illegible]
Sediver #	175	[illegible]
Serbo	280	270
Siparex (Ly) #	83	[illegible]
Smoby (Ly)#	594	[illegible]
Sofco (Ly)	104	101
Sofibus ◆	411	411
Sogepag #	131	[illegible]
Sogeparc (Fin)	619	[illegible]
Sopra	264,50	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	113	113
Sylea	422	[illegible]
Teisseire-France	194	194
TF1-1	480	480,20
Thermador Hold(Ly)	339	340
Trouvay Cauvin #	84,90	83
Unilog	342	[illegible]
Union Fin.France	404	403
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie #	120	[illegible]
Vilmorin et Cie #	404	[illegible]
Virbac	610	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,01	0,01
Sté lecteurs du Monde ◆	170	170
Nobel ◆	125	125
Mumm ◆	900	900
Générale Occidentale ◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 16 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36411,97	36411,97
Actimonétaire D	30990,93	30990,93
Agipi Ambition (Axa) ◆	113,82	108,40
Amplia ◇	114207,79	114207,79
Amplitude Monde D	722,04	704,43
Antigone Trésorerie	841573	841573
Arbitr. Court Terme	9298,21	9298,21
Arbitr. Première	8838,93	8751,42
Arbitr. Securité	17012,30	16927,66
Asie 2000	680,34	668,52
Associa Première	37935,99	37935,99
Associc	1183,09	1183,09
Atout Amerique	121,69	118,72
Atout Asie	99,15	96,73
Atout Futur C	546,56	533,23
Atout Futur D	521,37	508,65
Aurecic	1519,78	1475,51
Avenir Alizes	1990,90	1951,86
Axa Valeurs PER ◆	143,25	139,08
Cadence 1	1079,93	1058,75
Cadence 2	1080,93	1059,74
Cadence 3	1072	1058,96
Capimonetaire	1975,29	1973,32
Capiobiig	8349,05	8266,39
Capitacic	1734,96	1709,32
Cicamonde	1238,20	1202,14
Coexis	1772,09	[illegible]
Comptavalor	2249,65	[illegible]
Converti CIC	335,93	[illegible]
Crédit Mutuel Capital	1685,34	[illegible]
Crédit Mutuel MID AF	106,58	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	847,55	847,55
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	94,94	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	91,94	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22075,69	22075,69
Créd.Mut.Ep.long.T	224,39	218,38
Créd.Mut.Ep.Monde	1118,50	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1119,47	[illegible]
Dieze	1736,03	[illegible]
Ecocic	1240,62	[illegible]
Ecupar ◆	128,96	[illegible]
Ecur. Actions futur	200,19	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire	10677,34	10677,34
Ecur. Expansion (*)	78590,59	[illegible]
Ecur. Géovaleurs	2778,17	[illegible]
Ecur. Investissement	166,17	[illegible]
Elanciel D	123,10	[illegible]
Elicash ◇	905702,20	905702,20
Emergence Poste D	98,75	[illegible]
Eparcic	4660,42	4660,42
Eparcourt-Sicav	201,39	[illegible]
Epargne-Unie	1541,28	[illegible]
Eurco Solidarité	1274,10	[illegible]
Eurocic Leaders	1365,17	[illegible]
Eurodyn	1574,16	[illegible]
Fonsicav	18735,32	[illegible]
France Obligations	486,44	[illegible]
Francic	498,48	[illegible]
Francic Pierre	115,04	[illegible]
Francic-Regions	1468,02	[illegible]
Géobilys C	606,93	[illegible]
Géobilys D	591,80	[illegible]
Gestilion	19780,49	[illegible]
HLM Monétaire	17967,20	17967,20
Indicia ◆	1155,43	[illegible]
Intensys D	111,63	[illegible]
Interoblig	6242,71	[illegible]
Intersélection Fce	551,81	[illegible]
Japacic	179,98	[illegible]
Jeunepargne	377,66	[illegible]
Latitude C/D	142,68	[illegible]
Lion 20000	16501,96	[illegible]
Lion Association	11709,15	11709,15
Lion Institution	42287,92	[illegible]
Lionplus	1361,71	[illegible]
Lion Trésor	2396,91	[illegible]
Livret Bourse Inv.	608,35	[illegible]
Livret Portefeuil.	830,55	[illegible]
Méditerranée ◆	243,70	[illegible]
Mensuel CIC	10393,04	[illegible]
Moneden	88035,99	[illegible]
Moné-Dis ◇	10137,02	10137,02
Mone.J ◇	11423,15	11423,15
Monévalor	52951,78	52951,78
Mutualité dépôts	17885,85	[illegible]
Natio Court Terme	13525	13525
Natio Court Terme2	367359	367359
Natio Epargne	22494,38	[illegible]
Natio Ep. Capital	15147,91	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2147,51	[illegible]
Natio Ep. Obligations	221,79	[illegible]
Natio Epargne Retraite	130,22	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10405,46	[illegible]
Natio Epargne Valeur	524,69	[illegible]
Natio France Index	1037,94	[illegible]
Natio Immobilier	1203,81	[illegible]
Natio Inter	1835,89	[illegible]
Natio Monétaire	5278,47	[illegible]
Natio Opportunités	137,45	[illegible]
Natio Patrimoine	1419,52	[illegible]
Natio Perspectives	1144,91	[illegible]
Natio Placements	75422,14	[illegible]
Natio Revenus	1092,53	[illegible]
Natio Sécurité	11429,41	11429,41
Natio Valeurs	961,15	942,30
Nord Sud Dévelop.	2098,21	[illegible]
Oblicic-Mondial	3315,61	[illegible]
Oblicic-Régions	1148,69	[illegible]
Oblifutur	3848,50	[illegible]
Oblig. ttes caté.	229,04	[illegible]
Oblifion	1788,61	1770,90
Oblisécurité Sicav	5554,08	[illegible]
Oblitys D	575,84	[illegible]
Oraction	1575,59	1536,16
Patrimoine Retraite	292,57	286,83
Pervalor	598,55	586,81
Plénitude D	147,62	144,02
Poste Gestion C	42527,18	42527,18
Première Oblig. C	12748,48	12748,48
Première Oblig. D	11090,49	[illegible]
Proficius	995,42	[illegible]
Rentacic	167,75	[illegible]
Revenus Trimestr.	5372,12	[illegible]
Revenu-Vert	1202,73	1180,30
St-Honoré Pacifique	749,69	[illegible]
St-Honoré Réal.	9567,53	[illegible]
Sécuricic	2193,89	2193,89
Sécuritaux	1764,72	1764,72
Sensivalor	34691,14	[illegible]
SEVEA ◆	103,58	101,05
S.G. France opport. C	1436,40	[illegible]
S.G. France opport. D	1403,11	[illegible]
S.G. Monde opport. C	1013,06	993,20
S.G. Monde opport. D	1013,06	993,20
Sicav Associations	2332,96	2332,96
Sicav 5.000	520,46	510,25
S.I. Est ◆	1187,48	1152,89
Silvafrance	827,21	810,99
Silvam	453,58	444,69
Silvarente	231,59	227,05
Silvinter	551,70	540,88
Sogenfrance C	1359,53	1332,87
Sogenfrance D	1270,82	1245,90
Sogépargne	308,98	305,92
Sogevar	1189,30	1165,98
Soginter	1682,02	1649,04
Solstice D	2333,90	2328,08
State Street Act. Eur ◆	12568,10	12261,56
State Street Act. France ◆	11061,37	10791,58
State Street Act. Japon ◆	1341,20	1308,49
State Street Act. Monde ◆	1011,22	986,56
State Street Activ.Asie ◆	1528,34	1476,15
State Street Alloc.Franc. ◆	1052,41	1040,59
State Street Amér.Latine ◆	681,01	652,76
State Street Emer. Mts ◆	1473	1422,70
State Street États-Unis ◆	1340,11	1307,42
State Street OAT Plus ◆	1457,62	1443,19
State Str. Oblig. Monde ◆	1063,27	1032,74
State Street Spinnaker2 ◆	1182,02	1153,19
State Street Trésorerie ◆	1325,04	1325,04
Stratégie Actions	936,58	900,56
Stratégie Rendement	1750,91	1695,89
Synthesis	15549,17	15244,28
Thésora C	895,04	886,18
Thésora D	850,72	842,38
Trésor Plus	1743,39	1726,19
Trésor Trimestriel	1036,75	1026,49
Trésoricic	168943,82	168943,82
Trésorys	253879,23	253879,23
Trilion	5244,37	5177,07
Uni-Associations ◇	119,67	119,67
Uni-Foncier	1217,04	1187,36
Unifrance	613,46	598,50
Uni-Garantie C	1658,06	1627,14
Uni-Garantie D	1348,12	1322,98
Uni Régions	1351,83	1318,86
Univar ◇	296,07	296,07
Univers Actions	1721,12	1679,14
Univers Obligations	2177,73	2137,12
Valorg ◆	2369,76	2334,74
Valreal	34031,49	34014,48
Winterthur St-Honoré	249,44	238,13

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

RISQUES L'explosion du marché des appareils électroniques portables, des téléphones aux ordinateurs en passant par les consoles de jeux, a entraîné une augmentation importante des perturbations électromagnétiques. ● LE FONCTIONNEMENT de ces appareils (mais aussi les lignes à haute tension ou les transformateurs) génère des champs magnétiques qui, eux-mêmes, suscitent l'apparition de courants parasites sur tout conducteur électrique proche insuffisamment protégé. ● LES PACEMAKERS, mais aussi les commandes électriques des avions de ligne peuvent être gravement perturbés par ce phénomène, avec les dangers que cela représente. ● LES GÉANTS de l'électronique sont parfaitement préparés à la nouvelle directive européenne qui sera plus difficile à appliquer pour les PME et frappera durement les produits bas de gamme.

L'Union européenne ouvre la chasse aux parasites électromagnétiques

La nouvelle norme sur les appareils trop sensibles aux perturbations porte aussi un coup dur aux importations de produits électroniques bas de gamme

TOUS LES APPAREILS électriques vendus dans l'Union européenne depuis le 1er janvier doivent être quasiment insensibles aux parasites électromagnétiques. L'affaire est d'importance, tant pour les usagers que pour les industriels.

« La pollution électromagnétique menace d'atteindre des seuils intolérables », avertit Pierre Le Ruz, expert en rayonnements non ionisants et directeur scientifique de la société de recherche en environnement Imotep, à Laval. Un pilote d'Alitalia vient d'en faire à nouveau l'expérience à Turin. Le 1er janvier, il a dû atterrir en commande manuelle, les automatismes de bord ayant été déréglés par le téléphone cellulaire qu'un voyageur avait omis d'éteindre.

La pollution électromagnétique provient du champ magnétique généré par un appareil électrique. Les variations de ce champ induisent un courant parasite dans tout conducteur voisin. C'est ce phénomène qui provoque des zébrures sur l'image télévisée, des grésillements dans le téléphone, des déclenchements inopinés d'alarmes et des perturbations sur les micro-ordinateurs. Les stimulateurs cardiaques, les instruments de mesure et les machines-outils y sont également sensibles. Dans l'armée, on évoque à mots couverts des déclenchements involontaires de tirs...

Au cours des dix dernières années, la pollution électromagnétique s'est considérablement aggravée avec l'explosion du marché des téléphones portables et sans fil et la multiplication des lignes haute tension et des transformateurs. De plus, les matières plastiques, en se substituant aux métaux dans les boîtiers d'appareils, les carrosseries des véhicules, voire le fuselage des avions, ont affaibli le blindage des équipements.

DES AVIONS AUX HÔPITAUX

Pour se protéger, les compagnies aériennes en sont réduites à interdire l'usage d'ordinateurs portables, de téléphones ou de baladeurs lors du décollage et de l'atterrissage des avions. Les hôpitaux, quant à eux, proscrivent les téléphones cellulaires à proximité de leurs appareils.

Devant ces risques multiples, le législateur est intervenu. En 1989, une directive européenne a défini des seuils limites d'émission et d'immunité. *« Les normes prévoient par exemple que les appareils doivent fonctionner normalement même sous une décharge électrostatique de 8 kilovolts »*, explique Yvon L'Ollivier, expert en compatibilité électromagnétique (CEM) dans le groupe Bull.



On estime à 50 000 le nombre des industriels concernés en France par la directive CEM. Les poids lourds de l'informatique, des télécoms et de l'électronique industrielle ne sont pas pris de court. Depuis plus d'une décennie, ils appliquent les normes nord-américaines, scandinaves ou allemandes pour vendre sur ces marchés. A Eybens, près de Grenoble, Hewlett Packard investit 10 millions de francs dans la construction d'une cage anéchoïques qui mesure le rayonnement des appareils jusqu'à 10 mètres de distance. Le *nec plus ultra* en la matière.

Mais la plupart des PME ne se sont réveillées qu'au dernier moment. *« Depuis six mois, nous débordons de demandes de tests que nous n'arrivons pas toujours à satisfaire »*, déplore Yvon Judéaux, qui dirige une agence du laboratoire compétent Emitech, à Angers. Pour ceux qui produisent en petite série, la pilule est amère. Il leur faut compter entre une demi-journée et deux jours d'essais pour contrôler chaque série, à raison de 8 000 à 12 000 francs la journée.

SUR SIMPLE DÉNONCIATION

Appliquée strictement, la directive CEM renchérira de quelques pourcentages le coût des produits. Dans la conjoncture actuelle, il est peu probable que l'administration mette en péril la survie des entreprises pour quelques volts/mètre ou ampères/mètre de trop. D'ailleurs, le voudrait-elle qu'elle n'en aurait pas les moyens. En effet, les laboratoires publics sont loin d'avoir le niveau d'équipement requis. Ils ne pourront donc sévir que contre les produits clairement hors normes.

La directive européenne a été traduite en droit français en 1992 et son application est obligatoire depuis le 1er janvier. Constructeurs et importateurs sont tenus d'apposer sur leurs produits le logo « CE » qui atteste du respect des normes européennes sur la CEM.

Libre à eux de continuer à vendre des appareils électriques non conformes. Mais, sur simple dénonciation, l'administration des douanes peut les saisir et leur infliger une amende de 10 000 francs par produit, voire de 250 000 francs s'il y a utilisation frauduleuse du logo « CE ». *« La menace est à prendre au sérieux*, insiste Pierre Le Ruz. *D'autant que la loi rend les dirigeants responsables à titre personnel et pas seulement au titre de leur entreprise. »*

L'administration et les industriels ne cachent pas leur souhait d'utiliser la directive CEM pour assainir les importations. Ainsi elle risque de porter un coup fatal aux entrepreneurs qui se sont fait une spécialité de vendre des micro-ordinateurs en intégrant des composants de Taïwan. Elle rendra plus risquées les promotions de certains hypermarchés sur, par exemple, des lots de téléviseurs importés de Corée.

Louis Bertrand

Le très grand froid pique les physiciens

AUSSI SPECTACULAIRES qu'elles puissent paraître, les découvertes des chercheurs restent souvent bien modestes face aux prouesses de la nature, qui a pratiquement tout inventé. Pourtant, dans le domaine du froid, les laboratoires l'ont depuis longtemps dépassée. Ils ont allégrement franchi la barre mythique des 2,7 kelvins (270,5 degrés Celsius au-dessous de zéro), qui est celle du rayonnement résiduel, témoin « fossile » des origines de l'univers, et donc du big-bang.

Depuis des années, les physiciens des très basses températures flirtent donc avec le zéro absolu (- 273,15 degrés Celsius ou 0 kelvin), ce qui leur permet d'observer le comportement intime de la matière dans des conditions extrêmes et d'envisager la mise au point d'horloges très spéciales pour mesurer le temps avec une précision inégalée (*Le Monde* du 30 juin 1995).

Ceux de l'Ecole normale supérieure ont ainsi, dès 1990, refroidi un gaz d'atomes de césium à 2,5 millionièmes de degrés (2,5 microkelvins) du zéro absolu. Plus récemment, une équipe américaine de Boulder (Colorado), conduite par Eric Cornell, a franchi une étape de plus. Elle a réussi à abaisser la température d'atomes de rubidium à seulement 35 milliardièmes de degré (35 nano-kelvins), mettant ainsi en évidence un nouvel état de la matière décrit en 1924 par Albert Einstein et connu sous le nom de « condensat de Bose-Einstein» !

A quand le prochain record ? On peut se le demander, lorsque Frank Pobell et Wolfgang Wendler, de l'université de Bayreuth (Allemagne), annoncent triomphalement avoir refroidi un échantillon de platine à 3 microkelvins, soit une température presque cent fois plus basse que celle des Américains. Supercherie ? Non : il y a froid et froid. Et celui obtenu sur un nuage de quelques centaines à quelques millions d'atomes dans les laboratoires de l'École normale ou dans ceux de Boulder n'a rien à voir avec celui mesuré sur des échantillons de métal dont chaque fraction de gramme contient des milliards de milliards d'atomes.

Cette nouvelle performance dans la course aux très basses températures, proches du zéro absolu, ouvre-t-elle une porte sur un nouveau monde ? *« Du point de vue de la physique elle-même, il n'y a rien de plus. Passer de quelques microkelvins – le dernier record – à 3 microkelvins, c'est comme passer de 140 à 150 km/h avec une voiture »*, explique Henri Godfrin, directeur au Centre de recherches sur les très basses températures (CNRS) de Grenoble. Cela n'a rien d'une révolution. Mais il faut reconnaître que cette compétition, qui oppose en Europe les équipes finlandaise d'Helsinki, britannique de Lancaster, française de Grenoble et allemandes de Jülich et de Bayreuth pour le refroidissement intense d'échantillons de matière solide, donne lieu à de superbes prouesses technologiques.

UNE FUSÉE À PLUSIEURS ÉTAGES

La technique utilisée tient de la fusée à étages. Le premier permet d'abaisser la température jusqu'à 4,2 kelvins (- 269° C environ) grâce à un bain d'hélium liquide extrêmement froid. Le deuxième fait appel à un réfrigérateur d'un type particulier – le réfrigérateur à dilution – mettant en œuvre un mélange d'hélium-3 et d'hélium-4 et qui, comme le sel en présence d'eau, extrait de l'énergie du système, ce qui le refroidit un peu plus. Les Européens sont les champions de cette technique, qui permet d'atteindre couramment quelques millièmes de kelvins.

Pour franchir une nouvelle étape, une troisième opération est nécessaire. C'est la « désaimantation adiabatique (sans échange de chaleur avec l'extérieur) nucléaire ». Pour comprendre la nature de cette méthode au vocable un peu abscons, *« il faut se demander*, écrivait *La Recherche* dans son numéro de juillet-août 1984, *ce qu'est la température d'un système »*. Si l'on considère les petits aimants élémentaires (moments magnétiques nucléaires) contenus dans les noyaux des atomes d'un barreau de cuivre, on remarque que, à température ordinaire, tous ces spins s'agitent en tous sens et pointent dans des directions aléatoires.

A température très basse, il suffit d'appliquer un fort champ magnétique à l'ensemble, pour que cet apparent désordre s'organise. Les aimants deviennent « plus ordonnés » sans que la température du cuivre baisse pour autant. Toute l'astuce est alors d'isoler thermiquement le cuivre du monde extérieur pour qu'il ne se réchauffe pas et de baisser en quelques heures le champ magnétique. Cette modification des conditions d'expérience conduit alors l'échantillon à rechercher un nouvel équilibre, ce qui se traduit par un nouveau refroidissement.

Le premier, le physicien allemand Nicholas Kurti a démontré, en 1956, la validité de cette technique, reprise depuis par tous les laboratoires du monde. Frank Pobell et son assistant sont de ceux qui l'ont améliorée et ont su l'adapter à un échantillon de platine.

Jean-François Augereau

La molécule de l'année

L'un des résultats les plus remarquables obtenus par les physiciens du grand froid a été la confirmation, en 1995, d'une hypothèse formulée en 1924 par Albert Einstein et Satyendra Bose. Ce travail théorique prévoit l'existence d'un nouvel état de la matière aux propriétés inattendues, le condensat de Bose-Einstein. Dans les conditions ordinaires, les atomes d'un gaz fusent dans toutes les directions comme autant d'individualités. Mais, lorsqu'ils sont sous forme de condensat, ils perdent leur identité propre, se comportent tous de la même manière. Leur vitesse, leur direction et leur niveau d'énergie sont strictement les mêmes.

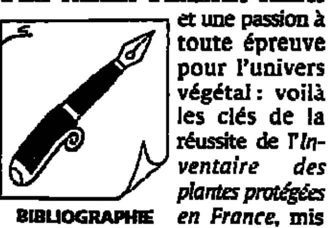
Pour créer une telle curiosité, il faut des températures extrêmement basses. C'est ce qu'Eric Cornell et Carl Wieman de l'université de Boulder (Colorado) sont parvenus à obtenir avec un gaz d'atomes de rubidium refroidis à une température de seulement 35 milliardièmes de degré au-dessus du zéro abolu (– 273,15 degrés Celsius) observant ainsi le premier condensat de Bose-Einstein que le magazine *Science* vient d'élire « molécule » de l'année.

■ ESPACE : deux des astronautes de l'équipage de la navette spatiale américaine Endeavour, Leroy Chiao et Daniel Barry, ont effectué, lundi 15 janvier, une sortie dans l'espace d'environ six heures. A cette occasion, ils ont testé une plate-forme portable, destinée à les aider dans leur tâche et à leur éviter des déplacements inutiles pour chercher matériel et outils. Ils ont par ailleurs étudié les systèmes d'installation d'une sorte de cordon ombilical rigide d'alimentation électrique, qui sera utilisé lors de la construction de la future station spatiale internationale Alpha. Une seconde sortie de six heures et demie devrait en principe avoir lieu mercredi 17 janvier, à moins que les problèmes (bouchon de glace) que connaît le système de climatisation de la navette ne viennent contrarier cet emploi du temps. – *(AFP.)*

■ HOMMAGE : l'Assemblée nationale se met – un peu tardivement – à l'heure de Louis Pasteur, dont on célébrait l'an passé le centenaire de la mort. Du 23 janvier au 22 février, sa galerie accueillera une double exposition : « Louis Pasteur », consacrée à l'homme et à son œuvre, et « L'Institut Pasteur au service de la santé ». Les députés pourront également y découvrir une soixantaine d'aquarelles du peintre René-Charles Jaugey, et parcourir à travers elles, de Dole à Marnes-la-Coquette, les lieux qui jalonnèrent la vie du savant.

Plantes sauvages cherchent protection

CINQ ANS d'un travail méticuleux, des dizaines d'expéditions dans l'Hexagone, vingt ans de botanique active derrière soi, un réseau d'une centaine d'amateurs éclairés et une passion à toute épreuve pour l'univers végétal : voilà les clés de la réussite de l'*Inventaire des plantes protégées en France*, mis au point par Philippe Danton et Michel Baffray.


BIBLIOGRAPHIE

Cette œuvre de bénédictin rassemble 442 dessins finement exécutés, 493 photographies en couleur et 445 cartes de répartition géographique. Soit une fiche complète pour chacune des espèces de plantes sauvages protégées par l'arrêté ministériel de 1982, révisé en août dernier et dont la liste doit prochainement paraître au *Journal officiel*.

Cet ouvrage, réalisé avec le concours du ministère de l'environnement, de l'Association française pour la conservation des espèces végétales et de la Fondation Yves Rocher, est aussi pratique qu'attractif. *« Nous avons voulu donner un visage aux plantes menacées*, explique Philippe Danton. *Pas seulement par souci esthétique, mais aussi pour permettre à chacun de les reconnaître dans la nature et donc de mieux les respecter. »* Aux côtés des classiques noms – savant (en latin), local, de famille et du descripteur – s'ajoute ainsi, en peu de mots, l'essentiel de ce qu'il faut savoir de ces plantes menacées : statut de protection, description, répartition nationale et continentale, écologie, niveau de menace, espèces proches à ne pas confondre...

Ainsi apprend-on que les touffes d'aconit corse, aux fleurs d'un joli bleu violacé, ne se retrouvent que dans le massif de l'Incudine, sur le plateau du Coscione et dans quelques vallons adjacents. Pourtant, cette rareté végétale ne fait l'objet d'aucune mesure conservatoire locale. En fait, bien peu de ces plantes couchées dans des listes de protection nationale ou européenne sont effectivement respectées.

« La végétation la plus menacée est celle du bord de mer et des zones humides, comme les tourbières et les marais », précise Philippe Danton.

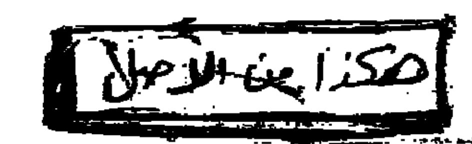
NE PAS DÉRANGER

Là où l'aménagement urbain et agricole accélère la fragmentation des paysages naturels, les populations de plantes ont tendance à se réduire comme peau de chagrin. Les textes de loi interdisent de *« déranger »* ou d'*« abîmer »* l'habitat de ces plantes. Mais l'exemple de la drosera bretonne, qui a réussi à faire reculer de plusieurs centaines de mètres l'implantation d'une université, est sans doute unique. Ce déclin végétal n'est pas dû à l'absence de lois, mais à leur manque d'application. Une exception tout de même : un cueilleur d'*Eryngium alpinum*, espèce plus connue sous le nom de sabot de Vénus, a été récemment condamné à 10 000 francs d'amende et à 3 000 francs de dommages et intérêts au profit du parc national des Ecrins. Pis, l'article L 25 du code rural prévoit une peine pouvant s'élever jusqu'à 60 000 francs d'amende (le double en cas de récidive) assortie de six mois de prison !

Cet arsenal répressif n'a pourtant pas empêché la disparition de certaines plantes défendues par la République. Au tableau des victimes « protégées », une colchique des alentours de Nice (*Colchicum cupanii*) dont on a perdu trace, ou encore cette ombellifère corse (*Naufraga balearica*), sans doute broyée par les mâchoires de quelque cochon sauvage.

Vincent Tardieu

★ ***Inventaire des plantes protégées en France*, de Philippe Danton et Michel Baffray. Editions Nathan, 296 p, 295 F jusqu'au 29 février (349 F au-delà).**



Jean-Philippe Fleurian stoppe l'aventure australienne de Stefan Edberg

A la veille de ses trente ans, le Suédois a été éliminé du tournoi où il fut deux fois champion et trois fois finaliste par le Français, plus âgé que lui et qui sortait des qualifications

Deux têtes de série sont tombées mercredi 17 janvier à Melbourne, lors du deuxième tour des Internationaux de tennis d'Australie. Le Sud-Africain Wayne Ferreira (nº 9), handicapé par une blessure à la cuisse dès le début de la partie, a été éliminé par le Slovaque Karol Kucera (6-1, 6-3, 6-2). L'Ukrainien Andreï Medvedev (nº 14) s'est incliné face à l'Américain Patrick McEnroe (0-6, 2-6, 6-2, 6-3, 6-2). Chez les femmes, Monica Seles, tête de série nº 1, a poursuivi sa promenade de santé. L'Américaine s'est qualifiée pour le troisième tour en effaçant la Slovaque Katarina Studenikova (6-1, 6-1). L'Argentine Gabriela Sabatini (nº 6) a battu la Slovaque Karina Habsudova (6-3, 6-4), les Américaines Mary Joe Fernandez (nº 9) et Chanda Rubin (nº 13) ont éliminé respectivement l'Espagnole Maria-Antonia Sanchez-Lorenzo (6-2, 6-0) et la Slovaque Tina Krizan (6-7, 6-2, 6-3).

MELBOURNE
de notre envoyée spéciale

Bien sûr, son jeu n'est plus porté par ce regard aiguisé, ce coup de poignet un peu plus sec qui faisaient sa régularité de virtuose. Mardi, Stefan Edberg s'était sorti *in extremis* d'un match semblable. Il avait ferraillé durant cinq sets contre le Tchèque Jiri Novak. Les failles de l'âge masquées par un culot de gosse, il était allé attraper sa victoire en montant incessament au filet. En face, l'autre avait finalement pris peur. Stefan Edberg serait donc encore un peu là. On oublierait un peu qu'il ne reviendra pas l'an prochain.

Il y a un mois, l'ancien numéro un mondial a annoncé sa retraite à la fin de la saison. Après dix ans passés parmi les dix meilleurs mondiaux, il a terminé vingt-troisième en 1995. Sa conclusion en fut simple : « *J'ai assez joué comme cela*, expliqua-t-il. *Je vais ouvrir une fondation Stefan Edberg pour permettre aux jeunes joueurs d'avoir les mêmes chances qui m'ont été données à mes débuts.* »

Stefan Edberg est revenu en Australie en sachant que les adieux les plus émouvants se feraient ici, à Melbourne, où il a gagné deux fois en 1985 et 1987 et fut trois fois finaliste en 1990, 1992, 1993. Bien qu'il soit un champion venu d'ailleurs, les Australiens l'ont adopté pour tous les matches fous disputés ici qu'il laissera dans les mémoires, tous ces cinquièmes sets échevelés. Ils l'ont plaint aussi d'avoir échoué par trois fois dans le nouveau sanctuaire des Internationaux d'Australie, le stade de Flinders Park, où les courts en *rebound ace* ont remplacé le gazon.

AFFECTION ET AFFLICTION

Les Australiens auraient voulu le garder encore un peu avec eux, pour applaudir ce jeu de service-volée dont Edberg reste le modèle, sinon le maître. Pour fêter avec lui ses trente ans, le 19 janvier. Et rêver, pourquoi pas, le porter amoureusement, à l'horizon des quarts de finale et peut-être... Mercredi, ils se sont entassés dans les tribunes du court nº 1 pour lui crier leur affection, pour leur affliction lorsqu'il a dû serrer la main de Jean-Philippe Fleurian en vaincu. Symbole : éliminé dès le deuxième tour, Stefan Edberg accusait son plus mauvais résultat depuis sa première apparition à Melbourne, en 1983.

Un peu de fatigue et ces coups qui ne passent plus comme avant, Stefan Edberg entre dans la partie à l'aveuglette, trop lent sur ses jambes, faisant trop d'erreurs. En face, il y a Jean-Philippe Fleurian. Le Français est plus vieux qu'Edberg, mais il s'est extirpé des qualifications. C'est dangereux, un joueur qualifié. Le genre à toujours rester jeune. L'homme a joué des matches longs, il a eu peur. Lors des deux derniers tours des qualifications, il a sauvé deux balles de match : « *Mes adversaires pourraient être là, à ma place* », souffle-t-il.

Fleurian sert comme un perdu des balles à la trajectoire fuyante, « *pour le faire sortir du court. C'est le plus difficile avec lui. Il est toujours dans le court* », dit-il. Edberg courbe l'échine. Son corps semble ignorer le tempo d'antan. Et puis il y a ce service qui n'existe pas ; et, aux changements de côté, il essuie soigneusement sa mèche blonde et s'interroge dans le cordage de sa raquette. Il n'est pas assez monté au filet, asticoté par ce grand Français qui le cloue bien trop souvent au fond du court, cet univers du jeu où le Suédois s'est toujours senti emprunté. Il voudrait servir mieux pour venir à nouveau embrasser la volée.

Pour deux sets, une illusion. Des offensives et des défenses au filet, des esquives de passing-shots et cette légèreté dans l'exécution, cette omniprésence du talent. Pas assez longtemps. Edberg est fatigué, Fleurian reprend espoir, trouve des failles, sert toujours des balles aussi fusantes. Edberg est dépité malgré les cris qui montent encore plus fort.

Quand il parvient si rarement à engager correctement, ses services lui reviennent plus fort encore, et la volée s'éloigne encore de lui. Quand la cinquième manche vient, il pense encore gagner, comme il l'a fait si souvent. Jean-Philippe Fleurian se souvient, déjà : « *L'ambiance était incroyable. Il y avait ce public... Tout le monde était pour lui, mais pas contre moi. C'est vrai, Edberg ne jouait pas d'une façon extraordinaire. Mais il était fabuleux sur les points importants. Ce sont les deux derniers jeux. L'intensité est au maximum. Il lutte, il me renvoit des points incroyables. J'avais envie de l'applaudir tellement c'était beau. C'est vraiment bizarre de battre Stefan Edberg. Il y a toute son histoire. C'est un gentleman. Je me suis surpris à me dire : quand même, le pauvre, tu ne vas pas le battre ! C'est la dernière fois qu'il vient ici.* »

Bénédicte Mathieu

Quatre Français se qualifient pour le troisième tour

Outre Jean-Philippe Fleurian, Guillaume Raoux s'est qualifié mercredi 17 janvier pour le troisième tour des Internationaux d'Australie, face à l'Australien Ben Ellwood (6-3, 6-4, 7-6). Chez les femmes, Julie Halard s'est défaite de l'Italienne Francesca Lubiani (6-2, 0-6, 6-2) et doit rencontrer Monica Seles au troisième tour. Alexandra Fusai a également éliminé l'Américaine Jolene Watanabe (7-6, 7-6). En revanche, Alexia Dechaume-Balleret a été battue par la Japonaise Ai Sugiyama (6-2, 6-2).

Mardi 16 janvier, Arnaud Boetsch avait confirmé au premier tour son statut de nouveau leader du tennis français en dominant Guy Forget (4-6, 7-6, 6-3, 6-3), au terme d'une rencontre sans grand éclat et perturbée par le vent. Mary Pierce, tenante du titre, avait aisément battu l'Autrichienne Petra Schwarz (6-3, 6-1), se qualifiant pour le deuxième tour.

Fabien Barthez suspendu deux mois ferme pour consommation de cannabis

LE FOOTBALLEUR Fabien Barthez, gardien international de l'AS Monaco, contrôlé positif, à cause de traces de cannabis à l'issue du match de championnat de France de football Nantes-Monaco, le 3 octobre, a été suspendu pour quatre mois, dont deux avec sursis, par la Commission de contrôle et de dopage de la Fédération française de football (FFF), mardi 16 janvier. « *Le joueur ayant renoncé par écrit à faire appel de la sanction, la procédure est close* », a annoncé la FFF. Fabien Barthez, qui a plaidé coupable lors de son audition, reconnaissant, selon son avocat, avoir commis « *une bêtise passagère* », pourra rejouer à partir du 16 mars. Le gardien de but, numéro deux en équipe de France, n'a donc pas perdu toutes ses chances de pouvoir disputer le championnat d'Europe en juin en Angleterre.

Le statut d'international de Fabien Barthez ne lui a pas valu la sanction d'une sévérité exemplaire que beaucoup lui prédisaient. Il se voit simplement condamné à deux mois de sursis supplémentaires par rapport aux peines précédemment infligées par la Commission de contrôle et de dopage à deux joueurs convaincus de consommation de cannabis : Franck Fontan, le gardien de but réserviste de Bordeaux, et Stéphane Paille, l'ex-attaquant de Mulhouse. Le ministre des sports, Guy Drut, a fait savoir qu'il réunirait les présidents de la FFF et de la Ligue pour « *envisager avec eux des mesures préventives et dissuasives* » face à la « *multiplication des cas de dopage au cannabis* ».

Malgré les résultats de leurs basketteurs, les clubs yougoslaves se vident de leurs talents

Limoges s'est incliné mardi face au Partizan de Belgrade (103-90), en Coupe d'Europe

BELGRADE
correspondance

C'est un vieux dicton, que les Yougoslaves d'avant guerre aimaient à asséner comme un résumé de leur formidable réussite : « *Soulève une pierre, et tu trouveras un sportif.* » Ils y trouvaient une explication presque rationnelle à leurs talents de compétiteurs. Aujourd'hui, l'humour noir des temps de crise a détourné l'adage : « *Soulève une pierre, et tu trouveras un visa.* » Voilà de quoi l'on rit jaune, de Subotica à Kotor, dans tous ces clubs désertés de l'ex-Yougoslavie. Quatre longues années de fuite des talents ont vidé le pays démantelé. « *Notre sport national tient debout mais ses fondations s'écroulent* », déplore un supporteur de l'Etoile rouge.

La Yougoslavie nouvelle formule gagne encore, certes. En six mois, depuis la levée des sanctions sportives, ses basketteurs sont devenus champions d'Europe des nations à Athènes, ses handballeurs ont douché les champions du monde français en match de qualification à l'Euro 96 et ses footballeurs ont dominé la Colombie, lors d'un tournoi amical à Hongkong. Mais, contrairement aux équipes nationales, ses clubs dépérissent. Réduits à jouer dans le bac à sable serbo-monténégrin, Partizan, Etoile rouge, Novi Sad, Metaloplastika..., ces clubs qui sont le ferment et la richesse des sélections nationales ont vu fuir leurs vedettes vers des championnats étrangers plus ludiques et lucratifs que ces poules à huit clubs disparates, bricolées à la hâte pour maintenir une once de suspense (*Le Monde* du 29 novembre).

A l'image de celle de l'ex-URSS, l'explosion de la Yougoslavie a contraint les organisateurs à morceler les compétitions et à piocher dans un réservoir de plus en plus restreint. Aujourd'hui, la notoriété des jeunes footballeurs de l'Etoile rouge ne dépasse pas le boulevard de l'Armée-Nationale qui longe son stade. Ils s'appellent Ivan Adzic (vingt-deux ans) ou Milan Lesnjak (vingt ans) et sont déjà bien heureux de voir évoluer, depuis le banc de touche de la sélection nationale, leurs modèles quasi trentenaires, les Savicevic, Prosinecki ou Pancev qui portaient le maillot étoilé il y a encore quatre saisons.

Le onze yougoslave, entraîné par Slobodan Santrac, ancien du Partizan, est presque exclusivement composé d'« étrangers », vendus, très cher, à des clubs d'Europe de l'Ouest à partir de 1991. « *Il ne faut pas se réjouir de la réussite des équipes nationales*, juge Ivan Curkovic, ancien gardien de but stéphanois et président du football au Partizan. *C'est de la poudre aux yeux. Nos internationaux sont les derniers survivants d'une génération talentueuse formée au pays et partie à maturité. Les clubs, même riches, sont en pleine déconfiture. Et sans clubs de haut niveau, c'est la faillite à terme du sport.* »

LES ENTRAÎNEURS SONT LÀ

Cette saison, l'Etoile rouge, championne d'Europe des clubs en 1991, a terminé son parcours continental au mois d'août, au premier tour de la Ligue des champions. « *Ce sera très très difficile pour nous de revenir dans le circuit européen* », poursuit Curkovic, dont le club, deuxième du championnat 1994-1995, a été écarté de la Coupe de l'UEFA en raison du trop faible indice de la Yougoslavie.

Le fossé est encore plus béant chez les basketteurs. Le cinq majeur vainqueur du Championnat d'Europe à Athènes évolue entièrement à l'étranger. Les Divac, Danilovic, Djordjevic, Bodiroga ou Paspalj, vingt-six ans et demi de moyenne d'âge, sont depuis longtemps des stars de la NBA ou des championnats européens. Pour l'heure, le Partizan, transformé en équipe de juniors, s'est fait piteusement sortir, chez lui, du Championnat d'Europe des clubs par un médiocre Benfica de Lisbonne. Transféré en Coupe d'Europe, le vainqueur du Final Four de 1992 n'a pu rebondir dans cette épreuve de consolation. Malgré leur victoire face à Limoges (103-90), mardi 16 janvier à Belgrade, les hommes de Ranko Zeravica ont déjà perdu toute chance de qualification. Ils sont désormais plus impliqués dans la course au transfert que dans l'avenir européen de leur club.

Les clubs ont malgré tout poursuivi la politique de formation qui avait fait leur succès et permis au Partizan, par exemple, de remporter dix coupes européennes, tous sports confondus. « *Nos juniors sont excellents*, note Slobodan Santrac, *parce qu'ils sont bien formés. Heureusement, les entraîneurs n'ont pas suivi l'exode des joueurs et je crois que nous avons toujours les meilleurs du monde. Mais à vingt ans, de ces jeunes joueurs, seuls les moins bons resteront au pays.* » La mise en quarantaine sportive, conséquence du conflit, n'est pas l'unique responsable de la désertification du paysage sportif yougoslave. En 1991, devant la pression conjuguée des vedettes de l'Etoile rouge et des besoins de devises, le gouvernement serbe décidait d'abroger la loi interdisant à tout joueur de quitter le pays avant vingt-sept ans révolus. « *Cette loi n'était pas morale*, juge Ivan Curkovic, qui en fut l'une des plus grandes victimes et dut attendre l'âge requis avant de rejoindre les Verts, *mais elle avait au moins le mérite de maintenir un équilibre.* »

Désormais, l'équilibre est rompu. L'hémorragie chez les sportifs les plus doués continue. Les sélections nationales, parmi les prétendantes au titre olympique à Atlanta, en basket et handball notamment, se préparent sur les bords de la mer Noire, en Grèce ou en Italie. Certains de leurs joueurs ne sont pas retournés au pays depuis quatre ans. Sous les pierres de l'ex-Yougoslavie, on trouve de moins en moins de sportifs.

Françoise Chaptal

RÉSULTATS

BASKET-BALL
COUPE D'EUROPE DES CLUBS MESSIEURS
Tour de demi-finale
Poule A

Partizan Belgrade (You.)-Limoges (Fra.)	103-90
Jalguris Kaunas (Lit.)-Vitoria (Esp.)	75-86
Ostende (Bel.)-Hertzeliya (Isr.)	55-71

Classement : 1. Jalguiris Kaunas, 15 pts ; 2. Limoges, 13 ; 3. Vitoria, 13 ; 4 Partizan Belgrade, 11 ; 5 Hertzeliya, 10 ; 6. Ostende, 10.

FOOTBALL
CHAMPIONNAT DE FRANCE D1
23e journée
Match en retard

Nice-Nantes	1-0
COUPE DE LA LIGUE Huitième de finale	
Match en retard	
Metz (D1)-Lille (D1)	2-0
COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS	
Liberia-Gabon	2-1
Tunisie-Mozambique	1-1

SKI ALPIN
COUPE DU MONDE MESSIEURS
Géant d'Adelboden
1. M Von Gruenigen (Sui.) ; 2. U. Kaelin (Sui.) ; 3. T. Stiansen (Nor.) ; 4 F. Nyberg (Suè.) ; 5. A. Vogl (All.).
Classement provisoire de la Coupe du monde de géant : 1. M. Von Gruenigen (Sui.), 620 pts ; 2. L. Kjus (Nor.), 435 ; 3. U. Kaelin (Sui.), 421 ; 4 H. Knaus (Aut.), 306 ; 5. F. Nyberg (Suè.), 266.
Classement général provisoire : 1. L. Kjus (Nor.), 956 pts ; 2. M. Von Gruenigen (Sui.), 690 ; 3. A. Tomba (Ita.), 616 ; 4. G. Mader (Aut.), 569 ; 5. H. Knaus (Aut.), 562.

Impressionnante Philadelphie

Cité américaine historique, la plus grande ville de Pennsylvanie est aussi une exceptionnelle vitrine de la peinture française qui fête le retour dans ses murs de la collection Barnes


DESSINS DOLCE

PHILADELPHIE
de notre envoyé spécial

Le dimanche 24 juillet 1951, Albert Coombs Barnes brûlait un « stop », percutait un semi-remorque et était tué sur le coup. Né pauvre soixante dix-neuf ans plus tôt, dans un quartier populaire du sud de Philadelphie, ce businessman, enrichi par la vente d'un antiseptique nommé Argyrol, mourait milliardaire. Entré en art comme on entre en religion, il avait arpenté, un chéquier à la main, ateliers et galeries parisiens. Pour, de 1912 à 1951, se constituer la plus importante collection privée au monde d'art moderne et de toiles des impressionnistes. Un véritable trésor accroché aux murs de sa résidence néo-Renaissance de Merion, faubourg cossu de Philadelphie.

Une ville qui, grâce à lui, occupe aujourd'hui, avec New York et Washington, une place privilégiée dans le club très fermé des destinations culturelles américaines. Avec des arguments propres à séduire une clientèle européenne qui, pourtant, l'oublie encore trop souvent. A commencer par un harmonieux mariage architectural qui juxtapose le baroque de son City Hall, les styles nouille et art déco, et l'audace d'une poignée de gratte-ciel à l'ombre desquels se pressent les maisons basses d'un quartier historique dont les édifices en brique rouge racontent les grandes heures de la naissance de l'Union. A quoi s'ajoutent une réelle francophilie, une indéniable qualité de vie et une diversité ethnique, source de tensions, certes, mais aussi de richesses, notamment culinaires. Une Amérique urbaine à dimension humaine, esthète, épicurienne et BCBG. A savourer à pied ou en calèche. De jour comme de nuit quand s'ouvrent les portes de l'Académie de musique, rendez-vous prisé des mélomanes.

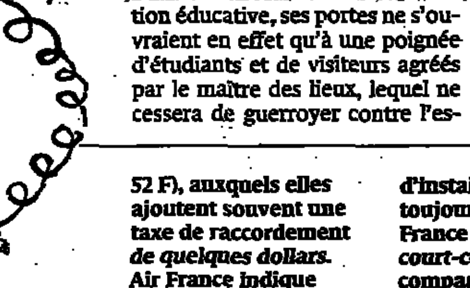
Une fois qu'il a jeté un œil, perplexe, sur la fameuse Liberty Bell (une cloche de bronze fêlée, symbole vénéré des Américains) et épuisé les charmes des rives de la Delaware, reste au voyageur à savourer le festin artistique concocté par une cité qui, pour *« promouvoir le sens du beau »*, n'a pas hésité à décorer ses rues de sculptures. Au menu, l'Academy of the Fine Arts, riche en impressionnistes américains, et le Rodin Museum, qui, après Paris, revendique la plus importante collection d'œuvres du sculpteur français. Un musée miniature situé au centre d'une majestueuse perspective (inspirée des Champs-Elysées) qui mène à l'imposant palais néo-classique abritant le Philadelphia Museum of Art. Troisième musée américain par l'importance de ses collections, mais le seul dont le fronton s'orne de sculptures polychromes et l'esplanade, des empreintes de Sylvester Stallone qui tourna ici les premières images de la saga *Rocky*.

En fait, il faudrait la résistance physique prêtée à ce boxeur américain pour explorer la totalité des galeries d'un édifice dont les richesses laissent pantois. Des *Grandes Baigneuses* de Cézanne aux sculptures de Brancusi et aux œuvres de Marcel Duchamp en passant par *Les Tournesols* de Van Gogh et les *Trois Musiciens* de Picasso. Sans oublier de superbes vitraux provenant de la Sainte-Chapelle, une maison de thé japonaise, un palais chinois, un temple indien, des cloîtres romans et un palais vénitien. On en sort ébloui et, croit-on, comblé. Comment imaginer qu'à quelques kilomètres de là attend un autre trésor, la Fondation Barnes ? Un trésor estimé à quelque 15 milliards de francs ! Des tapisseries, des céramiques, des meubles, des sculptures, notamment africaines, mais surtout pas moins de huit cents toiles : 181 Renoir (dont *Les Baigneuses*), 69 Cézanne (dont les *Joueurs de cartes* et *Les Grandes Baigneuses*), 60 Matisse (dont Le Bonheur de vivre et une vaste fresque murale, *La Danse*, commandée spécialement à l'artiste), 44 Picasso (dont *L'Ascète* et *Acrobate et jeune arlequin*), 18 Douanier Rousseau, 14 Modigliani (dont un *Nu couché vu de dos*) et 7 Van Gogh. Sans compter les Monet, Manet, Degas, Seurat (avec les célèbres *Poseuses*), Toulouse-Lautrec, Soutine, Delacroix, Courbet, Corot, Watteau et Gauguin, pour s'en tenir aux plus grands.

La croisade de Richard Glanton

Pendant des années, les administrateurs nommés avant sa mort par le docteur Barnes ont cadenassé les grilles de la Fondation. En mars 1961, une décision judiciaire l'obligera, en contrepartie de son statut fiscal privilégié, à ouvrir ses portes deux jours et demi par semaine. Dans son testament, le docteur Barnes avait confié sa Fondation à la Lincoln University, un modeste établissement fréquenté par des étudiants noirs. Aux commandes depuis juillet 1990, un avocat noir de quarante-cinq ans, Richard H. Glanton, a obtenu le droit d'organiser une seule et unique exposition itinérante, qui a rapporté près de 80 millions de francs. De quoi financer la rénovation de la galerie, qui a rouvert ses portes en novembre. Mais la croisade de Richard Glanton se poursuit. En septembre, la justice, invoquant la vocation pédagogique de la Fondation, a décidé de limiter l'accès de la galerie à trois jours et demi par semaine, et son prix d'entrée à 5 dollars.

L'avocat en demande le doublement et souhaite que le musée puisse ouvrir six jours par semaine. Il a donc saisi la Cour supérieure de Pennsylvanie. *« Si je n'obtiens pas gain de cause,* menace Richard Glanton, *je serai contraint de fermer la galerie. »*



VOCATION ÉDUCATIVE

Des œuvres qui, pendant des années, ont été « enterrées vivantes » dans l'écrin de la fondation créée, en 1922, par le docteur Barnes. Prisonnières de sa vocation éducative, ses portes ne s'ouvraient en effet qu'à une poignée d'étudiants et de visiteurs agréés par le maître des lieux, lequel ne cessera de guerroyer contre l'establishment artistique local qui, de son côté, s'obstinera à ignorer les théories esthétiques peu orthodoxes de celui qui s'était donné pour mission d'ouvrir l'art à l'homme de la rue.

Autant de chefs-d'œuvre qui n'auront déserté ces lieux qu'une seule et unique fois, à l'occasion d'une récente exposition itinérante qui attirera plus de 4,5 millions de visiteurs, dont près de 1,5 million à Paris. De retour au bercail, les voilà de nouveau juxtaposés, dans une vingtaine de salles, selon quatre-vingt-seize savantes et symétriques compositions murales mêlant, audacieusement, artistes, époques et pièces de ferronnerie, selon des critères esthétiques mûrement réfléchis. Une présentation déroutante, conforme aux théories du docteur Barnes et de ses conseillers, qui pourra choquer certains, mais dont l'originalité n'est pas le moindre des charmes de cette fascinante galerie.

Patrick Francès

CARNET DE ROUTE

● **VOYAGE.** Vol quotidien non stop de *Paris* à *Philadelphie* sur USAir : renseignements au tél. : (1) 49-10-29-00, n° azur 36-63-22-22, ou sur Minitel : 3615 USAir. Tarif promotionnel *en février* : 1 946 F, de Paris, si on passe la nuit de samedi à dimanche sur place. Jusqu'au 15 mai, Forum Voyages (11, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-86-66 et dans ses 24 agences, Minitel 3615 FV) programme un forfait week-end avec l'avion, 2 nuits (quatre hôtels au choix), les petits déjeuners et 2 entrées à la Fondation Barnes, au Musée d'art et à l'Académie des beaux-arts. De 3 735 F à 4 230 F (au Bellevue) par personne, en chambre double.

● ***FONDATION BARNES.*** *Au 300* N. Latch's Lane, à Merion, à 15 minutes en taxi du centre-ville ou par le bus 44. Renseignements au 610/667-0290. Le jeudi, de 12 h 30 à 17 heures, les vendredi, samedi et dimanche, de 9 h 30 à 17 heures. Entrée : 5 $. Les moins de 12 ans ne sont pas admis. Pour visiter, on peut emprunter une cassette (en anglais). A voir aussi, l'arboretum qui jouxte la galerie.

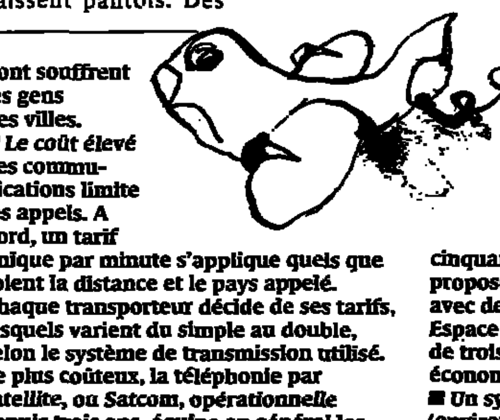
● **SÉJOUR.** Haut de gamme, The Bellevue (215/893-1776), au sommet d'un édifice classé, avec bar anglais, salle à manger panoramique et salon bleu pour les brunchs dominicaux. Plus abordable, The Thomas Bond House B&B (12 chambres), dans une vieille maison du quartier *historique. Côté bonnes tables, la* City Tavern, Sanson Street Oyster House, Cutters, Cary Restaurant, Spring Mill Cafe, Dickens Inn, La Truffe et, pour le *jazz* et le blues, le Zanzibar Blue et Warmdaddy's. Chez Jim's Steak, de savoureux sandwiches à la viande émincée.

● **ENVIRONS.** A portée de train (l'occasion d'admirer la 30th Street Station), le comté de Lancaster, fief des amish, une communauté de mennonites popularisée par le film de Peter Weir, *Witness*. On y mène une vie rustique, vouée à la Bible, à *l'agriculture et à l'artisanat. En* direction opposée, Atlantic City et ses hôtels-casinos déments.

● **RENDEZ-VOUS.** En 1996, la seule étape américaine de la rétrospective Cézanne (30 mai-18 août) et une exposition sur son influence dans la peinture américaine (14 juin-29 septembre).

● **LIRE ET REGARDER.** Le Routard et le Guide Bleu côte Est (Hachette). L'*Official Visitors Guide*, dans les hôtels ou au Visitors Center, 16th St et JFK Blvd. *L'Étrange Docteur Barnes*, d'Alain Boublil (Albin Michel). Les numéros 495 et 522 de la revue *Connaissance des arts*, un CD-ROM (PC/Mac, Corbis, 400 F), et le catalogue édité par la RMN/Gallimard/Electa.

Téléphoner dans les nuages



■ *Insérer la carte de crédit et prendre le* récepteur, situé dans l'accoudoir. Attendre que le voyant vert s'allume, puis la tonalité. Composer le numéro. Raccrocher pour mettre fin à la communication : voilà l'affaire réglée. Air Canada donne le mode d'emploi en français et en anglais dans son magazine de bord. Passer un coup de fil à 10 000 mètres d'altitude est devenu un jeu d'enfant. Qu'il tienne du romanesque *ou de l'utile, cet appel a un parfum de* magie pour qui en découvre l'usage. Au même titre que le fax, déjà à la disposition des passagers sur les vols Cathay Pacific et American Airlines, et dont on s'étonne toujours qu'il puisse transmettre instantanément un mot, à peine écrit, à l'autre bout de la planète. Au nom du progrès, les cabines d'aéronef sont à leur tour contaminées par la téléphonite aiguë dont souffrent les gens des villes.

■ *Le coût élevé* des communications limite les appels. A bord, un tarif unique par minute s'applique quels que soient la distance et le pays appelé. Chaque transporteur décide de ses tarifs, lesquels varient du simple au double, selon le système de transmission utilisé. Le plus coûteux, la téléphonie par *satellite*, ou *Satcom*, opérationnelle depuis trois ans, équipe en général les avions long-courriers. La planète est couverte par quatre satellites géostationnaires. Trois organismes concurrents, Comsat, Satellite Aircom et Skyphone, se partagent le marché. A titre d'exemple, ce dernier recommande un tarif de 6,60 dollars US par minute. Les compagnies gonflent la note, jusqu'à demander 10 dollars la minute (environ 52 F), auxquels elles ajoutent souvent une taxe de raccordement *de quelques dollars.* Air France indique qu'une vingtaine de ses appareils long-courriers (une cinquantaine prévus à fin 1996) proposent la téléphonie par satellite, avec des combinés dans chaque siège Espace (ex-classe affaire et première) et de trois à cinq combinés pour la classe économique, rebaptisée Tempo.

■ *Un système moins cher pour l'usager* (environ 25 F la minute), fonctionne avec des stations-relais terrestres. C'est notamment le Jetphone, téléphone cellulaire conjointement développé par France Télécom et British Telecom, et qui a fait depuis peu son apparition sur le Vieux Continent. La moitié des avions de ligne américains disposent d'un système comparable. Ce procédé, qui permet d'appeler le monde entier, est en cours d'installation sur les vols européens ; toujours en période de tests sur Air France et Air Inter pour les moyen et court-courriers. *Les passagers de la* compagnie nationale devraient, d'ici à la fin de l'année, pouvoir téléphoner de leur siège. Les premiers Airbus A 320 et Boeing 737 équipés seront en service dès mars 1996.

■ Mention spéciale pour United Airlines, qui annonce un combiné téléphonique sur tous les sièges, dans toutes les classes, en Boeing 777, entre Paris et Washington, avec la possibilité de se faire appeler dans l'avion. Enfin British Airways, dont les téléphones ne sont en service que sur ses lignes intérieures, met au point un système ludique interactif, avec écran vidéo, qui devrait permettre, en outre, de réserver chambre d'hôtel, voiture ou place de spectacle. La guerre des loisirs à bord est déclarée.

Florence Evin

PARTIR

■ **AMSTERDAM OU LA CHALEUR DE L'HIVER.** L'hiver, Amsterdam, désertée par les touristes, appartient de nouveau à ses habitants. Afin d'inciter les visiteurs à découvrir le visage hivernal de la cité, l'Office du tourisme propose, jusqu'au 31 mars, *des hôtels à prix doux et* un passeport permettant de bénéficier d'entrées gratuites dans les musées (le Rijksmuseum et le Musée Van Gogh), de réductions sur les forfaits quotidiens des transports en commun, d'entrées à tarif réduit dans certains théâtres ou salles de concert. Situé au cœur du quartier historique, l'Hôtel Mercure Arthur Frommer participe à cette opération. Il en coûte 190 florins (environ 589 F) par personne pour un séjour de 2 nuits en chambre double avec petits déjeuners et passeport-découverte. De son côté, The Grand, un palace 5 étoiles situé dans l'ancien hôtel de ville du XVIIIe siècle, avec vue sur les canaux, propose une chambre double pour 1 160 F.

★ **Hôtel Mercure, réservation au 31-70-320-26-00. The Grand, au (1) 44-70-24-24. N° vert : 05-06-12-12.**

■ **PLONGER AUX MARQUISES.** Au milieu du Pacifique, Nuku Hiva, Ua Huka, Hiva Oa, Tahuata, Fatu Hiva... les Marquises. Brel et Gauguin les ont chantées et peintes. Le voyagiste Ultramarina propose de les découvrir à l'occasion d'une croisière à bord d'un catamaran de 18 mètres, véritable hôtel flottant, dont chacune des quatre cabines climatisées bénéficie d'une salle de bains privée. Le service est attentionné, les équipements de loisirs (planche à voile, kayak de mer, matériel de pêche) généreux. On alterne pique-nique sur des plages désertes et visite des sites archéologiques de la civilisation maorie. Sont également programmées, de décembre à avril, des croisières plongée d'une semaine. A partir de 12 100 F par personne pour 8 jours/7 nuits, en pension complète. Vol de Paris *via* Tahiti à partir de 10 000 F.

★ **Renseignements au 70, rue Pernety, 75014 Paris, numéro vert 05-04-06-63, ainsi qu'à Nantes au (16) 40-89-34-44. Autre spécialiste de la plongée, Subexplor : renseignements auprès de Carole Dufour, au (1) 40-39-99-33.**

هكذا من الأصل

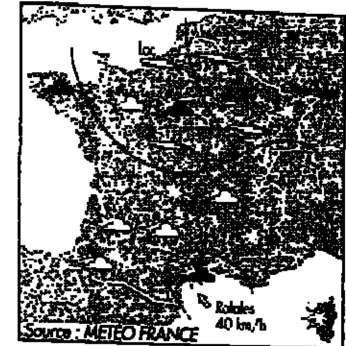
Brouillards sur le Nord-Est, soleil au sud

LE BLOCAGE anticyclonique se poursuit les prochains jours. La cellule de hautes pressions qui s'étend de la Sibérie àl'Atlantique interdit tout débordement de perturbations. Avec l'absence de vent, les brouillards persistent sur le Nord-Est, emprisonnant l'air froid près du sol. Les faibles entrées maritimes se perpétuent sur le Languedoc-Roussillon. Sur le reste du pays, les brouillards matinaux laisseront place à un soleil vaillant. Jeudi matin, sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne-Ardenne, l'est de l'Ile-de-France, la Bourgogne, l'Alsace-Lorraine, la vallée de la Saône et le Lyonnais, la grisaille sera très tenace, avec des brouillards généralisés et localement givrants. La dissipation en cours de journée se limitera à la Côte d'Opale, l'Ile-de-France, l'ouest de la Bourgogne et le Lyonnais. Les sommets vosgiens et jurassiens bénéficieront d'un soleil généreux dès le matin.

Sur la Bretagne, la Normandie, les Pays de Loire, le Centre et l'ouest de la Bourgogne, les brouillards seront nombreux le matin, et laisseront progressivement la place à un ciel peu nuageux, dominé par les éclaircies. Des nuages un peu plus nombreux gagneront la Bretagne dans l'après-midi. Sur le Languedoc-Roussillon et les Cévennes, les nuages prédomineront, poussés par un petit vent de sud-est. Quelques débordements nuageux concerneront également la vallée de la Garonne et ses pourtours. Sur le reste du pays, au sud de la Loire, les quelques brumes et brouillards, présents notamment dans les vallées, laisseront rapidement la place à une journée très ensoleillée.

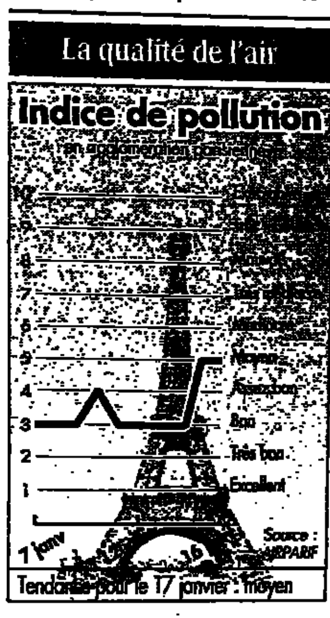
Les températures matinales seront légèrement en baisse et s'étageront de – 3 degrés sur le Nord-Est à 0 degré sur l'Ile-de-France et jusqu'à 6 degrés sur le littoral atlantique et près de la Méditeranée. L'après-midi, le thermomètre affichera de 0 degré près des frontières du Nord-Est à 4 degrés sous la grisaille ou 7 degrés sous le soleil, jusqu'à 14 degrés sur la Côte d'Azur,15 sur le Sud-Ouest, voire 17 degrés sur le Pays basque.

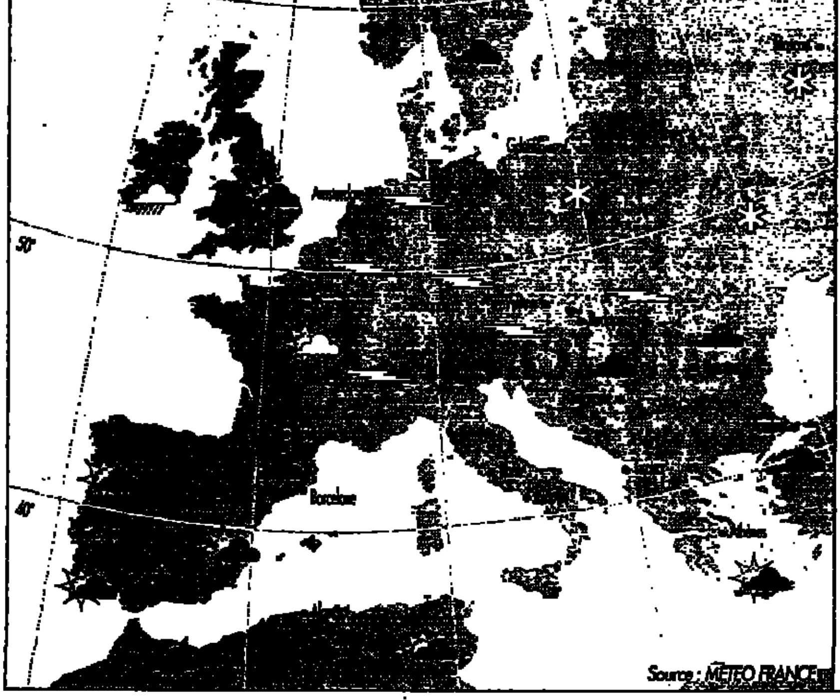
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 18 janvier vers 12h00

La qualité de l'air





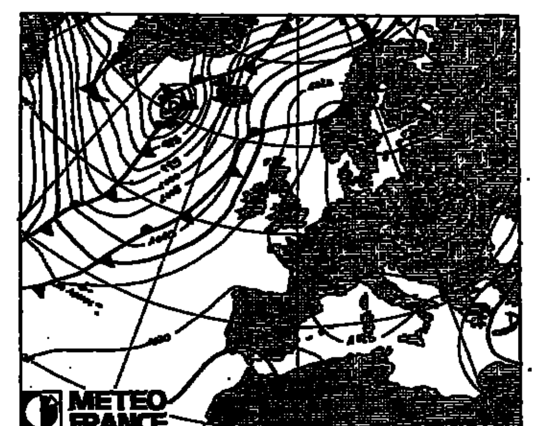
Prévisions pour le 18 janvier vers 12h00

- Ensoleillé
- Eclaircies peu nuageux
- Nuageux courtes éclaircies
- Brumes et brouillard
- Très nuageux ou couvert
- Pluie ou bruine
- Averses
- Orages
- Vent fort
- Neige

TEMPÉRATURES du 16 janvier maxima/minima

FRANCE					
AJACCIO	15/8	GRENOBLE	8/0	TOURS	15/4
BIARRITZ	15/5	LILLE	10/1		
BORDEAUX	14/5	LIMOGES	16/3		
BOURGES	14/2	LYON	11/2		
BREST	14/8	MARSEILLE	17/8		
CAEN	12/3	NANCY	2/– 1		
CHERBOURG	12/4	NANTES	15/5		
CLERMONT-F.	16/0	NICE	13/7		
DIJON	3/1	PARIS	12/4		
FORT-DE-FR.	30/21	PAU	16/4		
		PERPIGNAN	18/8		
		POINTE-À-PIT.	30/20		
		RENNES	12/2		
		ST-DENIS-RÉUNION	30/25		
		ST-ÉTIENNE	12/2		
		STRASBOURG	2/0		
		TOULOUSE	16/11		

ÉTRANGER							
ALGER	21/5	CHICAGO	– 2/– 7	LISBONNE	17/10	PRETORIA	27/17
AMSTERDAM	7/1	COPENHAGUE	0/– 1	LONDRES	10/5	RABAT	19/9
ATHÈNES	9/4	DAKAR	25/18	LOS ANGELES	19/11	RIO DE JAN.	31/23
BANGKOK	35/23	DJAKARTA	31/23	LUXEMBOURG	1/– 2	ROME	14/4
BARCELONE	16/12	DUBAI	21/12	MADRID	14/7	SAN FRANC.	12/9
BELGRADE	2/– 2	DUBLIN	12/6	MARRAKECH	19/13	SANTIAGO	30/10
BERLIN	0/– 1	FRANCFORT	2/1	MEXICO	24/5	SÉVILLE	15/10
BOMBAY	30/20	GENÈVE	4/2	MILAN	7/– 1	ST-PÉTERS.	– 2/– 3
BRASILIA	29/22	HANOÏ	26/19	MONTRÉAL	2/– 23	STOCKHOLM	1/– 2
BRUXELLES	12/1	HELSINKI	0/0	MOSCOU	– 7/– 7	SYDNEY	28/21
BUCAREST	1/– 4	HONGKONG	26/17	MUNICH	– 2/– 3	TENERIFE	18/14
BUDAPEST	4/– 5	ISTANBUL	3/– 1	NAIROBI	25/16	TOKYO	20/12
BUENOS-AIRES	28/20	JÉRUSALEM	20/6	NEW DELHI	16/13	TUNIS	18/8
CARACAS	29/21	KIEV	– 9/– 13	NEW YORK	6/– 6	VARSOVIE	– 4/– 13
		KINSHASA	31/22	PALMA DE MAJ.	18/9	VENISE	9/– 2
		LE CAIRE	19/10	PÉKIN	2/– 9	VIENNE	2/– 4
		LIMA	23/18	PRAGUE	1/– 6		



Situation le 17 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 19 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La mode d'hiver

C'EST à Paris, toujours à Paris, que non seulement la mode française, mais l'élégance internationale raniment sans cesse leur souffle. L'amour de la femme et l'exaltation de l'esprit sont, je crois, en matière de goût, les principales raisons de notre privilège ; Paris devient de ce fait la capitale des idées nouvelles, des inventions charmantes, où le présent enrichit le passé dans une perpétuelle contradiction.

Je n'en veux pour preuve que les tendances actuelles de la mode. Chez les couturiers, nous sommes étonnés de découvrir, dans une même collection, l'épaule en V, arrondie, ou naturelle. La taille mince contraste avec des hanches rebondies bien féminines. Au cours de l'hiver 1945-1946, la silhouette prend de l'importance, et le profil s'accuse. Si la canadienne reste très « décollée » et le manteau vague, chez certains couturiers du moins, la jupe perd de l'ampleur, dessinant davantage les formes. Les tailleurs noirs, stricts, sont égayés par des paillettes ou de savantes broderies d'or. L'innovation du jour (il en faut une) est le tailleur de soierie.

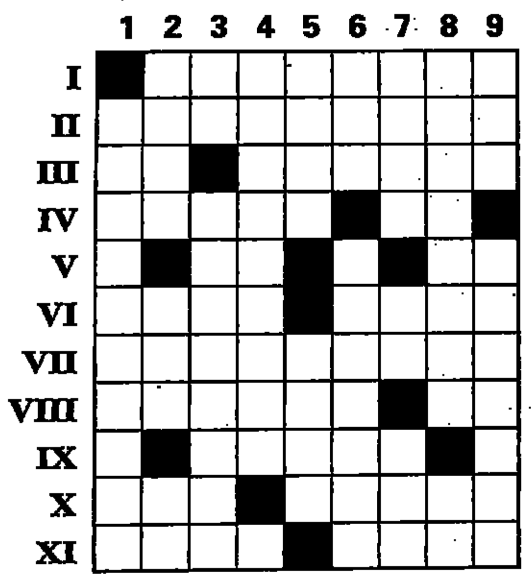
La gamme des robes est très variée, c'est le grand attrait de la saison. La jupe s'allonge, l'ampleur est généralement projetée en avant, mais le corsage dessine le buste. Elle va de l'uni au ton gai, ou de l'écossais éclatant, se portant sous la chaude veste fourrée, à la robe d'après-midi aux drapés fantaisistes, d'idée parfois osée, où l'intérêt se concentre sur un détail : une manche, une encolure. Le véritable contraste se trouve dans les robes du soir, où la plus ample jupe côtoie le drapé grec.

Ainsi, en dépit des événements et des difficultés, Paris continue à donner naissance à toutes les créations les plus variées.

Mariane Roland-Marcel
(18 janvier 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6737



HORIZONTALEMENT

I. Pièce pour une seule personne. – II. Faire une mauvaise opération. – III. Nappe à la hauteur. Comme l'ovaire du pommier. – IV. Comme une partie exigeant une belle. En forme. – V. Une personne. Devint vraiment bête. – VI. Ses frères étaient de vrais pirates. Magistrat étranger. – VII. Lettres qui peuvent former un chiffre. – VIII. C'est parfois traiter comme une morue. Symbole. – IX. Produit qui servait autrefois à l'entretien. – X. Il faut généralement lui faire faire un tour avant de rentrer. Apportaient un peu de poésie. – XI. Dialecte celtique. Est extrait d'une gousse.

VERTICALEMENT

1. Pouvait être moins chargée quand il y avait de bons directeurs. – 2. Plus gros à Milan qu'à Bruxelles. D'un auxiliaire. Un élément transuranien. – 3. Fleuve. Sont grattées par les greffiers. – 4. Mange dans les bois. – 5. Peut faire rougir des fronts. En Allemagne. – 6. Il faut creuser pour le trouver. Pas retenus. – 7. Elément de test. Symbole. Ville des Pays-Bas. – 8. Les dauphins leur servaient de montures. Pronom. – 9. Celle de la République ne dura pas longtemps. Qui ne fait pas avancer.

SOLUTION DU N° 6736

HORIZONTALEMENT

I. Coupeuses. – II. Haridelle. – III. Es. Palais. – IV. Mi. Amènes. – V. Ise. – VI. Taon. Al. – VII. Ejectable. – VIII. Taries. Cs. – IX. Tuners. – X. Eger. Eude. – XI. Sel. Essen.

VERTICALEMENT

1. Chemisettes. – 2. Oasis. Jauge. – 3. Ur. Eternel. – 4. Pipa. Acier. – 5. Edam. Oter. – 6. Uélé. Nasses. – 7. Slang. Us. – 8. Elie. Alcade. – 9. Sessiles. En.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Les sept aéroports britanniques gérés par le groupe BAA ont accueilli 91,8 millions de passagers en 1995, ce qui représente une hausse de 5,8 % par rapport à 1994. Pour la même période, l'aéroport de Londres-Heathrow enregistre une progression de 5,3 %, avec 54,1 millions de voyageurs ; celui de Londres-Gatwick une progression de 6,3 %, avec 22,3 millions de voyageurs et celui de Londres-Stansted une progression de 19,4 % avec 3,89 millions de voyageurs. Le trafic passagers de Southampton a augmenté en un an de 8 %. 5,4 millions de personnes ont emprunté l'aéroport de Glasgow (– 0,6 %), 3,2 millions celui d'Edimbourg (+ 9,3 %) et 2,2 millions celui d'Aberdeen (+ 3,8 %). – *(AFP, Bloomberg.)*

■ **INDE.** Une compagnie indienne s'est associée à la compagnie britannique L and R Leisure pour lancer le train touristique le plus luxueux et le plus cher du monde. Ce train, qui devrait entrer en service au début de l'année prochaine, pourra transporter une cinquantaine de passagers dans quinze wagons et effectuera deux circuits de plus de 2 000 kilomètres chacun, l'un dans le nord de l'Inde, l'autre dans le sud. Le tarif est fixé à 550 livres (environ 4 400 F) par passager et par nuit. – *(AFP.)*

■ **MAROC.** Les pluies qui se sont abattues ces dernières semaines sur le Maroc, les plus importantes qu'ait connues le royaume depuis dix ans, mettent un terme à près de trois années de sécheresse. A Tanger et à Tétouan, les autorités ont ainsi pu interrompre les liaisons de bateaux-citernes commencées en juin dernier qui apportaient plusieurs fois par semaine des millions de litres d'eau potable aux habitants. – *(AFP.)*

■ **AFRIQUE.** Une nouvelle compagnie aérienne, dont le siège serait à Dakar, devrait voir le jour en Afrique occidentale dans les six prochains mois. Le projet a le soutien du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire, du Togo, du Niger et du Bénin. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Vendredi 19 janvier

■ **DU SQUARE VIOLET** au square Saint-Lambert (50 F), 10 h 30, place Violet devant l'entrée du square (Odyssée).

■ **LE PALAIS ROYAL** et les passages du quartier (55 F), 10 h 30, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE DU LOUVRE :** les coptes (33 F + prix d'entrée), 11 h 30 ; les vases de Suger (33 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; exposition Emaux limousins du Moyen Age (33 F + prix d'entrée), 14 heures (Musées nationaux) ; de David à Delacroix (55 F + prix d'entrée), 14 h 45, sortie du métro Palais-Royal côté place Colette (Paris et son histoire) ; exposition Emaux limousins du Moyen Age (50 F + prix d'entrée), 15 heures, sous la pyramide devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris).

■ **LA COUR DE CASSATION** (45 F), 14 h 15, sortie du métro Cité (S. Rojon-Kern).

■ **LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** (55 F), 14 h 30, 58, rue de Richelieu (Christine Merle).

■ **DES TUILERIES** à la place Vendôme (60 F), 14 h 30, sortie du métro Tuileries (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE SAINT-PAUL SAINT-LOUIS** (37 F), 14 h 30, 99, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

■ **HÔTELS DU MARAIS DU TEMPLE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA HUCHETTE** et ses deux églises (50 F), 14 h 30, place Saint-Michel devant la fontaine (Emilie de Langlade).

■ **MUSÉE BOURDELLE :** exposition Centaures et centauresses (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 18, rue Antoine-Bourdelle (Odyssée).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LA RUE DU BAC** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Rue-du-Bac (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS :** exposition A l'ombre du Vésuve (55 F + prix d'entrée), 15 h 15, entrée de l'exposition (Paris et son histoire).

■ **L'ABBAYE DU VAL DE GRÂCE** et le souvenir d'Anne d'Autriche (37 F + prix d'entrée), 15 h 30, 1, place Alphonse-Laveran (Monuments historiques).

■ **MARAIS :** le quartier Saint-Paul (50 F), 15 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville face à la poste (Claude Marti).

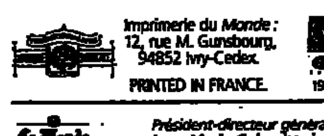
■ **GRAND PALAIS :** exposition Sérinde, terre de Bouddha (50 F + prix d'entrée), 16 heures, devant l'entrée (Christine Merle).

LES SERVICES DU *Monde*

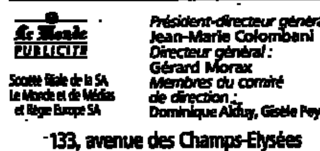
Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994



Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CINÉMA Les films de la semaine se gorgent du réel, aussi bien *No Sex Last Night*, « road movie » intime et impudique réalisé par Sophie Calle et Greg Shepard, que

PHOTOS D.R.







Visiblement je vous aime, dans lequel Jean-Michel Carré mêle fiction et documentaire. ● DE CHINE arrive *Ermo*, portrait de femme qui devient parabole, et de Grande-Bretagne une petite comédie pittoresque. ● *A HOLLYWOOD*, les grands studios s'interrogent sur l'efficacité des recettes qui leur garantissaient jusque-là le succès.

Un homme, une femme, l'Amérique, deux caméras

No Sex Last Night. A la fois metteurs en scène et acteurs, filmant chacun en vidéo, Sophie Calle et Greg Shepard traversent les Etats-Unis tout en tenant le journal impudique de leur couple en déliquescence.

Film franco-américain de Sophie Calle et Greg Shephard. Avec Sophie Calle et Greg Shephard. (1 h 15.)

C'est un film hétéroclite et désarçonnant. Un film qui n'existe que par hasard, et qui fait par hasard exister les choses. A moins que ce ne soit plus même un film et que le hasard n'y soit pour rien. En tout cas, cela commence ainsi : une voix féminine décrit à la première personne la genèse du film, tandis que des images s'inscrivent, comme dans le lointain, au centre d'un écran noir. Et ce « je » – sous lequel rien ne permet de ne pas subsumer Sophie Calle – raconte sa rencontre à New York, en 1989, d'un garçon qui l'a hébergée, le rendez-vous qu'elle lui a fixé à Paris en janvier 1990 et auquel il ne s'est pas rendu, et enfin ce coup de téléphone en janvier 1991 : « *C'est Greg Shephard, je suis à Orly, j'ai un an de retard. Voulez-vous me voir ?* » Lequel suscite ce simple commentaire : « *Cet homme savait comment me parler.* »

A la suite de quoi le récit elliptique se poursuit, juste assez pour informer le spectateur qu'en janvier 1992 le couple a décidé de traverser l'Amérique en voiture en se munissant chacun d'une caméra vidéo, leur relation s'étant dégradée à un point tel qu'ils ne s'adressaient quasiment plus la parole. Ce préambule préfigure en quelque sorte ce que le film en question – qui a au demeurant commencé – évoquera : une rhétorique de l'authenticité, associée aux plus intrigantes manipulations, une science roublarde de la narration camouflée sous un amateurisme de façade, un faux *road movie* au service d'une vraie catharsis amoureuse (l'inverse pouvant être également envisagé), un journal intime et croisé en forme de happening permanent.

Le voyage en question se fait sous l'invocation revendiquée du cinéaste Chris Marker, et sous celle, plus symbolique, de la panne. Au crédit du premier, les images du film qui alternent le mouvement et la succession de photogrammes (*La Jetée* était construit sur ce principe) formant une sorte de photomontage, assorties à un goût de la provocation et du commentaire travaillé qui les met à distance. Au registre de la seconde, deux niveaux qui, si l'on peut dire, s'interpénètrent : la panne quotidienne de la Cadillac qui véhicule le couple, et celle non moins régulière de Greg Shephard suscitant, devant les lits défaits du petit matin, cette ironique litanie de sa compagne : « *No sex last night* » (pas de sexe la nuit dernière). On se demande bien sûr qui des deux sortira vainqueur de ce voyage énervé à travers une Amérique aux paysages déprimés, parfois angoissants, mais où le miracle semble toujours à portée de caméra, comme en cet instant où elle montre littéralement la lune en plein midi.

MARIAGE-MINUTE

Quant aux protagonistes de ce duel, ils semblent ne plus pouvoir échanger un regard qu'à vidéos mouchetées : quelle stratégie, entre l'apathie fuyante de l'homme et l'opiniâtreté tendue de la femme, triomphera ? Il est douteux que le mariage-minute dans un *drive-in matrimonial* de Las Vegas, quand bien même il aura résolu momentanément le problème de la panne, constitue une réponse satisfaisante à cette question. Car l'épilogue de ce film, monté et signé à deux, réserve quelques surprises qui le rendent digne des *Jeux de l'amour et du hasard*, revisités en vidéo à la fin d'un siècle notoirement exhibitionniste et pathétique, le nôtre.

Jacques Mandelbaum

« Au départ, ce n'était pas un film, mais un piège d'amour »

« Qui de vous deux a eu l'idée de réaliser ce film ?

– **Sophie Calle :** L'envie de faire du cinéma, c'est Greg. Mais l'idée de ce film, c'est moi. A cette époque, nous vivions ensemble depuis un an et nous avions prévu de traverser l'Amérique. Notre relation s'était tellement dégradée que je savais qu'il refuserait, et je me suis dit que si je lui proposais de réaliser un film, ce qui était son rêve, j'avais une chance qu'il accepte. A New York, comme nous ne nous parlions vraiment plus du tout, j'ai eu l'idée d'utiliser deux caméras au lieu d'une.

– A quel moment le film a-t-il commencé à prendre forme dans votre esprit ? Etait-ce lors du tournage ou au moment du montage ?

– **S. C :** Pour moi, il n'a pris sa forme qu'au montage, car jusque-là je n'y avais jamais cru. Ce n'était pas un film, mais un piège d'amour. Lorsque nous sommes arrivés à San Francisco et que nous avons voulu voir ce que nous avions fait, nous avons eu la chance de tomber sur quelqu'un qui aimait mon travail photographique et qui nous a offert la possibilité de monter. Ce n'est qu'après dix minutes de montage que j'ai pensé que nous allions peut-être réaliser vraiment un film. Cela dit, j'avais bien été obligée de réfléchir au projet, puisque je « prétendais » vouloir réaliser un film. Sinon Greg ne serait pas venu. Ni lui ni moi ne savions nous servir d'une caméra, il nous a fallu trois jours pour découvrir que nous pouvions voir les images sitôt filmées, et c'est à ce moment-là que nous avons compris que la moitié de ce nous avions tourné était inutilisable. Ensuite, nous nous sommes aperçus que nous pouvions communiquer un peu lorsque la voiture roulait. Sitôt que nous sortions de la voiture, nous ne savions plus que nous dire. Vivants dans la voiture, figés à l'extérieur, en quelque sorte. De là est venue l'idée, nourrie également par le souvenir de Chris Marker et de *La Jetée*, d'utiliser des images fixes pour tout ce qui n'était pas filmé depuis la voiture. La contrainte technique répondait ainsi à la réalité de notre situation.

– Est-ce que, à un moment donné, vous ne vous êtes pas pris au jeu au point de devenir des personnages, et non plus tout à fait vous-mêmes ?

– **G. S. :** Non, je crois que j'ai toujours su qui j'étais...

– **S. C. :** Quand vous devez choisir dans soixante heures d'images, vous êtes forcément amené à infléchir dans un sens ou dans l'autre. Alors, bien sûr que tout au long de ce voyage je ne pensais pas qu'au sexe ou au coffre de sa voiture, mais c'est *ce qui reste dans le film.*

– Avez-vous eu toujours l'impression de dominer les événements qui se sont produits au cours du voyage ?

– **S. C. :** Ce qui se passait entre nous n'était pas très drôle... En effet, *j'ai parfois été surprise.* Surprise qu'il m'épouse, notamment. Sans ce film, il ne m'aurait jamais épousée. J'avais un avantage sur lui : comme je parlais à ma caméra en français, il ne comprenait pas ce que je disais, alors que j'entendais tout ce qu'il disait. Je pouvais donc dire vraiment tout ce que je pensais à chaque instant, alors qu'il devait se cacher, se contraindre. Je n'ai pas su pourquoi il m'épousait : c'était absurde, nous ne nous parlions plus, je l'avais entraîné *presque de force... Au montage*, il a bien fallu traduire tout ce qui avait été dit et nous avons alors l'un et l'autre découvert des choses. Les choses les plus cruelles sont donc apparues au montage, et c'est à ce moment que j'ai réalisé qu'il m'avait épousée pour apporter au film une tension dramatique. Finalement, nous avons eu ce que nous voulions : je voulais me marier et il voulait faire un film. *No Sex Last Night* n'est pas le constat de ce qui nous est arrivé dans la vie, mais l'élément qui nous a permis de vivre ensemble encore quelques semaines, de nous marier et de nous quitter.

– **G. S. :** Je crois que Sophie désirait plus le mariage qu'elle n'avait envie d'être mariée. Le rituel l'attirait. Si je refusais de l'épouser, il n'y avait pas de point fort dramatique, et donc pas de film.

– Qu'est-ce que le film a changé pour vous ?

– **S. C. :** Il m'a permis de régler mon problème de mariage. Il m'a épuisée, déprimée... Et je ne suis pas prête à *recommencer, même si* maintenant je peux regarder le film, ce que je n'ai pu faire pendant des mois.

– **G. S. :** En fait, il a tout changé. Sophie avait déjà un but, mais pas moi. Maintenant je sais ce que je veux faire : je suis en train de terminer un deuxième film.

– **S. C. :** Et tu sais que l'on peut produire un film avec seulement 200 000 francs. »

Propos recueillis par Pascal Mérigeau

Une artiste de la vie intime

QU'EST-CE QUE Sophie Calle va encore inventer ?, se demande-t-on, à chaque fois que cette artiste aux cheveux d'encre et à la peau trop blanche, âgée de quarante-trois ans, annonce sa dernière création. Depuis plus de quinze ans, elle trouve dans le mariage textes-photographies la meilleure *mixture – procès-verbal intime*, voyeur, impudique ou menteur – pour raconter ses obsessions, dévoiler sa vie, celle des autres.



PORTRAIT

Qu'on en juge ! En 1979, Sophie Calle invite au téléphone des hommes à venir dormir huit heures dans son lit pour les photographier. En 1980, elle suit des inconnus dans la rue, et les fixe en images. En 1981, embauchée comme femme de ménage dans un hôtel de Venise, elle photographie et raconte les objets intimes des clients. En 1981 encore, elle se fait suivre et photographier par un détective privé. En 1983, elle tombe sur un carnet d'adresses, contacte ceux qui y figurent pour dresser un portrait du propriétaire qu'elle dévoile dans *Libération*. En 1986, elle demande à des aveugles de naissance, qu'elle photographie frontalement, de lui raconter *« quelle est, pour eux, l'image de la beauté »*. On trouve dans le petit livre *Des histoires vraies* (Actes Sud, 1994) des traces (textes-photos) de son aventure avec Greg Shepard, qui sert de trame au film *No Sex Last Night*. Dans ce cadre, elle a organisé un faux mariage, avec mari, famille, amis, maire (Jean Bousquet), banquet et photo...

Chaque création de Sophie Calle est abracadabrante, drôle, poignante, désespérée toujours pleine d'émotion et a été présentée dans de prestigieux musées en France comme à l'étranger. Exhibitionnisme ? Sûrement. Mais comme Hervé Guibert, avec qui elle était très liée, Sophie Calle met en jeu sa vie, pour produire une œuvre juste et sincère.

M. G.

La paysanne fascinée par l'étrange lucarne

Ermo. Une fable critique sur la société chinoise actuelle à travers le portrait d'une jeune femme

Film chinois de Zhou Xiaowen, avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi. (1 h 30).

Ermo, jeune et belle paysanne d'une région arriérée de Chine, aurait peut-être continué à travailler d'arrache-pied pour faire vivre son vieux feignant de mari et son petit garçon. Si... si la grosse voisine acariâtre n'avait pas eu une télé qui fascine son fiston. Si la coopérative n'avait pas refusé cette année-là de lui acheter ses paniers. Si son très accommodant voisin ne lui avait pas proposé de l'emmener à la ville puis, là, trouvé un emploi.

Ermo est, en apparence, un film typique du cinéma chinois de la cinquième génération, drame paysan contemporain centré sur une figure féminine volontaire face à un environnement social hostile. Dans ce registre déjà, il est réussi. Grâce à la beauté et à la force de son interprète principale. Grâce, aussi, à la teneur documentaire qui affleure partout dans la fiction.

Ce n'est pourtant que le premier niveau d'un film qui en comporte *au moins trois*. Car *Ermo* est aussi une critique acérée du « cours nouveau » de la société chinoise, qui favorise l'enrichissement personnel et projette les secteurs archaïques de la société au contact d'une modernité superficielle et traumatisante. Un instinct de survie et un appétit du gain que l'on sent venu du fond des âges et de la misère se focalise ici sur l'acquisition d'une télévision, plus exactement du plus gros poste de télé de la région (alors qu'Ermo n'a pas l'électricité). Pour se l'offrir, contre l'avis de tous, elle s'épuise à la tâche, abandonne famille et village, va jusqu'à vendre son sang, littéralement vampirisée par son rêve.

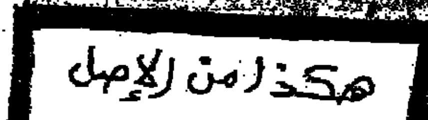


DESSIN MARC TARASKOFF

Filmant très simplement, presque « à plat », le véritable chemin de croix que s'impose la jeune femme, Zhou Xiaowen parvient à évoquer sans insister les multiples assonances que suscitent les tribulations de son héroïne, de la rencontre de la villageoise chinoise avec le village planétaire audiovisuel bariolé de sentimentalisme ringard et de mercantilisme aux rapports complexes à l'argent, où se mêlent avidité sans phrase et sens de l'honneur exacerbé. Surtout, dépassant le conte naturaliste, la mise en scène insuffle à cet enchaînement de faits une sorte de folie où se mêlent le désir sexuel et la haine de soi, l'hystérie du pouvoir et de la consommation, une violence physique à peine contenue qui entraîne parfois le film aux confins du cauchemar.

Mais il est parasité sans cesse par un humour à froid, lui aussi très brutal, qui achève de faire d'*Ermo* un objet étrange et complexe, parabole fantastique, ironique et cruelle qu'aurait sans doute aimé Luis Buñuel. Une fable paranoïaque critique de la plus belle eau trouble.

Jean-Michel Frodon



LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE MAIS DESCENDIT UNE MONTAGNE

Film britannique de Christopher Monger. Avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Kenneth Griffith. (1 h 35.)

Le titre est intrigant, sympathique, astucieux et un peu long. A l'image du film, qui raconte sur le mode enjoué la gentille histoire d'un petit village gallois, auquel les Anglais entreprennent de faire perdre son honneur, lequel culmine à... Justement, la question est là : pour quelques mètres de moins ou de plus, le mamelon qui fait la gloire du village est baptisé colline ou montagne. Et une montagne, c'est bien, c'est unique dans la contrée, c'est un symbole qui compte, alors qu'une colline, c'est banal et sans esprit. Raison pour laquelle l'Anglais a compris que la plus sûre façon d'atteindre le Gallois dans son honneur est de s'en prendre à sa colline. Pardon, à sa montagne. Sous un prétexte évidemment aussi fallacieux que prétendument topographique. Heureusement, les cartographes sont de bons bougres, finalement, et la bière et le charme des filles de Galles aidant (nous sommes en 1917 et la plupart des hommes sont partis pour la guerre), ils sauront faire bonne mesure.

Lui-même originaire d'un petit village et auteur du roman qu'il a choisi d'adapter, Christopher Monger s'est appuyé sur une distribution en accord avec le pittoresque du décor, de la situation et des personnages. Il en tire le meilleur parti, prompt à surprendre le regard qui boucle une scène, à débusquer la mine qui illumine un plan, à tirer la réplique qui fait mouche. Hugh Grant se prête au jeu avec une désinvolture toute british, bien entouré par une tribu d'acteurs rustiques. L'ensemble est agréable et roboratif, même si le réalisateur tire un peu trop sur la chaîne (de l'arpenteur). *P. M.*

MONEY TRAIN

Film américain de Joseph Ruben. Avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Jennifer Lopez, Robert Blake. (1 h 43.)

Money Train ne témoigne pas, *a priori*, d'une ambition particulière, sinon celle de suivre les règles imposées à n'importe quel film de genre contemporain. Ces règles rappellent parfois l'évidence d'une souveraineté du cinéma hollywoodien, quand il s'agit de révéler directement que les conventions, utilisées avec intelligence et légèrement perverties, sont des outils qui dévoilent efficacement une vérité du monde. Les personnages principaux de *Money Train* sont des policiers du métro new-yorkais, confrontés à une violence où l'ordinaire se mêle au spectaculaire.

Le scénario délaisse longtemps le principe d'une ligne de force dramatique et préfère procéder par un enchevêtrement de situations, accentuant ainsi l'idée d'une confusion qui serait celle de la réalité même alors que le traitement des péripéties renvoie, d'ailleurs avec :alent, aux exigences de la fiction de série. Les deux flics interprétés ɔar Wesley Snipes et Woody Harrelson s'immergent dans l'univers du nétro pour arrêter quelques misérables pickpockets et traquer un in:endiaire psychopathe jusqu'à ce que l'un d'entre eux, en révolte ontre une hiérarchie elle-même peu soucieuse de sa mission, tente le cambrioler le wagon transportant la recette de la compagnie du nétro. Le décor sert une dramaturgie où la pénombre et la topographie expriment le désordre, la vacance de la loi et la disparition 'une éthique fondamentale.

es moments les plus remarquables, situés dans les souterrains et les tations, où l'horizontalité des lieux inscrit symboliquement une ab:ence de classification morale, montrent un monde chaotique, où les aleurs ont disparu au profit d'un fonctionnement inhumain (des pets voleurs à la tire sont froidement abattus par l'équipe de protecon du wagon blindé) ou de la satisfaction d'appétits individuels (des oliciers se font braqueurs de trains).

ɔut, dans ce film à première vue banal, témoigne d'un affadissement :s grandes catégories morales dans un Occident qui se livre encore ı simulacre de leur pérennité (l'action se passe pendant les fêtes de ɔël et du Nouvel An). *Money Train* est signé d'un réalisateur qui, ec des films comme *Coupable Ressemblance* ou *Le Bon Fils*, avait désu démontrer, sans génie mais avec une vraie pertinence, que les chés du cinéma de série pouvaient cacher le malaise mental de :te fin de siècle. *Jean-François Rauger*

ONFIDENCES À UN INCONNU

n français de Georges Bardawil. Avec Sandrine Bonnaire, Wiln Hurt, Marie Dubois, Alexandre Kaidanovski. (1 h 32.)

ci un film comme on n'en fait plus, soit un objet assez désuet r évoquer la défunte « qualité française ». L'action se situe, entre x révolutions, dans le Saint-Pétersbourg de 1907, et oscille entre le :e cruel et l'intrigue policière. Natalia (Sandrine Bonnaire) est une e de fraîche date dont le dentiste de mari a eu la bonne idée de aire assassiner. Deux amants que tout oppose (l'un révolution:, l'autre réactionnaire) se la disputent égoïstement, concurrencés ın mystérieux inconnu (William Hurt) avec lequel la jeune femme rtagé un voeu sur un marché aux oiseaux.

lors, les clichés s'égaillent aussi joyeusement que les volatiles, le : délivrant une psychologie féminine pour le moins laborieuse et gue s'envolant en route. Cela au gré d'un scénario pantelant et caméra qui s'attarde faute de mieux sur un décor aussi potiche es personnages. Nul hasard si le film est inspiré d'une nouvelle ıléry Brioussov, dont l'afféterie décadente masque mal l'acadé:. Il restera donc de cette première œuvre quelques vues pitques de la ville de Saint-Pétersbourg, cartes postales d'une leur passée. *J. M.*

GAME

américain d'Andrew Sipes. Avec Cindy Crawford, William in, Stephen Berkoff, Christopher McDonald. (1 h 30.)

t grande, elle est belle, elle porte admirablement le jeans, le Tt le rouge baiser, elle est une animatrice charmante à la téléelle est un des mannequins les plus célèbres de la planète. our ses débuts au cinéma, Cindy Crawford n'a pas été gâtée. e dans le film d'Andrew Sipes, elle a à prononcer des phrases ıe souhaiterait pas au plus retors des hommes de loi.

ıario transparent la confronte à William Baldwin, de la brigade nicides (évidemment, elle en tombera amoureuse), et lance à suite les extrémistes de l'ex-KGB, génies de l'informatique et losif. C'est leur équipement qu'on admirera le plus, avec le rénent évolutif du T-shirt de Cindy. Elle paraît gênée qu'on lui : d'être décoiffée, même après une série d'explosions, et le šrateur ne lui donne aucun regard, n'ayant d'yeux que pour ages de Floride qui, il est vrai, sont splendides. *Henri Béhar*

CUN SA GUERRE

néricain de Jon Avnet. Avec Kevin Costner, Elijah Wood, inningham, Lexi Randall. (2 h 05.)

le John Avnet se veut la chronique, étalée sur quelques sele l'été 1970, de quelques personnages du Mississippi rural. rio entremêle l'histoire d'un vétéran du Vietnam, revenu de traumatisé et hanté par le souvenir d'une lâcheté commise s combats, et celle de ses deux enfants, qui consacrent leurs à construire une cabane dans les arbres. *A chacun sa guerre* ien des conventions particulières à une idéologie suffisamrale pour critiquer le racisme, le gâchis humain de la guerre ın et prêcher le pacifisme absolu (conseil constant du pernterprété par Costner à ses enfants), mais qui exalte les vervatrices et familiales.

sité du film ne le porte pas à tolérer les représentants de la uralité » qui forment la mauvaise famille, en opposition à èle, des héros. Au bout du compte, les quelques moments sont noyés dans des saynètes très artificielles. *J.-F. R.*

Rédemption d'un jeune fauve urbain

Visiblement je vous aime. Entre documentaire et fiction, Jean-Michel Carré filme l'histoire d'un jeune délinquant placé dans une institution spécialisée

Film de Jean-Michel Carré. Avec Denis Lavant, Dominique Froh, Vanessa Guedj, Jean-François Gallotte, Marie Roversi, Claude Sigala et les jeunes du « lieu de vie » Le Coral (1 h 40.)



DESSIN JACQUES VALOT

Jean-Michel Carré est partie prenante du cinéma dit d'intervention sociale, né de mai 68. Cofondateur, avec Yann Le Masson et Serge Poljinski, du collectif Le Grain de sable, en 1974, il signe à cette date son premier long-métrage documentaire, *Le Ghetto expérimental*, sur l'université de Vincennes. Cinéaste engagé, il sait toutefois se soustraire à l'embrigadement idéologique. C'est sans doute pourquoi avec *Alertez les bébés* (1978), vaste recueil de témoignages sur l'éducation soutenant une vision inquiétante du rôle de l'enfant dans la société, il est un des rares issus de cette mouvance alors en plein reflux à toucher un large public.

Ses films suivants, tournés pour le cinéma ou la télévision, s'attachent aux thèmes de l'emprisonnement (*Femmes de Fleury*, 1991, *Galères de femmes*, 1993) ou de la prostitution (*Les Trottoirs de Paris*, 1994) et contribuent à définir le style du cinéaste : long travail de préparation, écoute d'une parole d'ordinaire marginalisée, rejet du commentaire, mais revendication d'un point de vue. Et encore, dans la lignée d'un Jean-Luc Godard, cette idée qu'un film *« c'est un regard d'auteur, qu'il soit tourné dans une écriture documentaire ou de fiction »*. D'où l'alternance de la fiction et du documentaire dans son œuvre, voire leur utilisation dans un même film. Ce brouillage des frontières entre documentaire et fiction, que l'histoire du cinéma atteste, n'en demeure pas moins un inépuisable objet de débat.

Visiblement je vous aime penche à l'évidence vers la fiction. Fondé sur le désir de confronter les thèmes de la délinquance et de la folie, le film raconte l'histoire d'un jeune délinquant parisien, Denis Marin (impressionnant Denis Lavant), placé par un juge au Coral, une institution ouverte qui accueille en Camargue des jeunes en difficulté mentale et sociale. L'essentiel du film consistera dès lors à suivre la lente rédemption de Denis. Ou comment un jeune fauve urbain, englué dans l'hyper-violence du cycle répression-récidive, s'ouvre progressivement aux autres et à lui-même en se frottant à une réalité sociale et humaine à la fois différente et propice au respect de la différence. A ce parti-pris déclaré de fiction (acteurs professionnels, argument romanesque) correspond une utilisation du réel qui en entrave l'épanouissement : le choix du Coral, institution existante dont le fonctionnement et les rites font l'objet d'une approche quasi documentaire, ou encore l'interprétation de leur propre rôle par les jeunes psychotiques et le fondateur de ce « lieu de vie », Claude Sigala. Cette interférence tend davantage à désagréger le film qu'à y introduire de la distance. La candide linéarité de l'anecdote y est sans doute pour quelque chose, non moins que la gêne ressentie devant ces jeunes psychotiques cantonnés par cette même raison au rôle de faire-valoir. Il est intéressant de noter, à cet égard, que Le Coral, issu du courant de l'antipsychiatrie dans les années 70, est un lieu qui redouble dans son domaine le terreau et le parcours politiques du cinéaste.

La réponse aux questions qu'il pose viendra peut-être du (vrai ?) documentaire que Jean-Michel Carré compte tirer de son expérience au Coral, et dont on se demande s'il n'aurait pas été préférable qu'il précédât une fiction sans doute victime du principe qui l'a guidée.

J. M.

LES ENTRÉES À PARIS



■ **Le Tandem** Wayne Wang et Paul Auster continue de surprendre un marché qui s'est quelque peu endormi après les excellents résultats enregistrés en fin d'année 1995 : *Brooklyn Boogie* réalise près de 43 000 entrées dans quinze salles et se situe ainsi à quelques encablures seulement de Smoke, qui avait totalisé 48 000 entrées dans dix-neuf salles en première semaine et qui progresse tranquillement vers les 250 000 entrées.

■ **Les « Show Girls »** de Paul Verhoeven sont arrivées en force, pour se situer en dessous des 100 000 entrées en première semaine. Sur quarante-trois écrans, c'est un bon résultat, mais en deçà des scores réalisés par *Basic Instinct* et des espoirs du distributeur, échaudé il est vrai par l'échec américain du film.

■ **Les tueuses anglaises** de *Butterfly Kiss* ont attiré plus de 6 000 spectateurs dans seulement quatre salles. Chiffre satisfaisant, qui contraint les autres sorties de la semaine à se partager les miettes. La confortable combinaison (dix-sept salles) offerte au *Diable en robe bleue* se révèle un peu trop ample pour le film, qui approche tout de même les 30 000 entrées.

■ **Excellente tenue** des *Apprentis*, le film de Pierre Salvadori totalisant encore plus de 20 000 entrées en quatrième semaine, pour atteindre bientôt les 100 000 entrées. En revanche, *Dead Man* et *N'oublie pas que tu vas mourir* subissent un certain tassement : à peine 20 000 spectateurs pour le premier et 9 400 pour le second (contre 15 000 en première semaine).

P. M.

★ Chiffres : *Le Film français*.

Le public américain paraît se lasser des excès des « machines de guerre » hollywoodiennes

NEW YORK
correspondance

Le cinéma américain traverse une période de transition. Quelques échecs retentissants ont ponctué la saison et marqué, peut-être, la fin d'une période. Plusieurs responsables de studio ont qualifié de « bain de sang » cette année cinématographique. Circuits de distribution engorgés, trop de « produits », qui finissent par s'entredévorer. Avec une violence telle que plusieurs distributeurs pourraient être amenés à réviser le calendrier des sorties de films. Premier au hit parade de l'hécatombe : *Cutthroat Island*, de Renny Harlin. Prévue pour l'été 1995, sa sortie fut *reculée à décembre* 1995 *en raison* de retards pris tout au long de sa fabrication. Son ardoise a dépassé les 100 millions de dollars (environ 500 millions de francs), sa recette est encore inférieure à 10 millions de dollars.

Hollywood, en quête d'inspiration, ressent le besoin vital d'un renouvellement. Presque tous les films d'action violente – et notamment *Assassins* avec Sylvester Stallone – faisant appel à toute sorte de quincaillerie, explosions, poursuites et massacres ont connu des échecs. Seuls *Die Hard III (Une journée en enfer)* et, dans un registre différent, *Usual Suspects* ont tiré leur épingle du jeu. *« On dirait qu'après l'affaire O. J. Simpson l'Amérique a besoin de retrouver une vie plus calme avec des problèmes plus faciles à cerner »*, suggère l'éditorialiste de l'hebdomadaire spécialisé *Variety*, Todd MacCarthy.

Le succès inattendu de *Waiting to Exhale* (*Où sont les hommes ?*, sortie en France prévue pour le 31 janvier) semble lui donner raison. Tiré d'un roman de Terry McMillan, le film de Forest Whitaker relate, sur un mode drolatique, les mésaventures de quatre jeunes amies noires lancées à la recherche de l'homme idéal. Les quatre femmes ne vivent pas dans un ghetto, elles appartiennent à la bourgeoisie (haute ou moyenne) et empoignent plus volontiers le fer à friser que la seringue ou le flingue. En peu de temps, *Exhale* est devenu un film-culte où certains voient une réplique féminine à la marche des 400 000 hommes organisée à Washington le 16 octobre 1995 sous le patronage du leader noir Louis Farrakhan.

Produit pour 15,5 millions de dollars (environ 80 millions de francs), il a déjà dépassé les 40 millions de recettes (environ 200 millions de francs). Le public est constitué en majorité d'Afro-Américaines. *« Il est encore trop tôt pour savoir s'il aura le même impact sur le public blanc »*, déclarait récemment la coproductrice du film Deborah Schindler. Ses propos sont révélateurs du fossé croissant qui sépare les communautés blanche et noire, et que le procès O. J. Simpson a fait apparaître au grand jour.

En ce début d'année, l'ensemble de la production cinématographique reflète souvent l'inquiétude du public américain devant le paysage socio-politico-économico-racial des Etats-Unis. Ce sont les attaques des conservateurs contre l'*affirmative action* (l'aide aux minorités) qui nourrissent l'affrontement entre John Travolta et Harry Belafonte dans *White Man*, de Desmond Nakano.

Le flou que les électeurs perçoivent dans l'image de Bill Clinton trouve son reflet dans le double portrait du chef de l'Etat – sombre (et alcoolisé) dans *Nixon*, d'Oliver Stone, optimiste (et à l'eau de rose) dans *Le Président et Miss Wade*. La désorientation que ressent l'Amérique avec la fin de la guerre froide, qui la prive d'ennemi clairement défini, préside au retour des affreux Soviets dans le nouveau James Bond. Le virus baladeur qui, dans *L'Armée des douze singes*, de Terry Gilliam, effacera l'humanité de la planète fait écho aux efforts du lobby militaire et industriel pour détendre les mesures de protection de l'environnement.

Angoisses « existentielles » et marché de plus en plus sauvage

Le développement d'Internet et des technologies multimédias, *dont on ignore et craint les limites (Meurtre sur Internet)*, complète le tableau des incertitudes qui saisissent l'Amérique en cette fin de millénaire. Enfin, alors que croît le nombre d'Etats qui rétablissent la peine de mort (dont celui de New York), deux films qui traitent du problème sortent presque en même temps. Le *Dead Man Walking* de Tim Robbins met en présence un condamné à mort (Sean Penn) et une nonne-ouvrière, visiteuse de prison (Susan Sarandon). Presque clinique sur la fin, le film est sans concession – Sean Penn se *fiche qu'on l'aime ou pas* –, mais, pour nuancé et pondéré qu'il soit, Robbins est de toute évidence contre la peine de mort. *Eye for an Eye (Œil pour œil)*, de John Schlesinger, semble plus ambigu, si l'on en croit certaines sources proches de la production car il n'a pas encore été montré à la presse.

A ces angoisses « existentielles » s'ajoutent les difficultés économiques dans un marché qui est devenu de plus en plus sauvage. Il est trop tôt pour se prononcer sur *Nixon*, *Casino*, de Martin Scorsese (avec Robert De Niro et Sharon Stone), ou *Heat*, de Michael Mann (avec Robert De Niro et Al Pacino) : chacun dure environ trois heures et le nombre de séances s'en trouve réduit. De plus, ils n'ont pas encore été distribués sur l'ensemble du territoire. *Heat* « passait » en sortie générale début janvier. Seul l'indice de fréquentation de *L'Armée des douze singes*, qualifié par son réalisateur Terry Gilliam de *« phénoménal »*, permet à Hollywood de retrouver un semblant de confiance.

Mais ce n'est pas suffisant pour empêcher les majors de se demander si la mutation que traverse le cinéma américain n'a pas été mieux perçue par les cinéastes « indépendants » que par les grands groupes. Ceux-là ont compris les premiers que les préoccupations du public se tournaient désormais vers les problèmes individuels auxquels les gens se trouvent confrontés dans leur vie quotidienne dans une société de plus en plus désincarnée.

Henri Béhar

DÉPÊCHES

■ **Les citations** pour les « Césars », qui seront décernés samedi 2 mars, ont été annoncées d'Avoriaz, où s'est tenu, du 13 au 16 janvier, le 3e Festival du Cinéma français. Le meilleur français de l'année sera à choisir entre *Le Bonheur est dans le pré*, d'Etienne Chatiliez ; *La Cérémonie*, de Claude Chabrol ; *Gazon maudit*, de Josiane Balasko ; *Le Hussard sur le toit*, de Jean-Paul Rappeneau ; *La Haine*, de Mathieu Kassovitz, et *Nelly et M. Arnaud*, de Claude Sautet. Les six cinéastes précités se disputeront aussi le « César du meilleur réalisateur ». Sandrine Bonnaire et Isabelle Huppert dans *La Cérémonie*, Sabine Azema dans *Le Bonheur est dans le pré*, Juliette Binoche dans *Le Hussard sur le toit* et Emmanuelle Béart dans *Nelly et M. Arnaud* concourront pour le titre de meilleure actrice ; Vincent Cassel dans *La Haine*, Alain Chabat dans *Gazon maudit*, François Cluzet dans *Les Apprentis*, Michel Serrault dans *Nelly et M. Arnaud* et Jean-Louis Trintignant dans *Fiesta*, de Pierre Boutron, pour celui de meilleur acteur. Le meilleur premier film de fiction sera à choisir entre *En avoir (ou pas)*, de Lætitia Masson ; *État des lieux*, de Jean-François Richet ; *Pigalle*, de Karoim Dridi ; *Rosine*, de Christine Carrière et *Les Trois frères*, des Inconnus. Entre *Land and Freedom*, de Ken Loach, *Smoke*, de Wayne Wang, *Sur la route de Madison*, de Clint Eastwood, *Underground*, d'Emir Kusturica, et *Usual Suspects*, de Bryan Singer, sera attribué le « César du meilleur film étranger ».

■ **Déjà détenteur des droits** de trois mille films, UGC-DA, filiale de droits audiovisuels du groupe UGC, vient de prendre le contrôle du groupe Lumière, dont le principal actif est constitué d'un catalogue de plus de deux mille heures de télévision et d'environ deux mille films. Fleurons de ce catalogue, des grands classiques français (*Quai des brumes*, *Casque d'or*...) et britanniques (*Le Troisième Homme*, *Noblesse oblige*...), la plupart des films de Luis Bunuel réalisés en France et la série télévisée *Chapeau melon et Bottes de cuir*.

■ **« Bruits de courts »** ouvre son 5e Festival de courts-métrages, qui aura lieu à Paris en juin 1996, aux étudiants d'écoles de cinéma et aux jeunes réalisateurs. Les cassettes (VHS) doivent être adressées au Festival avant le 31 mars, date limite des inscriptions. Renseignements au 47-55-84-87.

■ **« La colonne du cinéma »**, composée de deux cylindres sur lesquels sont gravés des titres et photographies de films, sera inaugurée à Epinay-sur-Seine, place de l'Hôtel de Ville, le vendredi 19 janvier à 17 h 30. Une fresque murale réalisée par Ion Condiescu et plusieurs manifestations marqueront également la célébration du premier siècle du cinéma dans la ville des studios Eclair, où furent tournés plus de trois cents films, depuis 1907.

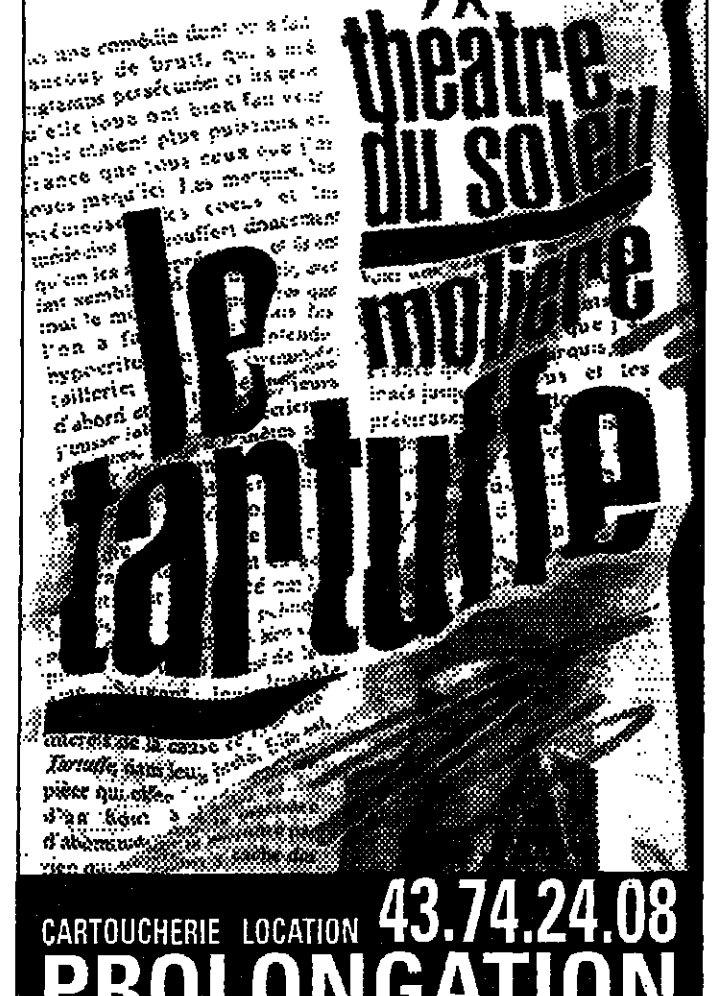
Lettre d'Amérique



Encore un président américain à l'écran... et il aura les traits de Harrison Ford. Président pur et dur, s'opposant à toute négociation avec des terroristes, il est lui-même pris en otage à bord de l'*Air Force One* (nom de l'avion présidentiel réputé le plus sophistiqué du monde, et titre du film). Cauchemar ou désir inavoué, en cette *année électorale ? Les* producteurs visent le mariage idéal entre le suspense psycho-politique (*Point limite*, de Sidney Lumet) et l'action spectaculaire (la série des *Die Hard*). Le projet a été mis en chantier par et pour Kevin Costner. Ne pouvant l'entreprendre avant 1997, celui-ci a accepté que le scénario soit communiqué à Harrison Ford, lequel *s'est immédiatement* employé à « aménager » son planning déjà chargé pour l'année (deux films). En effet, une des clauses du contrat stipule que si *Air Force One* n'est pas commencé en 1996, le projet reviendra à Costner. Il paraît que ce genre d'élégances se pratique entre gens qui gagnent 20 millions de dollars par film. *Henri Béhar*

Lettre des Pays-Bas

***Au Petit Marguery*, le film de Laurent Bénégui, sera projeté en ouverture du 25e Festival international de Rotterdam, le mercredi 24 janvier. Cette histoire d'un restaurateur et de sa femme (Michel Aumont et Stéphane Audran) donnant leur dîner d'adieu pour cause de maladie (il est atteint d'un cancer) est également en compétition pour l'attribution d'un Tiger Award, le prix décerné par le Festival depuis l'an dernier. Beaucoup de japonais cette année, mais aussi des œuvres de Lituanie, du Mali, d'Egypte, du Cambodge, ou de Birmanie. Quelques « poids lourds » également, comme *Casino*, de Martin Scorsese, ou *La Cérémonie*, de Claude Chabrol. Pour célébrer ses vingt-cinq années d'existence, le Festival reprogramme la quarantaine de films de sa première édition, en 1972. Le Festival qui se devait d'épouser son temps dispose désormais d'un site sur Internet (http : //www/iffrotterdam. nl). On y trouve entre autres le catalogue complet de l'édition 1996, tirées.** *Alain Franco*



Histoire des drôles d'instruments à faire des images

L'ART TROMPEUR. Espace Electra, 6, rue Récamier, 75005 Paris. Tél. : 42-84-23-60. *Sauf* lundi et fêtes, de 11 h 30 à 18 h 30, jusqu'au 3 mars. Projections du théâtre optique d'Emile Reynaud à 14, 15, 16 et 17 heures. Catalogue : Trois siècles de cinéma, de Laurent Mannoni, RMN, 272 p., 350 F.

Du temps de son père fondateur, Henri Langlois, l'entrée de la Cinémathèque abritait un zootrope peint du gris des murs, qui reconstituait le vol du pigeon. Avant de passer à la caisse, pas un spectateur qui n'y soit allé de son tour de manège. Et la douzaine d'oiseaux de plâtre n'en faisaient plus qu'un, s'élançant en trois dimensions. Un jour, les pigeons commencèrent à perdre qui le bec, qui l'aile, transformant leur ronde implacable en un cauchemar qu'aurait pu signer le Canadien McLaren. Qu'importe, l'essentiel avait été gagné. En plaçant là ce zootrope, Langlois avait permis à chacun de se faire la main sur l'Histoire, et d'acquérir une vision un peu moins platement cinématographique du cinéma.

Que Langlois ait eu une conception tout sauf unidimensionnelle de sa mission, l'exposition précise et précieuse organisée par la Cinémathèque française à l'Espace Electra le démontre une fois de plus. Près de vingt ans après sa mort, son allant n'en finit pas de surprendre, y compris ceux qui lui *ont succédé aux commandes*. Prenons les étonnantes ombres articulées des Séraphin (XVIIIe siècle) qu'il nous fait découvrir. On apprend au détour du catalogue qu'elles viennent tout juste d'être retrouvées dans des caisses à munitions stockées dans les réserves – décidément sans fond – de la Cinémathèque française.

MÉCANIQUE FRAGILE

On se demandera s'il importait de les verser au compte du cinéma. La réponse, affirmative, de Langlois, est plus que partagée par ses successeurs, à en juger par le sous-titre de l'exposition : « Trois siècles de cinéma, de la lanterne magique au cinématographe ». Comme si le cinéma était contenu dans chacune des pièces disséminées dans le temps qui, rassemblées, polies, ajustées, allaient, à la première étincelle, lui donner naissance, comme la créature d'un bon docteur Frankenstein.

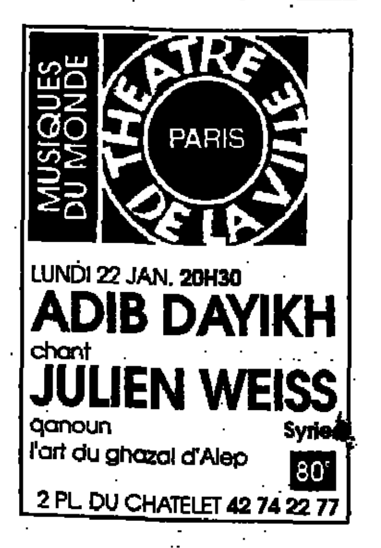
La tentation est permanente, il est vrai, de voir en chaque boîtier vernis, en chaque verre peint, un élément gagné pour le cinéma, dont on suivrait la constitution en s'avançant dans le temps. Le dispositif de la projection serait dans la lanterne magique, l'aptitude à transcrire en deux dimensions le réel dans la *camera oscura*, le mouvement piégé par le stroboscope, avant que la touche photo*graphique ne lui soit apportée* par les travaux de Muybridge et de Marey. Aucun visiteur n'ignorera plus qu'un zootrope faisait entrer dès 1870 un train (dessiné) en gare.

Mais, après avoir parcouru deux siècles et demi, si l'on prend pour point de départ l'*Ars magna lucis et umbrae* d'Athanase Kinker (1646), qui s'interroge sur la manière de capter la lumière, de lui donner forme, l'exposition peut s'achever sur une conclusion sensiblement différente. Son final dans une petite salle de projection montre à l'évidence que le cinématographe est quelque chose de radicalement différent, une mécanique infiniment plus fragile et infiniment plus implacable à mettre au monde. Le film projeté eût-il été un Méliès en place d'un Lumière qu'il n'eût d'ailleurs pas manqué de donner un cours différent au récit.

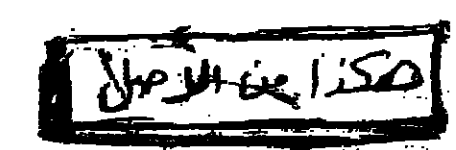
« ROTORELIEFS »

Chaque technique, chaque instrument entretient assurément un rapport particulier avec le cinéma, mais en rien exclusif. Ils touchent à bien d'autres domaines de la scène et des arts, parmi lesquels on n'aura garde d'oublier ni la peinture ni l'architecture. Et ils permettent quelques retournements. On se demandera si Faraday, avec ses disques, n'avait pu entrevoir, un siècle avant, les *Rotoreliefs* de Duchamp ; et si Marey, avec ses films chronophotographiques, ne s'était inspiré de Robert Morris, au temps où celui-ci se voulait minimal. Entre l'œil glacé de la science et celui, ébahi, des foules, force est de constater que les scientifiques apparaissent plus artistes, plus aventureux que nos contemporains. Est-ce là aussi partie de cet *« art trompeur »* qu'invoquent les auteurs de l'exposition ?

Jean-Louis Perrier







LA SÉLECTION DU « MONDE »

L'AMOUR MEURTRI (italien, 1 h 44), de Mario Martone, avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.

LE BALLON BLANC (iranien, 1 h 25), de Jafar Panahi, avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.

BROOKLYN BOOGIE (américain, 1 h 25), de Wayne Wang, Paul Auster, avec Lou Reed, Michael J. Fox, Roseanne, Mel Gorham, Jim Jarmusch, Lily Tomlin.

LA CHANTEUSE DE PANSORI (coréen, 1 h 53), de Im Kwon-Taek, avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.

DEAD MAN (américain, 2 h 14), de Jim Jarmusch, avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.

LES ENFANTS DES DIEUX DE LA FONTE (russe, 1 h 15), de Tomasz Toth, avec Sidikhin Evgueni, Iakovlev Yri, Kaliaguin Alexandre, Svetin Mikhahil, Feclistov Mikhahil.

EN AVOIR (OU PAS) (français, 1 h 30), de Laetitia Masson, avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.

LA FILLE SEULE (français, 1 h 30), de Benoît Jacquot, avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.

HARAMUYA (franco-burkinabé, 1 h 27), de Drissa Touré, avec Abdoulaye Kaba, Abdoulaye Komboudri, Ali Malagouin, Sidiki Sanogo.

LISBONNE STORY (allemand-portugais, 1 h 40), de Wim Wenders, avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva; Joao Canijo.

MADADAYO
d'Akira Kurosawa,
avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao.
Japonais (2 h 14).

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**)
de Xavier Beauvois,
avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier.
Français (1 h 58).

SMOKE (américain, 1 h 50), de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.

FESTIVALS

ANGERS : la 8e édition des Premiers Plans d'Angers, festival voué aux découvertes des premières œuvres des nouveaux cinéastes européens, sera présidée par Freddy Buache. Cinquante et un premiers films européens dont quarante-huit en compétition – dix premiers longs métrages, dix premiers courts et vingt-huit films d'écoles européennes – seront présentés par leurs réalisateurs. Une rétrospective des grandes œuvres du cinéma d'animation européen de ces trente dernières années, un hommage à la politique « jeunes auteurs » de la chaîne télévisée Arte, des lectures de scénarios, des conférences-débats avec des professionnels du cinéma et un colloque sur le cinéma et la télévision sont aussi prévus.
Du 19 au 28 janvier.
Tél. : (16) 41-88-92-94.

RENNES : la 7e édition de Travelling Montréal, festival de cinéma sous l'angle de la ville, propose outre une rétrospective consacrée aux meilleurs films montréalais de 1934 à nos jours, une compétition de longs métrages internationaux et de courts métrages francophones. Un hommage sera rendu à Léa Pool, André Forcier et Atom Egoyan. En soirée d'ouverture, le 22, *Eldorado*, un film de Charles Binamé, en sa présence.
Du 22 au 30 janvier.
Tél. : 99-14-11-43.

MANOSQUE : depuis neuf ans, la ville de Manosque organise des Rencontres cinématographiques entre des cinéastes et le public. Cette année, seront présents les Canadiens Pierre Falardeau et Charles Binamé, le Néerlandais Johan Van der Keuken, le Sud-Africain Donne Rundle et le Burkinabé Jean-Marie Teno. Du cinéma documentaire au réel dans la fiction, le programme de films courts et longs métrages rendra compte du regard porté par les cinéastes du monde.
Du 23 au 28 janvier.
Tél. : 92-70-34-07.

BELGIQUE : Bruxelles entend devenir l'un des grands rendez-vous du cinéma européen avec son Festival international du film, tout comme il est déjà celui de la production belge. Pour la première fois cette année, lors de cette 23e édition, une compétition européenne dotée d'un Prix d'aide à la distribution en Europe des films primés parmi lesquels *Un divan à New York*, de Chantal Akerman et *Pasolini, mort d'un poète*, de Marco Tulli Giordana.
Parallèlement, dans la section « Kaléidoscope du cinéma mondial », seront présentés une quinzaine de films en avant-première, des inédits produits en 1995 et un panorama du cinéma chilien. Enfin, le « Belgian Focus » proposera une compétition des films belges de l'année écoulée (longs métrages, courts métrages et documentaires).
Du 17 au 27 janvier.
Tél.: 19 (32) 2-900-10-007.

NOUVEAUX FILMS

À CHACUN SA GUERRE
Film américain de John Avnet, avec Elijah Wood, Kevin Costner, Mare Winningham, Lexi Randall, Christine Baranski, Gary Basaraba (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE
Film britannique de Christopher Monger, avec Hugh Grant, Tara Fitzgerald, Colm Meaney, Ian McNeice, Ian Hart, Kenneth Griffith (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

CONFIDENCES À UN INCONNU
Film franco-russe de Georges Bardawil, avec Sandrine Bonnaire, William Hurt, Jerzy Radziwilowicz, Denis Siniavski, Marie Dubois (1 h 32).
VO : L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

ERMO
Film chinois de Zhou Xiaowen, avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

FAIR GAME
Film américain d'Andrew Sipes, avec William Baldwin, Cindy Crawford, Steven Berkoff, Christopher McDonald (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

MONEY TRAIN
Film américain de Joseph Ruben, avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Robert Blake, Chris Cooper, Jennifer Lopez (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

NO SEX LAST NIGHT
Film français de Sophie Calle, Greg Shepard, avec Sophie Calle, Greg Shepard (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

VISIBLEMENT, JE VOUS AIME
Film français de Jean-Michel Carré, avec Denis Lavant, Dominique Froh, Jean-François Gallotte, Vanessa Guedj, Lionel Melet (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

L'AMÉRIQUE DES AUTRES
de Goran Paskaljevic,
avec Tom Conti, Miki Manojlovic, Maria Casarès, Zorka Manojlovic, Sergej Trifunovic.
Franco-britannique-allemand (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'AMOUR MEURTRI
de Mario Martone,
avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.
Italien (1 h 44).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES APPRENTIS
de Pierre Salvadori,
avec François Cluzet, Guillaume Depardieu, Judith Henry, Claire Laroche.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ
de Etienne Chatiliez,
avec Michel Serrault, Eddy Mitchell, Sabine Azéma, Carmen Maura, Eric Cantona, Joël Cantona.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

BROOKLYN BOOGIE
de Wayne Wang et Paul Auster,
avec Lou Reed, Michael J. Fox, Roseanne, Mel Gorham, Jim Jarmusch, Lily Tomlin.
Américain (1 h 25).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

BUTTERFLY KISS (**)
de Michael Winterbottom,
avec Amanda Plummer, Saskia Reeves, Kathy Jamieson, Lisa Jane Riley.
Britannique (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

C'EST JAMAIS LOIN
de Alain Centonze,
avec Wadeck Stanczak, Jean-Louis Trintignant, Bernard Le Coq, Marie Cariès, Valeria Cavalli, Mouss.
Français (1 h 25).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CHANTEUSE DE PANSORI
de Im Kwon-taek,
avec Kim Myung-gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-chul.
Coréen (1 h 53).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

CLOCKERS (**)
de Spike Lee,
avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, Mekhi Phifer.
Américain (2 h 09).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

CONTE DES TROIS DIAMANTS
de Michel Khleifi,
avec Mohammad Nahhal, Hana'Nemeh, Ghassan Abu Libda, Makram Khouri, Bushra Qaraman, Mohammad Bakri.
Belgo-anglo-palestinien (1 h 46).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

CROOKLYN
de Spike Lee,
avec Alfre Woodard, Delroy Lindo, Spike Lee, Zelda Harris, Carlton Williams, Sharif Rashid.
Américain (1 h 53).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

CROSSING GUARD
de Sean Penn,
avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, Richard Bradford.
Américain (1 h 55).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10).

LE DIABLE EN ROBE BLEUE
de Carl Franklin,
avec Denzel Washington, Tom Sizemore, Jennifer Beals, Don Cheadle, Maury Chaykin, Terry Kinney.
Américain (1 h 41).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

DON'T LOOK BACK
de D. A. Pennebacker,
avec Bob Dylan, Joan Baez, Alan Price, Donovan.
Britannique (1 h 35).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
Français (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).

LES ENFANTS DES DIEUX DE LA FONTE
de Tomasz Toth,
avec Sidikhin Evgueni, Iakovlev Yri, Kaliaguin Alexandre, Svetin Mikhahil, Feclistov Mikhahil.
Russe (1 h 15).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA FILLE SEULE
de Benoît Jacquot,
avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadie, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE GARÇU
de Maurice Pialat,
avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu.
Français (1 h 45).
Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GOLDENEYE
de Martin Campbell,
avec Pierce Brosnan, Sean Bean, Izabella Scorupco, Famke Janssen, Joe Don Baker, Robbie Coltrane.
Britannique (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34).

HARAMUYA
de Drissa Touré,
avec Abdoulaye Kaba, Abdoulaye Komboudri, Ali Malagouin, Sidiki Sanogo.
Franco-burkinabé (1 h 27).
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

L'INDIEN DU PLACARD
de Frank Oz,
avec Hal Scardino, Litefoot, Lindsay Crouse, Richard Jenkins, Steve Coogan, David Keith.
Américain (1 h 36).
VF : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MADADAYO
de Akira Kurosawa,
avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao.
Japonais (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS
de Patrick Grandperret,
avec Jacques Dutronc, Erwan Baynaud, Sotigui Kouyate, Sidy Lamine Diarra, Halilou Bouba, Victor Tige Zra.
Français (1 h 35).
Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

MARTHA
de Rainer Werner Fassbinder,
avec Margit Carstensen, Karl-Heinz Böhm, Gisela Fackeldey, Adrian Hoven.
Allemand (1 h 56).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**)
de Xavier Beauvois,
avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier.
Français (1 h 58).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maia Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LES TROIS FRÈRES
de Didier Bourdon et Bernard Campan,
avec Pascal Légitimus, Bernard Campan, Didier Boudon, Antoine du Merle, Anne Jacquemin, Marine Jolivet.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réserv. : 40-30-20-10).

UNDERGROUND
de Emir Kusturica,
avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner.
Européen (2 h 47).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

WALLENBERG
de Kjell Grede,
avec Stellan Skarsgard, Katharina Thalbach, Karoly Eperjes, Miklos B. Szekely, Erland Josephson.
Suédois (1 h 55).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

REPRISES

FANTÔME À VENDRE
de René Clair,
avec Robert Donat, Jean Parker, Eugene Pallette, Elsa Lanchester, Ralph Bunker, Patricia Hilliard.
Britannique, 1935, noir et blanc (1 h 35).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

LA VIE CRIMINELLE D'ARCHIBALD DE LA CRUZ
de Luis Bunuel,
avec Ernesto Alonso, Miroslava Stern, Rita Macedo, Adriadna Welter.
Mexicain, 1955, noir et blanc, copie neuve (1 h 30).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

(**) Films interdits aux moins de 16 ans.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

Hervé Bourges dessine l'avenir du CSA

LORS DES VŒUX qu'il a adressés, mercredi 17 janvier, au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), son président, Hervé Bourges, a rappelé le rôle essentiel que devait jouer le CSA dans la défense du pluralisme : *« pluralisme des opérateurs, des genres, des formats, des publics... »*. Evoquant l'avenir, M. Bourges a indiqué : *« La réglementation du câble en France est excessivement contraignante, comparée aux dispositions régissant la réception directe des émissions par satellite. Pour y remédier, il convient en premier lieu d'intégrer dans la législation française l'ensemble des dispositions de la directive européenne concernant les émissions par satellite, et de confier leur application au CSA »*. Il faut aussi *« importer dans la loi française une disposition du Broadcasting Act britannique permettant au pays de réception des émissions par satellite d'exercer un certain contrôle sur les services payants »*. Et, *« à défaut d'une constitutionnalisation du CSA »*, il faut s'orienter *« vers une meilleure délimitation des rôles impartis à la loi, au règlement et à la régulation dans le domaine audiovisuel »*.

■ **PRESSE : Jacques Chirac, président de la République,** a indiqué lundi 15 janvier à l'occasion des voeux à la presse qu'il a *« demandé au gouvernement de réexaminer les mécanismes d'aide et de soutien à la presse, pour voir dans quelles mesure on ne pourrait pas les rendre plus efficaces »*. M. Chirac a estimé que *« les nouvelles technologies devraient plutôt réhabiliter la presse écrite que le contraire »*, et qu'elles justifiaient de la part du gouvernement, *« d'une part, une grande ambition, d'autre part, une stratégie d'ensemble »*.

■ **TÉLÉVISION : Canal Plus sera diffusé en Suisse** à partir du samedi 20 janvier par câble, par satellite (Télécom 2A) ainsi que, pour les foyers frontaliers, par voie hertzienne. Le prix de l'abonnement est de 45 francs suisses (environ 190 F français), et une antenne commerciale est installée à Genève.

■ **Joerg Rueggeberg, vice-président d'Arte** et directeur des affaires juridiques à la radio Südwestfunk, succédera en 1997 à Jérôme Clément à la présidence d'Arte. Après cinq ans de présidence française de la chaîne culturelle franco-allemande, il était prévu qu'un Allemand reprenne le flambeau. *« Il ne faut pas surestimer le fait que le président d'Arte change de nationalité. Le sens et l'esprit de la bonne coopération continueront »*, a précisé M. Rueggeberg, pour qui ce sera *« un défi, après les performances de M. Clément »*. Lancée en 1992, Arte a annoncé une progression en 1995 de ses parts de marché à 2,5 % en France (soit 1 % de plus qu'en 1994) et près de 0,7 % en Allemagne. En décembre, Arte a atteint des pointes à 4 % en France.

■ **RADIO-TÉLÉVISION : le nouveau président de la BBC,** qui devrait entrer en fonctions en avril, est Sir Christopher Band, cinquante-sept ans, ancien président de la chaîne LWT. Il succédera à Marmaduke Hussey, président de la BBC depuis 1986, dont le mandat expirait théoriquement en novembre mais qui n'aurait pas supporté d'être tenu à l'écart de l'entretien exclusif avec Lady Di, récemment diffusé par la BBC (*Le Monde* du 22 novembre 1995).

Ultimes négociations à « Libération »

Plusieurs problèmes restent à régler entre le groupe Chargeurs, actionnaire majoritaire, et les salariés du quotidien

FIN JANVIER, sauf ultime incident de parcours, le groupe Chargeurs de Jérôme Seydoux devrait devenir l'actionnaire de référence de *Libération*, avec plus de 60 % du capital (au lieu de 12 % aujourd'hui). *« Nous ne sommes pas en mesure d'être contre »*, explique sobrement un administrateur représentant la Société civile des personnels de *Libération* (SCPL, actuelle détentrice de 45,2 % du capital).

Un conseil d'administration de la société holding du quotidien, la SAIP, a eu lieu mardi 16 janvier. La discussion – *« apaisante »*, selon un actionnaire extérieur – entre les représentants du personnel et ceux des actionnaires extérieurs (Chargeurs, Communication et participation, Danone, MACIF, etc.) a porté sur la valorisation de *Libération* et sur la part de capital à réserver aux salariés.

La valeur de *Libération* doit servir de base à une nouvelle répartition du capital. Les expertises présentées par plusieurs actionnaires aboutissent à une valorisation du titre *« allant de 0 à 200 millions de francs »*, le chiffre minimal tenant compte d'un passif cumulé 1994-1995 et 1996 de 240 millions de francs.

Seul le groupe Chargeurs s'est refusé à évaluer *Libération*, certains « lieutenants » et actionnaires du groupe de Jérôme Seydoux considérant d'un mauvais œil son soutien à Serge July et à son journal, *via* un nouvel apport de 70 millions de francs à la SAIP, qui devrait permettre de financer le plan de redressement. Cela expliquerait le refus de Chargeurs de s'engager dans des discussions sur la valeur du titre et sa volonté d'en rester à une stricte négociation sur la part du personnel.

En plus du problème de la valeur de *Libération*, Chargeurs souhaite réserver 20 % au personnel, alors que ce dernier défend le principe d'une minorité de blocage (33,4 %). Une négociation s'est entamée, qui accorderait des droits spécifiques au personnel en plus de ses 20 %. Ils pourraient se traduire par un intéressement ou une forme d'indemnisation financière, dont le montant – le chiffre de 15 millions de francs a été avancé – pose encore problème. *« D'ici au mardi 23 janvier, où aura lieu une réunion du conseil qui, elle, sera définitive, il faut trouver une solution avec l'ensemble des actionnaires »*, explique un administrateur, selon lequel *« il y aura minorité de blocage face à Chargeurs, entre le personnel et Communication et participation qui souscrira à l'augmentation de capital pour maintenir sa présence dans* Libération *»*.

« Nous devons parvenir à une forme de cohabitation heureuse », note un actionnaire, qui ne cache pas que la nouvelle configuration capitalistique de *Libération* va diluer les parts de Danone (Antoine Riboud), de la MACIF ou de certains membres de Communication et participation qui ne participeront pas à l'augmentation de capital. L'ensemble des propositions doit être soumise au vote du personnel de *Libération*, lundi 29 janvier.

Yves-Marie Labé

UGC pourrait devenir opérateur de télévision numérique

UGC DROITS AUDIOVISUELS (UGC-DA), filiale de l'Union générale cinématographique (UGC), a pris le contrôle du groupe Lumière, deuxième catalogue français de droits audiovisuels et cinématographiques. Dans la corbeille de mariage, Lumière amène 1 400 films issus du catalogue Weintraub, représentant l'essentiel de la filmographie britannique, et 600 films français, dont la quasi-intégralité de l'oeuvre de Luis Bunuel. Selon l'accord conclu, Part'Com, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, cède à UGC-DA sa participation majoritaire dans Lumière. L'opération sera principalement finalisée au moyen d'un échange de titres et complétée par le versement d'un *« petit »* financement ainsi que par la cession de la société France Animation aux actionnaires actuels du groupe Lumière. Selon Alain Sussfeld, directeur général d'UGC, ce rachat est déterminé par le prochain avènement de la télévision numérique par satellite : *« Une évolution technologique substantielle de la télévision, qui va offrir des capacités de diffusion importantes. »*

Avec la reprise de Lumière, détenteur de plus de 2 000 heures de programmes de télévision et de près de 2 000 films, UGC-DA disposera d'un catalogue de plus 5 000 titres de longs-métrages. Désormais, précise Alain Sussfeld, UGC-DA *« est compétitive par rapport aux majors compagnies américaines »*. Mieux, la société s'impose comme un acteur de la télévision numérique et pourrait même devenir opérateur de programmes. Pour Alain Sussfeld : *« La frontière entre les détenteurs de droits et les diffuseurs est rendue plus perméable en raison de la multiplication des canaux et de la baisse des coûts de diffusion. »*

Avec la reprise du groupe Lumière, UGC-DA a mené à bien la première partie d'une double stratégie axée sur *« la croissance du volume des droits et l'association avec un ou des diffuseurs »*. Présent dans trois pays – France, Grande-Bretagne et Espagne –, il est le *« seul opérateur français et européen de stature multinationale »*. Reste à s'associer avec un opérateur de télévision. Les négociations en vue du rachat du groupe Lumière ont mis *« entre parenthèses »* des discussions avec Canal Plus, principal diffuseur de films en France, et candidat malheureux à la reprise du deuxième catalogue français. Le dossier Lumière bouclé, les pourparlers pourraient reprendre entre les deux groupes et aboutir, à l'exemple des grandes concentrations aux États-Unis, au rachat d'UGC par la chaîne cryptée.

Guy Dutheil

MERCREDI 17 JANVIER

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : Rick Hunter.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.20 Série : La Croisière foll'amour.
17.55 Série : Les Années fac.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Agence tous risques.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Météo des neiges.

20.50 Série : Columbo. Meurtre au champagne, de Vince McEveety.
22.30 Magazine : Combien ça coûte ? Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert.
0.00 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Guyane française. Barefoot dans les vagues ; Les Pandas du père David ; Rêve de gosse : Les Torajas.
1.00 Journal, Météo.
1.15 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 5.10) ; 1.45, *TF 1 nuit (et 2 25, 3.00, 4.05, 4.40)* ; 1.55, Passions ; 2.35, Nul ne revient sur ses pas ; 3.10, Kandinsky ; 4.15, Série : Intrigues ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 4.10).
12.55 Météo (et 13.40).
12.59 Journal.
13.40 Série : Derrick.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Série : Hartley, cœurs à vif.
16.30 Série : Seconde B.
17.05 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.30 Série : La Fête à la maison.
18.02 Jeu : Les Bons Génies.
18.40 Jeu : Qui est qui ?
19.15 Bonne nuit, les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 2.00).
19.55 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo (et 23.50).

20.50 Téléfilm : Deux fois vingt ans. De Livia Gian Palmo.
22.35 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Femmes corses, halte à la violence. Reportages : l'escalade meurtrière ; On l'appelle Aurore ; La Bergère du cap Corse.
0.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Le Protestantisme : une religion qui séduit de plus en plus de Français.
1.20 Programmes de nuit. Histoires courtes : les Egarés, de Gabriel Le Bomin ; 2.30, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.30, 24 heures d'infos ; 3.40, Jeu : Pyramide ; 4.40, Nomades à la verticale ; 5.05, Outremers ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

12.35 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Les Enquêtes de Remington Steele.
14.30 Série : Brigade criminelle.
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Série : Docteur Doogie.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Divertissement : Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Grande Histoire du livre.*
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Cancer : la vie quand même. Invités : le professeur Claude Jasmin, cancérologue-hématologue à l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif ; Marie de Hennezel, psychologue, auteur de *La Mort intime* ; Annie Fratellini ; Denise Escudier, présidente de l'association Vivre comme avant.
22.40 Météo, Journal.
23.10 Un siècle d'écrivains. Présenté par Bernard Rapp. Heinrich Böll, un Rhénan Prix Nobel, de Philippe Piazza et Isabelle Bourgeois.
0.10 Documentaire : Les Quatre Dromadaires. Les Derniers Pirates, de Christophe de Ponfilly (rediff.).
1.05 Feuilleton : Dynastie.
1.50 Musique Graffiti.

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Présenté par Caroline Avon. La Mode. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Les Aventures de Tintin : Tintin au pays de l'or noir ; 15.00, Gadget Boy ; 15.25, Creepy Crawlers ; 16.00, Draculito.
16.30 Hit Dance. Présenté par Ophélie Winter.
17.10 Dance Machine Club. *Remix. Invité : 2 Unlimited.*
17.40 Série : L'Etalon noir.
18.10 Série : Agence Acapulco.
19.00 Série : Code Quantum. L'Amour aveugle.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap. Présenté par Olivier Carreras.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Présenté par Michel Cellier. Liban : les déchets de la guerre.

20.45 Téléfilm : Le Tunnel. D'Yves Boisset.
22.25 Téléfilm : L'Impensable Suspect. *De Roy Campanella.*
0.00 Fantasmes. On ne change jamais.
0.30 Boulevard des clips (et 4.45).
2.00 Rediffusions. Culture pub ; 2.25, Le Ballet royal ; 3.20, E = M 6 ; 3.45, Fréquenstar.

CANAL +

— En clair jusqu'à 13.45 —
12.30 La Grande Famille.
13.40 Le journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : Le Triton et la Salamandre. De Jean-Philippe Macchioni.
15.10 Téléfilm : La Trilogie de Robin des Bois. Le Retour. De Lindsay Anderson.
16.40 Dessin animé : Les Simpson. Qui a tiré sur M. Burns ?
17.05 Sport : Football américain.
18.00 Le Dessin animé. Mot.
— En clair jusqu'à 21.00 —
18.28 Série : Les Zinzins.
18.30 Cyberflash.
18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10).
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 Cinéma : Rapa-Nui. ■ Film américain de Kevin Reynolds (1994).
22.45 Flash d'informations.
22.55 Cinéma : La Machine. ■ Film franco-allemand de François Dupeyron (1994).
0.30 Tzedek, les justes. ■ (1re partie). Film franco-suisse de Marek Halter et Maurice Frydland (1994).
1.50 Tzedek, les justes. ■ (2e partie). Film franco-suisse de Marek Halter et Maurice Frydland (1994, 89 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Au plaisir de Dieu [8/10].
13.00 Va savoir.
13.30 Attention santé.
13.35 Documentaire : Himalaya.
14.00 L'Esprit du sport. Jean-Marc Barr.
15.00 Omniscience.
15.30 Vaisseau Terre [2/10].
16.00 Avoir 16 ans.
16.30 Rintintin. Le Vieux marin.
17.00 Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Planète blanche.
18.30 Le Monde des animaux.
18.58 Le journal du temps.

ARTE

19.00 Lucky Luke (et 2.00). [23/26] Alerte aux pieds bleus.
19.35 Magazine : Reportage. Promis à une mort certaine, de Peter Miroschnikoff.
20.05 Les Seigneurs des animaux. [2/3] Le Seigneur des aigles, de Frédéric Fougea.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45 Magazine : Les Mercredis de l'Histoire. Israël-Palestine : dialogue pour un partage, de Joëlle Loncol. *Le Palestinien Haider Abdel Shafi et l'Israélien Yossi Amitaï examinent sans concession les frustrations, les blessures et les erreurs de leurs deux peuples.*
21.45 Comédie musicale : On the Town. De Leonard Bernstein, livret et paroles de Betty Comden et Adolph Green, sur une idée de Jerome Robbins. Avec Frederica von Stade, Tyne Daly, Marie McLaughlin, les London Voices et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Michael Tilson Thomas.
23.20 Cinéma : Un chapeau de paille d'Italie. ■■■ Film français de René Clair (1927, N., muet).
23.45 Téléfilm : Women and Men. [1/2] Trois histoires de séduction (v.o.). Il portait une chemise de chez Brooks, de Frédéric Raphaël ; Le Calme avant la tempête, de Ken Russell ; Comme des éléphants blancs, de Tony Richardson (rediff., 90 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 22.00). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. *21.00 Strip Tease. 22.05 Journal de France* 2. Edition de 20 heures. 22.30 Sous le regard de Dieu. [3/4] Ferveur et adoration. *De Serge Moati. 23.30 Savoir plus.* 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (30 min).

PLANÈTE 19.45 Des gorilles et des hommes. D'Allison Argo. 20.35 Pancho Villa. De Michel Honorin. 21.35 La Bodega Bohemia. D'Eddie Pons. 22.00 Vol au-dessus des mers. [5/11] Super Etendard, la surprise des Malouines. De J.D. Jones. 22.50 La Légende du rugby. De Michel Arows. 23.45 Polynésie d'hier et d'aujourd'hui. De Jean-François Marty et Laurent Ferrari. 0.45 Milgram. D'Egon Humer (45 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 *Premières loges* (et 23.25). 19.30 Stars en stock. Joan Collins. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 La Mode sous toutes ses coutures. *De Chantal* Lasbats et Alexandre Aufort. 22.15 Aux arts et caetera. 22.45 Didier Gustin. 23.55 91, *quai de la Gare. De Norbert Lard et Dominique* Mallen (55 min).

CANAL J 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La *Super Finale de Rébus* ; 18.15, *Les Z'animaux* ; 18.20, Aventures dans un tableau ; 18.25, T'es pas cap ; 18.30, La leçon de cinéma ; 18.35, Sport-Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine ; 18.50, Les Missions du Capt'am *1* ; 19.00, Cajou l'invité ; 19.30, Série : La Rédac ; 19.50, Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. 20.30 Série : Route 66. La Mort noire. *21.20 Série : Au cœur du temps. Le Fan*tôme de Néron. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. L'Échange. 22.40 Série : Les Incorruptibles de Chicago. Evasion. 23.30 Série : Liquid Television. 0.00 T'as pas une idée ? 1.00 Série : Dream On. Sexe, drogues et rock'n'roll (30 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.00). Mademoiselle Pandora. 19.55 Série : Corsaires et flibustiers. 20.20 Série : Holmes et Yoyo. 20.45 Série : The Thunderbirds (et 23.50). Hackenbacker. 21.40 Série : The Sweeney (et 0.40). *Poppy. 22.30 Alfred Hitchcock pré*sente (30 min).

MCM 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). *20.00 Zoom au carré (suite). 20.45 Média*mag. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 *Cinémascope. 22.45 Clips non-stop (et* 0.00, 1.00). 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV *20.00 Greatest Hits. 21.00 The Worst* of Most Wanted. 21.30 Concert : Soul Asylum. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 20.00 Monster Truck. 21.00 Boxe. Championnat IBF inter-continental. Poids lourds : Obed Sullivan (E-U)-Terry Davis (E-U). 22.00 Tennis. Résumé. Internationaux d'Australie. 23.00 Rallye. Résumé. Rallye Grenade-Dakar 96. *0.00 Tennis.* En direct. Internationaux d'Australie (300 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 Nous autres à Champignol. □ Film français de Jean Bastin (1956, N.). Avec Roger Pierre. 20.30 Pour elle, un seul homme. ■■ Film américain de Michael Curtiz (1957, N., v.o.). 22.25 Qu'elle était verte ma vallée. ■■ Film américain de John Ford (1941, N.). Avec Walter *Pidgeon. 0.20 Le Tigre du Bengale.* ■ *Film* allemand de Richard Eichberg (1938, N., v.o., 95 min).

CINÉ CINÉMAS *19.05 La Fille de quinze* ans. ■■ Film français de Jacques Doillon (1988). Avec Judith Godrèche. 20.30 Deux *doigts de meurtre.* ■ *Film franco-canadien* d'Eddy Matalon (1993). 22.15 Lune de miel. □ Film français de Patrick Jamain (1985). *Avec Nathalie Baye. 23.55 Les Cent Pre*mières Années du cinéma. [2/2]. 0.45 Téléfilm : Extases spatiales. Classé X (80 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Cinq regards sur Steve Lacy. 3. Hommage à Brion Gysin. 20.30 Tire ta langue. Le grand chant des troubadours. 21.28 Poésie sur parole. Cesare Pavese (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de *la Belgique, du Canada et de la Suisse.* 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 1, 2, 3, nous irons au bois. 4. Avec Fabien, de Bruxelles. *22.40* Nuits magnétiques. Cœur de fer. 2. Brèves rencontres. 0.05 Du jour au lendemain. Vincent Ravalec (L'Auteur). 0.50 Musique : Coda. Steve Lacy by Night (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 23 novembre 1995 à l'auditorium du Louvre. Pascal Nemirowski, piano : Œuvres de Scriabine : Prélude pour piano nº 10 op. 11 ; Etude pour piano nº 5 op. 42 ; Etude pour piano nº 11 op. 8 ; Etude pour *piano nº 12 op. 8 ; Sonate pour piano nº 4* op. 30 ; Sonate pour piano nº 7 op. 83, de Prokofiev. 22.00 Soliste. Yuri Bashmet, *alto : Œuvres de Schnittke. 22.30 Musique* pluriel. Cinq poèmes de Paul Celan pour voix de soprano et trio à cordes, de De *Vienne, par les Membres de l'Ensemble* Consonance (concert donné le 21 février 1993) ; Deuxième sonate pour piano (dernier mouvement), de Boulez. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Chostakovitch, Medtner. 0.00 Jazz vivant. Le Big Band Tous dehors du saxophoniste et compositeur Laurent *Dehors, avec François Thuillier,* Catherine Delauney-Despas, Christophe Moniot, Cyrile Serge, Jean-Marc Quillet, David Chevallier, *Denis Chancerelle, Damien Guffroy,* Denis Charolles, Michel Debrulle, au studio Charles-Trenet de Radio-France. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. XVIe Festival de l'abbaye d'Ambronay. Concert enregistré le 7 octobre 1995, par l'Ensemble Köln et le Chœur de la Radio de Berlin, dir. René Jacobs, Véronique Gens, soprano, Bernarda Fink, alto, Marcos Fink, basse : Stabat Mater, de Pergolèse ; Requiem K 626, de Mozart. *22.30 Les Soirées...* (Suite). Le Paradis et la Péri, oratorio op. 50, de R. Schumann, par le Chœur de l'Opéra de Dresde, la Staat*skapelle de Dresde, dir. Giuseppe* Sinopoli, Julia Faulkner (La Péri), Heidi Grant Murphy (La jeune fille), Florence Quivar (L'ange), Robert Swensen (Le *jeune homme*), Robert Hale (L'homme). 0.00 Les nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou ***classique.*** **♦ *Sous-titrage spécial* pour les sourds et les malentendants.**

Un autre rendez-vous pour les amateurs de « Montagne »

En plus de la case habituelle du samedi, quatre fois par semaine, France 3 rediffuse une sélection de documents. Jeudi : « Avoir 2 000 ans dans les Aurès »

DEPUIS SA NAISSANCE, en octobre 1985, « Montagne », le magazine de Pierre Ostian et Jean-Pierre Locatelli, a évolué dans son contenu et dans sa diffusion. D'abord composé de multiples « petits » sujets (de 4 à 8 minutes) liés aux préoccupations de la Datar ou des stations de sports d'hiver et complétés par des actualités, le sommaire a évolué dès que, audience et moyens aidant, la petite équipe basée à Grenoble a pu gagner de l'autonomie vis-à-vis de ses partenaires « institutionnels ».

En 1988, l'émission devient hebdomadaire et chaque numéro traite d'un thème unique, autour d'un « dossier » d'une durée de 26 minutes présenté par le rédacteur en chef, Pierre Ostian. Loin d'une certaine couleur touristique, loin de la carte postale, ces films abordent la montagne et tout ce qui s'y rapporte en partant d'un angle priviligié, celui de l'homme dans son milieu. Les sujets vont de portraits d'invidus à des tableaux plus larges, de groupes et, pourquoi pas, de sociétés. Aujourd'hui, la cellule France 3 Montagne produit entièrement 40 % des films programmés contre 60 % de documents réalisés en coproductions. Quant à la diffusion, après avoir changé plusieurs fois de jour et d'heure, elle s'est installée le samedi après-midi, peu avant 18 heures, il y a quatre ans.

C'est dans ce contexte qu'à la rentrée 1995 France 3 a demandé à Pierre Ostian de programmer une sélection de documents déjà diffusés par le magazine. Quatre fois par semaine le matin, *« pour boucher un trou dans la grille, à la place d'une émission qui ne marchait pas »*, raconte l'un des équipiers.



SUCCÈS

Philippe Cayat, *« documentaliste polyvalent »* comme il se définit lui-même, a donc fait un choix parmi les « anciens » « Montagne ». Et à partir de septembre 1995, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 11 heures, on a pu revoir des films groupés par thèmes : *La montagne pour vivre, Explorateurs et aventuriers, Montagne et spiritualité...* Cette rediffusion surprise ayant rencontré un certain succès d'audience, la chaîne a prolongé l'expérience.

Après une interruption le temps des vacances scolaires (la tranche est alors occupée par les programmes jeunesse), cette fenêtre matinale est revenue le 8 janvier. Le regroupement thématique a été abandonné – les rapprochements seraient par trop artificiels – au profit d'une programmation « libre ». Du point de vue de la qualité et de l'intérêt, *« 90 % des films tiennent le coup »*, estime Philippe Cayat.

Au rythme actuel, et en tenant compte du fait que seuls peuvent être retenus les documentaires qui ont moins de trois ans (au-delà, ils n'appartiennent plus à l'unité France 3 Montagne mais à l'INA), la case de rediffusion peut être alimentée jusqu'en avril ou mai.

LONGUE HISTOIRE

Ce jeudi 18 janvier fait place à un film de Djamila Sahraoui : *Avoir 2 000 ans dans les Aurès*. Un titre qui renvoie inévitablement au film de René Vautier, *Avoir vingt ans dans les Aurès*, et qui souligne le fait que, du côté français de la Méditerranée, la mémoire des Aurès ne remonte guerre au-delà la guerre d'Algérie. Ce massif montagneux est pourtant riche d'une longue histoire, marquée par une résistance farouche aux envahisseurs successifs : Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, Turcs et Français.

En témoignent de multiples vestiges, de Timgad, la cité romaine, à Batna, la ville de garnison construite par la France, devenue capitale régionale. Qu'ils soient historiens, militants de la culture Amazhirt (berbère), mères de familles ou paysans, les interlocuteurs de Djamila Sahraoui expliquent comment ces agressions extérieures ont développé chez les Aurassiens un irréductible esprit d'insoumission. Ils le disent simplement, fièrement, en chaouïa, l'une des langues de la grande « famille » berbère.

Thérèse-Marie Deffontaines

★ « Montagne », France 3, jeudi 18 décembre à 11 heures.

Codicille

par Alain Rollat

LE DOCTEUR GUBLER est un personnage de vaudeville. Il sort du théâtre de Labiche, qui savait si bien caricaturer la manigance telle qu'on la cultivait déjà sous le Second Empire. Il porte d'ailleurs les favoris avec la même élégance que le mensonge. Ce fut un plaisir de le revoir, sur France 2 et France 3, dans l'émouvante scène du médecin prisonnier de son secret professionnel, portée pour la première fois à l'écran en 1994 : c'est dur à porter, le secret médical, vous savez ; parfois même intenable ; mais j'ai toujours dit la vérité... Admirable sincérité ! Et comment traduire sa performance sur TF 1, qui assurait en direct la promotion de ses Mémoires ? Traître, moi ? Pas du tout, cher ami, le mensonge n'est-il pas, en certaines circonstances, le plus saint des devoirs ? Remerciez ce président qui n'a pas voulu vous traumatiser de son vivant... Sublime abnégation ! On eût dit du Corneille...

Mais, en comédie comme en politique, le talent des seconds rôles ne vaut souvent que ce que vaut le talent des premiers. Ce fut donc un autre régal de revoir, sur toutes les chaînes, le personnage principal de la pièce sur des images de l'INA qui n'étaient pas virtuelles. Le maître dans la plénitude de ses variations. Le François Mitterrand si allègrement transparent de 1981 : moi, malade ? J'ai eu un lumbago, pas de quoi faire un cancer ! Le François Mitterrand si gravement lucide de 1988 : moi, me représenter en cas de maladie ? Je ne peux pas risquer d'imposer au pays une épreuve comparable à celle que Georges Pompidou a vécue bien malgré lui... Le François Mitterrand si bénin de 1992 : moi, démissionner ? Je n'y ai pas encore songé, et il n'y a pas de raison : on ne m'a pas enlevé un lobe du cerveau... Génial contrefacteur !

C'est sans doute France 2 qui a eu le commentaire le plus approprié : *« Ce qui est sûr, c'est que François Mitterrand entrera dans l'histoire de la médecine, tant il est exceptionnel de voir un patient vivre si longtemps avec un cancer si avancé. »* La chose ne fait aucun doute. Elle tend d'ailleurs à prouver que, si le docteur Gubler fut un remarquable menteur, il fut aussi un bon médecin. Tout porte même à croire, sauf le respect dû à la famille en deuil, que le docteur Gubler et son illustre patient étaient de mèche bien au-delà de cette ambition historique insoupçonnée. Le moment d'émotion passé, on s'aperçoit en effet que ce secret d'Etat savamment élaboré ne fait qu'ajouter à la gloire du défunt. Si François Mitterrand était vraiment aussi malade que l'affirme aujourd'hui son médecin personnel, il mérite encore plus d'éloges, puisque ses œuvres déjà divines l'auraient été bien davantage s'il était resté en pleine possession de ses moyens. Mais, surtout, cela signifie aussi qu'il devient mesquin de lui faire grief de quelques promesses mal tenues ou de quelques trous de mémoire forcément imputables à son état de santé. Il n'y a pas que dans les vaudevilles qu'on trouve des cocus contents...

JEUDI 18 JANVIER

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : Rick Hunter.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.20 La Philo selon Philippe.
17.55 Série : Les Années fac.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Agence tous risques.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Série : Le juge est une femme.
L'Enfant de l'absente, de Pierre Boutron, avec Florence Pernel, Jacques Perrin.

22.35 Magazine : Tout est possible.
Présenté par Jean-Marc Morandini. Invité : Général Bigeard (*Ma Guerre d'Algérie*).

0.00 Magazine : Ex libris.
Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Destins. Chochana Boukhobza (*Pour l'amour du père*) ; Jean-Edern Hallier (*Fulgurances*) ; Béatrice Szapiro (*La Consigne*) ; Anna Planelles (*La Pitchoune*) ; Ysabel Léotard (*Les Armes du cœur*) ; Coup de cœur à Patrick Modiano (*Du plus loin de l'oubli*).

1.05 Journal, Météo.
1.15 Programmes de nuit.
Intrigues ; 1.40, TF 1 nuit (et 2.40, 3.15, 3.55, 4.35) ; 1.50, Histoires naturelles (et 4.05, 5.00) ; 2.50, Nul ne revient sur ses pas ; 3.25, Série : Mésaventures ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 4.40).
12.50 Météo (et 13.40).
12.55 Loto, Journal.
13.40 Série : Derrick.
14.45 Série : L'Enquêteur.
15.35 Tiercé à Vincennes.
15.50 La Chance aux chansons (et 5.35). Le Temps du phono.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.30 Série : La Fête à la maison.
18.03 Jeu : Les Bons Génies (et 3.30).
18.40 Jeu : Qui est qui ? (et 3.25).
19.15 Bonne nuit, les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 1.45).
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial : Edith Cresson.
20.45 Météo, Point route.

20.55 Magazine : Envoyé spécial.
Business moines, de Philippe Poiret et Jean-Baptiste Rivoire ; Les Bonnes Manières, de Jean-Jacques Dufour et Jean-Louis Melun ; Post-scriptum : Police scientifique, de Thierry Hay et Didier Dakan (rediff.).

22.45 Théâtre : Hommage à Denise Grey : La Soupière.
Pièce de Robert Lamoureux, avec Denise Grey, Philippe Lemaire.

0.10 Journal, Météo.
0.30 Le Cercle de minuit.
La Subversion du cinéma.
2.15 Programmes de nuit.
Bas les masques (rediff.) ; 4.00, 24 heures d'infos ; 4.10, Jeu : Pyramide ; 4.50, Luire Caverne ; 5.10, Fous du cirque ; 5.55 ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

12.35 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Les Enquêtes de Remington Steele.
14.30 Série : Brigade criminelle.
15.00 Questions au gouvernement.
En direct du Sénat.
16.05 Série : Les deux font la loi.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Divertissement : Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Le Bonheur des tristes, L'Apprentissage de la ville, de Luc Dietrich.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.
20.10 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Cinéma : Manon des sources, 2e partie : Ugolin. ■ ■
[2/2] Film français de Marcel Pagnol (1952) avec Jacqueline Pagnol.
22.45 Météo, Journal.

23.20 Magazine : Ah ! Quels titres !
Le Champ de la terre. Invités : Michel Ragon.
0.20 Espace francophone.
0.45 Feuilleton : Dynastie.
1.30 Musique Graffiti.
Sonate n° 3, de Brahms, par Philippe Bride, violon, Jacques Roubier, piano (20 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Nuits secrètes 2.
[1/2]. De Billy Hale, avec Arielle Dombasle, Deborah Raffin.
Lili a réussi à retrouver la mère qu'elle n'avait jamais connue. Mais elle doit maintenant élucider un nouveau mystère...
15.00 Série : Deux flics à Miami.
15.55 Boulevard des clips.
(et 1.35, 4.45).
16.40 Variétés : Hit Machine.
Présenté par Charly et Lulu.
17.10 Série : Une famille pour deux.
17.40 Série : L'Etalon noir.
18.10 Série : Agence Acapulco.
19.00 Série : Code Quantum.
Good morning Peoria.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
Présenté par Olivier Carreras.
20.35 Magazine : Passé simple.
Présenté par Marielle Fournier. L'Affaire Ben Barka.

20.45 Cinéma : Le Colosse de Rhodes. ■
Film italien de Sergio Leone (1960). Avec Rory Calhoun, Lea Massari.

23.05 Téléfilm : Le Maître de la terreur.
De Lamberto Bava, avec Tomas Arama, Carole André.
Un scénariste de films d'horreur entreprend de se venger à sa manière du réalisateur qui l'a fait renvoyer du tournage du Maître de la terreur.
0.40 Magazine : Fréquenstar.
2.35 Rediffusions.
E = M 6 ; 3.00, Black Ballad ; 3.55, Tahiti et ses îles de rêve.

CANAL +

— *EN CLAIR JUSQU'À 13.45* —
12.30 La Grande Famille.
Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Pouic-Pouic. □
Film français de Jean Girault (1963).
15.15 Documentaire : La Maillan.
De Gilles Nadeau.
Un hommage à l'actrice de théâtre et de cinéma Jacqueline Maillan décédée le 12 mai 1992, deux mois après la disparition de son complice Jean Poiret.
16.15 Cinéma : Monsieur Butterfly. ■ ■
Film américain de David Cronenberg (1993).
17.50 Magazine : Pas si vite !
17.55 Surprises (et 2.40).
18.00 Le Dessin animé. Mot.
— *EN CLAIR JUSQU'À 20.35* —
18.28 Série : Les Zinzins.
18.30 Cyberflash.
18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10).
20.30 Magazine : Le Journal du cinéma.
Présenté par Isabelle Giordano.

20.35 Cinéma : Tous les jours dimanche. □
Film franco-italien de Jean-Charles Tacchella (1994).
22.10 Flash d'informations.

22.15 Cinéma : Full Metal Jacket. ■ ■
Film américain de Stanley Kubrick (1987, v.o.).
0.10 Cinéma : Les Grincheux. □
Film américain de Donald Petrie (1993, v.o.).
1.50 Documentaire : Sur les traces du grand mandarin.

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Au plaisir de Dieu [9/10].
13.00 Les Lumières du music-hall.
13.30 Attention santé. Alcool.
14.00 Magazine : A Tous vents.
Les îles des épices.
15.00 Omnisciences.
Le Système immunitaire.
15.30 Terra X.
16.00 Planète blanche.
16.30 Rintintin. La Recrue.
17.00 Celluio.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Grandes Inventions. L'Asepsie.
18.15 Magazine : Cinq sur cinq.
18.25 Le Monde des animaux.
18.58 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Lucky Luke.
[24/26] Le Bandit manchot, de Philippe Landrot, d'après Morris.
19.30 Magazine : Reportage.
Amsterdam, ville numérique, de Serge Steyer.
20.00 Documentaire : Palettes.
Rembrandt, le miroir des paradoxes : Autoportraits, d'Alain Jaubert.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45 Soirée thématique : Atlanta.
Proposée par Susanne Drexl.
20.46 ▶ Documentaire : Martin Luther King, de Montgomery à Memphis.

22.30 Documentaire : The Atlanta Project, une aide pour les pauvres ?
De Susanne Drexl.
23.00 Documentaire : Le Jeu avec les Jeux.
De Günther et Ralph Gladitz.
0.00 Documentaire : Tel un phénix ressurgi de ses cendres.
De Ralph Gladitz.
0.15 Documentaire : 360°, contrastes culturels.
De Wolfgang Günther.
0.50 Courts métrages : Contes de la séduction.
[2] Une mémoire d'éléphant, de Detlev Buck (1995, v.o.) ; 1.20 Sambolico, de Mika Kaurismäki (1995, v.o.) ; 1.50 Hôtel Paradis, de Nicholas Roeg (1995, v.o.) ; 2.15 Touche-moi, de Paul Cox (1995, v.o.) (rediff., 115 min).

CÂBLE

TV 5 19.25 Météo des cinq continents (et 22.00). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Les Prisonnières. □ Film français de Charlotte Silvera (1988). 21.50 Correspondance. 22.05 *Journal* de France 2. Edition de 20 heures. 22.20 Correspondances. 22.30 Ça se discute. 0.00 Tell quel. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 *Journal de la RTBF. En direct (30 min).*
PLANÈTE 19.15 Les Nouveaux Explorateurs. [1/12] Un nouvel espoir pour les grands brûlés. De Bill Kurtis. 19.45 Tourments d'amours en Guadeloupe. De Regine Dalnoky et Paule Musteller. 20.35 Histoire de la marine. [2/7] A la découverte du monde. De Daniel Costelle et Jean-Marc Leblon. 21.30 Des gorilles et des hommes. D'Allison Argo. 22.15 Pancho Villa. De Michel Honorin. 23.15 La Bodega Bohemia. D'Eddie Pons. 23.45 Vol au-dessus des mers. [5/11] Super Etendard, la surprise des Malouines. De J.D. Jones. 0.35 La Légende du rugby. De Michel Arows (55 min)
PARIS PREMIÈRE 19.30 Stars en stock. Jack Nicholson. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 L'Explorateur en folie. ■ ■ Film américain de Victor Heerman (1930, N.). Avec Groucho Marx. 22.40 Totalement cinéma. 23.10 Concert : Requiem de Mozart. Enregistré à Glasgow en 1983. 0.15 Musiques en scènes. 0.40 Jazz à Paris. De Franck Cassenti (60 min).
CANAL J 18.00 Soirée Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Les Z'animaux ; 18.15, C'est vous qui le faites ; 18.20, Aventures dans un tableau ; 18.25, Série : Woof ! ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, La *Revue de presse* ; 19.20, Codes secrets. 19.30, Série : La Rédac ; 19.55, La Mode et au revoir.
CANAL JIMMY 20.00 Jules et Jim. ■ ■ ■ *Film français de François Truffaut (1962, N.).* 21.45 Road Test. 22.05 Chronique du front. 22.10 Plein pot. ■ Film américain de Greg Beeman (1988, v.o.). 23.45 Souvenir. Top à Petula Clark. Diffusé le 25 novembre 1972. 0.55 Série : Bottom. Finger (30 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.00). Requiem. 19.55 Le Corsaire de la reine. La Garnison. 20.20 Série : Ma mère à moteur. 20.45 Série : Les Evasions célèbres (et 23.50). L'Etrange Trépas de monsieur de la Pivardière. 21.40 Série : Jim Bergerac (et 0.45). Ramasser les morceaux. 22.30 Alfred Hitchcock présente. Obsession (30 min).
MCM 19.30 Zoom au carré. 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom au carré (suite). 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 L'Invité de marque. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Métal. 0.00 Média-mag. 0.15 Clips non-stop (et 1.00) (40 min).
MTV 19.30 The Pulse. 20.00 Greatest Hits. 21.00 The Worst of Most Wanted. 21.30 Guide to Alternative Music. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Série : Aeon Flux. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 20.25 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des clubs : *Pau-Orthez-Bologne*. 22.00 Tennis. Résumé. Internationaux d'Australie. 23.00 Football. En différé. Coupe d'Afrique des Nations : Cameroun-Egypte. 0.35 Tennis. En direct. Internationaux d'Australie (265 min).
CINÉ CINÉFIL 8.30 ▶ Documentaire : Carlos Gardel à la télévion [2/2]. 18.30 Qu'elle était verte ma vallée. ■ ■ Film américain de John Ford (1941, N., v.o.). Avec Walter Pidgeon. 20.30 Adhémar ou le jouet de la fatalité. ■ ■ Film français de Sacha Guitry (1951, N.). Avec Fernandel. 22.00 L'Espionne des Ardennes. ■ Film américain de Byron Haskin (1961, N., v.o.). Avec Tina Louise. 23.50 Le Club. Invitée : Nina Companeez (75 min).
CINÉ CINÉMAS 19.10 La Terreur des morts-vivants. □ Film britannique de Norman J. Warren (1978). Avec John Nolan. 20.30 Divorce à Hollywood. □ Film américain de Charles Shyer (1984). Avec Ryan O'Neal. 22.20 La Belle Noiseuse. ■ ■ ■ Film franco-suisse de Jacques Rivette (1991, 230 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Cinq regards sur Steve Lacy. 4. La poésie de Marina Tsvetaeva. 20.30 Lieux de mémoire. La 2 CV : une modeste huitième merveille du monde. 21.28 Poésie sur parole Cesare Pavese (4). 21.32 Fiction. La Vie commune, de Lydie Salvayre. 22.40 Nuits magnétiques. Cœur de fer. 3. Cœur de fer. 0.05 Du jour au lendemain. Annie Faure (Blessure d'humanitaire). 0.50 Musique : Coda. Steve Lacy by Night (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné en direct de la Radio danoise à Copenhague, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio nationale danoise, dir. Herbert Blomstedt : Symphonie n° 4 Naïve, de Berwald ; Messe n° 3, de Bruckner. 22.00 Soliste. Yuri Bashmet, alto : Märchenbilder, de R. Schumann. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Tombeau de Gilles de Rais, sur un livret d'Enzo Cormann (extraits), de De Chizy, par la Maîtrise de Paris, Patrick Marco, chef de chœur, la Philharmonie de Lorraine, l'Ensemble Musicatreize, dir. Roland Hayrabedian. 23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour violoncelle et piano op. 19, de Rachmaninov ; Œuvres de Balakirev : Rêverie ; Novelette. 0.00 Tapage nocturne. Egypte, cent ans de cinéma. A l'occasion de l'exposition à l'Institut du Monde arabe. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Maurice Maeterlinck et ses musiciens. Chansons de Mélisande, de Fauré, Elly Ameling, soprano, Dalton Baldwin, piano ; Symphonie n° 2 Bretonne, d'Emmanuel, par l'Orchestre symphonique de Rhénanie-Palatinat, dir. Leif Segerstam ; Pelléas et Mélisande : acte I, de Debussy, par l'Orchestre national de la Radiodiffusion française, dir. André Cluytens, Jacques Jansen (Pelléas), Victoria de los Angeles (Mélisande), Gérard Souzay (Golaud) ; Kyllikki op. 41, de Sibelius, Glenn Gould, piano ; Pelléas et Mélisande, de Schoenberg, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. 22.30 Les Soirées... (Suite). Six chants d'après Maeterlinck, de Zemlinsky, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Riccardo Chailly, Jard van Nes, mezzo-soprano ; L'Oiseau bleu, extrait, de Humperdinck, par l'Orchestre symphonique de Bamberg, dir. Karl Anton Rickenbacher ; Pièce op. 39, de Chausson, Roland Pidoux, violoncelle, Jean-Claude Pennetier, piano ; Ariane et Barbe-Bleue, extrait, de Dukas, par l'Orchestre national de l'ORTF, dir. Jean Martinon ; Monna Vanna : acte I, de Rachmaninov, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra d'Islande, dir. Igor Buketoff, Blythe Walker, soprano, Seth McCoy, ténor, Sherrill Milnes, baryton. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

JEUDI 18 JANVIER 1996

Du lameau

par Pierre Georges

C'EST ce que les bibliophiles appellent un minuscule. Le Centre d'information des viandes, organisme qui n'a pas essentiellement vocation à promouvoir la littérature, vient ainsi d'éditer un microlivre. Finement intitulé *Morceaux choisis*, cet ouvrage majeur aurait pu, et sans doute du, rester confidentiel. N'était son utilité foncière pour l'edification des masses et sa contribution amicale à la haute tenue culturelle des diners mondains.

On ne saurait désormais sortir et faire le beau en ville sans son *Morceaux choisis*. Voilà qui classe son homme, ou sa femme d'ailleurs, capable, tout uniment, de parler, en plein repas, le patagon de boucherie. Car en patagon authentique, la viande s'appelle Yepr. En soudanais basique, ils la disent Wui. En Nigerian commun, Wi. Et en amazonien pur fleuve, Yadu.

Vive le patagon et les patagonais ! Et vive cette culture de poche, comme les sous-marins du même métal. Ne pas mourir idiot, savoir ce que l'on mange et, pourquoi pas, bluffer définitivement son boucher qui aurait parfois tendance à vous traiter, en aiguisant son addition, de *lameau*. Ce qui comme chacun sait, ou saura, revient, en argot de louchebem, à vous classer dans la catégorie coriace du chameau.

Un lameau averti en vaut deux. Et puis un peu de culture, à point ou saignante, n'a jamais nui à personne. La preuve, l'Epigramme d'agneau. On ne sait ce qu'il est, ni d'où il vient, et sur quelle partie charnue de l'animal est prélevé le morceau. On s'en moque bien d'ailleurs. Mais on n'ignore plus désormais à quoi correspond ce nom de littérature.

Il advint au XVIIᵉ siècle qu'une dame de qualité, quoique n'ayant pas fini ses humanités, entendit parler dans une conversation de « *savoureux épigrammes* ». Elle crut, en son émoi, qu'il s'agissait d'un mets à la mode. Le soir même, elle exigea de son cuisinier qu'il lui confectionnât, et rapidos, des épigrammes. D'autres se seraient démonté, auraient jeté toque et tablier. Pas lui qui mijota un plat à sa façon et le servit, avec la pompe qui sied aux grandes entreprises culinaires et exploratrices.

Merci le CIV ! Ne pas manger idiot. Réviser ses classiques, le bœuf Strogonov, par et pour Grégoire Alexandre Strogonov, célèbre marchand anobli. Le filet de veau Orloff, du fameux prince Orloff, un nom à dîner dehors. Le tournedos Rossini, composition à sa façon. Merci le CIV. Réviser son histoire. Le veau Marengo qui fut d'ailleurs et d'abord le poulet Marengo. Car le soir venu et l'affaire entendue, l'Empereur pas encore empereur avait faim et le pauvre Dunand, cuisinier du général Bonaparte, fit avec ce qu'il avait, un pauvre poulet victime des horreurs de la guerre, quelques écrevisses et trois tomates. La bataille passa, la recette resta. Comme le Navarin, ce ragoût de mouton inventé par Balzac en l'honneur de l'oublié combat naval de Navarin.

Merci le CIV ! Ne pas mourir lameau. Jongler avec les mots, avec les mets, les aiguillette baronne, les animelles, les amourelles, les amourettes, le baron, les fraises, le tablier de sapeur et même, même la franchemulle. Boucherie, gastronomie que de poésie commise en votre nom. Et si jamais vos pas vous conduisaient, pour un repas de prince en de sixtines pizzerias, vers un douteux carpaccio, consolez-vous en imaginant ces rouges profonds et lumineux qui firent la gloire du célèbre peintre Vittore Carpaccio !

Alain Juppé appelle la Corse au respect des lois de la République

Le premier ministre évoque l'hypothèse d'une consultation de la population

SI LE MINISTRE de l'intérieur ou ses collaborateurs peuvent nouer des contacts officieux avec des nationalistes clandestins, le chef du gouvernement ne saurait à coup sûr se le permettre. C'est le message qu'Alain Juppé a voulu faire entendre à la Corse en recevant, mardi 17 janvier à Matignon, les parlementaires de l'île ainsi que le président du conseil exécutif Jean Baggioni, député européen RPR.

Cette réunion avait lieu quelques jours après la visite de Jean-Louis Debré dans l'île, à l'occasion de laquelle il avait rencontré tous les groupes politiques, y compris les nationalistes, qui siègent à l'Assemblée de Corse. Ce voyage avait laissé un goût amer à la plupart des élus, qui ont reproché au ministre de l'intérieur de donner la part trop belle aux mouvements clandestins. Cette démarche n'avait pas été unanimement appréciée au sein même du gouvernement, notamment par Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre, et maire de l'Ile-Rousse (Haute-Corse). Enfin, mardi à l'Assemblée nationale, M. Debré a été vivement pris à partie par des députés de la majorité et de l'opposition.

Entouré de MM. Pasquini et Debré, Alain Juppé a indiqué à ses interlocuteurs que la modification des institutions de l'île (telles qu'elles sont fixées par la loi du 13 mai 1991) n'était pas à l'ordre du jour, ce qui les a satisfaits. Ceux des nationalistes qui réclament la suppression des deux départements et un statut comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie seront en revanche déçus. M. Juppé a rappelé que le Conseil constitutionnel avait écarté la notion de peuple corse et il a déclaré : « *Les institutions de la Corse, articulées sur la collectivité territoriale et sur les deux départements, ont besoin de stabilité.* » Il a ajouté que le gouvernement « *avait la volonté de poursuivre le dialogue avec tous les représentants légitimes de l'île, et notamment tous ceux qui siègent à l'Assemblée de Corse* ». François Giaccobi, sénateur (RDE) de Haute-Corse, a salué « *la netteté absolue* » des propos du premier ministre.

Les déclarations du premier ministre dans *Le Figaro* du 17 janvier sont cependant de nature à introduire une certaine ambiguïté dans le débat. « *Je me demande*, indique-t-il, *si pour sortir de l'impasse où nous sommes depuis des années il ne faut pas demander à nos concitoyens de Corse d'exprimer clairement leur volonté. Ce n'est que sur une base d'adhésion forte et solennelle des Corses que l'Etat pourra faire réellement respecter le droit et l'autorité républicains.* » Faut-il alors songer à des élections régionales anticipées en Corse après autodissolution de l'Assemblée ou à une grande manifestation populaire, voire à un référendum, dont on connaît la lourdeur de la procédure institutionnelle qui précède son organisation ? On se refusait mercredi, à Matignon, à être plus disert sur la question.

Dans l'immédiat en tout cas, le premier ministre a affirmé, à l'adresse du ministre de l'intérieur et des préfets, que les lois de la République devaient être « *respectées en Corse comme sur l'ensemble du territoire national et que toutes les administrations de l'Etat devraient se sentir mobilisées à cette fin, notamment en ce qui concerne l'ordre public* ». Pour montrer sa volonté de reprendre en main lui-même le dossier, Alain Juppé a décidé de créer un groupe de travail interministériel chargé de lui faire des propositions sur les seuls « *problèmes économiques et sociaux que rencontre la Corse* ».

François Grosrichard

Dumez-Nigeria alimentait les comptes suisses de Pierre Botton

ANDRÉ KAMEL, âgé de soixante-quatre ans, président de Dumez-Kamel international et de Dumez Nigeria Ltd et vice-président de Dumez-Afrique, est en garde à vue, depuis mardi 16 janvier, dans les locaux de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), à Nanterre (Hauts-de-Seine). Sur commission rogatoire délivrée par le juge Philippe Courroye, il est entendu par les policiers de la division financière du SRPJ de Lyon dans le cadre de l'instruction sur les comptes suisses de Pierre Botton. Deux dirigeants retraités, François Hervelin, PDG de Dumez-France jusqu'en 1991 et Jean-Paul Parayre, vice-PDG du groupe Lyonnaise-Dumez de 1990 à 1992, ont été aussi entendus par les enquêteurs tandis que M. Courroye procédait à des perquisitions au siège de Dumez-Kamel international management et au domicile parisien de M. Kamel.

Quatre semaines après avoir mené une série de perquisitions et d'auditions au sein du groupe Bouygues – qui ont notamment abouti à la mise en examen de Martin Bouygues pour « *abus de biens sociaux* » (*Le Monde* daté 24-25 décembre 1995) –, le juge Courroye s'intéresse à un autre géant du BTP qu'il soupçonne d'avoir alimenté de façon occulte les comptes ouverts en Suisse par Pierre Botton (*Le Monde* du 21 décembre) *via* des sociétés fiduciaires panaméennes. Sur les comptes de la « Belette Agency », ouverts à la Société de banque suisse (SBS) et à la Banque de l'Union européenne de Genève, plus de 6 millions de francs ont ainsi été versés en neuf virements et en un peu plus de dix-huit mois, de juin 1989 au printemps 1991, par des filiales africaines, principalement nigérianes, du groupe Dumez, en empruntant les chemins détournés de plusieurs établissements bancaires internationaux.

Décrit comme un personnage phare du groupe, André Kamel est aujourd'hui le conseiller personnel de Jérôme Monod, PDG du groupe Lyonnaise-Dumez et ancien secrétaire général du RPR. M. Kamel était aussi l'ami de Pierre Botton.

Pierre Botton, qui, lors de son audition du 22 décembre 1995, aurait fourni des précisions chiffrées et datées sur le mode opératoire des retraits et des transferts de fonds en espèces, a toujours affirmé que les fonds récoltés par lui en Suisse étaient destinés à son beau-père Michel Noir. Ses propos ont été renforcés par les demi-aveux de Martin Bouygues qui a reconnu que son groupe avait participé au financement de l'activité politique de l'ancien maire de Lyon. Sur le projet de convention de remboursement rédigé de la main de Michel Noir, le 12 avril 1989, à la rubrique « *recettes encaissées par Pierre Botton en lieu et place de Michel Noir* » et parmi les initiales désignant plusieurs entreprises donatrices, figure, pour un montant de 1,7 million de francs, un certain « *K de D* » qui pourrait bien être M. Kamel de Dumez.

Robert Belleret

La BNP va faire payer les retraits dans les distributeurs concurrents

EN ANNONÇANT qu'elle allait faire payer à ses clients les retraits effectués en trop grand nombre dans des distributeurs de billets de réseaux concurrents, la BNP vient de relancer le débat, très sensible, sur la tarification des moyens de paiement. Si cette mesure ne devrait pas toucher beaucoup de clients de la BNP – il faudra atteindre sept retraits par mois dans un réseau concurrent pour être facturé, elle souligne la volonté de la banque et de son président Michel Pébereau de secouer les règles non écrites de la concurrence bancaire. Il s'agit de revenir à une certaine vérité des prix en matière de tarification des services alors que le système bancaire français est l'un des moins rentables au monde.

Cette décision est en tout cas une première en France puisque la quasi-totalité des retraits étaient jusqu'à présent gratuits. La Caisse régionale du Crédit agricole de l'Yonne avait bien tenté en 1992 de prendre une mesure similaire à celle de la BNP mais avait fini par renoncer devant le tollé des associations de consommateurs.

Ce précédent ne semble pas inquiéter la BNP. Elle va faire payer 5 francs à ses clients, à partir du 1er février, chaque retrait d'argent liquide effectué dans des distributeurs de billets n'appartenant pas à son réseau. Cette mesure ne frappera pas les souscripteurs d'un contrat multiservices « Présence » qui ne seront facturés qu'à partir du neuvième retrait. « *Nous voulons dissuader nos clients de trop recourir aux distributeurs automatiques de billets de nos concurrents afin que nous ayons moins à leur verser* », explique Yves Martrenchar, responsable de la clientèle des particuliers et des professionnels à la direction des réseaux de la banque. La BNP, qui s'est constitué un réseau de deux mille distributeurs en France, cherche à le rentabiliser. Une banque dont le client retire de l'argent à la billeterie d'une autre doit verser à cette dernière une commission comprise entre 5 et 10 francs par opération.

100 000 COMPTES CONCERNÉS

La mesure se veut avant tout symbolique. Statistiquement, une carte bancaire effectue en moyenne trente retraits par an, un peu plus de deux par mois, indique le groupement des cartes bancaires. Selon une étude de la BNP, seulement 3 % de ses clients, soit 100 000 comptes, seront concernés par cette nouvelle facturation. Elle pourrait tout de même faire tache d'huile. Les concurrents de la BNP vont probablement la laisser affronter les critiques et l'imiter ensuite s'il n'y a pas trop de coups à prendre.

L'initiative de la BNP peut avoir aussi un objectif plus large : relancer le débat sur le coût pour les banques et pour leurs clients des services bancaires. Le Conseil national du crédit vient justement de publier un rapport sur la tarification des moyens de paiement qui insiste sur la nécessité de faire payer les chèques. La pression bancaire monte également pour dénoncer la concurrence de La Poste et des Caisses d'épargne et pour réclamer une baisse de la rémunération du Livret A. Mais, que ce soit pour le chèque payant ou le taux du Livret A, l'équation n'est pas seulement économique. L'impopularité de ces mesures peut concerner le gouvernement.

Eric Leser

Rapatriement sans hâte des réfugiés de Bosnie

GENÈVE
de notre correspondante

Un large accord s'est dégagé, mardi 16 janvier, à Genève, entre la communauté internationale et le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR), pour faciliter le retour de quelques deux millions de réfugiés de Bosnie-Herzégovine. Le haut-commissaire, Sadoko Ogata, a précisé, au cours d'une conférence réunissant les représentants de quarante pays et d'une vingtaine d'organisations internationales, que ce rapatriement devrait s'accomplir dans des conditions économiques et de sécurité satisfaisantes, et dans le respect des droits de l'homme.

Le HCR a élaboré un plan dont devraient bénéficier, par étapes successives, tous ceux qui ont trouve asile hors des frontières de l'ex-Yougoslavie, ainsi que le million de ceux qui ont été « déplacés » en Bosnie-Herzegovine. Avant toute chose, le HCR demande aux pays d'asile de protéger les réfugiés jusqu'à ce que les dispositifs militaires de l'accord de Dayton soient vraiment appliqués ; qu'une amnistie soit proclamée pour tous ceux qui ne se seraient pas rendus coupables de violations graves du droit humanitaire ou du droit commun ; et, enfin, que les mécanismes prévus pour la protection des droits de l'homme fonctionnent.

Le HCR insiste pour que les personnes particulièrement vulnérables comme, entre autres, les victimes des violences sexuelles, bénéficient d'une protection spécifique. Le rapatriement, volontaire, ne débutera pas avant le printemps, et le coût des opérations pour la première année, y compris l'aide humanitaire, est estimé à 300 ou 400 millions de dollars. Une somme de 30 millions de dollars (environ 150 millions de francs) est déjà prévue pour les relogements. Le plan de rapatriement devrait durer deux ans et devra s'accomplir conformément aux progrès de la reconstruction du pays.

Les pays d'accueil ont promis de respecter le caractère volontaire des rapatriements, et l'Allemagne, qui a accueilli trois cent vingt mille réfugiés, a promis de ne pas fixer de contingents ni de délais pour les départs. Des ONG, comme Amnesty International, ont pour leur part assuré qu'il ne saurait être question de rapatriement tant que la sécurité sur le terrain ne serait pas garantie. Comme le soulignait Mme Ogata, « *consolider la paix représentera pour le HCR un défi encore plus difficile à relever que les efforts déployés au cours des quatre années pour fournir plus d'un million de tonnes de secours aux victimes d'une guerre cruelle* ».

Isabelle Vichniuc

Nominations au « Monde »

● Noël-Jean Bergeroux directeur général adjoint du Monde SA
● Edwy Plenel directeur de la rédaction

A L'OCCASION de sa présentation des vœux au personnel du *Monde*, lundi 15 janvier, Jean-Marie Colombani, président du directoire, a fixé la priorité de l'année 1996 pour le journal : consolider les succès éditoriaux et commerciaux de 1995, qui ont amené une forte augmentation de la diffusion du quotidien, pour assurer au plus vite l'équilibre financier de l'exploitation de l'entreprise malgré le contexte particulièrement difficile de la presse quotidienne. Pour mener à bien cette étape, plusieurs décisions ont été annoncées.

Au sein du directoire, Noël-Jean Bergeroux devient directeur général adjoint du Monde SA. Responsable de l'imprimerie et de la préparation à compter du départ, fixé au mercredi 31 janvier, de René Habert, actuel directeur du Monde-Imprimerie SA, il sera assisté dans ses fonctions par Alain Melet, directeur adjoint de l'imprimerie, et par Jean-François Sailly, nommé directeur de la préparation.

Dominique Alduy, directeur général du Monde SA, remplace Jean-Marie Colombani, président du directoire, à la présidence du Monde Publicité, filiale du Monde SA et de Publicis.

Eric Pialloux est nommé directeur exécutif auprès du directoire. Il est chargé de la préparation et de l'application des décisions du directoire et du suivi des dossiers stratégiques.

Edwy Plenel est nommé directeur de la rédaction. Thomas Ferenczi et Robert Solé deviennent directeurs adjoints de la rédaction.

René Gabriel, précédemment administrateur général du groupe L'Express en charge des filiales et président de *Courrier international*, est nommé directeur de la gestion.

A nos lecteurs

UN AN APRÈS LE LANCEMENT DE SA NOUVELLE FORMULE, *Le Monde* continue de changer. Dans une semaine, à partir du samedi 20 janvier, nos lecteurs découvriront nos nouveaux rendez-vous hebdomadaires : le samedi (nos éditions datées dimanche-lundi), le nouveau cahier « Télévision-Radio-Multimédia » de 40 pages, guide pratique de tous les écrans, avec des programmes encore plus complets, des enquêtes et des analyses ; le lundi et le mardi (nos éditions datées mardi et mercredi), une nouvelle formule des cahiers « Initiatives-Métiers » et « Initiatives-Emploi » ; le jeudi (nos éditions datées vendredi), un « Monde des livres » rénové, faisant une plus grande place aux enquêtes et à l'actualité. De plus, nos éditions du samedi (datées dimanche-lundi) offriront dorénavant trois pages « Placements et marchés », élargissant et modernisant nos actuelles pages hebdomadaires consacrées aux marchés financiers.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 17 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

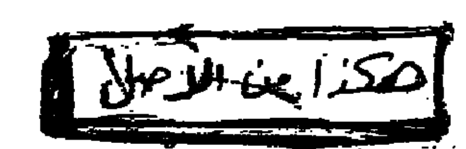
Tokyo Nikkei	--	---	-2,10
Honk Kong index	---	---	+5,41

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 16/01	Var. en % 15/01	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1952,10	+1,44	+4,28
Londres FT 100	---	---	-0,86
Zurich	1535,88	---	+0,59
Milan MIB 30	983	-0,90	+5,58
Francfort Dax 30	---	---	+4,55
Bruxelles	---	---	+3,44
Suisse SBS	1422,53	---	-2,40
Madrid Ibex 35	326,02	-0,01	+1,85
Amsterdam CBS	331,20	-0,09	+3,01

Tirage du *Monde* daté mercredi 17 janvier 1996 : 489 457 exemplaires

هكذا من الأصل



Le Monde

UNE POLITIQUE POUR LA VILLE



Réinventer la banlieue

IL n'est plus question, comme chacun sait, d'un *« plan Marshall pour les banlieues »*. C'est un dispositif *« modeste et raisonnable »* que le gouvernement envisage de rendre public jeudi 18 janvier, après avoir fait ses additions et réduit ses ambitions.

Les centres des villes françaises n'ont jamais été aussi riches, aussi confortables, aussi bien équipés. Le contraste n'en est que plus frappant avec des quartiers excentrés ou des communes périphériques, qui semblent appartenir à un autre monde. Il y avait jadis la France des villes et la France des campagnes. Aujourd'hui, alors que quatre habitants sur cinq vivent en milieu urbain, une France du dehors, marginalisée (« les banlieues »), fait face à une France du dedans, qui s'ingénie à se voiler les yeux.

Naturellement, la réalité est plus complexe. Toutes les banlieues ne souffrent pas de la pauvreté et de la violence. Certaines sont, au contraire, des havres de paix et font partie des communes les plus riches du pays. Dans les banlieues sinistrées, tous les habitants ne sont pas chômeurs, loin de là, même s'ils ont le sentiment d'être négligés et oubliés. Et ces territoires de désespérance sont aussi des lieux de création culturelle, parfois d'exceptionnelle convivialité, grâce au dévouement de personnes formidables qui les maintiennent à bout de bras.

C'est en 1973 qu'un coup d'arrêt a été porté à la construction des grands ensembles, ces cubes de béton sans âme, accolés les uns aux autres, dans lesquels devaient se concentrer peu à peu toutes les populations socialement handicapées. Mais la politique de la ville proprement dite date du début des années 80, après la grande émotion provoquée par les incidents violents des Minguettes.

Cette politique, qui rallie aujourd'hui la gauche et la droite, se fonde sur une discrimination positive : la sélection d'un certain nombre de zones en difficulté, pour y injecter des moyens importants, en faisant travailler ensemble tous les acteurs de terrain, éducateurs sociaux, enseignants, policiers, magistrats... La France peut s'enorgueillir d'être l'un des rares pays à disposer d'un tel dispositif national, même si les résultats en sont globalement décevants.

Une démocratie est incompatible avec des zones de non-droit, livrées à des délinquants ou des extrémistes. L'Etat se doit d'y être présent, sans restriction. Les communes n'ont d'ailleurs pas la possibilité de régler seules des questions qui les dépassent largement. L'égoïsme des unes, qui pénalise les autres, exige des décisions à un autre niveau. Compte tenu du maquis administratif et des lois de décentralisation, cela suppose une délicate alchimie pour permettre à l'Etat d'intervenir sans se substituer aux élus locaux.

« Réinventer » la banlieue demande de l'argent, du temps et, surtout, une volonté collective.

De l'argent, il en faut énormément, ne serait-ce que pour favoriser la création d'emplois, qui est la base de tout, et inciter des fonctionnaires d'expérience à travailler, au moins provisoirement, dans ces zones sinistrées.

Le temps est un facteur paradoxal. On ne répare pas un désastre urbanistique en un tournemain. C'est une œuvre de longue haleine. Or des résultats sont demandés immédiatement pour donner des raisons d'espérer.

Quant à la volonté, elle ne peut être seulement celle de la puissance publique. Tous les Français n'ont pas encore pris conscience du danger. Un pays ne peut vivre longtemps à deux vitesses, barricadé dans ses villes, avec les « barbares » à la porte.

Robert Solé







Comment sont nés les grands ensembles au début des années 50

A la ville « en creux », organisée autour de ses rues, ses places et ses jardins, a succédé la ville « en relief », ordonnée autour d'ensembles architecturaux détachés les uns des autres

LE 19 MAI 1995, un vendredi soir, dans une friche industrielle de la Part-Dieu, à Lyon, le Théâtre de la Satire présente un spectacle : *Procès post mortem des tours de Démocratie*. Une représentation unique qui mêle théâtre et films, fiction et réalité, improvisation et composition, témoins et acteurs. La scène ? Un tribunal. L'accusée ? Une maquette, celle d'une tour de Démocratie, un quartier des Minguettes, foudroyée sept mois auparavant avec neuf de ses semblables. Le procureur est Roland Castro, l'un des promoteurs de Banlieues 89 ; le défenseur, Charles Delfante, un architecte lyonnais. Parmi les nombreux témoins, l'ancien architecte-conseil de la ville de Vénissieux, René Bornarel, Jacques Crétaine, autrefois directeur adjoint de l'équipement de la région Rhône-Alpes, Raymond Jacquet, un des constructeurs, mais aussi des habitants, des sociologues, un psychiatre.

Des comédiens professionnels présentent des extraits de *Corubu*, une pièce écrite en 1970 par Jacques Rey, l'initiateur du spectacle, aujourd'hui président de la Maison d'architecture de Rhône-Alpes. Au terme de cinq heures de débats menés devant trois cent cinquante personnes, le tribunal se déclare incompétent et renvoie le procès de la Tour *« devant le peuple »*. Et, avec elle, le véritable accusé de ce simulacre : le « mouvement moderne » et son héritage des années 60.

Le mouvement moderne en architecture est né dans les années 20 de ce siècle. Quelques architectes – dont Le Corbusier – lancèrent alors une série de propositions pour modifier radicalement la ville. La tradition, jusqu'à Hausmmann et ses épigones, avait privilégié une ville « en creux », organisée autour de ses espaces publics – rues, places, jardins. La ville « en relief » doit lui succéder, ordonnée autour d'objets isolés, ensembles architecturaux détachés les uns des autres et posés sur des surfaces vertes – les *« machines à habiter »*, chères à Le Corbusier. Les nouveaux quartiers, à l'activité spécifique – logements, travail, loisirs –, seront reliés entre eux par des voies rapides.

Ces cités *« radieuses »*, rationnelles, propres, ensoleillées seraient ainsi débarrassées des violences et des pollutions inhérentes à la cité traditionnelle. Ces *« fonctionnalistes »*, regroupés au sein des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), vont voir leur projet se matérialiser après 1945. Les nouveaux quartiers nés à la périphérie des grandes villes pendant les « trente glorieuses » sont l'expression de cette nouvelle idée urbaine. La planification et l'industrialisation seront les outils de cette rupture avec le passé.

« Construire 20 000 logements par mois est, pour la France, une question de vie ou de mort »

Ce mouvement radical tombe à pic. Au début des années 50, la construction est une nécessité absolue. Les destructions de la guerre, l'accélération de l'exode des campagnes, la volonté d'éradiquer taudis et bidonvilles, et surtout l'augmentation de la population – de 1954 à 1974, la France passera de 42 800 000 à 52 650 000 habitants – due à l'explosion du baby-boom, au retour des rapatriés et à l'immigration, tout concourt à l'élaboration de mesures radicales. *« Construire 20 000 logements par mois est, pour la France, une question de vie ou de mort »*, déclare, en 1952, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, Eugène Claudius-Petit.

Son successeur, Pierre Courant, lance l'année suivante le plan qui porte son nom. Une loi foncière facilite désormais les expropriations au profit des pouvoirs publics, les entreprises de plus de dix employés doivent consacrer 1 % de leur masse salariale au logement de leurs salariés. L'Etat définit un logement-type auquel il accorde un financement forfaitaire. La production est rationalisée. On utilise massivement les techniques de la préfabrication lourde et les chemins de grues. En 1958, on construit effectivement 291 000 logements. En 1975, on en est à 514 000. Des programmes d'une ampleur inégalée sortent de terre : Sarcelles et La Courneuve en région parisienne, les Minguettes à



Vénissieux, le Haut-du-Lièvre à Nancy. Les zones à urbaniser en priorité (ZUP), créées en 1958, se multiplient. Cent dix grands ensembles de plus de mille logements sont construits en région parisienne entre 1956 et 1962.

A l'époque, rares sont les architectes ou les urbanistes qui osent s'élever contre les principes mis en application. *« Ce qui est appliqué à partir de la fin de la guerre*, explique l'architecte Paul Chemetov, *c'est un intégrisme du mouvement moderne. On retient surtout la pensée radicale de Le Corbusier et, chez lui, quelques principes simples, son goût pour la planification notamment. Cette pensée technocratique s'est mise en place sous Vichy quand les corps techniques qui constituaient l'armature de l'administration ont été mis en avant à cause de leur efficacité et de leur apolitisme. La Charte d'Athènes, bible du mouvement moderne, élaborée en 1933, a été publiée, ce n'est pas un hasard, en 1943. »*

La planification et la rationalisation se conjuguent avec l'industrialisation du bâtiment. Le modèle de Jean Prouvé, technicien qui aura une influence considérable sur l'architecture, c'est l'industrie automobile. L'idée du remembrement s'applique aussi à la ville. Grâce à lui, au lieu de traiter la construction parcelle par parcelle, comme c'était l'usage, on va pouvoir bâtir sur un territoire beaucoup plus vaste. *« Au début des années 60*, se souvient Paul Chemetov, *un architecte sérieux ne travaillait pas à moins de mille logements à la fois. A Vigneux, dans la banlieue parisienne, où je m'attelais à un programme de trois cents logements, Henri Lopez en construisait trois mille au même moment. »* Cette massification a son revers : construction médiocre, terrains mal raccordés avec le centre. Le productivisme commence à être mis en cause.

Dès la fin des années 60, le mouvement moderne change de cap. Les pouvoirs publics aussi. En 1970, le plan construction du ministre Albin Chalandon réclame *« un nouveau départ* [pour] *un urbanisme beaucoup mieux adapté aux conditions de la vie de l'homme moderne »*. Ce sera le début des *« chalandonnettes »*. Noisiel, Marne-la-Vallée (Val-de-Marne) et Vémars (Val-d'Oise) étrennent ces maisonnettes individuelles. La circulaire Guichard de 1973 est censée mettre fin aux grands ensembles. En 1977, avec la loi Barre, l'aide personnalisée au logement devient le pilier central du système. C'est aussi l'époque où les « villes nouvelles » commencent à sortir de terre. Pour Evry et sa première tranche de 7 500 logements, on prévoit un peu plus de design, un peu plus d'argent et un peu plus de variété. Pourtant, même reprofilée, la ville nouvelle garde son plan de grand ensemble.

En dépit de leurs défauts, les nouveaux logements ont été bien reçus par leurs premiers habitants : ces derniers viennent souvent de taudis. Ils trouvent là lumière, salle de bains, ascenseur et vide-ordures. Et puis ces bâtiments étaient neufs, propres, donc beaux. Mais ils cumulaient aussi les inconvénients de la promiscuité et ceux du désert, l'environnement restait sinistre, les liaisons avec les centres-villes étaient insuffisantes... Très vite, ceux qui ont pu fuir l'ont fait. Ils ont été remplacés par une deuxième, puis une troisième génération, moins urbanisées, souvent issues de l'immigration. Les défauts sont restés. Les qualités (nouveauté, propreté) ont disparu. La crise, la médiocrité de l'architecture, la pauvreté croissante, bref le mal de vivre, vont peu à peu transformer ces périphéries, désormais plus vastes que les anciennes villes historiques, en autant de situations problématiques. Tous les acteurs de la société vont s'exprimer sur *« le mal des banlieues »*. Dortoirs, ghettos, exclusion, violence, drogue, criminalité : la ville périphérique semble se résumer à une litanie largement médiatisée.

Symbole de cet échec urbain et des cités périodiquement secouées par la fièvre, les barres et les tours que l'on fait sauter devant les caméras de télévision. *« L'architecture moderne s'est inventée contre la ville*, reconnaît l'architecte Christian de Portzamparc. *La ville historique, la ville qui s'agglomère dans le temps, qui est hétérogène, incontrôlable, vivante ; cette ville est l'objet maudit de l'architecture contemporaine, son modèle négatif, son repoussoir. Il faut maintenant penser au-delà de cette double exclusion, entre ville et architecture. »*

Emmanuel de Roux

Réparer, rénover, recoudre, densifier ou... dynamiter

EN ARRIVANT dans la ZUP de Vaux-en-Velin (7 500 logements), à l'est de Lyon, ce qui saute aux yeux – hormis le redoutable no man's land qui le coupe de Villeurbanne, sa voisine, et la médiocre qualité de ses immeubles –, c'est l'absence ou la déliquescence de ce minimum qui fait une ville : pas de trottoirs, une collection dépareillée de mobilier urbain, des parkings semi-enterrés, un centre commercial (le Grand-Vire) déglingué aux couleurs stridentes, des transports en commun insuffisants, un hôtel de ville à pleurer, une tour d'escalade (au Mas du Taureau) bâchée dont on ne sait si elle est en construction ou en réparation. *« Il s'agit d'un ensemble urbain déstructuré, peu lisible, sur lequel se sont concentrées les difficultés et qui souffre aujourd'hui, malgré les efforts engagés, d'une image négative »*, note Jean Frébault, un des pivots du ministère de l'équipement, chargé d'une mission concernant les grands projets urbains (GPU) de l'agglomération lyonnaise.

La ZUP des Minguettes (9 200 logements), à Vénissieux, au sud de Lyon, est scandée par soixante-deux tours quasi identiques, dont les deux niveaux bas sont aveuglés. L'enclavement des Minguettes – peu de liaisons avec la ville basse, pavillonnaire – est accentué par sa situation géographique : la ZUP est juchée sur un plateau d'où l'on a une vue imprenable sur Lyon. L'architecte Roland Castro est intervenu, en 1985, dans le quartier Montchaud, au titre de Banlieues 89, pour dispenser un peu de couleurs sur une facade, reprofiler une entrée, proposer une vague adjonction au pied d'une barre, poser quelques balcons. Parer n'est pas réparer : dix ans plus tard, le cosmétique s'écaille.

Les dix tours du quartier Démocratie (600 logements vides depuis dix ans) ont été dynamitées en octobre 1994. A leur place, un terrain vague, désolé. Le paysagiste Alexandre Chemetov vient d'achever un travail de plus longue haleine à la Darnaise, autre quartier des Minguettes : aménagement de jardins de proximité au pied des tours, remaillage des voiries et réorganisation du stationnement. Cela suffira-t-il pour faire respirer cette ZUP que Jean Frébault définit d'une formule lapidaire : *« Un ensemble urbain monofonctionnel dissocié de la ville par la topographie et ultérieurement, au fil des années, par la concentration sur ce site des populations en situation de difficultés. »*

Sarcelles, au nord de Paris, a longtemps été le symbole de la déshumanisation. Lotis à partir de 1958, les nouveaux quartiers sont habités par une importante vague de rapatriés d'Afrique du Nord dont beaucoup sont de confession juive. Cette communauté soudée a-t-elle joué un rôle dans l'évolution de Sarcelles ? Sans doute. Toujours est-il que, trente ans plus tard, ces lotissements naguère posés sur un terrain boueux ont l'aspect d'une ville, avec un centre dense (les Flanades), de vraies rues garnies de commerces divers. Pourtant, la qualité architecturale est, comme ailleurs, plutôt médiocre – par exemple le calamiteux Forum des Choletres – mais, si les bâtiments qui le bordent sont loin d'être des chefs-d'œuvre, le parc Kennedy est un jardin, pas un vague terrain engazonné. Hélas, la nationale 16 coupe toujours aussi radicalement la partie neuve de Sarcelles de l'ancien village. *« La ville est une entité historique absolument unitaire*, rappelait l'historien d'art Giulio Carlo Argan, ancien maire (apparenté communiste) de Rome. *Et l'un des grands devoirs des architectes est précisément de faire sortir les banlieues de l'état d'infériorité, voire de demi-citoyenneté, où elles se trouvent. »*

Que proposent aujourd'hui les architectes accusés d'avoir été les complices de la fabrication de ces cités ? Roland Castro admet que Banlieues 89 n'a été que *« de l'acupuncture sur le terrain. Il faut aller plus loin, plus fort. L'urbanisme est la question la plus grave de la société française – le chômage est en grande partie une question de mauvaise adresse. Il faut donc un plan général digne d'Haussmann pour sauver les grandes métropoles »*. Haussmann, le nom est lâché. Faut-il, peut-on, revenir à celui dont l'urbanisme a des relents d'âge d'or ?

Pour l'apôtre de Banlieues 89, il faut assumer l'héritage de l'après-guerre. Pourtant, au-delà de Le Corbusier, il rêve de retrouver Tony Garnier, précurseur des cités industrielles au début de ce siècle, Henri Sauvage et ses immeubles à gradins. Il propose une stratégie de la ligne et du point. Une ligne (des avenues) avec des points (des places) pour tenir la mosaïque urbaine. Et surtout du remodelage : *« Recoudre, reprendre la trame du développement de la ville dense en s'aidant de la nostalgie du serré*, affirme Castro, qui achève la restructuration plutôt réussie d'un petit quartier de Lorient. *Mais je sais qu'il faut de l'espace, de l'air et de la lumière. »*

Que faire pour donner à des ZUP sans âme l'aspect d'une ville ?

La nostalgie a le vent en poupe. Surtout chez les élus, qui, après avoir laissé construire des kilomètres de barres, ne pensent qu'à les faire sauter pour installer des *« villages »* à leur place. *« Quel plaisir quand on peut faire tomber un ensemble qui date de vingt ou trente ans pour construire autre chose »*, déclarait Jean-Claude Gaudin, le nouveau ministre de l'aménagement du territoire et de la ville.

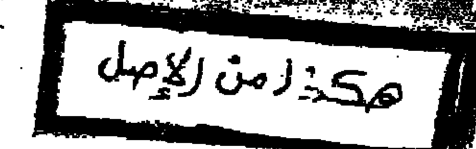
Christian de Portzamparc, qui a remporté le concours de l'aménagement de la ZAC Masséna et travaille sur un programme à la porte d'Asnières, aux franges de Paris, en est parfaitement conscient : *« Aujourd'hui, la ville se reconstruit sur elle-même. C'est une situation difficile. Nous devons respecter l'histoire et la modernité, les traces de l'urbanisme haussmannien et celles laissées par le mouvement moderne alors que les normes héritées de l'un comme de l'autre n'ont plus cours. Cette ère de la complexité dans laquelle nous sommes entrés nous oblige à un travail archaïque, empirique, sur le terrain. Mais le temps de ce travail, lent, obscur, n'est pas celui de la politique ou de l'économie, trop court. Il faudrait inventer des instances, des organismes, capables de dépasser la durée d'un mandat électoral. »*

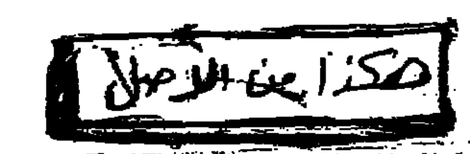
Pour les néomodernistes, dont l'architecte néerlandais Rem Koolhaas – à qui l'on doit le nouveau quartier d'Euralille – est une des principales figures, cette nostalgie d'Haussmann est un non-sens : *« Une urbanisation envahissante a modifié la condition urbaine même, au-delà de toute reconnaissance. »* La ville moderne – Tokyo ou Los Angeles, ses modèles – est imprévisible, chaotique. Ses échangeurs autoroutiers, ses gares, ses barres flottant dans des espaces informes, ses friches sont les vraies *« machines poétiques de notre temps »*. Cette esthétisation du chaos et de la violence urbaine – inséparable du libéralisme sauvage et de l'inégalité sociale – va de pair avec le goût des grands gestes architecturaux héroïques, des bâtiments provocants, qui servent à articuler ce magma.

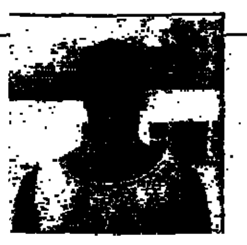
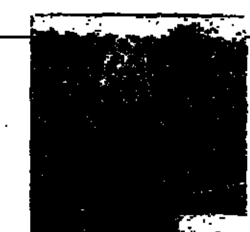
L'architecte Antoine Grumbach, qui enseigne à l'école d'architecture de Paris-Belleville et travaille sur les Minguettes depuis 1994, est sévère pour ces laudateurs du chaos : *« Ceux qui le célèbrent ne parlent pas de la ville, c'est-à-dire de la démocratie. Le chaos, c'est une image hétérogène, un simple discours formel, l'expression de la fascination de l'objet technique pure. La question de la ville moderne, c'est savoir quelle est sa forme. La ville a sans doute à voir avec le collage, pas avec le chaos. Le refus du contexte – "fuck the context", répète souvent Rem Koolhaas –, la fascination d'un monde nouveau, sans lien avec le passé, sont inconciliables avec la nature de l'acte urbain. »*

La difficulté de transformer la périphérie, souligne Antoine Grumbach, tient surtout au mode de production de ces quartiers considérés comme *« achevés »* et immuables sur le plan juridique ou administratif. *« Or, par définition, la ville est inachevée*, affirme l'architecte. *Je me bats contre le mouvement moderne, corrélatif à un monde parfait, figé. On a retiré du savoir architectural les figures de la rhétorique mineure, l'art de la déformation. Une ville n'est pas une sculpture. Il faut tracer des rues, découper des lots et construire. Dans nombre de banlieues, on a supprimé cette idée de substitution et de densification qui est l'idée même de la fabrication de la ville. Si Sarcelles pose moins de problèmes que ses voisines, c'est qu'en trente ans son espace s'est rempli. »*

E. de R.





La cité, lieu emblématique des nouvelles crises sociales

L'imprécision quant au nombre de leurs habitants est à l'image de la difficulté à désigner ces lieux de « relégation » devenus zones de fortes tensions. Sur ce terrain, la puissance publique n'a cessé d'agir à contretemps

ENVIRON TROIS MILLIONS de personnes vivent et habitent aujourd'hui à la porte de la société française. Imprécis, le chiffre est à l'image du mot censé désigner les lieux où s'inscrivent les nouvelles crises de la France urbaine : la banlieue. Mot générique, mot fourre-tout qui, depuis un siècle, inquiète et désigne un ailleurs redouté. Mot-paradoxe, tant la France est aujourd'hui habitée de « banlieusards ». Ils sont près de neuf millions dans la seule région Ile-de-France... quand la capitale ne compte plus que deux millions d'habitants.

Or cette fameuse « crise des banlieues » est d'abord celle des cités. Les cités s'appelaient dans les années 60 *« grands ensembles »*. Construits sur des terrains agricoles (le Mas du Taureau, à Vaulx-en-Velin) ou sur des bidonvilles (les Provinces françaises, à Nanterre), au coeur d'une banlieue (les 4 000 à La Courneuve) ou dans la campagne, loin du centre-ville (les Chamards à Dreux), ceux-ci ignorèrent dès leur naissance leur environnement. Les plans-masse des grands ensembles furent d'ailleurs ainsi conçus qu'ils ne laissaient que rarement entrevoir l'« extérieur ».

Depuis qu'une circulaire d'Olivier Guichard, en mars 1973, a mis un coup d'arrêt à leur construction, les traits caractéristiques des cités – ceux qui les distinguent de la banlieue comme de la ville du centre – n'ont cessé de se renforcer. Car la catastrophe sociale est venue s'inscrire dans le désastre urbain, amplifiant encore la spécificité de ces territoires. La cité devait être, écrivait-on encore en 1963, *« le support écologique de la culture de masse et la genèse d'une autre société »*. Elle est bien souvent devenue le lieu des plus fortes tensions sociales. De sporadiques émeutes scandent la dérive accélérée de ces quartiers. Aujourd'hui, ils exacerbent et, souvent, anticipent les crises de la société française.

Les grands ensembles – 200 ZUP ont été créées – ne sont que les plus voyants de cette multitude de cités en perdition (de 400 à 1 300, selon les critères retenus). Ces lieux de *« relégation »*, selon l'expression de Jean-Marie Delarue, ancien délégué interministériel à la ville, se distinguent par des traits communs. Au-delà d'un urbanisme de béton fait de HLM souvent dégradées, les cités présentent peu ou prou un même paysage. Les départs des classes moyennes durant les années 70, encouragés par les aides à l'accession à la propriété, ont renforcé cette homogénéité sociale : bien souvent, ne restent que ceux qui ne peuvent aller ailleurs.

> Bien souvent ne restent que ceux qui ne peuvent aller ailleurs

Captives, vivant les mêmes processus de ségrégation et de marginalisation, ces populations sont pourtant d'une extrême diversité : provinciaux déracinés, familles chassées par les opérations de rénovation des centres-villes et la disparition d'un parc social de fait – vieux logements, immeubles insalubres, hôtels meublés –, Français d'origine étrangère et immigrés (plus de soixante nationalités cohabitent à Sarcelles)...

Cette diversité des cultures, des origines, des itinéraires personnels est un des traits distinctifs des cités, qui a permis l'émergence de nouvelles formes de solidarité et de phénomènes culturels spécifiques. La sur-représentation des jeunes est un autre élément distinguant la cité. Les premiers équipements collectifs des quartiers furent les écoles. *« Les cités, c'est les jeunes »* : cette évidence a trop été ignorée par les pouvoirs publics. Les moins de 20 ans représentent la moitié de la population des Bosquets, à Montfermeil ; ils sont 42 % des habitants du Franc-Moisin, à Saint-Denis.

Mais c'est pourtant la misère sociale qui identifie la cité et ses habitants. Les taux de chômage peuvent atteindre 30 %. La pauvreté et la précarité salariale (intérim, CES, travaux peu qualifiés) y sont plus fortes que partout ailleurs. Les aides sociales et le RMI stabilisent difficilement des populations exclues. L'absence, sur place, de toute activité économique renforce encore ce sentiment d'exclusion.

L'Etat, comme la plupart des acteurs publics (HLM, élus locaux), a des responsabilités particulières envers ces quartiers. Car les cités sont les créations exclusives et *ex nihilo* de la puissance publique. De Raoul Dautry, premier ministre de la reconstruction, à Paul Delouvrier, grand commis gaulliste, l'Etat a imposé seul ce modèle urbain. *« Il y avait un champ de betteraves. J'ai planté un drapeau : là pousseraient des milliers de logements »*, racontait Paul Delouvrier, évoquant la naissance des villes nouvelles.

Depuis vingt ans, la puissance publique hésite face aux crises à l'oeuvre dans ces territoires. *« On m'avait demandé de construire 10 000 logements, je me suis rendu compte que j'avais fait une ville »*, déclarait, dans les années 60, M. Labourdette, architecte chéri de la Caisse des dépôts. Ce malentendu initial perdurera, biaisant tous les débats et tous les actes futurs des pouvoirs publics. L'Etat ne va cesser d'agir à contretemps. Il lance les opérations de réhabilitation de logements, sans se soucier des stratégies de peuplement des organismes HLM. Il organise ses dispositifs de sécurité, sans prendre à bras-le-corps les problèmes de l'économie souterraine alimentée par la drogue. Il parle de détruire, quand les listes de candidats au logement s'allongent. Il évoque une *« architecture criminogène »* (Michel Rocard, en 1988), quand la crise économique submerge les cités...

« Autant la réflexion urbaine était prospère au temps de la croissance, autant elle a dépéri ensuite », dit Jean-Marie Delarue. L'Etat n'a cessé d'avancer à cloche-pied, incapable de définir un projet susceptible de dépasser les multiples difficultés des quartiers. L'usine à gaz administrative chargée d'animer une politique de la ville toujours mal définie vient illustrer cette panne des politiques. Et si le gouvernement de M. Juppé semble avoir saisi l'urgence d'une intervention massive de l'économique dans la politique urbaine, les obscurités demeurent.

Les habitants des cités, lors des récentes élections, se sont abstenus en masse. Cette abstention (plus de 60 % dans certains quartiers), plus que le vote Le Pen, qui reste contenu, est un avertissement. Les cités se situent en retrait de la citoyenneté puisque l'Etat ne sait plus leur parler. Sécurité, intégration, emploi, formation... au gré des circonstances, les discours des élus varient, quand ils devraient avoir l'ambition de dessiner un projet d'ensemble pour ces centaines de milliers de jeunes cantonnés à la marge de la société.

François Bonnet



Le nombre de sites d'intervention de la politique de la ville n'a cessé de croître au cours des quinze dernières années. Depuis 1993, les différentes procédures (développement social des quartiers, convention de quartier...) ont été fusionnées en 214 contrats de ville signés entre l'Etat et les collectivités territoriales. Etablis pour une durée de cinq ans, ces contrats couvrent le logement, les transports, mais aussi l'éducation et le développement économique. L'Etat a par ailleurs isolé douze grands projets urbains (GPU), dans lesquels une profonde restructuration urbaine apparaît nécessaire. Les opérations de désenclavement (routes, transports) ou de réhabilitation massive (destruction d'immeubles), s'appuient alors sur des formules juridiques spécifiques (société d'économie mixte ou établissement public) et une ligne budgétaire particulière de 700 millions de francs a été arrêtée en 1993.





A Trappes, la pauvreté s'est construite par couches successives

Plus d'un tiers des neuf mille familles que compte cette commune des Yvelines sont suivies par le centre d'action sociale. Tous les indicateurs témoignent d'une situation qui ne cesse de s'aggraver

ACCROCHÉ au mur du passage, le panneau métallique n'a pas bougé. « Centre commercial Claude Debussy : Boulangerie, Supérette, Pharmacie, Librairie, Pressing ». Sur la peinture blanche, quelques rides de rouille témoignent juste des années écoulées depuis les temps bénis où cette allée coquette du quartier de la plaine de Neaufle faisait la fierté de la ville de Trappes (Yvelines). Les nombreux recoins aménagés entre les petits pavillons aux couleurs pastel et les immeubles ocres de cinq étages n'inquiétaient alors personne. Des techniciens employés dans les entreprises de haute technologie de Saint-Quentin-en-Yvelines, des cadres même n'hésitaient pas à venir s'installer ici. A quelques centaines de mètres, le chômage et la délinquance fleurissaient déjà dans les grandes barres du quartier des Merisiers. Mais ici, il faisait bon vivre. C'était il y a six ans.

Aujourd'hui, « Claude-Debussy » n'est plus qu'un centre commercial fantôme. Sur une centaine de mètres battus par les vents, les portes murées succèdent aux rideaux définitivement baissés. Les habitants du bâtiment du fond passent leur chemin sans un coup d'œil pour la vitrine brisée d'une ancienne épicerie. La pharmacie, la librairie, le pressing ont quitté les lieux. Le boulanger s'apprête à en faire autant. *« Et la supérette tient le coup en vendant de l'alcool et des cigarettes à l'unité,* soupire Karim Chacal. *Ici, c'est le Brésil. »*

Le jeune homme de vingt-cinq ans au visage tendu qui porte ce diagnostic aurait pourtant de quoi être satisfait. Titulaire d'un BTS de comptabilité, responsable d'une association d'aide aux devoirs unanimement saluée sur le quartier, il a été élu conseiller municipal en juin dernier. Un vrai modèle de réussite sociale, ne seraient-ce deux petits détails : Karim est chômeur, *« comme tout le monde »*, et la ville – sa ville – *« est aujourd'hui en voie de paupérisation complète »*.

Les chiffres sont sans appel : sur les neuf mille familles que compte la commune, trois mille deux cents sont suivies par le centre d'action sociale ; parmi les foyers logés dans les HLM de la ville, plus de la moitié n'atteignent pas le plancher de ressources théoriquement exigé par les bailleurs ; près de 60 %, enfin, des quinze-vingt-quatre ans reçus par la mission locale ont été classés *« sans qualification »*, 6 % seulement étant parvenus à décrocher le baccalauréat.

Et la situation ne cesse de s'aggraver. Le nombre de bénéficiaires du RMI est ainsi passé de trois cent cinquante à sept cents en cinq ans. Chaque mois, le centre d'action sociale doit accueillir une soixantaine de familles supplémentaires. Quant au Secours populaire (SPF), il a, pour la première fois l'an dernier, été confronté à une rupture de stocks. Certains tentent de se consoler en exhibant un taux de chômage de 9,8 %, inférieur à la moyenne nationale. Mais même à l'ANPE, personne ne cherche à cacher que *« le taux réel n'a rien à voir avec ça : simplement, les gens sont tellement désespérés qu'ils ne s'inscrivent même plus »*.

A Trappes, la pauvreté s'est construite comme la ville : par couches successives. Au milieu des années 80, les crises de l'automobile et du bâtiment ont frappé les ouvriers du quartier des Merisiers. Les navettes ont cessé d'accompagner les travailleurs immigrés vers les usines Renault de Flins ou Talbot de Poissy. Dans ces grands immeubles construits au début des années 60, le chômage a fait ses premiers ravages. Traitement social, traitement urbain : *« Les Merisiers concentraient les difficultés, nous y concentrions les efforts »*, se souvient Martine Sanglan, responsable de la circonscription d'action sociale. La plaine de Neaufle ? *« A dire vrai, personne ne s'en souciait »*, sourit-elle.

Depuis, ce second quartier, érigé entre 1975 et 1985 dans le cadre de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, s'est effondré à son tour. A partir de 1990, les petites entreprises de mécanique générale ou de transport installées dans la zone industrielle voisine ont commencé à tailler dans leur personnel. Les grandes compagnies d'électronique et d'aéronautique, employeurs de main-d'œuvre qualifiée, ont suivi le même chemin. Enfin, les sociétés de travail temporaire, dernier recours des populations fragilisées, ont quitté la commune. *« Quelques cadres vivaient encore chez nous, mais chaque fois qu'ils protestaient contre le délabrement de la cité, les logeurs répondaient que c'était la faute des pauvres,* regrette Karim Chacal. *Alors ils sont partis, remplacés par d'autres habitants à problèmes, venus de Trappes ou d'ailleurs. »*

Fareha est de ceux-là. Expulsée de son appartement des Merisiers en 1989, elle s'est retrouvée ici, quelques centaines de mètres plus loin. Une expérience *« pénible »* qui n'a toutefois pas entamé la bonne humeur de cette mère de famille de trois enfants, pour qui l'*« on peut toujours s'en sortir quand on le veut vraiment »*. Bien sûr, elle est un peu à l'étroit dans ce F 4. *« Mes deux fils et mes deux frères vivent dans une chambre, mes parents dans une autre, moi dans la troisième et ma fille partage le salon avec ma grand-mère »*, lâche-t-elle d'une traite. A bout de souffle, elle éclate de rire. *« Mais on s'y fait »*, ajoute-t-elle.

> « Mes deux fils et mes deux frères vivent dans une chambre, mes parents dans une autre, moi dans la troisième et ma fille partage le salon avec ma grand-mère. Mais on s'y fait »

Comme, d'ailleurs, on s'habitue au manque d'argent : 1 400 francs de RMI, 3 200 francs d'allocations familiales... *« plus le reste »*. Fareha sourit. *« Eh bien oui. Je travaille. Au noir, comme tout le monde. Des ménages, des gardes d'enfants. En ce moment, je suis employée dans un pressing. Une annonce. Dès le premier entretien, le patron m'a proposé de ne pas me déclarer. Si je refusais, il ne me prenait pas. »* Suivant les mois, Fareha dispose donc au total de 6 000 à 8 000 francs. *« Moins 1 000 francs de loyer, 500 francs de dettes aux HLM, 400 francs de téléphone, 200 francs d'EDF. Et 500 francs d'essence pour ma voiture. »*

Ah, la voiture ! Une petite Fiat, *« sans laquelle je ne pourrais pas vivre »*, jure-t-elle. Un vieux modèle, plus très fiable, *« mais heureusement, ici, il y a des garages... comment vous dire... pas chers. La semaine dernière, l'embrayage a cassé. Ils ont tout changé pour 500 francs. »* Pas chers, les garages. Comme les tennis de marque vendus aux aurores sur le marché des Merisiers, les lots spéciaux que le marchand de fruits et légumes – *« il était à l'école avec ma sœur »* – lui cède à bon prix, ou la coupe de cheveux que Kafid – *« il habite au sixième et coiffe au troisième, dans un appartement vide, pour 30 francs »* – donne à ses fils trois fois par an, à la rentrée, à Noël et juste avant la fête de l'Aïd.

Pas chers non plus les produits de beauté qu'une amie lui rapporte de la parfumerie ou les habits récupérés dans les foires au troc. Pas chers, enfin, les colis alimentaires donnés, trois fois par semaine, par les Restos du cœur. *« Avec tout ça, le riz acheté par sac de 25 kilos, et les petits cadeaux que mes sœurs nous font parfois, on s'en sort bien. Bien mieux en tout cas que plein de gens autour de nous. »*

Nombreuses sont les familles qui vivent comme cela, entre économie parallèle, assistance et restrictions. Chaque année, de nouveaux enfants désertent ainsi les cantines et les sorties scolaires. Au collège Youri-Gagarine, qui ne compte plus que soixante-dix demi-pensionnaires sur neuf cents élèves, l'administration a calculé qu'un grand nombre d'adolescents n'avaient pas le temps matériel pour rentrer déjeuner chez eux. *« Certains ne mangent rien, d'autres récupèrent du pain ou des fruits sortis de la cantine par les copains »*, constate une enseignante. A l'école Jean-Baptiste-Clément, la directrice n'est parvenue à maintenir la semaine de « classe verte » qu'en ramenant le prix à 300 francs... payables en six versements mensuels.

> « Aujourd'hui, les demandes ne visent plus à faire partir les enfants en vacances ou à payer le loyer. Elles sont simplement alimentaires »

Une pauvreté généralisée face à laquelle les services sociaux ont dû assouplir leurs règles. *« On est censé intervenir soit lors de dérèglements passagers, soit lorsqu'il y a un projet de réinsertion,* explique Véronique Morne, assistante sociale à la plaine de Neaufle. *Et nous, ce que l'on voit, ce sont des gens avec des problèmes chroniques et sans le moindre projet. Aujourd'hui, les demandes ne visent plus à faire partir les enfants en vacances ou à payer le loyer. Elles sont simplement alimentaires. »*

Alimentaires et médicales, voire psychiatriques. *« Une famille avec cinq enfants âgés de deux à douze ans, ça va,* explique Jean-René Briand, directeur du service de prévention spécialisée de la ville. *Mais lorsque les mêmes ont entre quatorze et vingt-quatre ans, ça ne va plus du tout. Non seulement la famille ne touche plus d'allocations, mais la maison explose, et ses habitants avec. »* Une situation des plus courantes aux Merisiers. A la plaine de Neaufle, en revanche, où les familles sont souvent plus jeunes, la règle est le partage. *« En 1994, 27 % des personnes que nous avons vues étaient des hébergés,* souligne Martine Sanglan, à la circonscription d'action sociale. *Imaginez un peu : deux ou trois familles, toutes avec enfants, réunies dans un trois-pièces... »*

Un paysage désolé au milieu duquel certains trouvent encore des raisons d'espérer. *« Le surendettement des ménages a baissé »*, souligne Jean-Luc Fauteret, chef de projet à la mairie. *« Les familles ne prennent plus de crédits inconsidérés, elles apprennent à gérer un peu mieux leur budget »*, renchérit-on à Objectif famille, une association de suivi des RMIstes. *« Gérer leur misère,* corrige Martine Sanglan. *Sans le moindre espoir de s'en sortir. Comme il y a un siècle. »* A l'époque, on appelait cela le paupérisme. Aujourd'hui, à Trappes, on préfère parler de paupérisation.

Nathaniel Herzberg

Monique J., gardienne d'immeuble à Blois

EMMITOUFLÉE dans un pull noir à col roulé recouvert d'une blouse de service en Nylon bleu, Monique J. manie serpillière, raclette et eau de Javel dans l'un des vingt-deux halls de la cité Croix-Chevalier de Blois (Loir-et-Cher), dont elle assure la propreté depuis plus de vingt ans. Dans les escaliers, son caniche noir ne la quitte pas. Un locataire lui signale une ampoule à changer, un autre l'invite à se réchauffer en partageant un café. Elle constate qu'« on » a uriné près des boîtes aux lettres : *« On dit toujours que ce sont les chiens mais... »* Sentinelle de ce paisible coin de ZUP planté aux portes de la Sologne, Mme J., cinquante-deux ans, observe, écoute, converse. *« Je suis le bureau des pleurs »*, constate-t-elle. Du radiateur qui fuit au vide-ordures bouché, du projet de mariage au concours de balcons fleuris, aucun des heurts et des bonheurs qui scandent la vie de la cité ne lui échappe.



Monique J. ne regrette pas le temps où, ouvrière chez Poulain, elle mettait en boîte le chocolat en poudre. Mais elle évoque avec nostalgie *« l'ambiance des débuts »* de la cité, dans les années 70. A cette époque bénie, *« on sortait sans fermer à clé, on faisait des fêtes. Maintenant, les gens appellent la police pour un bruit de perceuse en plein après-midi »*. La première image qui vient à l'esprit de Mme J. à propos de sa cité est celle de ces *« gamins qui traînent dehors du matin jusqu'à la nuit »*. « Ils » cassent les interrupteurs, « ils » volent les vélos et ne sont jamais sanctionnés parce qu'« ils » nient l'évidence et qu'« ils » sont *« très forts sur l'application des lois françaises »*. Ce « ils » collectif désigne sans ambiguïté les familles d'origine étrangère, et particulièrement arabe.

L'âge d'or de la cité a cessé *« depuis qu'ils nous ont mis des immigrés »*, assène-t-elle. Encore convient-il de *« ne pas généraliser »* : *« Certains sont ici, comme nous, depuis vingt-trois ans et sont très bien. »* Son mari montre les photographies prises lors d'un mariage chez des voisins marocains. Mais *« il suffit d'une mauvaise famille... »*, étrangère ou française. Ces temps-ci, l'hostilité se focalise sur une famille immigrée désignée comme responsable de multiples actes de délinquance. *« J'ai assisté au vol d'une mobylette par un gamin,* raconte Mme J. *Je suis allée voir le père mais il n'a rien fait... »*

Depuis, l'époux de la gardienne, militaire en retraite, *« s'est fait traiter »*, et Monique J. montre avec une rage contenue le caillou lancé à son attention par la fenêtre de sa cuisine. Choquée, la gardienne ne consent à livrer son témoignage que sous un pseudonyme. *« Le problème,* explique-t-elle, *c'est la lâcheté des gens. Ils n'osent rien dire de peur de se faire désosser leur voiture. Quant aux gamins, il suffit de leur demander de ne pas arracher les fleurs pour se faire traiter de raciste. »*

« Très attachée » à son quartier, elle est fière de son grand appartement ouvert sur le ciel, de son balcon patiemment fleuri et de son rôle social attesté par le défilé des locataires chez elle. La création d'une régie de quartier qui fait travailler des chômeurs à la manutention des poubelles et à l'entretien des espaces verts a relancé la vie collective. Membre du conseil d'administration de cette association, Monique J. lui sait gré d'avoir redonné *« une très bonne ambiance »* : bal du 14 juillet, concours de belotte, projet de Loto... Autant de raisons pour ne pas imaginer d'avenir hors de la cité. *« Si elle reste calme. »*

Philippe Bernard

Francis Hervé, le Breton du Franc-Moisin

16 OCTOBRE 1971. Dans la mémoire de Francis Hervé, soixante-neuf ans, la date est gravée comme celle d'une nouvelle naissance. Ce jour-là, avec son épouse et leurs trois enfants, il s'est installé pour un quart de siècle au cœur de la cité du Franc-Moisin, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) dans un quatre-pièces attendu depuis onze ans. Cette tranche de vie s'est achevée, le 29 septembre dernier, dans la poussière de l'implosion du bâtiment 3. Francis Hervé se souvient du sourire de sa femme lorsqu'elle a découvert ce *« bel appartement tout neuf, clair, avec une salle de bain »*. C'était bien avant que le Franc-Moisin ne deviennent un symbole des banlieues « chaudes ». Depuis 1960, la famille vivait dans deux pièces sans confort. L'époque était – déjà – à la pénurie de logements. Espagnols et Portugais s'entassaient dans des bidonvilles. Mais M. Hervé n'aurait jamais accepté cela, lui, le Breton monté à Paris pour fuir la misère.



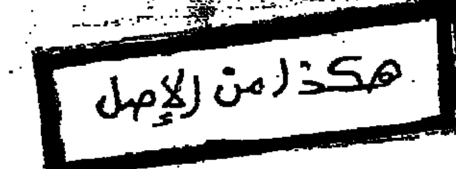
Né dans les années 20 dans une ferme des monts d'Arrée au sol en terre battue, Francis délaisse à sept ans la garde des vaches et découvre l'école *« en sabots »* et... en français. Son propre père, cultivateur à Plougras (Côtes-du-Nord d'alors), est illettré et parle exclusivement breton, exception faite des *« deux mots de français »* appris pendant la guerre de 14-18. La ferme est sans fioritures : *« L'âtre au milieu, un lit clos pour les parents, une armoire, un buffet, une horloge. Les sept enfants dormaient à deux par lit, les filles auprès des parents, les garçons sous le toit d'ardoise, dont les clous se couvraient de givre les nuits d'hiver. C'était une époque dure mais heureuse. »* Jusqu'à l'âge de trente-trois ans, Francis Hervé travaille gratuitement pour son père, contre lequel il finit par se rebeller.

Au milieu des années 50, il débarque à Levallois-Perret, où il se fait embaucher chez Citroën pour l'assemblage des 2 CV, puis dans des fermes de la Marne, comme saisonnier. L'essentiel de son salaire va à ses parents. Francis Hervé se forme aux techniques du béton. Un chantier le mène à Saint-Denis, où il s'implante dès 1960. Une longue carrière dans le bâtiment, sans chômage, le conduit jusqu'à la retraite, en 1984.

Le Breton devient profondément dionysien (habitant de Saint-Denis). Ses enfants grandissent dans les 114 mètres carrés conquis de haute lutte. *« La maison était toujours pleine d'enfants de toutes origines. Les gens se rendaient service. On vivait dans la convivialité. »* Puis la crise s'aggrave : *« On ne gagnait plus comme avant. De plus en plus de gens étaient en difficulté et se sont refermés. Dans certains escaliers, il y a eu plusieurs familles au chômage, des expulsions. Ça n'a pas arrangé l'ambiance. »* Pourtant, Francis Hervé hausse les épaules quand la télévision radote sur le « mal des banlieues » : *« Il y a beaucoup d'exagération. Moi, je n'ai jamais eu peur de sortir le soir ici »*, sourit-il sous sa moustache.

Le vieux monsieur au caractère bien trempé n'a pas tressailli le jour où une lettre lui a appris que son immeuble allait être détruit. Pourtant, peu après leur déménagement forcé vers un bâtiment voisin, lui et sa femme ont été hospitalisés et cette dernière est décédée, en mai dernier. Depuis, le bâtiment 3 a disparu du paysage. Le premier résident du Franc-Moisin vit seul avec l'un de ses fils, fidèle à cette cité où il est respecté, avec sous les yeux le spectacle de son passé foudroyé.

Ph. B.









« Ne pas imposer une solution uniforme à des quartiers différents »

Jean-Marie Delarue a été délégué interministériel à la ville entre août 1991 et janvier 1994. Il met en garde contre des « plans d'ensemble » qui contrediraient les efforts engagés sur le terrain et ne seraient pas suivis d'effets

« Cinq ans après la création d'un ministère qui lui est consacré, la politique de la ville semble à la croisée des chemins. L'aggravation du malaise urbain fait douter de son efficacité. Sa poursuite a-t-elle encore un sens ? N'a-t-elle pas eu pour conséquence paradoxale de reléguer au second plan les enjeux sociaux au bénéfice des débats sur l'urbanisme ? Bref, de s'intéresser davantage au béton qu'aux habitants ?

– Je m'inscris en faux contre l'idée qui voudrait que les difficultés des cités s'aggravent parce que s'approfondit l'insécurité et que se multiplient les violences. Il n'est pas question de nier ces réalités, notamment chez les plus jeunes. Cela signifie sans doute que nous n'avons pas assez fait. Mais cela ne permet pas de condamner la politique de la ville. Les actions visant à donner aux habitants des moyens d'expression pour faire émerger des militants capables de démontrer qu'autre chose est possible sont à mettre à son crédit. La violence se développe parce que les gens ont le sentiment qu'ils ne sont jamais aussi bien défendus que par eux-mêmes et qu'ils n'ont plus espoir en la collectivité pour être défendus. Parfois même, ils pensent que la collectivité est du côté des agresseurs. D'agressés, ils se transforment alors en agresseurs. Tel est le schéma classique des violences urbaines.

» Il n'est pas vrai non plus d'affirmer que la politique de la ville aurait été inventée pour masquer les éruptions sociales classiques. En réalité, la poursuite de luttes autour du travail n'empêche pas des conflits d'une autre nature de se manifester. Ainsi, la réalité de la grande pauvreté n'est pas démentie par la force des récentes grèves. De même, le malaise urbain se superpose aux conflits sociaux classiques sans s'y substituer. La croisée des chemins que vous évoquez peut signifier que nous ne devons ni sombrer dans le pessimisme noir ni succomber aux sirènes du court terme. J'insiste sur ce point car je suis très inquiet de constater qu'une forte majorité d'élus qui se sont montrés de bonne volonté dans le passé tirent aujourd'hui argument des violences pour ne parler que de répression.

– Ne donnent-ils pas priorité à la répression précisément parce que les politiques préventives n'ont pas eu de retombées perceptibles ?

– Aujourd'hui, on parle abondamment des cités : on publie des masses de livres, on commence à faire énormément de films. Mais je ne suis pas sûr que les responsables politiques les connaissent si bien. La nature même de l'exclusion, de la pauvreté, c'est d'être hors d'atteinte des oreilles des responsables. Certains élus sont présents dans les quartiers, beaucoup d'autres non. Un maire qui ne va jamais dans un quartier touché par les cambriolages, le trafic de drogue, entendra seulement les récriminations qui justifieront son parti-pris sécuritaire. Jamais il n'entendra l'autre aspect des choses, c'est-à-dire les contrôles d'identité, la haine, le mépris, l'indignité. Le travail des politiques responsables n'est pas d'aller au fil de l'eau de l'opinion. L'avenir à long terme des quartiers exige davantage de prudence et de volonté de régler au fond les problèmes de la part des élus mais aussi des fonctionnaires et des médias. Peut-être faudrait-il plutôt se demander quelle est la ville des politiques plutôt que de s'interroger sur la politique de la ville.

– La politique de la ville se poursuit au rythme des annonces de grands plans présentés comme salvateurs qui déçoivent les populations intéressées. Faut-il continuer ces annonces, en dépit de leurs effets pervers souvent dénoncés ?

– Que des plans d'ensemble donnent aux gens le sentiment qu'un espoir s'ouvre, pourquoi pas ? Chaque ministre le souhaite et c'est le jeu politique. Mais le risque existe que ces plans se contredisent, ruinent les efforts engagés sur le terrain depuis des années et, surtout, n'apportent que des déceptions aux habitants s'ils ne sont pas suivis d'effet.

– La politique de la ville prétendait symboliser le renouveau de l'action publique par un traitement horizontal des problèmes. La difficulté du ministre de la ville à se faire entendre au sein du gouvernement ne marque-t-elle pas, là aussi, l'échec ?

– C'est un de nos plus gros échecs. On ne changera pas les quartiers sans changer les habitudes de l'administration. Or on continue à s'organiser service par service, alors que l'urgence est d'apprendre à travailler tous ensemble pour faire face à des situations nouvelles. Conséquence : les gens qui interviennent dans les quartiers se sentent de plus en plus seuls. Il est tout de même positif que la présence d'un ministre de la ville soit devenue une donnée de fait pour tous les gouvernements. Mais si l'on veut que ce ministre coordonne, il faudrait qu'il figure au tout premier rang de la hiérarchie gouvernementale.

– Le thème du « retour de l'Etat », garant de l'égalité dans les quartiers, a été l'un des thèmes de la campagne présidentielle de Jacques Chirac. S'agit-il pour vous d'une perspective prometteuse ?

– Les services publics constituent un élément essentiel de la dignité à donner à ceux qui habitent les quartiers. Le fait que le bureau de poste de votre cité soit déglingué signe la manière dont l'Etat vous considère. Toutefois, depuis la décentralisation, l'Etat n'a plus l'exclusivité. Il faut prôner le retour de l'Etat, mais sans oublier les autres services publics. Si le retour de l'Etat signifie retour du policier armé, je crie danger ! La présence active de l'organisme HLM qui répare les lampadaires ou se demande pourquoi untel ne paie plus son loyer est aussi nécessaire que l'existence d'un bureau de poste. Mais si le retour de l'Etat sert à convaincre les élus locaux qu'il faut agir, à les contraindre à avancer à travers des procédures contractuelles, alors il en va du salut de notre société.

– Beaucoup d'élus ont-ils besoin d'être ainsi « convaincus » ?

– La politique de la ville, c'est aussi la politique de chacun des maires à l'égard des quartiers et aussi les comportements collectifs qui consistent à quitter les lieux « maudits », à montrer du doigt ceux qui y habitent, à refuser de les embaucher, à fuir un immeuble quand des immigrés s'y installent. Si, pendant que l'Etat tente de panser quelques plaies, des politiques locales les aggravent, les habitants peuvent avoir légitimement une impression de cache-misère. On a beau construire des HLM, si la politique municipale consiste à les réserver à des Français au revenu suffisamment élevé pour payer des cautions, on aggravera la crise urbaine, même si, par ailleurs, on étale des projets dans un magnifique contrat de ville.

– Avec des taux records d'abstention, les quartiers défavorisés montrent des signes de plus en plus inquiétants de repli civique. Comment y remédier ?

– Tout ce qui est destiné à favoriser l'expression de gens qui n'ont pas la parole est bon à prendre. Si l'on admet que la situation de ces quartiers doit être analysée en terme de conflit social avec le reste de la ville, il faut faire en sorte que ce conflit s'exerce suivant des voies démocratiques : tables rondes, débats, réunions, plutôt que par les voies de la violence, du racket, du suicide.

> « On ne change pas les quartiers sans changer les habitudes de l'administration »

– Etes-vous favorable à la création de simples conseils de quartier consultatifs ou jugez-vous nécessaire une réforme des institutions communales ?

– Il ne faut pas imposer une solution uniforme à des quartiers différents. Je préférerais une mesure cadre, éventuellement une loi, permettant d'instituer dans chaque quartier une représentation élue des habitants selon des modalités à déterminer localement.

– Connaissez-vous beaucoup de maires prêts à accepter cela ?

– La nature des maires, c'est quand même de régner sans partage. C'est justement parce qu'ils ne verront pas ça avec plaisir que l'intervention du Parlement est nécessaire afin que la règle soit impérative. L'Etat doit opérer les choix politiques que les maires ne peuvent ou ne veulent plus assumer. Il ne peut choisir le camp de l'oppression ou du désordre social. Or certaines politiques locales du logement ou de sécurité débouchent sur un désordre social. Il faut alors un arbitre. »

Propos recueillis par Philippe Bernard

Vingt-cinq ans de politique de la ville

● **1971** : René Lenoir, directeur de l'action sociale, crée le groupe Habitat et vie sociale, qui réunit médecins, travailleurs sociaux, architectes, élus et usagers.

● **1973** : une circulaire du ministre du logement, Olivier Guichard, limite la taille et le nombre de logements dans les ZUP et y impose la construction d'équipements.

● **1977** : Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, transforme le groupe Habitat et vie sociale en comité interministériel afin de gommer une cinquantaine de « zones grises ».

● **1981** : après les incidents des Minguettes, à Vénissieux (Rhône), Hubert Dubedout, maire (PS) de Grenoble, prône une intervention globale appuyée sur les élus et les habitants. Le commission nationale de développement social des quartiers (DSQ) voit le jour. Le traitement de 125 quartiers est inscrit dans les contrats de plan Etat-région. Une mission baptisée Banlieues 89 est chargée de piloter les projets.

● **1988** : Michel Rocard crée le conseil national des villes (CNV), instance consultative réunissant élus et acteurs de terrain. Parallèlement est mise en place la délégation interministérielle à la ville (DIV). Dirigée par Yves Dauge, maire (PS) de Chinon, elle regroupe des fonctionnaires et les architectes de Banlieues 89. Elle coordonne la mise en œuvre des différents programmes, qui touchent 530 quartiers.

● **1990** : après les émeutes de Vaulx-en-Velin, François Mitterrand annonce la création d'un ministère de la ville. Confié à Michel Delebarre, il lance les contrats de ville. L'Assemblée adopte la loi Besson sur le logement, la loi d'orientation sur la ville (LOV) et la loi sur la solidarité financière entre les communes.

● **1993** : Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la ville, annonce un plan d'urgence de 5 milliards de francs pour les banlieues. 1 320 quartiers sont concernés par les contrats de ville, auxquels s'ajoutent onze grands projets urbains (GPU).

Mourad Bouziane, comédien et cinéaste à Grenoble



SA MÈRE, une Algérienne analphabète, lui répétait : *« Tu seras architecte ou médecin. »* A trente ans, Mourad Bouziane est déjà un comédien apprécié et un cinéaste en devenir. Son premier court-métrage, *Les Ruines du futur*, a été salué par le Tout-Grenoble lors de sa projection au Cargo, la célèbre maison de la culture. Tourné en noir et blanc dans la cité de la Villeneuve, symbole des utopies urbaines des années 70, il livre une belle parabole sur l'impossible communication entre les immigrés et leurs enfants, doublé d'un percutant message antidrogue.

L'aventure n'est pas si fréquente pour un beur privé de son père, expulsé vers l'Algérie à dix ans, puis élevé avec cinq frères et sœurs par une femme seule qui s'use en ménages pour faire bouillir la marmite et assurer le salut de ses enfants par l'école. *« C'était une époque où les gens avaient le temps de s'occuper des autres*, se souvient-il en évoquant le rôle déterminant d'une assistante sociale. *La misère n'avait pas atteint son niveau actuel et les gens n'avaient pas besoin de trouver un bouc émissaire. »* La Villeneuve, cité où il vit toujours, *« c'était le rêve américain, une ville comme dans un film de Tati : un quartier nouveau porté par des idées de convivialité, de mélange social. Beaucoup de gens quittaient des taudis. Pour eux, cette cité, c'était la classe ! Aujourd'hui, ils sont goinfrés. »*

En dépit d'une mère clairvoyante, Mourad se rebelle contre l'institution scolaire qui, comme il se doit, veut l'« orienter » vers un CAP d'ajusteur. Renvoyé, viré à nouveau, repêché en vain, le « mauvais élève » est sauvé de la délinquance par la découverte d'une passion presque inavouable dans le milieu machos des jeunes de cité : le théâtre. Il squatte une salle de répétition – *« au début, à cause des gonzesses et de la chaleur humaine »* –, fréquente un atelier d'écriture puis *« en redemande »*. Recalé au CAP, le voilà qui dévore Molière et Pagnol. Le jour où le directeur du théâtre de son quartier, Jean-Vincent Brisa, lui propose un rôle dans un spectacle professionnel reste gravé comme l'un des plus beaux de sa vie.

Qu'importe si ce premier personnage est muet, Mourad Bouziane devient comédien. Plus tard, il joue les valets de Molière, chante *« avec plaisir » La Marseillaise* dans *La Mort de Danton*, interprète Duras et Sartre. Son physique de lutteur qui masque une certaine douceur intéresse les metteurs en scène. Mais il n'apprécie guère de jouer le *« jeune-de-banlieue-qui-a-la-haine »* dans une production récente, rêvant d'un rôle *« qui sorte des clichés »* et montre que les jeunes savent aussi dire des choses profondes.

Mourad Bouziane l'a prouvé en se battant pour tourner son premier film. Aux jeunes de sa cité, il pense avoir montré que *« le problème beur n'existe pas »*, qu'il faut *« arrêter de se présenter comme des victimes, qu'on peut faire des choses en investissant du temps et de la passion »*. Mais certains de ses amis chômeurs n'apprécient pas sa réussite, lui reprochant d'avoir bénéficié de subventions et de ne pas les avoir embauchés sur le plateau. Amer, il envisage de quitter La Courneuve où, dit-il, *« je ne peux plus créer »*. D'un épais dossier, il sort son trésor : le scénario d'un long-métrage où il est question de l'Algérie, de la France, d'une jeune fille qui découvre là-bas le père expulsé qu'elle n'a pas connu... Cela s'appellera *Harga*, ce qui signifie en arabe *« brûlé de l'intérieur par la rage »*.

Ph. B.

« Pierre-Didier », militant-citoyen à Vaulx-en-Velin



CERTAINS apprennent la politique dans les assemblées générales estudiantines ; Pierre-Didier Tchetche-Apea, vingt-huit ans, lui, a fait ses classes à Vaulx-en-Velin, après les émeutes qui embrasèrent durant l'automne 1990 la cité du Mas-du-Taureau. Ces événements dramatiques, qui ont abouti à la création du ministère de la ville, ont donné lieu localement à un bouillonnement démocratique. « Pierre-Didier », comme l'appellent ses amis, en a été l'une des chevilles ouvrières. Porte-parole du Comité Thomas Claudio, créé pour défendre la mémoire du jeune motard dont la mort, dans des circonstances contestées, avait déclenché les événements, il a tenté de convertir la révolte en énergie positive, de proposer des solutions alternatives à la violence.

Dans la foulée, il participe à la création d'Agora, une association qui s'impose bientôt comme symbole de l'entrée sur la scène politique locale de jeunes issus, comme lui, de l'immigration. Agora explore des terrains nouveaux. Elle contacte des entreprises, réfléchit à un fonds commun de placement pour les banlieues, forme des jeunes à la citoyenneté, leur enseigne le droit, les incite à voter et les aide à faire leurs devoirs scolaires. Mais ces initiatives se heurtent à l'inertie ambiante, au manque de moyens et à des élus peu enclins à favoriser l'émergence d'un contre-pouvoir associatif. *« Tout le monde applaudit quand les gens se prennent en main pour organiser des concerts folkloriques. Mais dès qu'ils touchent à la chose publique... »*, lance Pierre-Didier Tchetche-Apea.

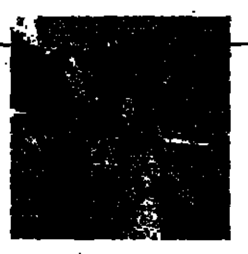
Ce militant de la nouvelle citoyenneté s'oppose à une municipalité, communiste, dont il dénonce le *« décalage avec la population, le clientélisme, la volonté de développer une ville en laissant une partie de la population sur le côté »*, en particulier les habitants d'origine étrangère dont, en tant qu'Ivoirien, il se sent solidaire. Son père, instituteur en Côte-d'Ivoire, avait émigré en France pour poursuivre des études de sciences de l'éducation ; il enseigne aujourd'hui à l'Ecole normale supérieure d'Abidjan.

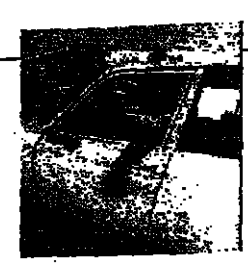
Sa mère, aide-soignante, *« obsédée par les résultats scolaires »*, a élevé seule quatre enfants à Vaulx-en-Velin. Malgré un rapport conflictuel avec l'institution scolaire, qui l'a souvent renvoyé *« à une différence très dévalorisante »*, « Pierre-Didier » a poursuivi de brillantes études : maîtrise de droits de l'homme à la Catho de Lyon, puis l'institut d'études politiques de Grenoble. Intégré ? La question semble hors sujet. *« Ce sont les autres qui vous la posent*, explique-t-il. *On appartient de fait à la société où l'on vit. Quand je suis en Côte-d'Ivoire, on me traite de Français. Le produit métissé que je suis n'est pas facile à gérer. »*

Orateur né, viscéralement attaché aux *« valeurs de la République »*, hostile à la droite et méfiant à l'égard de la gauche, Pierre-Didier Tchetche-Apea devait inévitablement franchir le pas du politique. Aux élections municipales de 1995, il soutient une liste de personnalités de toutes origines, qui plafonne à 7,22 % dans l'ensemble de Vaulx-en-Velin avec une pointe à 18 % au Mas-du-Taureau. Ce demi-échec ne le refroidit pas. Il se dit *« fier d'avoir participé à la reconstruction d'une expression politique apte à redonner sens aux discours galvaudés sur la citoyenneté »*. Et convaincu que les idées qui émanent des quartiers permettront l'invention d'instruments démocratiques inédits, de nouvelles formes de solidarité.

Ph. B.







Saint-Denis a les yeux fixés sur sa Plaine

Lueur d'espoir, le chantier du Grand Stade est le premier pas de la reconquête urbaine de huit cents hectares aux portes de Paris. Les élus des communes associées ont obtenu qu'une partie des travaux soit sous-traitée à des entreprises locales

BANLIEUE OUVRIÈRE de Paris depuis le XIXe siècle, Saint-Denis a *subi de plein fouet la désindustrialisation*, la précarisation économique de sa population et la dégradation de son habitat. Dans les années 70, le bidonville du Franc-Moisin, un des derniers de la banlieue nord, avait cédé la place à une cité de près de deux mille logements sociaux, où vivent plus de dix mille personnes. « *L'équivalent d'une petite ville* », souligne Patrick Braouezec (PCF, refondateur), élu en 1991 à la tête de cette commune de Seine-Saint-Denis, qui compte 90 000 habitants, gérée par les communistes depuis les années 20.

Disposée à travailler avec l'Etat, même dans un « *partenariat conflictuel* », l'équipe municipale a saisi l'occasion des crédits affectés à la politique de la ville pour accélérer la restructuration urbaine du Franc-Moisin et du quartier voisin du Bel-Air, victimes de tous les symptômes du malaise de la banlieue : une population jeune (un habitant sur deux est âgé de moins de 30 ans) ; un taux de chômage de 16,6 % qui atteint 26,2 % chez les moins de 25 ans (un jeune sur deux sort prématurément du système scolaire, sans qualification) ; une population étrangère (31,5 % des habitants) qui connaît un taux de chômage de près de 20 % et concentre la quasi-totalité des familles nombreuses.

La réhabilitation des immeubles, l'animation sociale réalisée par un tissu associatif très actif, la destruction, en septembre 1995, d'une barre de quatorze étages, le « B3 », qui coupait le quartier de son environnement n'ont pu qu'endiguer la montée de l'exclusion, avec des résultats toutefois tangibles. « *Pour la première fois depuis très longtemps, l'union de la gauche a fait son meilleur résultat dans un bureau de Franc-Moisin et non dans le centre-ville* », souligne M. Braouezec à propos des élections municipales de juin 1995, marquées par une progression limitée du Front national à Saint-Denis, par rapport à d'autres communes du département. Ces résultats restent fragiles, et la cité « *n'échappe pas à la tension générale constatée dans les banlieues* », note Patrick Maugirard, chef du projet de quartier.

La démolition du B3, outre la libération de 2,5 hectares de terrains voués à la diversification de l'habitat, offre aux jeunes du Franc-Moisin une vue plongeante sur le chantier du Grand Stade, dont l'implantation sur le site d'une ancienne usine à gaz a été décidée en octobre 1993. Le chantier est perçu de façon très positive par les habitants, surtout les jeunes. « *L'idée est en train de germer, dans les esprits, d'une possibilité de promotion sociale à l'intérieur du quartier* », constate M. Maugirard, néanmoins très prudent : « *Le revers de la médaille est que la population est en attente, et qu'il ne faut pas décevoir cette attente.* »

Comme à Saint-Denis, les regards des jeunes des cités d'Aubervilliers, Saint-Ouen et La Courneuve sont braqués sur la forêt de grues et les montagnes de matériaux qui délimitent cet équipement de prestige, véritable amorce de l'avenir de la Plaine-Saint-Denis. Les élus des trois communes (Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen) associées à la reconquête urbaine et économique de ce territoire de 780 hectares, situé entre la porte de la Chapelle et le centre de Saint-Denis, ont obtenu que 25 % des marchés de travaux ou de services liés à la construction du stade soient sous-traités à des entreprises locales. Une centaine de jeunes devraient bénéficier de contrats d'apprentissage ou d'insertion dans les prochains mois. Ceux qui ont commencé à travailler trouvent le métier du bâtiment difficile, mais ils s'accrochent. Les autres guettent les retombées économiques des quelque 2, 239 milliards de francs qui, jusqu'au printemps 1997, auront été investis dans la construction et la desserte du stade.

> « Le revers de la médaille est que la population est en attente, et qu'il ne faut pas décevoir cette attente »

Seul un projet urbain de l'ampleur de celui de la Plaine-Saint-Denis, élaboré par les communes dès 1990, sortira définitivement de l'ornière économique et sociale cette banlieue nord de la capitale, autrefois réserve de main-d'oeuvre à bon marché et de terrains industriels.

Son aboutissement demandera vingt ans d'efforts financiers, de la part de l'Etat, des communes, du département, de la région, mais aussi de la SNCF, propriétaire d'immenses terrains vagues, peu accessibles et intacts depuis le tournage, en 1970, du film de Claude Sautet *Max et les ferrailleurs*. Faute de pouvoir mobiliser des crédits suffisants pour entreprendre ce chantier dans sa globalité, les partenaires locaux préfèrent « *s'allier le temps plutôt que d'aller vite* », selon les termes de Jacques Grossard, directeur du syndicat intercommunal Plaine-Renaissance, qui connaît sur le bout des doigts ce territoire hétéroclite destiné, à terme, à accueillir 100 000 personnes.

Les partenaires privés ont compris l'intérêt de la démarche. Les Magasins généraux, où étaient autrefois entreposées les réserves alimentaires destinées aux Parisiens, à quelques centaines de mètres de la porte de la Chapelle, se sont transformés en une pimpante zone d'activités, dont la voirie interne ouvre sur Aubervilliers un accès qui n'a rien coûté aux communes.

La couverture de l'autoroute A1, obtenue de haute lutte par le maire de Saint-Denis, contribuera prochainement à rétablir les liaisons entre les différents quartiers de la Plaine. Cette méthode, consistant à « *faire de la ville doucement* », permettra le relogement sur place des habitants de la Plaine, et même de conserver, autant que possible, le quartier espagnol de Cristino Garcia, aujourd'hui très abîmé et voué au logement social de fait. « *L'imbrication des terrains est telle que chacun des partenaires est contraint à l'accord* », conclut M. Grossard, qui espère une plus grande mobilisation des fonds d'Etat en faveur de ce gigantesque chantier urbain.

Les élus locaux, dans le cas où cette hypothèse se concrétiserait, n'entendent pas pour autant céder à l'Etat la responsabilité exclusive de l'aménagement de la Plaine-Saint-Denis, dont ils ont dessiné les futurs contours au prix d'une patiente concertation avec une population qui, jusqu'à présent, y vivait plus par contrainte économique que par choix.

Pascale Sauvage

Les hypermarchés peuvent participer à l'insertion sociale

A VAULX-EN-VELIN, dans la banlieue lyonnaise, le centre commercial du Grand-Vire agonise. « *Le départ brutal d'Auchan, locomotive du centre, en 1992, a donné le signal du déclin* », explique Bernard Pouget, pharmacien et président de l'Association des commerçants du Grand-Vire, dont le chiffre d'affaires s'est effondré de près de 50 %.

Aujourd'hui, une vingtaine de commerces (sur cinquante à l'origine) tentent de survivre entre les boutiques désaffectées et les allées désertes, alors que les 45 000 habitants – dont 31 % ne sont pas motorisés – doivent se rendre dans les supermarchés périphériques. Une situation fréquente dans de nombreuses banlieues défavorisées, où, « *malgré un taux de chômage élevé et un revenu moyen bas, les potentialités de consommation des habitants ne sont pas satisfaites sur place* », selon une étude menée il y a un an par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Afin de contrer cette désertification, la municipalité mise sur la création d'un nouveau centre-ville, avec des commerces « en pied d'immeubles » et une moyenne surface. Mais convaincre un distributeur de s'implanter à Vaulx-en-Velin n'est pas chose simple. Les enseignes « *tentent de négocier cette ouverture contre l'autorisation d'installer un autre magasin en périphérie, près des grands axes, où les possibilités de parking et d'extension sont moins limitées* », explique Michel Auclair, responsable du dossier à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

LE SOUCI DE LA SÉCURITÉ

« *Notre métier est l'hypermarché et nous ne pouvons pas résoudre le problème du commerce en pied d'immeubles* », réplique Jean-Pierre Gillot, directeur général de Carrefour Sud-Est. Mais cela n'empêche pas les hypermarchés de participer à l'insertion sociale en embauchant des jeunes sans diplôme, en développant des formations alternées et des contrats d'apprentissage. La profession envisage en 1996 la signature de « *16 000 contrats en alternance et 2 000 contrats initiative-emploi* ». « *L'essentiel de nos cadres sont issus du terrain, et Carrefour a été, pour eux, un véritable outil de promotion sociale* », ajoute Jean-Pierre Gillot, qui se définit lui-même comme un autodidacte. A la suite d'une convention signée avec France Plus au printemps 1995, Carrefour « *s'était engagé à embaucher en juillet-août des jeunes souhaitant sortir d'une situation difficile* ». Un engagement qui a débouché par l'embauche définitive d'une dizaine d'entre eux dans la région lyonnaise.

Ces initiatives répondent également aux problèmes de sécurité et de délinquance, une des principales préoccupations des responsables d'hypermarché, selon Frédéric Ocqueteau et Marie-Lys Pottier – auteurs de l'ouvrage *Vigilance et sécurité dans les grandes surfaces* (L'Harmattan, 1995). « *Face aux difficultés rencontrées dans certains magasins, nous voulons donner un visage humain à l'enseigne, au lieu de renforcer la répression et le contrôle* », affirme Jean-Pierre Gillot. A Marseille-le Merlan, où un hypermarché Carrefour est implanté au coeur des quartiers nord, durement frappés par le chômage, « *un contact étroit a été instauré avec les autorités institutionnelles et les associations. Tout le personnel de sécurité a été recruté sur place* ».

La multiplication, depuis 1988, des Leader Price (Franprix), Ed (Carrefour) et autres maxidiscompteurs – dont un sur cinq est implanté dans un quartier difficile –, constitue une autre solution intéressante. Employant peu de personnel, dans une atmosphère digne des magasins d'Etat soviétiques, ils proposent des produits à bon marché à une population au faible pouvoir d'achat et ne nuisent pas à l'existence des magasins indépendants. « *Les maxidiscompteurs, dont la gamme de produits est très restreinte, sont souvent les locomotives de minicentres commerciaux dans lesquels on trouve fréquemment de petits commerces alimentaires* », note la DGCCRF.

Mais une véritable harmonisation entre les différentes formes de distribution peut-elle être atteinte spontanément, alors qu'un tiers des quartiers défavorisés ne comptent aucun commerce ? De nombreux élus locaux répondent par la négative et prônent plus d'interventionnisme.

Une politique volontariste est déjà en vigueur dans la région lyonnaise. « *Aujourd'hui, les distributeurs qui veulent travailler dans la région doivent tenir compte du schéma directeur d'urbanisme commercial, dont le but est de stopper toute nouvelle implantation de grandes surfaces en périphérie, et accepter d'ouvrir des modules plus petits et adaptés aux zones urbaines* », explique Bruno Vincent, président de la CCI de Rhône-Alpes.

Hélène Risser

La passion du foot à Saint-Leu-la-Forêt

21 HEURES. L'entraînement se termine. Les « juniors » du Football-Club de Saint-Leu-Val-d'Oise-95 rallient le vestiaire dare-dare en se donnant des bourrades. Certains ont un train à prendre : jusqu'à une heure trente de trajet « *à cause des correspondances* ». L'effectif « juniors » d'Emmanuel Laurent, l'entraîneur-professeur d'EPS dans l'enseignement libre, ne compte pas un seul Saint-Loupien. Il s'en étonne à peine : « *Trois entraînements par semaine, plus un match le dimanche, n'intéressent pas les adolescents d'ici. Ils arrêtent le foot avant. Plus on avance dans les catégories d'âge, plus les joueurs viennent de loin.* »

Avec ses trois petits ensembles d'immeubles et ses pavillons cossus, Saint-Leu-la-Forêt évolue à un bon niveau, en nationale 1 pour la troisième saison consécutive. L'équipe première a surtout créé la surprise en éliminant le FC Nantes en seizièmes de finale de la Coupe de France en février 1995. Elle rameute principalement des jeunes passionnés, avides de réussite, issus des cités de la région parisienne. « *Ils viennent de Sarcelles, Aulnay-sous-Bois, Créteil, Bondy ou Paris, et ils sont très assidus à l'entraînement.* »

> « Sur le terrain, j'ai la rage. C'est autre chose que la haine »

En terminale G à Aulnay, Moussa, dix-neuf ans, troisième des huit enfants d'un chauffeur de taxi malien, baye aux corneilles. Il rêve de devenir un petit Pelé : « *Quatre heures de compta le lundi matin, imaginez la prise de tête. J'ai déposé mon dossier de bac, mais j'arrête les cours. Je pensais bosser peinard derrière un bureau, mais je risque de finir chômeur. Alors j'ai déposé une candidature à Air France pour être bagagiste et je joue au foot. C'est le sport le moins débile et, dans un club à réputation comme Saint-Leu, si on se donne à fond, on peut jouer chez les seniors, se faire de l'argent. Moi, je veux aider mon père et la famille.* »

Pour toute sélection en équipe seniors, la prime individuelle de match est de 500 francs en cas de victoire, 250 francs même pour quatre-vingt-dix minutes sur le banc de touche. « *Ça leur fait de l'argent de poche et ça les aide au moins à payer leur licence – 650 francs* –, remarque Emmanuel Laurent ; *sinon les parents font plusieurs petits chèques dont on étale largement l'encaissement.* »

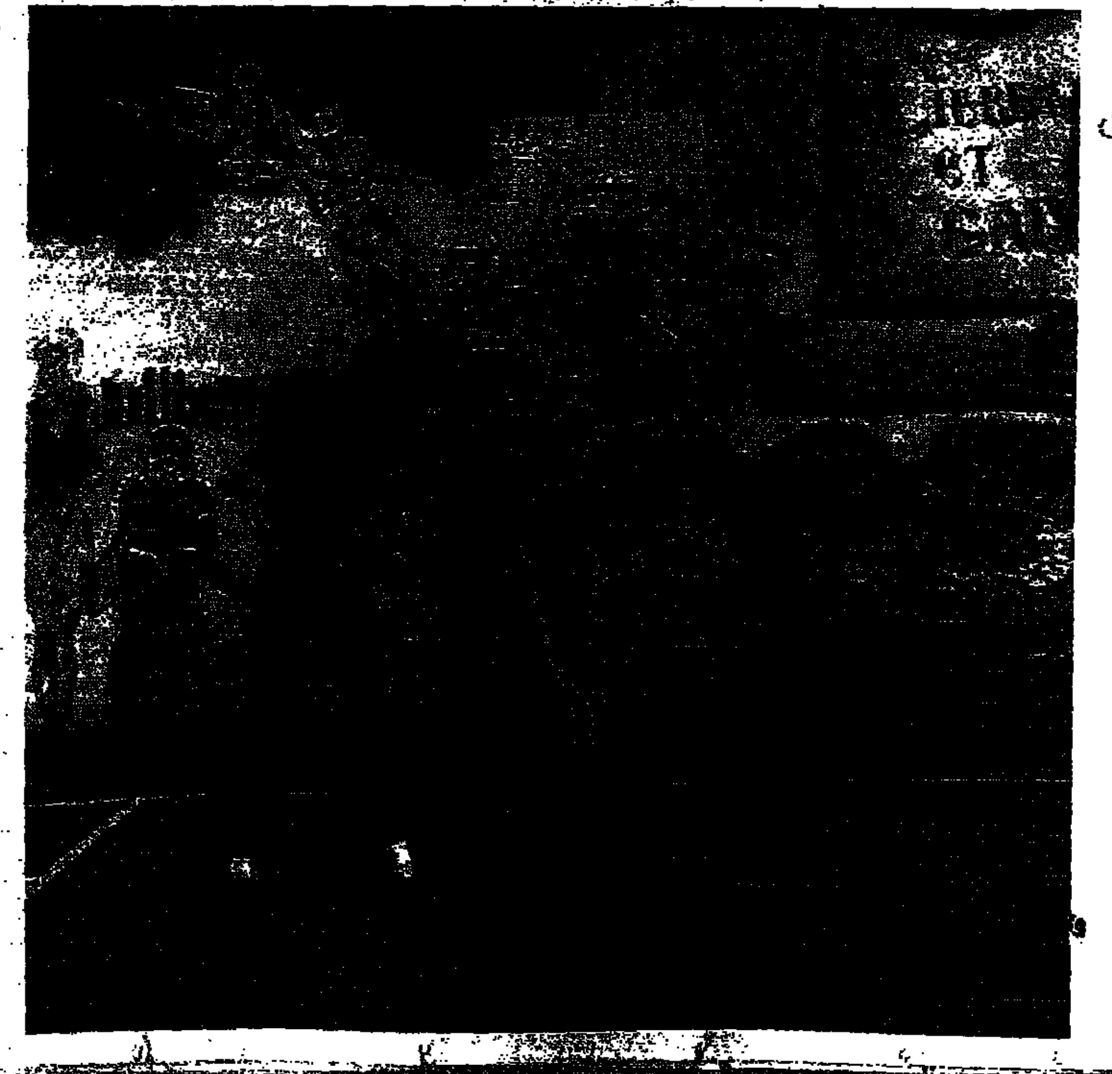
Moussa, lui, se « *débrouille* ». Armé de son Tam-Tam à « *1 290 francs TTC, pour ne pas se courir après avec les copains* », il arbore un superbe blouson de cuir. Il dit s'être offert sa licence sur les deniers gagnés au cours des activités d'« *animateur de quartier bénévole* » qu'il a exercées l'été dernier. Il ne manquerait l'entraînement pour rien au monde. Pendant les grèves de décembre, au grand dam de son entraîneur, il conduisait sans permis la voiture d'un copain pour arriver au stade à temps et assurer sa place d'attaquant. Il rit : « *Je suis prudent, et puis le foot m'a permis de ne pas tomber dans les conneries. J'y joue depuis toujours, même avec les toxicos de ma cité. C'est un animateur de mon quartier qui m'a conseillé de venir ici. Sur le terrain, j'ai la rage. C'est autre chose que la haine. Ça veut dire vouloir se battre jusqu'au bout selon les règles du jeu. Mes potes sont fiers de moi.* »

Stéphane, dix-huit ans, élève de terminale G dans un établissement privé, est moins exubérant. Veste Lacoste bleu marine et cheveux en brosse impeccables, il enfourche son scooter pour regagner sa résidence pavillonnaire de Taverny. Ce fils de chef d'entreprise et de directrice d'une joaillerie de la place Vendôme à Paris avoue être de moins en moins tenté par une carrière professionnelle. « *De toute façon, j'ai raté pas mal d'entraînements parce que je suis un peu à la ramasse en cours... Ça fait plaisir de jouer sur de beaux terrains*, dit-il. *Mais d'après deux copains qui y sont, c'est la prison. Alors je joue ici pour le plaisir et si j'arrive en "première" tant mieux.* »

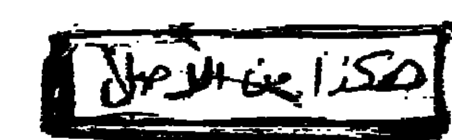
Karim est arrivé à neuf ans du Cameroun, après l'assassinat de ses parents dans un coup d'Etat. Le foot est « *un plaisir dont j'aimerais bien pouvoir vivre* ». A dix-neuf ans, il est sans emploi et acquitte un loyer mensuel de 2 280 francs à son foyer de Saint-Gratien. Un dirigeant lui a offert ses chaussures à crampons. L'entraîneur lui a payé sa licence et espère l'expédier en équipe première. « *On m'a toujours dicté ma vie. Pendant que j'attends, je prends de l'âge. Je veux jouer à l'avant et marquer des buts. Il n'y a que sur le terrain que je me sens bien, j'ai laissé tombé mon BEP de mécanique générale pour tout donner au foot et entrer en équipe première. Je me suis fais virer de chez mon oncle et ma tante qui hébergent encore mes petites sœurs. Je veille à ce qu'elles travaillent bien à l'école, qu'elles ne fassent pas comme moi, j'ai trop perdu de temps à traîner avec mes copains, à fumer du shit et à "tiser" du J&B.* »

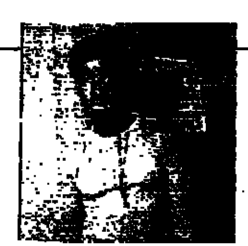
Un soir, il a manqué l'entraînement. Emmanuel Laurent l'a récupéré errant dans les rues et l'a convaincu de revenir. Depuis, pendant ses nuits d'insomnie, Karim fait des jonglages ou dribble un adversaire imaginaire. Dans la journée, il « *cherche du boulot dans n'importe quoi* ». « *Mon ballon est mon meilleur ami. Mon ambition est de jouer en nationale 1 à Saint-Leu*, dit-il avec du trémolo dans la voix. *J'ai même laissé tombé ma copine pour être plus disponible pour les entraînements.* »

Patricia Jolly



هكذا من الأصل







Quand les territoires d'exclusion se transforment en lieux de création

Les expériences mêlant jeunes des banlieues et artistes confirmés se multiplient. Ces nouvelles expressions culturelles rencontrent un écho qui va bien au-delà des publics directement concernés

LE FILM de Mathieu Kassovitz *La Haine* a été l'un des principaux succès du cinéma français dès sa sortie, au printemps 1995. En noir et blanc, il met en scène des affrontements entre policiers et jeunes des cités, décrivant avec maîtrise un climat de guerre larvée. L'énergie du film et de ses trois protagonistes, un juif, un Arabe et un Noir, attire à la fois les publics des banlieues et des centres-villes. Disques et cassettes des principales vedettes du rap hexagonal – Alliance Ethnik, MC Solaar – caracolent en bonne place au hit-parade. Quintette black-blanc-beur, Alliance Ethnik associe une *« tchatche optimiste »* à des sons funk. Les concerts de MC Solaar, ce *« maître de la rime urbaine »* comme il s'intitule lui-même, qui appelle à *« bouger contre la bêtise »*, attirent plusieurs milliers de spectateurs.



Le thème de la banlieue, la vie des quartiers périphériques et les créations issues des cités trouvent un écho bien au-delà des milieux impliqués. Un metteur en scène prestigieux tel Patrice Chéreau a éprouvé le besoin de se frotter aux lieux imprégnés de mémoire ouvrière. C'est exclusivement dans des friches industrielles, à la périphérie des villes, qu'il joue actuellement la pièce de Bernard-Marie Koltès *Dans la solitude des champs de coton*. La musique qui rythme la pièce est celle de Massive Attack, groupe de Blancs et de Noirs des quartiers populaires de Bristol. Le spectacle a dû être prolongé en raison de son succès.

Guy Bedos s'est frotté aux jeunes de Vaulx-en-Velin : dans leur spectacle *Quartier libre*, quatre filles et huit garçons des cités incarnent leur propre vie, mise en mots par Bedos. Ils veulent prouver qu'ils sont capables de *« brûler les planches, pas seulement les supermarchés »*. Pari tenu. Depuis décembre 1994, leurs dix-sept sketches font rire le bourgeois qui va au théâtre, de Paris aux principales métropoles françaises. Les contrôles de flics permanents et humiliants, la déprime du jeune Noir refoulé d'une boîte de nuit par un videur noir, le racisme mou d'émissions télévisées et de publicités, le mépris envers le monde des cités et les difficultés spécifiques des jeunes filles : tous ces thèmes classiques de la conversation banlieusarde sont dénoncés avec un humour étincelant.

Une autre cité, celle du Clos-Saint-Lazare, à Stains (Seine-Saint-Denis), est à l'origine d'un spectacle présenté au printemps pendant un mois et demi, repris à la rentrée puis encore prolongé en ce début d'année tant les représentations se tiennent à guichets fermés. La pièce *Féminin plurielles*, au Studio-Théâtre de Stains, est jouée par des comédiennes professionnelles dirigées par Marjorie Nakache. Les témoignages des femmes du Clos-Saint-Lazare, immigrées récentes pour la plupart, forment le texte du spectacle. Quatre d'entre elles, dont une chanteuse malienne, sont assises sur des bancs bordant la scène, telles des villageoises sur une place. Quand le rideau tombe, elles offrent des gâteaux faits maison au public.

Mille et une expériences artistiques, où se croisent créateurs et gens des quartiers, où se fiancent l'art et le social, témoignent ainsi des nouvelles frontières de la culture. Si les territoires de l'exclusion se transforment parfois en lieux de création, si la banlieue attire et si ses pratiques culturelles débordent vers le cœur des villes, il serait erroné d'y voir un simple effet de mode. Il s'agit plutôt d'une

> Ils veulent prouver qu'ils sont capables de « brûler les planches, pas seulement les supermarchés »

évolution en profondeur. Des responsables politiques, locaux ou nationaux, de gauche comme de droite, font, depuis quelques années, le pari de la culture pour donner une identité et une dignité aux zones périphériques. Depuis le début des années 80, le ministère de la culture a impulsé des initiatives pilotes dans les banlieues. Les premiers plans « anti-été chaud » de 1982 comportaient déjà des éléments culturels. En 1991, le ministère a créé des résidences d'artistes, financées par l'Etat et les collectivités locales, dans le quartier du Val-d'Argent à Argenteuil, sur des ZUP aux Mureaux, à Aix-en-Provence, en région lyonnaise...

Aujourd'hui, près de deux cents communes font l'objet d'un contrat de ville qui comporte un volet culturel, tantôt formel, tantôt porteur d'expériences prometteuses : interventions de l'Orchestre national de Lille auprès d'enfants dans les centres de loisirs ; relance de cinémas de quartier ; ateliers de musique avec l'association Culture commune dans l'Artois minier ; théâtre avec des femmes dans les quartiers difficiles de Roubaix ; ateliers d'écriture de François Bon à La Paillade (Montpellier) et à Lodève... Le programme national d'intégration urbaine (PNIU) prévoit de soutenir vingt-six projets pilotes dans les régions. *« Pour réduire la fracture sociale qui menace de s'élargir, la culture peut et doit jouer un rôle important »*, nous déclarait Philippe Douste-Blazy peu après son arrivée au ministère.

Population jeune, univers culturels métissés expliquent la vitalité des grands ensembles. Le réseau des centres culturels de proximité (MJC, maisons du peuple) permet à certains de trouver du plaisir à pratiquer un art. Quelques jeunes vont plus loin. Des danseurs issus du hip-hop inventent une chorégraphie où se mêlent la break dance de la rue et la danse contemporaine. Accrorap ou la compagnie Azanie de Fred Bendongué, en banlieue lyonnaise, représentent brillamment ces sensibilités nouvelles. En musique, le rap – et ses paroles de l'urgence – a aussi ses têtes d'affiche.

Les artistes des banlieues accèdent facilement aux scènes locales de quartier. Le passage aux scènes nationales et à la culture reconnue est plus difficile. Certes, Azanie et Accrorap se produisent à la prestigieuse Maison de la danse de Lyon. Le groupe Grenade, ces jeunes danseurs des quartiers nord de Marseille dirigés par la chorégraphe Josette Baïz, a ouvert le dernier festival de danse de Montpellier. Mais les institutions « nobles » redoutent encore le public que drainent les artistes de banlieue. Elles se laissent plus facilement convaincre quand un grand nom parraine l'expérience. Ces dernières années, une minorité croissante d'artistes a été séduite par les énergies paradoxales de ces quartiers jeunes. Sur les traces du dramaturge Armand Gatti, du musicien Nicolas Frize ou de Christiane Véricel, metteur en scène, bien des créateurs se passionnent pour les expressions artistiques qui s'inventent dans les banlieues laboratoires.

Dans le joli livre *Paroles urbaines paroles urgentes*, publié par la direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes chez Paroles d'Aube, maison d'édition créée par des jeunes des Minguettes, Christiane Véricel explique : *« Je ne suis ni animateur, ni pédago, ni sociologue. Je suis une artiste et ma source d'inspiration est là, sur ce terrain de rencontres. Je ne travaille pas sur le ghetto, mais sur un espace de vie où l'on retrouve toutes les langues et toutes les nationalités. Les banlieues ont un caractère un peu fascinant. »* De son expérience d'ateliers d'écriture à Lodève, François Bon a tiré un beau roman, *C'était toute une vie* (Verdier, 1995). S'il serait naïf d'attendre des projets culturels qu'ils résolvent le problème de l'exclusion sociale, au moins permettent-ils à des talents de banlieue de se déployer et à des artistes plus connus d'enrichir leur créativité.

Catherine Bédarida

Le « parler des cités », passeport et refuge

LA LANGUE pratiquée dans les banlieues n'est pas un dialecte à part. Les sociolinguistes la définissent comme *« une variété jeune et territorialisée du français populaire »*. A l'instar des argots, le « parler cités » comporte certaines caractéristiques classiques, telle la fonction ludique, avec les insultes rituelles du style « ta mère » ; mais les jeunes banlieusards parlent aussi verlan pour se protéger, utilisant, comme les bandits d'antan, la fonction cryptique de la langue.

Ainsi, qui peut supposer que le mot « tosma » (« matos », matériel) désigne l'appareil servant à confectionner un « tarpé » (« pétard » : cigarette de cannabis) ? Signe d'appartenance sociale, cette langue aide à la fois à se reconnaître et à affirmer son identité. Sa fonction initiatique permet aux « petits » d'accéder au monde des « grands frères ». Les « verlaniseurs », comme disent les sociologues, sont surtout des jeunes.

Forme de langage récente, il paraît cependant difficile de la dater, puisqu'il n'existe pas d'observatoire des langues orales en France. François Gadet, auteur d'un « Que-sais-je ? » sur le français populaire, l'inscrit dans un *« processus continu qui aurait débuté à l'époque haussmannienne »*, quand les couches populaires ont été déplacées à la périphérie de la ville. Différentes variations de la langue se sont alors constituées, à l'exemple de l'argot des « Apaches », ces voleurs qui semaient la terreur aux abords de Paris.

Dans les années 30-35, le peuple parle un français « canaille », qu'il reconnait avec satisfaction dans la bouche de Gabin ou d'Arletty. « *A cette époque*, explique le sociolinguiste Christian Bachman, *l'usine était un formidable lieu fédérateur qui brassait Français, Portugais, ouvriers et contremaîtres.* » Lui-même situe l'apparition de la langue des « keums » au début des années 80.

Le « parler cités » ne se donne pas en spectacle, *« même s'ils le parlent dans le métro pour épater le bourgeois »*, remarque Françoise Gadet.

Pas de chichis : pas la peine de conjuguer les verbes, comme si la notion de temps n'avait qu'une importance relative. Le vocabulaire n'est pas *« des plus raffinés pour dépeindre les sentiments »*. A Aubervilliers, les jeunes parlent de leurs « meufs » (« femmes » en verlan) plutôt que de leurs « compagnes ». En revanche, la fréquence d'utilisation du mot « respect » semble vouloir *« exprimer une certaine fierté et montrer les valeurs de solidarité qui existent dans les cités »*. Les termes « haine » et « respect » gardent *« le même sens qu'en français standardisé*, souligne Françoise Gadet, *mais n'ont pas du tout la même connotation »*.

UN MONDE À PART

« Dans les quartiers sensibles, on n'est pas sensible aux mêmes choses que dans le centre-ville », affirme Azouz Begag, auteur du *Gône de Chaaba*. Selon l'écrivain, la construction linguistique du centre-ville se différencie de celle des cités jusqu'à se placer sur le même registre que les langues étrangères. *« Abandonner ce langage, c'est effectuer une véritable mue*, analyse-t-il. *Ce parler représente un handicap, une marque d'appartenance, une entrave pour le jeune qui veut se confronter au monde extérieur. »* Malgré tout, le romancier dit *« spéculer sur le retour en force des mots "arabe" et "noir" qui n'expriment plus la honte d'il y a vingt ans, mais représentent une bannière derrière laquelle on se retrouve »*. En rénovation linguistique permanente, différente selon les banlieues, comme dans les *« vallées patoisantes »*, le parler des cités demeure une forme de français populaire dans laquelle les sociologues discernent *« un double positionnement »* : à la fois, *« une résistance larvée contre la domination symbolique »* et *« un espace de refuge »*.

Les jeunes qui « verlanisent », souligne Françoise Gadet, sont les plus marginalisés. Professeur à l'université de Nanterre, elle craint pour l'avenir de ses étudiants qui se destinent à l'enseignement : *« Les instituteurs privilégient une certaine idée de la "belle langue", mais ils vont avoir un énorme choc. L'idée d'une langue homogène et unifiée relève d'une mentalité archaïque. »* Elle fait remarquer le mépris de l'institution pour la culture populaire et l'inadéquation de l'école, *« bien que la langue française soit en crise depuis le début du siècle »*.

Azouz Begag partage les mêmes inquiétudes et déclare l'école en danger : *« Il devient de plus en plus difficile pour les enseignants de rassembler toutes les sensibilités. »* Il interprète cette langue comme le témoignage d'un *« état de délitement entre deux sociétés »*. Pour lui, il apparaît urgent de rétablir le contact entre les deux mondes et d'aider les jeunes à *« faire un pas vers le centre-ville »*. *« Il faudrait multiplier les interventions de médiateurs dans les collèges »*, propose-t-il. Cet ex-enfant des cités de Lyon rend de fréquentes visites aux collégiens des banlieues pour leur parler de ses livres *« en vrai »*. C'est sa manière à lui de *« rapprocher les pierres pour les aider à passer de l'autre côté de la rivière et de jeter une passerelle entre Rambo et Rimbaud »*.

Catherine Genin

Un vivier des modes vestimentaires

LES EXISTENTIALISTES de Saint-Germain-des-Prés et les minets du Drugstore semblent soudain avoir pris un siècle. Paris semble bien figé à côté de ce village planétaire, où les « keums des técis » imposent aujourd'hui non seulement un langage mais une allure. On parle aujourd'hui du « style banlieue », comme on parlait du « style jeune » au début des années 60 : avec cette sorte de peur et de fascination qui a conduit certains couturiers à étonner le bourgeois en présentant, comme Karl Lagerfeld, des Doc Martens Chanel, et d'autres à « tagger » des robes de bal en pure soie.

Au début des années 90, tandis que la « kaïra » (racaille) taxait des « zonblous » (blousons) Chevignon, on vit des stylistes faire défiler sur les podiums des mannequins au crâne rasé, sweat-shirt à capuche de smurfer sous une veste de cachemire... Le X large des ghettos est aux juniors fin de siècle ce que les mini-pulls en shetland ont été aux *mods* de Londres : les atours d'un culte.

Comme on scratche avec un micro pourri, on fait sa mode : en lançant des « labels » de tee-shirts vendus dans les petites boutiques des Halles, en bricolant, en retaillant, à la manière du Malien Xuly Bet, sacré roi de la récup et pape de la street-couture. Dans son atelier de Pantin, les bobines de fil s'empalent sur les ressorts de vieux matelas, les bidons trouvés à l'hôpital éphémère servent de piliers à la table de coupe : apparu en 1989, il continue de détourner les fripes et les invendus en tout genre, collants mousse, survêtements, chemises, qu'il retaille, pour imposer un style, toutes étiquettes rouges dehors. L'establishment de la mode le plébiscite.

A l'heure où, dans la peur de tout, les citadins cultivent l'invisibilité beige et noire, la banlieue, elle, affiche radicalement les couleurs sorties des entrailles du monde, le drapeau patchwork des enfants de nulle part. Le mimétisme a du mal à dissimuler une fracture de plus en plus visible entre les nantis et les autres. A quoi reconnaît-on un banlieusard d'un « gossbo » (parisien) ? Comment distingue-t-on une fille de banlieue d'une Parisienne ? *« A l'enthousiasme, à l'attitude. La Parisienne a peur de la couleur. Elle se sent grosse. L'autre a moins de complexes. Elle sait qu'avec cette robe elle fera quelque chose. Elle va sortir, s'éclater »*, explique Xuly Bet.

CODIFICATION

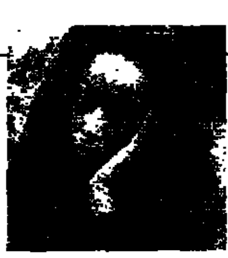
« La banlieue, c'est l'Afrique, c'est New York. Quand on est une mouche dans l'univers, on a besoin de s'extérioriser pour être quelqu'un. Alors, pour sortir des murs, on se fait belle », affirme Dolly, une de ses complices. *« Normalement, je viens du Zaïre. Mais je suis née à Saint-Cyr-l'Ecole. »* Elle se souvient : *« Il y avait dix immeubles et rien autour. Avec mes copines, on avait monté une école de majorettes. On organisait des soirées. On tractait. C'était en 1984. J'avais quatorze ans. En banlieue, il n'y a pas de créateurs. On s'habille dans les marchés, les grands surfaces. Je me suis mise à découper des trucs trouvés à Euromarché et chez Carrefour... »* Pull en lurex rouge, pantalon de titi et turban africain perlé d'or, sa silhouette se reflète dans le miroir-maison, où on lit, écrit au rouge à lèvres : *« Des talons hauts pour ne pas tomber... »* Dolly raconte : *« Nous étions dix filles. On croyait à nos rêves. Je prenais la tête à mes parents. J'ai bossé au Quick, au Flunch, j'ai fait des ménages dans une maison de retraite pour m'acheter des fringues et payer mon école de stylisme. »*

Le vêtement codifie de plus en plus les tribus de la guérilla urbaine. Le *« néosportwear »* que les Parisiens adoptent par paresse, ou facilité, inspire aux citoyens de la « zone » des relations quasi passionnelles, dans un rapport d'identification avec les stars du base-ball et les marques. Après *« Ralph Lauren, un mec pessa chicos »*, d'autres griffes *« up to class »* s'inscrivent d'emblée en tête des tendances : cet hiver, le blouson Teddy Nike, le bomber Schott (à col exclusivement), la dernière série tout-terrain de chez Weston rebaptisée 4x4, la Caterpillar à l'étiquette jaune, et, pour les *« chachas qui font attention »*, les Jordan Fire de chez Nike, une basket de collection...

Sur le thème *« Je saute un mur, je me fais mordre par un pitbull »*, voici le blouson en Goretex (taxé chez Go Sport), les panoplies des professionnels : la chemise de policier, la veste de pompier traitée antifeu, le blouson Carharrt. Les filles semblent chaque jour de plus en plus femmes – *« Des taspé* (pétasses) *prêtes à tout pour monter dans une Golf GTI... »*. Les garçons retrouvent volontiers les atours des *« bads boys »*, s'équipant volontiers de simili-gilets pare-balles et de faux téléphones cellulaires. Chaque cité à ses codes, ses signes d'appartenance, et le vêtement réaffirme la tension entre communautés. *« Regarde, les blacks nous ont envahis »*, affirme ce beur de la cité des Quatre-Mille à La Courneuve, qui, lui, préfère le 501, à l'X large des « Zoulous ». *« Nous, on n'est pas marques, on est plutôt trou... »*

Laurence Benaïm





La plupart des pays européens n'ont pas de politique de la ville

Sur les quinze Etats de l'Union, seuls la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni cherchent à mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux pour lutter contre l'exclusion

LA FRANCE n'est pas le seul pays à voir s'embraser périodiquement ses territoires urbains. Depuis près de deux décennies, nombre de villes européennes ont été le lieu d'exacerbation violente de ce qu'il est convenu d'appeler la société à deux vitesses. Fragmentation des villes sous les coups de boutoir des restructurations économiques, affaiblissement du lien social avec la montée de *l'individualisme*, inefficacité de systèmes de gestion devenus beaucoup trop complexes, tel *semble être le lot commun de tous* les pays de l'Union européenne. Et pourtant, ces problèmes urbains *sont loin de susciter* partout les mêmes préoccupations politiques. Seuls, trois pays sur les quinze de l'Union européenne – France, Pays-Bas, Royaume Uni – ont formulé et mis en œuvre des politiques explicites. Dans le même temps, et jusqu'à une époque récente, Bruxelles a éludé cette question.

La géographie des territoires urbains dits « sensibles » n'a pas fait l'objet d'un inventaire précis. En Europe, mais aussi en France et, contrairement à ce que laissent supposer les débats franco-français, la crise urbaine n'a pas pour unique lieu d'expression les territoires des banlieues ou ceux des grands ensembles d'habitat social. *Les territoires urbains où se* concentrent les populations en difficulté varient d'un pays à l'autre, *voire d'une ville à l'autre au sein* d'un même pays.

ASSIGNATION À RÉSIDENCE

Ainsi, le grand ensemble HLM « à la française » est loin d'être l'ar*chétype des quartiers à la dérive.* Dans certains pays, cette forme urbaine n'existe pas, ce qui n'empêche pas, en d'autres lieux, l'établissement durable de poches de pauvreté (bidonvilles et habitat précaire, quartiers anciens centraux, quartiers de faubourg, anciennes cités ouvrières, zones pavillonnaires plus récentes). Dans d'autres pays qui ont connu ce mode d'urbanisation et qui continuent dans cette voie (notamment les pays de l'Europe du Sud), ces grands ensembles sont encore considérés comme des lieux de promotion résidentielle. Chaque société dispose ainsi d'une infinie capacité de délimiter des lieux de l'assignation à résidence des populations rejetées par le reste de la ville. Dans les années 60, en France, les quartiers anciens étaient considérés comme des zones insalubres, mal fréquentées. Aujourd'hui l'architecture moderne des années 60 est décriée. Qu'en sera-t-il demain pour d'autres territoires de nos villes ?

Il n'est pas aisé de comparer entre *elles les situations urbaines* à l'échelle de l'Europe et d'établir une sorte de palmarès des difficultés. *Sur la base de quelques indi*cateurs, on peut affirmer cependant que les villes françaises et leurs quartiers sensibles ne sont pas les plus mal placés dans le concert européen. D'une certaine manière, l'Etat et les collectivités locales ont réussi à y maintenir un système de gestion et un filet de protection efficaces qui ont bien souvent disparu ou n'ont jamais existé dans les autres pays. Est-il aussi nécessaire de souligner ici, ce que peut avoir d'excessif, en France, le qualificatif de ghetto dont on use sans précaution pour parler de ces quartiers ?

RÉÉQUILIBRAGE DES POUVOIRS

Au cours de la dernière décennie, seuls quelques pays ont innové : la France avec la politique de la ville *et les contrats de ville*, les *Pays-Bas* avec le Renouveau social, l'Angleterre et le Pays de Galles avec la City Challenge *et le Single Regenera*tion Budget. Dans d'autres, ces initiatives se sont limitées au niveau local, avec parfois une extension au niveau régional. A son tour, avec le programme *Urban*, l'Union européenne vient d'initier une politique semblable dans un domaine qui échappe encore à la compétence de la Commission.

Ces approches sont construites sur des principes similaires. Elles ont pour objectif de réarticuler entre eux les différents champs de l'action publique – tout particulièrement les champs de l'économique et du social – et de provoquer une rénovation des systèmes de gestion des villes. Face à la multiplicité des facteurs qui déterminent les situations urbaines, ces politiques suggèrent que seules des *approches intégrées, jouant simul*tanément sur tout l'éventail des compétences et mobilisant tous les acteurs – y compris les habitants –, sont à même d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux et de lutter efficacement contre les phénomènes d'exclusion.

Ces nouvelles politiques sont surtout apparues dans les Etats unitaires centralisés de l'Europe du Nord, dans des pays de vieille tradition industrielle ayant expérimenté les potentialités et les limites de l'Etat-providence. Face à la crise d'adaptation de ce modèle, ces pays n'ont pu se contenter de mesures de déréglementation et d'un repli sur des structures traditionnelles de *solidarité (famille*, communauté, association) considérablement fragilisées. Ils ont dû imaginer de nouvelles politiques urbaines permettant de réactiver les anciennes solidarités ou d'en construire de nouvelles au niveau local. Ces initiatives prennent aussi corps dans des pays où la puissance publique a – ou avait – une forte emprise sur le secteur du logement et des équipements sociaux.

Ces politiques étatiques sont moins portées par les populations concernées, dont le poids électoral est faible, que par des acteurs dont l'intérêt est de voir cette question prise en compte dans la durée par l'Etat (collectivités locales, organismes bailleurs, organismes financeurs). Mais contrairement à ce qui s'est passé aux Pays-Bas et au Royaume-*Uni, qui ont fait, pour* des raisons différentes, le pari du renforcement des initiatives locales *et de la dynamisation des acteurs* locaux, la politique de la ville en France, malgré un fort affichage médiatique sur la démocratie locale et la participation des citoyens, n'a pas su ou pas voulu consacrer de réels moyens au renforcement des communautés de base dans les quartiers ni au rééquilibrage des pouvoirs des collectivités locales. Et si la relance de la politique de la ville passait prioritairement par là ?

Claude Jacquier

★ Chargé de recherches au CNRS, responsable du département « Ville, territoire et cohésion sociale » à l'Institut d'urbanisme de Grenoble.



LE REGARD D'UN PHOTOGRAPHE

Gilles Favier est l'auteur des photographies qui illustrent les huit pages de ce cahier. Né à Roanne en 1955, reporter photographe depuis 1981, il est membre de l'agence VU depuis 1989. Il commence alors à s'intéresser à l'histoire de l'immigration en France. En 1994, son travail sur les quartiers nord de Marseille est exposé à Rotterdam, Toulouse et Paris. En 1993 et 1994, il réalise de nombreux reportages vidéo sur l'immigration pour France 3. Il collabore également à l'émission « Pas normal », diffusée sur La Cinq. En 1995, Gilles Favier entreprend un travail sur la justice dans les banlieues qui donnera lieu à une exposition à Paris. La même année, il suit également le tournage du film de Mathieu Kassowitz « La Haine », et publie un livre aux éditions Actes Sud, « Jusqu'ici tout va bien ». Pour l'année 1996, le ministère de la culture lui a commandé un projet sur la fête en banlieue.

Grande-Bretagne : des émeutes aux troubles rampants

LONDRES
de notre correspondant

Le récent assassinat d'un directeur d'école de la banlieue de Londres – poignardé alors qu'il cherchait à protéger l'un de ses élèves d'un gang d'adolescents – montre que la Grande-Bretagne n'est pas épargnée par *la violence*. Mais, comme dans la plupart des autres pays anglo-saxons, les ban*lieues y font* encore *figure de havre* de paix pour les classes moyennes qui ont fui les centres-villes où prospère la criminalité. Autre spécificité : l'Angleterre et le pays de Galles gèrent un parc énorme de cinq millions de logements HLM – ou *council housings* –, dont la majorité est composée de maisons individuelles et non d'appartements. A Londres, 40 % de *la* population des quartiers déshérités vit en cités HLM.

Au sud de la Tamise, le borough (municipalité) de Southwark, longtemps bastion de la gauche travail*liste, a reçu pour la deuxième an*née consécutive des félicitations officielles pour sa politique sociale *dans les HLM. Il en compte* 55 000 – dont 30 % construites entre 1960 et 1990 –, où sont hébergés les deux *tiers de la population : parmi celle*-ci, 27 % sont des immigrants, 25 % sont chômeurs et 38 % bénéficient *de l'aide sociale. Southwark jouxte* Brixton ; c'est là qu'eurent lieu, en avril 1981, de violentes émeutes ra*ciales qui inquiétèrent d'autant plus* le gouvernement de Margaret Thatcher que le centre de Londres était à portée de *métro*.

Southwark, comme les autres municipalités britanniques, a dû suivre les directives strictes imposées de Londres par Mme Thatcher puis par son successeur, John Major : programmes de réhabilitations, mais aussi contrôles accrus de l'administration centrale sur la politique locale et les allocations sociales, décentralisation et réduction de la bureaucratie, gestion calquée sur le secteur privé, privatisation de multiples services et vente de logements à leurs locataires capables de les racheter, renforce*ment de la répression policière*. Puis, plus récemment, imposition de l'impopulaire Poll Tax (devenue Council Tax) et coupes claires dans les budgets sociaux.

MÉCONTENTEMENT PERSISTANT

Jeremy Fraser, jeune militant du Labour qui préside le conseil municipal, ne méconnaît pas certains résultats positifs de cette politique autoritaire, à laquelle il a été contraint de s'adapter. Il reconnaît *en avoir tiré quelques avantages*, et la municipalité a même fait des économies. Les troubles sociaux *sont loin, même si des incidents* locaux ont toujours lieu, causés en particulier par des jeunes sans em*ploi. Car, si le calme est revenu*, le mécontentement demeure.

Et surtout, comme le fait remar*quer Anne Power, spécialiste* des grands ensembles à la London School of Economics, on assiste *dans les council housings* à une polarisation sociale toujours plus grande. Ce sont les plus démunis, *qui ne peuvent se loger ailleurs*, qui y résident, les chômeurs, les familles monoparentales vivant d'*aide sociale... Ceux qui* ont *pu*, au début de l'ère Thatcher, acheter leur logement, sont partis depuis *longtemps*. Les grands ensembles sont devenus l'ultime recours des laissés-pour-compte du libéralisme thatchérien, ceux qui n'ont pas su ou pu en profiter et qui n'en bénéficieront jamais. Le taux de chômage y est souvent très élevé pour atteindre, triste record, 98 % dans un ensemble de Sunderland, près de Newcastle.

Si *la situation dans les grands* ensembles anglais peut paraître plus calme qu'en France, ajoute Mme Po*wer, cela est dû en partie à la passi*vité d'une population assommée par le chômage ou le travail précaire, et où les femmes sont souvent le soutien financier de la famille. Mais aussi, selon elle, en raison d'une législation antiraciste plus stricte permettant une meilleure acceptation de la diversité culturelle.

Y *a-t-il* vraiment moins de tensions sociales en Angleterre que de l'autre côté de la Manche ? Ce n'est *pas certain. Certes les émeutes* spectaculaires d'il y a une quinzaine d'années ne se sont pas répétées, *mais les troubles n'ont pas cessé* pour autant dans une société socialement et économiquement coupée *en deux*. Mme Power a dénombré, en 1991 et 1992, treize émeutes, dont une inter-raciale, et trois en *1995, à Bradford, Leeds et Luton*, accompagnées de violents affrontements avec les forces de l'ordre, de *destructions et de pillages*. Mais elle préfère parler d'« *émeutes à basse intensité* » ou d'« *émeutes grondantes* », c'est-à-dire de troubles rampants (vols de voiture, incendies ou vandalisme de maisons ou de bâtiments publics), *face* à une police qui privilégie la réaction après coup à la prévention.

Patrice de Beer

Etats-Unis : fuite blanche vers la périphérie

WASHINGTON
de notre correspondante

Episodiquement, l'Amérique se penche sur ses villes. Ses banlieues vont plutôt bien, merci. Ici, ce sont les villes qui vont mal. Théâtre de meurtrières émeutes raciales à la fin des années 60, elles ont été désertées par les classes moyennes, qui se sont réfugiées dans les banlieues. La récession des années 70 *et la disparition des emplois indus*triels ont achevé de vider les grandes cités américaines de tous ceux qui avaient les moyens de se reconvertir ailleurs – essentiellement les Blancs. Ce fut *« the white flight »*, la fuite blanche.

Le même schéma s'est répété un peu partout : le centre des villes s'est dépeuplé, abandonné aux plus pauvres. Autour du quartier des affaires symbolisé par quelques gratte-ciel, des *« ghettoes »* abritent *un sous-prolétariat*, majoritairement noir, livré à tous les maux : chômage, trafic de drogue, armes à *feu*, criminalité, familles *disloquées*, mères célibataires de quinze ans. L'assise fiscale des municipalités *s'est rétrécie comme* une peau de chagrin, créant le cercle vicieux : criblées de dettes, les villes ne peuvent ni construire des logements sociaux ni lutter contre la criminalité... Detroit, qui a perdu en *vingt ans un tiers de sa population* et 40 % de ses emplois, est la caricature de cette impitoyable évolution, *ses opulentes* banlieues blanches contrastant cruellement avec son centre vide, ses anciens grands ma*gasins aux vitrines condamnées* et ses maisons calcinées.

Le choc des émeutes de Los An*geles, en 1992, n'a pas suffi* à déclencher une politique des villes aux Etats-Unis. Les initiatives de réhabilitation qui ont été lancées, parfois avec quelque succès, sont soit locales, soit individuelles, ou émanant d'associations. La meilleure chose qui soit arrivée aux grandes villes américaines depuis trois ou quatre ans est l'émergence d'une nouvelle génération de maires, avec de nouvelles approches : ce sont Ed Rendell à Phi*ladelphie, Michael White* à Cleveland, Bill Campbell à Atlanta, Kurt Schmoke à Baltimore, Dennis Archer à Detroit.

FAIRE REVENIR LES EMPLOIS

A l'exception du premier, ils sont tous noirs. Leurs pères se sont battus contre la ségrégation et pour les droits les plus élémentaires ; eux veulent maintenant se battre pour l'intégration économique, en tentant de faire revenir en ville les milieux des affaires. Des cités comme Baltimore, Cleveland, Pittsburgh ont plutôt bien réussi à revitaliser *leur quartier des affaires*, observe Lloyd Bookout, expert au Urban Land Institute à Washington ; mais le plus *difficile, ce sont les quartiers* d'habitation.

Pour faire revenir les entreprises – et les emplois –, il faut d'abord assainir l'environnement : *« Nous allons assurer le ramassage des ordures, l'éclairage des rues, nous allons mettre des policiers dans les rues »*, a promis Dennis Archer le *jour de son investiture à la mairie* de Detroit, il y a deux ans. Le nouveau maire décide de faire de la re*vitalisation des quartiers d'habita*tion sa priorité, et demande aux habitants de l'y aider : *« Balayez devant votre porte. Prenez votre vie en main, et celle de vos enfants. Soutenez-moi quand je dirai au revendeur de drogue : laisse nos enfants tranquilles, débarrasse le terrain. Nous reprenons nos rues. Nous reprenons nos enfants. »* A Philadelphie, cinquième ville des Etats-Unis, Ed Rendell a réussi le tour de force d'assainir les finances de sa ville. Mais il réalise maintenant que, sans une action énergique sur la population, Philadelphie est condamnée. Il plaide depuis deux ans pour une *« action nationale urbaine »*, tentant désespérément d'y impliquer le pouvoir fédéral.

Quelques expériences prometteuses ont été tentées à Chicago, où la municipalité cherche, par différentes mesures d'incitation, à diversifier la population des quartiers en difficulté. Dans l'est de New York, à Harlem ou dans le South Bronx, la reconstruction ou la restauration de logements a parfois transformé l'atmosphère d'un quartier lorsque les habitants ont été activement associés à l'opération.

L'approche des urbanistes a évolué, le concept de l'*« éco-développement »* a le vent en poupe. *« Avant*, souligne Lloyd Bookout, *il suffisait de construire des immeubles qui avaient bonne allure ; aujourd'hui, on ne s'intéresse plus seulement à la construction mais à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'environnement institutionnel. »* On s'y intéresse d'autant plus que, selon une autre urbaniste, Gayle Berens, *la détérioration* des centres urbains finit par affecter la périphérie : en termes de maux sociaux, les vingt-cinq plus grandes villes américaines sont rattrapées par les petites villes et les banlieues.

Sylvie Kauffmann

